



HAL
open science

Nature des villes, nature des champs

Nicolas Rouget, Guillaume Schmitt

► **To cite this version:**

Nicolas Rouget, Guillaume Schmitt. Nature des villes, nature des champs. Presses Universitaires de Valenciennes, 2018, 9782364240551. hal-03193007

HAL Id: hal-03193007

<https://hal.science/hal-03193007>

Submitted on 8 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nature des villes, nature des champs

Les Presses Universitaires de Valenciennes ont été fondées,
en 1985, par † Jean-Pierre GIUSTO.

Conception et illustration de la couverture : Johnny Bekaert.

En page de couverture, nuage de mots des textes réunis dans cet ouvrage
réalisé à partir du logiciel Iramuteq (version 0.7 alpha 2)

ISSN 2119-7172 — ISBN 978-2-36424-049-0

© PUV, 2016, Presses Universitaires de Valenciennes

Diffusion directe :

Presses Universitaires de Valenciennes
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Le Mont-Houy — Extension FLLASH
59313 Valenciennes cedex 9

Distribution en librairie :

Belles Lettres Diffusion Distribution
25 rue du Général Leclerc
94290 Le Kremlin-Bicêtre

Tous droits de reproduction, de traduction
et d'adaptation entières ou partielles réservés pour tous les pays.

NATURE DES VILLES, NATURE DES CHAMPS

*Études réunies
par Nicolas Rouget et Guillaume Schmitt*

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VALENCIENNES

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Barros Pereira Doralice (Universidade Federal de Minas Gerais,
Programa de pós-graduação em geografia, Brésil)
Bertrand Nathalie (Irstea Grenoble)
Blanc Nathalie (Université Paris 7, Ladyss)
Bourdeau-Lepage Lise (Université Lyon 3, Environnement Ville Société)
Bryant Christopher (Université de Montréal, Canada)
Cornut Pierre (Université de Mons, FAUAS, Belgique)
Franchomme Magalie (Université de Lille, TVES)
Lescureux Frédéric (Université de Lille, TVES)
Margétic Christine (Université de Nantes, ESO)
O'Rourke Eileen (University College Cork, Irlande)
Pfirsch Thomas (Université de Valenciennes, CALHISTE)
Poulot Monique (Université Paris-Ouest, LAVUE)
Reitel Bernard (Université d'Artois, Discontinuités)
Rouget Nicolas (Université de Valenciennes, CALHISTE)
Schmitt Guillaume (Université de Valenciennes, CALHISTE)
Schmitz Serge (Université de Liège, Laplec, Belgique)
Villalba Bruno (Agroparistech, CERAPS)

Comité d'organisation du colloque

Dubois Charline (Université de Liège, Laplec, Belgique)
Hellequin Anne-Peggy (Université du Littoral Côte d'Opale, TVES)
Jacques Heude (Université de Valenciennes, CALHISTE)
Le Blanc Antoine (Université du Littoral Côte d'Opale, TVES)
Lescureux Frédéric (Université de Lille, TVES)
Montemor Roberto Luis (Universidade Federal de Minas Gerais, CEDEPLAR,
Brésil)
Pfirsch Thomas (Université de Valenciennes, CALHISTE)
Poulot Monique (Université Paris-Ouest, LAVUE)
Reitel Bernard (Université d'Artois, Discontinuités)
Rouget Nicolas (Université de Valenciennes, CALHISTE)
Schmitt Guillaume (Université de Valenciennes, CALHISTE)
Schmitz Serge (Université de Liège, Laplec, Belgique)
Wiesztort Laurène (Université d'Artois, Discontinuités)

Colloque organisé et ouvrage publié avec le concours de :

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
CNFG
Laboratoire CALHISTE (EA 4343)
Laboratoire TVES (EA 4477)
Laboratoire Discontinuités (EA 2468)
FNRS
Fondation J.-A. Sporck

SOMMAIRE

Guillaume SCHMITT, Nicolas ROUGET Introduction : Vous avez dit nature!.....	7
Nicole MATHIEU Natures de villes, natures de campagnes : confrontation de l'idéal et du réel au fil du temps.....	19
Nasser REBAÏ Repenser les relations ville-campagne pour valoriser l'agriculture familiale et l'environnement en milieu rural : une analyse depuis les Andes équatoriennes.....	43
D ^r Chloé VITRY, Agnès BELLEC-GAUCHE, Nabil Hasnaoui AMRI A quels acteurs s'adresse la politique agricole d'un territoire périurbain ? Le cas du développement des circuits courts dans le Lunellois	69
Margaux ALARCON, Camille HOCHEDÉZ L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de Malmö : un outil de recomposition des relations homme-nature.....	93
Camille CLEMENT, Perrine VANDENBROUCKE Publicisation des espaces agricoles, mise en culture des espaces publics : des objets spatiaux illustrant l'équilibre délicat entre arrangements informels et régulation publique	121
Morgane FLEGEAU, Fabien ROUSSEL La ceinture verte de la Région Île-de-France : Discontinuités, mises en valeur et représentations	145

[5]

Albert SANTASUSAGNA RIU, Joan TORT DONADA Hervé PARMENTIER	
Notes sur les transformations urbanistiques des fronts d'eau de trois villes catalanes (Manlleu, Lleida et Terrassa) au cours du dernier demi-siècle	169
Mario HOLVOET, Jérôme SAWTSCHUK	
Analyse de l'évolution du bocage et de la végétation au sein d'un espace périurbain proche de Brest : réflexions sur les principes de la mise en place de la trame verte et du maintien de la biodiversité.....	201
Nicole RODDA, Christophe ZANDER	
« À la découverte des plantes sauvages comestibles » pour se réapproprier des espaces verts et contribuer à la résilience alimentaire urbaine.....	225
Régis BARRAUD, Claire PORTAL	
Les figures de la « nature sauvage » en Europe : Ressources territoriales ou espaces en crise ?	249
[6] Alexandre BRUN, Hervé CALTRAN, Llewella MALEFANT	
La renaturation des rivières urbaines : un nouveau chantier pour le Grand Lyon.....	277
Monique POULOT	
Nature(s) des villes, nature (s) des champs : Représentations et pratiques des habitants du périurbain de l'ouest francilien	303
Amélie ROBERT, Jean-Louis YENGUE	
Nature des villes, un intérêt social et écologique à questionner	325
Dr. Charline DUBOIS, Dr. Serge SCHMITZ	
Fabriquer la nature pour la récréation des citadins : l'agritourisme, la « renaturation » d'un service dénaturé ? Cas d'étude en Wallonie (Belgique) et Grand-Duché de Luxembourg.....	353
Pierre CORNUT	
Dialogique nature-culture : quand géographes des villes et géographes des champs (ré)apprennent à se parler	371

Guillaume Schmitt, Nicolas Rouget

*ComUE Lille Nord de France,
Université de Valenciennes, CALHISTE (EA 4343)
schmitt_guillaume@yahoo.fr
nicolas.rouget@univ-valenciennes.fr*

Introduction

Vous avez dit nature!

Cet ouvrage est initialement issu d'une réflexion collective de géographes de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC). A la rentrée universitaire 2015, la géographie connaissait dans cette Université une évolution notable, reflet d'un effort administratif et pédagogique amorcé depuis 2010. Etait en effet adossé au nom de l'ancien département d'Histoire, celui de la Géographie. Dans le même temps, la Licence était profondément remaniée dans son contenu avec une plus grande diversité des enseignements en Géographie de l'environnement ou sur les outils et méthodes de l'analyse spatiale par exemple. L'UVHC renforçait son action dans la préparation au CAPES et co-accréditait également un Master de Géographie avec les autres Universités régionales.

[9]

Enseignement et recherche ne sont jamais complètement dissociés et ne se pratiquent pas sans de multiples connexions avec d'autres disciplines et différents réseaux de coopérations régionaux, nationaux et internationaux. Cet ouvrage a ainsi pu être édité par une conjonction (tout à la fois heureuse, fortuite et organisée), tout particulièrement des thématiques développées dans les commissions de « Géographie Rurale » et « Ville et Métropolisation » du Comité National Français de Géographie (CNFG). Les échanges entre ces deux commissions et avec des collègues belges de l'Université de Liège et de Mons, ainsi que des programmes de recherche avec des collègues brésiliens de l'Université de Belo Horizonte au Brésil ont rapidement fait apparaître un point commun majeur. Autant à la ville qu'à la campagne, la nature et les natures sont l'objet et le sujet d'investigations académiques fortes et d'actions aménagistes renouvelées, ne serait-ce que par la transposition des notions de l'écologie du paysage (trame verte et bleue) dans le champ opérationnel des politiques publiques. Peut-être aussi que les questionnements autour de la nature interpellent tout particulièrement les géographes valenciennois,

régionaux, nationaux et internationaux invités à diverses reprises dans une région très densément peuplée aux espaces naturels résiduels et fragmentés, mais où les politiques publiques en lien avec l'environnement sont souvent considérées comme anciennes, nombreuses et innovantes.

[10] Ainsi, les Journées de la commission de « Géographie Rurale » de l'année 2015 se caractérisent-elles par une étroite collaboration avec la commission « Ville et Métropolisation » et par une internationalisation forte avec un comité scientifique, des interventions ou des animations de session comprenant des collègues ou portant sur des territoires allemands, belges, brésiliens, canadiens, danois, espagnols, équatoriens, européens au sens large, français, irlandais... Ces Journées ont pris la forme d'un colloque faisant suite à un appel à communication repris en fin de texte qui reposait sur les questionnements suivants : Quelles articulations entre nature et agriculture et quelles interconnexions suscitées (ou à susciter) entre villes et campagnes ? Quelle est l'efficiace des politiques agri-urbaines ? Quelle lecture en faire en termes de dynamiques d'inclusion ou d'exclusion (publicisation / privatisation des usages), d'ouverture ou de fermeture ? Quid des ceintures vertes et des politiques de mise en œuvre des trames vertes ? Qu'en est-il des idéologies de ré—ensauvagement et de leur confrontation à la demande sociale réelle de nature ? Le colloque et l'ouvrage n'auraient pu aboutir sans le volontariat des membres du comité scientifique, du comité d'organisation et de financeurs, qu'ils en soient ici remerciés ; ainsi que les quelques cent trente enseignants, chercheurs, praticiens étudiants ayant passés trois jours entre la France et la Belgique autour de la nature et des natures au mois de septembre 2015. Cinquante-deux propositions ont été relues par le comité scientifique, trente et une communications ont été effectuées et quatorze textes ont été retenus dans l'ouvrage. Les propositions de communications et les textes ont fait chacun l'objet d'une double évaluation. Ces derniers sont illustrés après leur résumé par un schéma de proximité et similitude issu d'une analyse lexicale réalisée a posteriori par les éditeurs de l'ouvrage avec le logiciel Iramuteq (version 07 alpha 2). Ces schémas mettent en relief et en forme ce qui se joue autour de la nature et des natures dans les textes des auteurs.

Nicole Matthieu nous propose un travail de contextualisation et de mise en perspective diachronique et thématique des questionnements propres à la nature et au désir de nature, ceci en termes de représentations, de transversalité, d'interactions entre des lieux et des milieux distincts. Ce premier texte ouvre le champ de la réflexion et permet par le déchiffrement des articulations idéal-réel, une unité de lecture des articles du corpus. L'ambition est bien de concourir à la réhabilitation et à la réactualisation des problématiques relatives à la relation société/

hommes/nature. Il s'agit notamment de confronter l'idée de nature (et les aspirations à une nouvelle forme de proximité avec la nature) au réel des natures urbaines, périurbaines, rurales.

Quatre parties alimentent et structurent la réflexion. La première (I) relève des interrogations propres à la mise à contribution de l'agriculture dans l'offre de nature ; la seconde (II) questionne plus immédiatement les politiques urbaines de structuration des espaces. Les troisième (III) et quatrième parties (IV) placent en vis-à-vis l'émergence d'idéologies de la « renaturation » et du « ré-ensauvagement » avec des attentes notamment citadines plus policées.

Nasser Rebaï entre dans la thématique via des études de cas dans les Andes équatoriennes. Ce texte agit comme une mise en garde venant souligner la nécessité de bien évidemment décentrer le regard des seules dynamiques européennes, mais également de ne pas tomber dans le biais qui serait celui de ne considérer, et ce conformément aux aspirations contemporaines, que les seules interrelations positives entre agriculture et nature. Par le décryptage des interactions entre flux migratoires et dynamiques agricoles et par la lecture des conséquences sociales et environnementales de ces dynamiques, l'auteur met en avant le poids des enjeux, mais ouvre également des perspectives. Parmi celles-ci, la réactivation des liens villes-agriculture. Cette réactivation, désirée au Sud et au Nord, très largement promue par les acteurs politiques et/ou associatifs, constitue le cœur des trois articles qui suivent. Chloé Vitry, Agnès Bellec-Gauche et Nabil Hasnaoui Amri interrogent l'efficacité des outils de la mise à contribution de l'agriculture et mettent en relief le rôle des individualités et de leurs représentations dans la détermination des objectifs et des catégories d'acteurs impliqués. Margaux Alarcon et Camille Hochedez proposent, à partir du cas de Malmö, d'évaluer la capacité de ces politiques urbaines de promotion d'une agriculture locale à reconnecter les sociétés urbaines à la nature. Les auteurs soulignent le faible engagement des populations initialement ciblées à des fins d'intégration sociale. La grille de lecture, qui est finalement celle d'une dialectique de l'inclusion et de l'exclusion, peut de même s'appliquer aux tensions, décrites par Camille Clément et Perrine Vandembroucke, autour des formes d'appropriation des espaces agricoles périurbains et des jardins collectifs urbains.

[11]

Morgane Flégeau et Fabien Roussel développent une géographie de l'environnement urbain via l'élaboration d'une typologie des espaces végétalisés de la ceinture verte d'Ile-de-France, davantage mosaïque d'espaces de nature que ceinture verte homogène et continue. Les auteurs s'attachent, à l'instar d'Albert Santasusagna, Joan Tort Donada et Hervé Parmentier (transformations urbanistiques des fronts d'eau de trois villes catalanes), aux devenir contrastés des espaces ouverts dans leur confron-

tation à l'extension urbaine, mais également en termes de mutation des valeurs et fonctions assignées. Ils soulignent par ailleurs le hiatus qui existe entre vision institutionnelle et réalités locales. Mario Holvoet et Jérôme Sawtschuk offrent de réduire ce hiatus par la prise en compte des jardins pavillonnaires dans l'évaluation et la définition même des trames vertes. Si les auteurs nuancent la portée de leurs propos (cloisonnement des espaces et qualité des essences ornementales), ils n'en soulignent pas moins une réalité à l'aune de laquelle ils invitent les aménageurs à décentrer leur regard pour concevoir les corridors écologiques, et sans doute à repenser les politiques de densification des espaces bâtis.

La reconsidération des ressources de nature et des usages de la nature passe aussi et à l'inverse du précédent prisme, par la quête du sauvage: Nicole Rodda et Christophe Zander s'intéressent aux pratiques nouvelles d'appropriation des espaces verts publics à travers l'exemple de la cueillette des plantes sauvages comestibles. Ils abordent là la question du repositionnement vis-à-vis des usages codifiés de la nature en ville et en interrogent la dimension idéologique. Régis Barraud et Claire Portal décryptent l'émergence en Europe d'un nouveau modèle de gestion de la nature, de *rewilding* et de construction d'une culture positive de la nature sauvage. A cette dynamique font écho aujourd'hui les projets de renaturation, notamment des rivières. Alexandre Brun, Hervé Caltran et Llewella Malefant étudient les exemples lyonnais, tant pour leur dimension innovante qu'en raison des difficultés de mise en adéquation du projet de la Rize avec les réalités fonctionnelles urbaines.

[12]

Monique Poulot, Amélie Robert et Jean-Louis Yengé, Charline Dubois et Serge Schmitz placent en regard les idées du « sauvage » et de la renaturation avec les représentations des « habitants ». S'ils mettent en avant une dynamique véritable d'appropriation de la nature — d'un point de vue identitaire notamment-, le désir de nature reste ambigu et ambivalent. Monique Poulot montre combien la nature désirée par les périurbains d'Ile-de-France est une nature ordonnée, « urbaine ». Amélie Robert et Jean-Louis Yengé, tout en démontrant la valeur écologique des parcs intra-urbains, indiquent que les citoyens fréquentant ces parcs sont finalement bien peu enclins à accepter une « nature en désordre », ainsi que la présence des « herbes folles » qu'impliquent un choix de gestion dite différenciée. De même Charline Dubois et Serge Schmitz soulignent que l'idée de nature qui prévaut chez ceux qui pratiquent le tourisme à la ferme, reste celle d'un cadre paysager, vecteur éventuellement d'une image idéalisée de campagnes « authentiques », image bien éloignée des réalités contemporaines des pratiques agricoles dominantes, bien éloignée également des préoccupations relatives à la valeur écologique des espaces fréquentés.

Quatorze articles qui nous enseignent la complexité ou les tensions autour de l'évolution contemporaine des rapports à la nature et aux natures; dans un contexte où la différenciation de ces rapports ne se fait plus nécessairement dans une opposition de l'urbain au rural, mais plus largement en termes de prises de positions idéologiques dont la transposition se heurte néanmoins à des problèmes de gouvernance, mais également à la persistance chez les usagers de la nature de représentations sans aucun doute héritées de traditions de contrôle du naturel par le social, de mise à distance du désordonné.

L'APPEL À COMMUNICATION DU COLLOQUE

*« Autrefois le Rat de ville
Invita le Rat des champs,
D'une façon fort civile,
A des reliefs d'ortolans.*

*Sur un tapis de Turquie
Le couvert se trouva mis:
Je laisse à penser la vie
Que firent ces deux amis.*

*Le régal fut fort honnête,
Rien ne manquait au festin;
Mais quelqu'un troubla la fête,
Pendant qu'ils étaient en train.*

*A la porte de la salle
Ils entendirent du bruit:
Le Rat de ville détale;
Son camarade le suit.*

*Le bruit cesse, on se retire:
Rats en campagne aussitôt;
Et le citadin de dire:
Achevons tout notre rôle.*

*— C'est assez, dit le rustique;
Demain vous viendrez chez moi»*

La Fontaine, Fables, Livre I, 9.

[13]

Jean de La Fontaine, dans cette fable, se fait le chantre de la vie à la campagne, donnant à cette dernière la couleur de la liberté et de la quiétude. Cette apologie pourrait être considérée à certains égards, plus de trois siècles plus tard, comme l'expression de l'une des aspirations majeures de nos sociétés contemporaines.

Si dans la fable le rat des champs invite le rat des villes à venir chez lui, les rapports ville-nature-campagne sont à réinterpréter à l'aune d'une intrication, au cours de ces dernières décennies, des regards et des attentions portés aux espaces ouverts et aux « espaces à caractère naturel » (Clergeau, 2007).

Revendiquée pour ses vertus intrinsèques (biodiversité...), thérapeutiques (bien-être, qualité de vie...) et structurantes (trame verte et bleue...), la nature occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les projets de territoire. Ainsi, sans doute du fait de l'évolution du corpus législatif international (convention sur la diversité biologique...) et national (Loi Engagement National pour l'Environnement), des pratiques régionales (Schéma régional d'aménagement et de développement

durable du territoire) et des initiatives privées ou locales (charte environnementale de firmes agro-alimentaires, agriculture de proximité, jardins partagés...), les synergies ville-nature-campagne sont redynamisées. Ces dernières reposent-elles pour autant sur des conceptions et des pratiques de la nature interchangeables et substituables? Le colloque organisé par la commission de Géographie rurale et la commission Villes et métropolisation du CNFG entend interroger la place de la nature dans le renouvellement des liens ville-campagne. Au-delà de la seule interface, il s'agit aussi de bâtir la ville avec la nature et de repenser la nature en ville. Symétriquement, « repenser les campagnes » (Perrier-Cornet, 2002, 2014), c'est également les repenser pour elles-mêmes et notamment dans leurs propres rapports aux espaces de nature.

Ces approches oscillant entre renouveau et héritage de la conception de la nature traduisent un certain nombre de dynamiques de transgression, mais également soulignent le maintien ou l'émergence de lignes fractures entre les catégories d'espace et au sein des espaces.

Le colloque est largement ouvert à l'ensemble des disciplines qui aujourd'hui explorent la thématique proposée (de la géographie à la sociologie en passant par l'histoire, la philosophie, les sciences économiques ou les sciences politiques...). Les propositions qui dépassent les horizons européens seront examinées avec un grand intérêt.

[14]

Les textes proposés s'inscriront dans l'un des 3 axes ci-dessous.

Axe 1 - Sociétés et nature / politiques publiques et initiatives privées

Le premier axe pose la question de l'initiative, de la prise en charge et de l'orientation des politiques de gestion ou de développement des espaces de nature en ville, à la campagne, à l'échelle des aires métropolitaines. Il s'agit notamment de souligner l'émergence ou l'affirmation d'acteurs nouveaux, mais également de réinterroger les représentations de ce qui peut être considéré comme « espace de nature » tant par les décideurs que par les usagers.

Les projets de « renaturation » ou de reconquête d'espaces de nature au sein d'espaces urbains et ruraux retiendront l'attention. Ces expériences, si elles sont vraiment généralisées, traduisent-elles fondamentalement une manière nouvelle de fabriquer la ville, de concevoir la campagne et de produire du territoire?

Il conviendra de s'attacher à la cohérence des politiques déployées, tant dans le temps que dans l'espace, et ce à toutes les échelles, y compris à celle de territoires de projets transnationaux (PNR ou Parcs nationaux par exemple). Il s'agira notamment de questionner les inflexions de tra-

jectoire (évolution de la conception, des modalités et méthodes de mise en œuvre) et d'en décrypter les fondements et implications.

Axe 2 -Agriculture-alimentation-nature

Les questions propres aux dynamiques agricoles suscitent un intérêt tout particulier dans la mesure où l'activité est tout à la fois susceptible d'assumer des fonctions sociales, paysagères, environnementales, de structuration des espaces, mais aussi et bien évidemment nourricières. Il apparaît néanmoins que cette dernière fonction est celle dont se sont saisis le plus récemment les décideurs et acteurs de l'aménagement. Ainsi, les champs en périphérie plus ou moins lointaine sont appelés à nourrir « cette » ville, dans le prolongement d'une transition agricole et d'un dispositif législatif (LOA, Loi SRU, LAA, réformes de la PAC, programmes agri-urbains) susceptibles de servir les objectifs de la durabilité. Quelles réalisations et concrétisations (politiques ambitieuses ou effets d'affichage?) dans toutes les dimensions d'une multifonctionnalité institutionnalisée (préservation des ressources en eau et de la biodiversité, gestion des espaces naturels sensibles, gestion des déchets...)? Quelles attentes réelles et supposées des populations citadines et rurales? Quelle implication des structures de distribution conventionnelles dans le redéploiement d'une agriculture de proximité?

[15]

Qu'en est-il par ailleurs du développement d'une agriculture intra-urbaine y compris dans ses formes les plus novatrices (fermes verticales), en France et à l'étranger? Quelles finalités « naturelles » peuvent servir cette agriculture?

Au-delà de la seule agriculture professionnelle, la relation agriculture-nature passe aujourd'hui par le renouveau des jardins sous des formes et selon des modalités néanmoins revisitées, en ville en premier lieu. Ce renouveau n'est-il cependant qu'urbain ou affecte-t-il selon des formes et des motivations identiques ou différenciées les couronnes périurbaines et les espaces ruraux?

Axe 3 -Nature, urbanité, ruralité: entre intégration et discontinuités

Comment ces expériences de « renaturalisation » de la ville et de développement d'une « agriculture urbaine » sont-elles vécues par les habitants, et que nous révèlent-elles sur l'évolution de nos sociétés et les discontinuités ville-campagne? Assiste-t-on vraiment à un dépassement de l'opposition rural-urbain, ou génèrent-elles de nouvelles formes de discontinuités à l'heure de la périurbanisation et de « l'urbain généralisé »?

La question des discontinuités se pose d'abord en termes de tempo-

ralités. Alors que la ville moderne, en Europe, s'est construite sur une idéologie de domination de la nature (endiguement des fleuves, macadamisation des sols, zonage strict des « espaces verts » ...), la ville postmoderne (ou hypermoderne) constitue-t-elle une rupture en développant des formes d'hybridation réconciliant l'homme et la nature? Si la recherche récente tend effectivement à considérer les « faits de nature comme intrinsèquement intégrés à la ville » (Veyret, 2006), et parle de « naturalité de la ville et d'urbanité de la nature » (Berque, 2000), les opérations de « renaturalisation » de la ville (trame verte, déterrement du cycle de l'eau etc...) restent souvent ambivalentes, entre une conception close de la nature comme éco-système où l'homme n'a pas sa place, et au contraire l'imitation artificielle d'une nature « sauvage » au cœur de la ville...

Les discontinuités sont aussi spatiales. Quel est l'impact des nouvelles formes d'hybridation ville-nature sur les représentations et les pratiques habitantes? Suscitent-elles de nouvelles formes d'urbanité et de ruralité? Le rapport aux espaces de nature, à l'heure de « l'urbain généralisé », devient-il le même en fonction des lieux de résidence et des modes d'habiter? Ou bien les populations urbaines, rurales et périurbaines ont-elles encore des pratiques très différenciées des espaces naturels et agricoles?

[16]

Enfin, on sait le rôle historique des espaces naturels dans la fragmentation socio-spatiale des villes européennes (des forêts et chasses aristocratiques préservées de l'urbanisation aux parcs sélectes des beaux quartiers bourgeois des villes industrielles...). A l'heure où certains pointent les risques de « standing écologique » (Emelianoff et Theys, 2001) des éco-quartiers ou des nouveaux aménagements de l'urbanisme « durable », assiste-t-on à l'émergence de nouvelles discontinuités socio-spatiales? Quels effets les projets de « renaturation » ont-ils sur les profils sociaux des espaces concernés? Le déploiement d'une agriculture de proximité et « respectueuse de son environnement » dépasse-t-il les processus de sectorisation ou de clubbisation des périphéries urbaines?

Mise en perspective

Nicole Mathieu

*Directrice de recherche émérite au CNRS
UMR 7533 — LADYSS -
Laboratoire Dynamiques Sociales
et recomposition des espaces*

**Natures de villes,
natures de campagnes:
confrontation de l'idéal
et du réel au fil du temps**

**Natures of cities,
natures of countryside:
confrontation of their reality
and ideality all over the time**

Résumé

La «nature» dans ses représentations comme dans sa matérialité permet l'évaluation de la distinction entre ces deux catégories socio-spatiales: *urbs* et *campus*, ville et campagne, rural et urbain, urbanité et ruralité, résilientes sous la diversité de leur dénomination, ainsi que de la qualification de leur relation. Le changement des natures idéelles qui sont associées aux idées de ville et de campagne de même que les modifications matérielles et physiques qui affectent les milieux ruraux et urbains sont essentiels à observer et connaître pour comprendre le « changement social » dans l'espace et dans le temps, lui-même marqué par les mutations des rapports sociétés/natures. Après avoir rappelé la place du concept de nature dans les trois représentations sociales qui ont dominé les 19^e et 20^e siècle, l'auteur se projette dans le futur du 21^e siècle en imaginant ce que deviennent les natures idéelles et réelles des villes et des campagnes dans les sphères de la société civile, du scientifique (la géographie en particulier) et du politique, si l'utopie du développement durable s'impose comme représentation dominante à la société française.

[21]

Abstract

«Nature» in its representations as to its materiality allows assessment of the distinction between these two socio-spatial categories: *urbs* and *campus*, city and country, urban and rural, urbanity and rurality, resilient in the diversity of their denomination, and the qualification of their relationship. Changing ideational natures associated the ideas of city and countryside as well as the material and physical changes that affect rural and urban areas is essential to observe and learn to understand the «social change» in space and time, itself marked by mutations of societies / natures reports. After recalling instead the concept of nature in the three social representations that dominated the 19th and 20th century, the author projects in the future of the 21st century by imagining what happens to the ideational and real natures of the cities and the countryside in spheres of civil society, the scientific (geography in particular) and the policy if the utopia of sustainable development itself as dominant representation in French society.

INTRODUCTION

La fable du Rat de ville et du Rat des champs mis en exergue, le titre — « Nature des villes, nature des champs. Synergies et controverses » — et l'appel à communication d'un colloque fait conjointement par la commission de Géographie rurale et la commission Villes et métropolisation du CNFG¹ ont provoqué chez moi un irrésistible besoin de réagir par l'écriture d'un texte qui s'apparenterait plus à une libre opinion (ou à un commentaire) qu'à un article classique où je me risquerais de me répéter sur un thème que j'ai abordé maintes fois du début des années 1970 jusqu'à celui des années 2010.

Ma réaction s'organise autour des trois expressions qui me frappent : celle de « controverse » qui est aujourd'hui la clé d'un progrès en géographie (Géopoint, 2014), la fable qui remet à l'honneur la relation villes et champs (campagnes), enfin le terme de nature, pourtant peu présent dans la fable, mais qui depuis les années 2000 tient de plus en plus de place dans les discours sur la ville (« nature urbaine », « nature citadine », « ville/nature »...) tandis qu'il semble s'effacer du contenu de la ruralité jusqu'à engendrer le mot d'« agriculture urbaine » qui fait florès.

[22]

Une problématique qui réactive la vieille question des relations villes/campagnes

Partons d'abord des points stimulants voire innovants de l'appel à communication. Il tranche dans la grisaille souvent répétitive des sujets de colloque contemporains. En remettant en scène ces catégories spatiales — la ville et la campagne — objets de controverse voire de discorde, il se donne pour enjeu de favoriser les synergies entre ruralistes et spécialistes de l'urbain qui fonctionnent généralement sous le régime de la séparation affichée. La fable qui l'introduit : le rat de ville invitant le rat des champs, nous enjoint à revisiter la relation classique entre les couples opposés (mais « amis ») du citadin à la « façon fort civile » et du rural « le rustique ». Ils se distinguent aussi par leurs lieux de vie (leur « chez moi ») : une « salle » en ville où sur un tapis de Turquie des ortolans sont servis et la « campagne » d'où vient le « rustique » dont la Fontaine ne dit pas grand-chose si ce n'est que le « bruit » et le danger en seraient absent. L'enjeu est bien de repenser voire de réhabiliter la vieille question des relations villes/campagnes, une prise de position audacieuse face aux nombreux détracteurs qui la considèrent comme obsolète puisque nous sommes aujourd'hui *Tous urbains*

¹ Colloque international Valenciennes-La Louvière (France-Belgique) 23-25 septembre 2015

et que la division de la géographie en deux sous disciplines — urbaine et rurale — est incontestablement tenace.

Mais avec son titre l'appel au colloque va encore plus loin quand il associe à la fable le terme de « nature » qui n'y figure pas, sauf discrètement par celui de bruit pour la ville et de « champs » pour la campagne. La problématique du colloque repose ainsi sur l'incontestable intuition de la place fondamentale que doit tenir le concept de « nature » dans l'instruction de l'évolution des relations villes/campagnes comme dans la distinction entre ces deux catégories qui divise encore les « études » et les « commissions » rurales et urbaines. Tenter de les relier par le commun de « nature » en incitant à la réflexion sur le rapport entre « nature, urbanité, ruralité » et qualification de la relation villes/campagnes entre « intégration et discontinuités » est un défi qui mérite d'être relevé dans toute sa profondeur et sa difficulté.

Cependant, de mon point de vue, la problématique qui tire les axes thématiques du colloque ne formule pas suffisamment le lien théorique intuitivement perçu entre le rôle du concept de nature et la relation villes/campagnes et dans ce qui fait distinction entre l'urbanité et la ruralité.

C'est d'abord parce que la réinterprétation de la fable est dans une trop grande proximité avec le temps présent. Les expressions « ces dernières décennies » et « aujourd'hui » (plusieurs fois répétée) révèlent le peu de cas qui est fait de la temporalité longue de cette question contrairement à ce que j'ai toujours tenté de faire en l'analysant depuis les années 50 (Mathieu, 1974, 1990, 1998, 2004, 2012 ou à paraître). L'immersion de l'appel à colloque dans le discours circulant des sphères scientifique et politique, envahi depuis les années 2000 par les termes de nature et d'agriculture urbaines, renvoie à la difficulté de prendre une distance avec l'idéologie¹ ambiante qui marque ces décennies. J'en veux pour preuve l'expression « rapports ville-nature-campagne » qui entérine une équivalence entre ces trois concepts ainsi que le terme de « renouvellement » qui, même s'il semble introduire le temps, ne dit rien des temps précédents ne serait-ce que pour démontrer le changement de contenu du concept de nature et urbaine et rurale dans la période dite « nouvelle » des « liens villes-campagnes ». Suffit-il de mettre un s à « espace de nature » pour que dans sa conception comme dans sa réalité on en dise assez sur la « nature en ville, à la campagne, à l'échelle des aires métropolitaines » ? Quel est le rapport entre agriculture et nature² ? En quoi l'agriculture est-

[23]

¹ Il est nécessaire de distinguer les trois expressions que nous utilisons : idéologie, utopie et représentation sociale. Une utopie peut se transformer en une représentation sociale dominante ou minoritaire puis en une idéologie ambiante, résistante ou dominante.

² De même qu'entre nature et paysage (Mathieu, Jollivet, 1989)

elle naturelle et naturalise l'urbain et l'intra-urbain? Même si l'on admet que « nature » et « agriculture » ont une place dans la qualification des relations entre villes et campagnes, ne doit-on pas s'efforcer d'identifier à la fois cette place et la relation elle-même? Avoir une vision temporelle et une réflexion critique sur les concepts utilisés n'est-il pas indispensable pour penser cette relation en évitant les qualifications produites sans théorisation par les « acteurs » construisant ou soumis à l'idéologie dominante comme celle d'« urbain généralisé », d'« hybridation ville-campagne » ou, ce fut le cas à la fin des années 1960, pour l'expression « urbanisation des campagnes » (Mathieu, 1974)?

C'est sur cet effort de distanciation poursuivi tout au long de mon passé de recherche qu'a pu se construire une démarche méthodologique permettant de théoriser, dans le temps et l'espace, ce qui fait distinction entre les catégories de rural et d'urbain de même que la conceptualisation de leur relation. Outre la grande attention aux « mots », termes et concepts invariants ou nouveaux, populaires ou savants qui sont associés et/ou dominant la thématique relation villes/campagnes à chaque période, la distinction entre les représentations sociales¹ (l'idéal) et les faits (le réel) est essentielle dans cette méthode. En effet son hypothèse centrale est que les représentations sociales dominantes de la ville, de la campagne (avec les termes qui leur sont associés en particulier la nature, l'agriculture mais aussi l'espace et le paysage) ainsi que celles de leur relation ont une effectivité sur les réalités urbaines et rurales et réciproquement.

[24]

Reprenons la fable à la lumière de cette distinction. Les deux Rats peuvent être métaphoriquement interprétés comme les deux figures du « citadin » et du « rural » et, dans ce cas, ce qui serait à mettre en évidence est la différence de représentations de la « nature » que portent le citadin sur la campagne (la belle nature, l'espace ouvert et de liberté...) et le rural sur la ville (le bruit et la pollution, les difficultés de déplacements, la vie chère...). Mais les deux Rats sont aussi des êtres naturels réels dont on peut interpréter la différence (comme le font les écologues pour les chats urbains et les chats de campagne) par des caractéristiques physiques et comportementales liées à la différence de leur « habitat » ou de leur milieu de vie.

Autrement dit pour traiter la question des rapports entre « nature, urbanité, ruralité » en tentant de conceptualiser au plus juste cette relation « entre intégration et discontinuités » (?), n'est-il pas nécessaire d'établir une distinction entre « natures idéelles » et « natures réelles », et des villes, et des campagnes, avant de tenter de mettre en évidence l'effectivité des changements de pensée du rural et de l'urbain sur la matérialité des milieux urbains et ruraux et réciproquement de la naturalité urbaine

¹ Cf. note 2.

et rurale sur les comportements et les modes d'habiter des habitants de plus en plus poly-topiques ? Ce point de vue me paraît indispensable pour « repenser » la relation villes/campagnes, aujourd'hui, dans ces décennies à l'heure du développement durable.

En effet, une deuxième hypothèse caractérise cette démarche : les représentations sociales de la ville, de la campagne et de leurs relations — dans lesquelles la représentation de la nature tient une grande place et dont la dominante évolue dans le temps — ont un contenu et une puissance différents selon trois sphères distinctes quoique en interaction : la sphère politique et des praticiens liés à ces catégories (urbanistes, architectes, paysagistes, aménageurs, responsables de projet de territoire...), la sphère scientifique dont on a signalé la spécialisation urbaine ou rurale, enfin la sphère de la société civile (associations, collectifs et groupes sociaux, individus/habitants...). Le repérage des représentations dominantes de l'idée de ville, de campagne et de leurs relations doit être effectué pour chacune des sphères à partir d'une temporalité initiale pour identifier quand il y a changement (voire rupture) de l'idéologie dominante : de quelle sphère provient-elle et se diffuse-t-elle, quelles sont les résistances voire contradictions entre anciennes et nouvelles représentations, quels décalages existent entre imaginaire de la ville et de la campagne et changements des réalités urbaines et rurales ? La relation entre sphère politique et sphère scientifique est à approfondir plus particulièrement. En effet, c'est parfois de l'une ou de l'autre que, le plus souvent accompagné de l'expression « Repenser »¹ émergent les signes d'une mutation de l'idéologie (ou utopie) politique parallèlement à de nouveaux « mots » ou concepts-action comme les termes de « ville mal aimée », ville-nature ou ville-campagne conjointement à l'« utopie politique » du développement durable (Salomon-Cavin, Mathieu, 2014).

[25]

C'est donc à l'aune de toutes ces remarques que m'est apparue la nécessité d'approfondir la problématique du colloque 1) en y intégrant une vision temporelle de la place de la nature — et de sa conception — dans l'évolution des représentations sociales de l'urbain, du rural et de la relation villes/campagnes ; 2) en centrant l'analyse sur les premières décennies du 21^e siècle avec pour objectif d'interroger la place que tient le « nouveau » (?) concept de nature lié à l'idéologie émergente du développement durable dans les trois sphères du politique, du scientifique et de la société civile. L'objectif est d'identifier son effectivité sur les milieux urbains et ruraux, ce qui implique de mettre au jour les diverses (voire contradictoires) définitions² de ce qui fait nature en ville et à la campagne et d'évaluer le décalage entre natures idéelles et natures réelles.

¹ Par exemple « Repenser l'espace rural » (Bontron, Mathieu, 1968)

² Les natures de la nature

Au fil du temps long : changement de sens et de poids de la nature dans les représentations de la relation villes/campagnes

En revisitant mes recherches sur les représentations sociales des relations villes/campagnes, il me faut à présent démontrer qu'adopter une vision temporelle de ces représentations amène à constater que l'idée de « nature » non seulement évolue synchroniquement avec l'évolution idéale du couple de mots en question mais aussi que les changements de sens de ce terme jouent un rôle essentiel dans la mise en évidence des tournants annonciateurs de mutations profondes de la société.

Appuyée essentiellement sur les écrits majeurs des sphères politique et scientifique dans le temps long, nous avons proposé une conceptualisation théorique des relations villes/campagnes en Europe depuis le 19^e siècle jusqu'à l'aube du 21^e siècle (Mathieu et al. 2006 et Figure 1). Quatre macro-représentations sociales de la relation urbain/rural ont été distinguées, dont deux nées au 19^e : l'idéaliste (moraliste/rousseauiste) et la matérialiste ou marxiste; la troisième — « l'aménagiste » (statistique et démographique) associée à l'utopie politique de l'équilibre territorial –, en germe avant la deuxième guerre mondiale, marque le 20^e siècle; enfin la dernière dont le nom est encore à trouver émerge au tournant du 21^e avec la globalisation, la crise environnementale et l'utopie politique du développement durable.

[26]

Le principe de différenciation de ces figures de l'idéologie des relations rural/urbain repose sur une attention particulière aux « mots »¹ qui émergent avec chacune d'elles en association avec ceux de ville, de campagne et de leurs relations. Cette approche sémantique nous a ouvert le sens même des idéologies — des représentations sociales — historiquement dominantes que nous cherchions à identifier. En effet, ce sont ces mots qui fondent la distinction entre ville et campagne, qui désignent un ordre de valeur entre eux, qui, enfin, dominent la qualification de leur relation (opposition contradiction, dialectique ou au contraire absorption, intégration et plus récemment complémentarité, hybridation etc.). Mais, il nous faut encore aller plus loin en ajoutant aux mots clés de notre conceptualisation théorique celui de nature dont nous n'avions pas suffisamment évalué le poids. Le couplage du concept de nature avec ceux de ville et de campagne confirme-t-il la périodisation en grandes étapes du chan-

¹ Nous rejoignons ainsi l'exercice fait par Ali Benmakhlouf pour le terme de Shari'a (Benmakhlouf, 2015) : « admettre que les mots ont « un poids, un ordre et une suite » donne accès à « la genèse, au contexte et au cadre théorique ».

gement social? Dans quelle mesure les transformations de la nature réelle (matérialité) des lieux urbains et ruraux modifient-elles l'idée même de l'urbain, du rural et de leurs relations?

Les deux plus vieilles représentations qui s'opposent : l'idéaliste et la matérialiste

Si l'on s'attache aux deux représentations sociales dominantes au 19^e siècle, nul doute que le concept de nature y tient une place quoiqu'avec un poids et des sens totalement différents.

Le concept de nature est au cœur de la représentation sociale rousseauiste et des valeurs à accorder à la ville et à la campagne. Le rapport de l'homme à la nature y est fondateur. En effet, la nature est belle et bonne parce qu'elle est originelle (et vierge). L'homme et son « contrat social » en créant la propriété du sol et en s'appropriant sa beauté et sa générosité s'éloigne de son origine naturelle et donc du « bien » au point que la ville où s'exprime avec le plus de puissance cette appropriation devient synonyme du « mal ». L'agriculteur parce qu'il vit de la nature est plus proche du « sauvage » tandis que l'urbain, civilisé, est « sans qualité ». Idéalisme et moralisme fondés sur le naturalisme dominant l'idée de ville, de campagne et de leurs relations.

On peut rattacher comme une réminiscence cette idéologie au récit biblique de Sodome et Gomorrhe. Mieux, cette idéologie qui oppose éthiquement parlant ville et nature (et par extension ville et campagne) ne disparaît jamais tout à fait, même dans les périodes où elle perd son qualificatif de dominante. Dans les temps où elle semble définitivement effacée, elle peut resurgir sous la forme d'un « retour à la nature » (Léger, Hervieu, 1979) préconisé par certains groupes sociaux ou d'un « contrat naturel » prôné dans la sphère scientifique par un philosophe (Serres, 1990) ou par le géographe de l'habitabilité (Ferrier, 1998). On peut se demander si on ne la retrouve pas — nous y reviendrons dans l'analyse des années 2000-2020 — dans le courant qui fait de l'esthétique en ville la garant éthique d'un « bon » environnement (Blanc, 2015).

Quant à la représentation marxiste ou matérialiste de la relation villes/campagnes, le concept de nature n'y a pas, du moins en apparence, un poids aussi important que dans la précédente. Fondée sur une opposition de classe (et de pouvoirs) — les bourgeois et les paysans — et sur une différence de rapports de production (industrie et agriculture), ce sont les rapports sociaux inégaux (extorsion de la plus-value agricole par la rente foncière et le capital industriel) qui caractérisent et la distinction et la relation entre villes et campagnes mais aussi l'exploitation du travail de la classe ouvrière qui se concentre dans les capitales et grandes villes nationales. Cependant, avec les mots clés de domination et d'exploitation celui

[27]

de nature est sous-jacent, sous-entendu en particulier quand il est associé à celui de sol (ou de terre) mais aussi de « ressources ». La nature en campagne est exploitée par l'agriculture, l'élevage et la production forestière. En ville, il ne s'agit plus d'exploitation de la nature mais de maîtrise technique en particulier de l'eau (Guillermé, 1984), du climat, des déchets etc. Mais l'observation de la révolution industrielle anglaise et de ses effets sur la capitale londonienne conduit Marx et Engels à dénoncer une « naturalité » construite de la ville où l'air pollué par les fumées nuit à la santé des ouvriers — et des londoniens — habitant les quartiers insalubres. La campagne est un « milieu naturel », la ville un « milieu technique » (Mathieu, 1990). Le terme de milieu renvoyant à la matérialité physique de ces catégories socialisées inclut une nature « réelle » en dehors de toute morale, qu'il faut connaître par des savoirs scientifiques ou d'observation pour en valoriser les potentialités et l'adapter aux besoins vitaux des humains.

La représentation marxiste du rapport nature/ville/campagne est restée prédominante en France jusqu'après la seconde guerre mondiale ainsi que dans les pays d'économie planifiée d'Europe¹ : une nature ressource que doit maîtriser la technique pour la productivité du travail et du capital. L'opposition voire la contradiction y caractérise la relation rural/urbain.

[28]

Ces deux conceptions opposées : la moraliste et la matérialiste, incluent donc deux idées très différentes de la nature qui modèlent la distinction de la ville (l'urbain) avec la « *rus* » (le rural) en leur donnant une valeur elle-même asymétrique. Sans l'énoncer expressément, elles opposent une nature idéale à des natures réelles.

Au 20^e siècle, l'idéologie de l'aménagement du territoire en rupture avec les précédentes, efface le concept de nature

Avec des prémices à la fin des années 1930², la troisième représentation sociale des relations villes/campagnes émerge après la deuxième guerre mondiale avec, en France, comme signes forts, la création de la DATAR dans la sphère politique et dans la sphère scientifique l'adoption du concept d'espace avec ses corollaires métropole et polarisation. Née à la suite de deux guerres destructrices en hommes et en infrastructures diverses, urbaines en particulier, cette nouvelle utopie politique sous le sigle de la « reconstruction » repose sur un postulat : l'équilibre territorial est une clé importante du redressement économique de la France pour la construction du Marché commun et de l'Union européenne.

Repeupler (croissance démographique) et rebâtir (immeubles collec-

¹ De l'ouest comme de l'est.

² Le modèle de Christaller

tifs) sont les « mots » forts de cette nouvelle représentation sociale marquée par la recherche d'une modernité par le territoire. La concentration démographique et économique, propriété de la très grande ville (« métropole d'équilibre »), y est l'équivalent du progrès, de la croissance et de la modernisation. L'aménagement du territoire — garant de cet équilibre prometteur — repose sur une gestion hiérarchique de la localisation des populations (des logements) et des activités (de l'emploi) qui se calent sur la hiérarchie des villes et de ses réseaux.

Inutile d'insister sur les caractéristiques de cette nouvelle représentation sociale dominante de l'urbain, du rural et de leurs relations. Il suffit de renvoyer le lecteur à son analyse critique commencée dès la fin des années 1960 et qui s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui (Mathieu, à paraître). Valorisation de « l'urbanité », dévalorisation du « rural profond », « urbanisation des campagnes » caractérisant la relation, en sont les expressions clés. Car ce qui nous importe ici est de préciser la place et le poids qu'y tient le concept de nature dans la distinction entre les deux catégories spatiales ainsi que dans leur relation.

Or force est de constater que le mot « nature » est absent de la terminologie de cette représentation qui privilégie la démographie et la connaissance par les statistiques et la mesure voire la modélisation mathématiques (on a parlé de « chiffrocratie »). D'une façon générale, dans la sphère politique comme dans celle du scientifique, les termes d'espace et de territoire n'ont aucun contenu physique. Cela se comprend pour l'espace car c'est un mot qui vise l'abstraction comme celui de ligne et de nœud. Mais même celui de territoire qui contient pourtant celui de « terre » se pense et se définit « hors sol ».

[29]

Dans la sphère politique comme dans celle scientifique — y compris les géographes urbains — naturalité, variabilité et localité¹ sont exclus de l'idée de ville: la ville se pense, s'étudie et se gère sans climat, sans sol, sans odeurs et sans bruits, voire même sans « vivant » autonome animal et végétal... C'est à la fois parce que l'urbain se définit par sa population et parce que tout y est techniquement maîtrisable. En ville la main de l'homme — les ingénieurs, les urbanistes, les architectes... — qui spatialise, « anthropise », artificialise, efface toute trace de naturel des espaces urbains, y compris le végétal. Les « jardins », les « Bois », les lignes d'arbres plantées prennent le nom d'« espaces verts », une nature strictement sous tutelle et décor du « cadre de vie ». L'urbain se définit par le bâti, la taille et la concentration de la population, l'urbanité par l'éloignement voire le déni de l'« état de nature » cher à Rousseau.

Quant à l'« espace rural », il n'est « naturel » que parce qu'il est le sup-

¹ L'espace contredit le lieu qui est idiographie.

port de l'activité agricole et que son aspect (on y voit le ciel, on en sent le vent et l'air, on y entend le bruit ou le silence...) le rend plus proche de la nature. Contrairement à la ville il est encore un paysage. Ses « champs » ouverts donnent l'illusion du naturel et de l'air libre d'où un équivalent sémantique de paysage, agriculture et espaces naturels. De même qu'en ville quoique sous la forme plus étendue d'« espaces ouverts », la nature ne prend sens que par la vue. C'est une nature-cadre ou une nature que l'on peut indéfiniment contraindre. Cette vision restrictive de la nature en campagne — c'est la fin de la notion de fertilité, de « sols fertiles » — rend légitime les pratiques agricoles indifférentes à leurs effets sur le milieu naturel et le vivant (érosion des sols, régression voire disparition d'espèces végétales et animales, usage insouciant des eaux et des nappes phréatiques etc). Certes, par la valorisation de la maîtrise par la technique et le droit à l'exploitation illimitée des ressources, cette représentation sociale semble prolonger la marxiste mais elle s'en distingue par le peu de cas qui y est fait des natures réelles et de leur usage par des classes sociales aux intérêts contradictoires.

[30]

Comme nous l'avons évoqué plus haut sous cette idéologie dominante perçue, à partir des années 1970, une contreculture qui valorise le local et le « retour à la nature » parallèlement au développement — géré sous le régime de la séparation d'avec l'Aménagement du territoire — des politiques de protection de la nature puis d'environnement où le physique réapparaît sous des formes « rares » « en voie de disparition » et donc à préserver, natures réelles mais qui, « dans la cage des réglementations » (Bontron, Brochot, 1989) se chargent plutôt d'idéal (la « belle et bonne nature ») que du « réel » complexe et autonome des natures en tous lieux et milieux. C'est que la représentation « aménagement territorial » est tenace¹ et toujours apte à recycler, à intégrer superficiellement, le discours de l'écologie, du développement durable voire du changement global.

La nature au cœur de la représentation sociale qui dominera le 21^{ème} siècle : une relation éthique sociétés/natures en tous lieux

Changement de siècle : tournant ou rupture dans l'histoire des idéologies et des utopies politiques ?

Il ne manque ni d'évènements marquants ni de « mots » inédits pour justifier l'existence d'une périodisation nouvelle que l'année 2000 ouvre en même temps que commence le premier siècle d'un nouveau millénaire.

Globalisation (ou Mondialisation) au double sens sociétal (l'accélération de la mondialisation économique, sociale et culturelle) et physique (la

¹ Cf. le récent rapport Lebreton (2016)

planète terre dont les ressources s'épuisent et où se confirme le réchauffement climatique) est le principal de ces « mots-moments » (Gauchet, 1988) dont l'irruption et la propagation signent le changement de période. Dans notre hypothèse, il est porteur de la nouvelle représentation sociale de la ville, de la campagne et de leurs relations en rupture avec l'idéologie de l'aménagement du territoire précédemment dominante.

Vous me direz que le mot « mondialisation » était déjà présent dès la fin des années 1970, associé aux expressions « systèmes Monde » (Dollfus, 1984) et « ville globale » (Sasken, 1991, 1996). Ceux qui l'emploient, à l'époque, distinguent le processus de la « première mondialisation » par un capitalisme qui s'émancipe du cadre national et l'avènement d'un système monde de production et de marchés qualifié d'« économie globale ».

Mais avec l'entrée dans le nouveau siècle, l'évènement du 11 septembre 2001 bouleverse profondément la pensée même du « mondial ». Il inaugure un style de guerre dont la mondialité rompt avec les guerres précédentes perturbant fortement les conceptions politiques des démocraties occidentales. Une guerre qui se cherche, remet en cause l'ordre mondial : d'un côté un « terrorisme » de foule dont l'auteur revendique sa mort comme destin accompli, de l'autre une « guerre propre » destructrice de la modernité des sociétés et des pays émergents (Soubeyran, 2016) ainsi qu'un affaiblissement des valeurs républicaines face à l'insécurité. D'autant que ses foyers originels formés au Moyen Orient et dans certaines dictatures africaines ne cessent de s'étendre comme les guerres civiles qu'ils engendrent. Remarquons que ce sont presque exclusivement les villes-capitales européennes qui sont touchées par des attentats spectaculaires, répliques symboliques des tours jumelles de New York ; ce sont elles aussi qui sont la principale destination du flot de réfugiés civils qui ne cesse de grossir.

Faisant suite à cet évènement « millénariste », le sens du terme « mondialisation » évolue en s'étendant à d'autres dimensions dont celle culturelle. Mais surtout il se charge de celui de « crise » au point que le terme de « démondialisation »¹ — encore plus radical que celui de décroissance — surgit du cercle des économistes critiques. En effet, peu de temps après la création de la Zone euro fin 1999, la crise américaine des subprimes et les faillites bancaires qui la suivent provoquent une crise financière d'ampleur inédite et un bouleversement de l'économie mondiale. Plus grave que la crise pétrolière de 1973, elle rappelle la crise de 1929 mais à une échelle élargie. Avec ce sens négatif la « globalisation » ou « mondialisation » et son cortège d'expressions : instabilité et incertitude des économies dont celles des membres de l'Union européenne, chômage et crises

[31]

¹ Cf. le PARDEM (Parti du Rassemblement pour la Démondialisation) dont le président est Jacques Nikonoff.

de l'emploi, aggravation des déficits budgétaires des Etats... envahissent le vocabulaire des sphères politiques et scientifiques. L'idée de ville — nous y reviendrons — et en particulier celle de ville globale (mondiale) voire « capitale », perd en valeur car elle ne peut qu'exceptionnellement être associée à celle de croissance et de progrès.

Mais l'autre sens du mot-moment « globalisation » fait encore plus rupture avec la représentation de l'aménagement du territoire: c'est celui de *Global change*, changement global ou climatique en Français. Plus fortement encore que le terme de « crises environnementales » qui était apparu dans la période précédente avec ceux de « biodiversité » et de « restauration de la nature » sans pouvoir dominer la représentation sociale dominante, le « changement global » donne à la « question de la nature » un poids décisif dans la construction des idéologies adaptées à la contemporanéité et à la dynamique sociétale du 21^e siècle. Une autre forme de mondialisation — à l'échelle de la planète entière — à laquelle sont associés les termes récents d'« Anthropocène » et de « résilience » s'impose faisant va et vient entre le discours scientifique (le GIEC par exemple) et le discours politique (les COP). Des « événements extrêmes » scandent sa diffusion fulgurante: l'ouragan Katrina en 2005 qui détruisit la ville de New Orléans, le séisme et le tsunami de 2004 dans l'océan indien qui ravagea la côte touristique thaïlandaise, la canicule de 2003 et la surmortalité qu'elle entraîna à Paris... Ils mettent en pleine lumière la puissance des phénomènes naturels sur les constructions humaines censées dominer techniquement la nature. D'autant que, appuyé sur des résultats scientifiques de plus en plus fiables, le réchauffement climatique comme la perte de biodiversité sont pour une grande part à attribuer aux activités humaines et à des systèmes technico-économiques qui accentuent ces interactions hommes/milieus redoutables et/ou sont incapables de les « atténuer », de les limiter, a fortiori de renverser leurs effets négatifs. On peut prendre pour exemple l'augmentation des GES corrélée avec notre consommation d'énergies fossiles ou la perte de biodiversité et la diminution des abeilles en relation avec l'usage de certains pesticides. Mais les raisons économiques et de profit jouent également un rôle comme en témoigne la catastrophe de Fukushima où la sous-estimation de phénomènes naturels plus violents dans un pays où les séismes et les tsunamis sont fréquents a conduit à limiter les coûts de protection de la centrale nucléaire.

Ainsi, les termes de mondialisation et/ou globalisation recouvrent des sens et des événements qui semblent ne pas être liés voire qui s'opposent. Comme le souligne Soubeyran (2016) en rapprochant le 11 septembre de l'ouragan Katrina, le défi du nouveau siècle est de les penser « ensemble » et d'agir en les reliant.

Pourtant, parce qu'il contient des éléments négatifs qui mettent en

[32]

danger et les sociétés (en particulier les plus pauvres) et les dynamiques naturelles avec leurs conséquences sur les humains, le mot-moment « mondialisation » ne peut pas donner son nom à la nouvelle utopie politique qui dominera le 21^e. Comme nous l'avons proposé dès son aube le « développement durable » (DD) pourrait être le nom de cette représentation sociale dominante (Mathieu, 2003). Ceci pour deux raisons. D'abord parce que comme la marxiste et l'aménagiste elle repose sur une interprétation prospective des réalités observées dans le temps même de « multi crises » où elle s'est construite — donc aujourd'hui sur les conséquences sociales et économiques des nouveaux processus de la mondialisation et la « question de la nature » avec l'aggravation des crises environnementales et le changement climatique -. Ensuite parce qu'elle a le caractère d'une utopie politique dont le sens est de mettre la société en mouvement pour viser et atteindre le « meilleur possible » changement social. Dans ce cas, comme je l'ai écrit l'utopie du DD consiste à se donner pour but de concilier des objectifs qui sont contradictoires : faire face à la crise environnementale et au réchauffement climatique et, avec une tension équivalente, lutter contre l'aggravation des inégalités sociales et des problèmes d'emploi. Justice sociale, spatiale, environnementale réunis dans un même désir de justice. Traduit dans la sphère politique cela signifie la volonté de transversalité (Emelianoff, 2005), soit la capacité d'articuler des politiques traditionnellement traitées séparément, celles dites d'environnement avec celles économiques et sociales ; un même enjeu dans la sphère scientifique où l'interdisciplinarité entre sciences de la nature et sciences de la société autour de questions communes est nécessaire pour affronter ces problèmes nouveaux dont aucune discipline ne détient la solution, ce que Frodeman appelle une « dédisciplinarisation » (Frodeman, 2014). Instruire et agir sur des contradictions, stimuler les processus d'adaptation à des ordres de faits opposés — entre natures et sociétés — serait le propre du DD.

[33]

Villes et campagnes dans l'utopie du DD : quelles natures ? Quelles relations ?

Maintenant que nous avons assis l'hypothèse de la capacité qu'aurait le « développement durable » à modifier de façon déterminante les représentations sociales « d'aujourd'hui » et sans doute du nouveau siècle, revenons à la fable du rat de ville et du rat des champs et au titre même de l'appel à communication. Quel est et sera le poids du concept de nature dans l'émergence de la nouvelle représentation — durable — des idées de ville et de campagne ? Leur spécificité et leur degré de distinction reposeront-ils sur leurs « natures » idéelles et/ou réelles ? Dans la nouvelle qualification « durable » de leurs relations — complémentarité ? Hybrida-

tion? Interaction? — quel rôle jouera la conception de ce qui fait nature en ville et en campagne et dans tous les lieux et milieux? Enfin, que l'on habite en milieu urbain, rural, périurbain ou autre, quels rapports hommes/natures — quels modes d'habiter? — permettront de les rendre durables en construisant la meilleure combinaison possible entre leurs dynamiques environnementales, économiques et socio-culturelles?

La réponse à ces questions peut se faire de deux façons. Ce peut être en suivant la méthode utilisée pour écrire les articles *Des années 1950 aux années 80* puis *Les années 90* et jusqu'à l'aube des années 2000. Tout en l'améliorant par une plus grande place donnée aux représentations et aux faits urbains ainsi que par la confrontation systématique des tendances idéologiques et factuelles pour les trois sphères (politique, scientifique, de la société civile), j'ai réussi à poursuivre l'exercice pour les deux premières décennies du 21^e mais il faudra qu'un collectif le continue au fil du temps pour aboutir à des réponses robustes.

En effet, cette démarche exige une patiente analyse de l'émergence de mots et qualificatifs nouveaux révélateurs du changement de représentation sociale dominante. Ils sont incontestablement plus abondants pour la ville que pour la campagne. L'expressive «ville mal aimée» (Salomon-Cavin, 2005), qualificatif plus radical que celui d'«anti-urbain» associé antérieurement aux résidences secondaires, surgit en premier en opposition au mot tant valorisé d'«urbanité» qui persistera pourtant avec la création de la revue «*Tous urbains*»; au même moment, avec l'apparition du couple de mots antithétiques «ville-nature» (Chalas, 2003), la «nature» entre en scène dans la ville alors qu'elle y était précédemment absente puisqu'associée voire équivalente à la «campagne»; dès lors se succèdent les expressions jadis antithétiques de «ville-campagne», «agriculture urbaine» «agriurbanisation», «campagnes urbaines»¹, «nature urbaine», «nature citadine»² conçues tantôt pour la ré-enchanter (Chomarat-Ruiz, 2014), tantôt pour la juger «insoutenable» comme c'est le cas de ville-campagne (Berque et al., 2006; Salomon-Cavin, 2006). Avec ces sens de valeur parfois contradictoire ces formules hybrides se diffusent de plus en plus dans les sphères politiques et scientifiques sans vraiment clarifier les termes déjà présents avant l'année 2000: «développement urbain durable», «ville verte» et surtout «ville durable» qui, à partir de 2005 (Mathieu, Guermont), ne cesse de progresser en faisant la une des publications³.

[34]

¹ Cf. avant le tournant du siècle Donnadiou, P., 1998. *Campagnes urbaines*, Arles, Editions Actes Sud.

² Cf. les 4 premiers volumes parus aux éditions Editopics et *Nature urbaine en projets* dirigé par Catherine Chomarat-Ruiz, 2014, éditions Archibooks.

³ Le dépouillement des titres des livres publiés de 2000 à 2016 comprenant ville durable

Pour ce qui est de la « campagne » ou de ce que certains continuent d'appeler l'« espace rural », le vocabulaire semble plus stable. Mis à part celui de « ruralité(s) » revendiqué en particulier par plusieurs groupes scientifiques, la « campagne » et le « milieu rural » restent des termes du langage populaire et associatif. Parmi les initiatives narrées par l'émission *Carnets de campagne* on remarque la montée du mot « terre » comme dans « Terres fertiles » ou « Terres de liens ». Le terme rural est toujours associé à ceux de « agriculture durable », « agriculture paysanne », « bio », « agrobiologie », expressions apparues dès la fin des années 70, tandis que celui de « nature » renvoie encore à celui de paysage auquel l'agriculture, même intensive, donne une valeur « ouverte » donc « naturelle ». Contrairement à la ville, l'expression de « rural durable » ou de « milieu rural durable » se diffuse peu et a du mal à s'ancrer. Il est d'ailleurs remarquable que l'exaltation des « jardins » et des « arbres » porte plutôt sur ceux qui sont « urbains » tandis que ces mêmes éléments naturels semblent ne pas exister en campagne (voire en « périurbain ») malgré une densité objectivement plus forte.

L'exercice requiert aussi de replacer ces mots émergents ou non dans les courants de pensée et d'action qui interprètent la ville, la campagne et leurs relations afin d'évaluer s'il y a ou non rupture avec la représentation sociale antérieurement dominante. Ainsi, ce n'est pas parce que ville durable ou ville-campagne sont les mots clés nouveaux que l'on en a fini avec les concepts d'« espace », de « périurbain » ou de « métropolisation » qui caractérisent la représentation sociale « aménagiste » et « démographique » du siècle précédent en privilégiant celui de « milieu » qui sied au qualificatif de durable. De même ce n'est pas parce que le terme de nature est introduit — si vigoureusement que ce soit — dans la problématique urbaine et l'« urbanisme durable » que l'on rompt avec une définition « paysagère », « visible », « végétale » ou « verte » voire esthétique de ce concept en prenant en compte le changement de son contenu en lien avec les mutations « naturelles » en cours : le réchauffement climatique, la dégradation de la biodiversité, les pollutions lumineuses et odorantes, les particules fines, l'érosion des sols ... et, d'une façon générale, avec les questions posées par l'ensemble des sciences qui peu à peu reconnaissent notre passage à l'ère de l'anthropocène. Dans cette bataille des idéologies qui s'affrontent, l'analyse des mots « controversés » donne des pistes pour déceler qui emportera le statut de représentation sociale dominante dotée d'un agir effectif.

Il reste alors à confronter les dominantes idéologiques présentes dans

montre une progression fulgurante la courbe s'accélérait dans la deuxième décennie du siècle.

[35]

chaque sphère avec la « réalité » en dynamique des villes et des campagnes. Ceci pour détecter en particulier les décalages entre leurs « natures » idéelles et réelles ainsi que l'effectivité de la représentation du développement durable sur les pratiques des lieux urbains et ruraux. Ce qui exige non seulement de suivre et d'évaluer les actions des politiques et praticiens (architectes, urbanistes, paysagistes...), mais aussi les pratiques des scientifiques (interdisciplinarité entre sciences urbaines et rurales, entre sciences de la nature et sciences de la société, et, bien sûr, « interdisciplinarité interne » en géographie); enfin doivent être évaluées les pratiques individuelles et collectives actuelles et dynamiques que nous avons commencé à instruire au travers des concepts indissociables de « culture de la nature » et de « mode d'habiter » (Mathieu, 2016). La mise au jour de ces rapports aux lieux — urbains, ruraux, et autres milieux— est d'ailleurs à la fois la plus exigeante en travail et la plus féconde. En effet, elle montre à quel point ce sont les « gens » ordinaires qui sont le plus en avance dans leur compréhension de ce qui fait nature dans tous leurs lieux de vie et dans l'invention de pratiques permettant d'articuler — au mieux possible — problèmes d'environnement et problèmes sociaux (Mathieu, 2016).

Conclusion

[36]

Mais plutôt que de présenter au fil des décennies du 21^e siècle l'évolution de l'appropriation du développement durable et l'effectivité de l'idée de « nature » sur les natures « urbaines » et « rurales » réelles, je choisis, pour conclure, aujourd'hui où la prospective semble bouchée par de vaines controverses politiques et scientifiques, de laisser la place à un avenir ouvert en dessinant la projection des figures de l'utopie elle-même « Viser plus, demander plus ... [attendre] plus que de l'effectuable » (Ricœur, 1967¹) telle est la définition de l'utopie que je retiens. Pour ce qui est de celle du développement durable elle se décline par l'espoir de subsumer les contradictions majeures du 21^e siècle : viser l'équité sociale autant que faire face (s'adapter) aux crises environnementales; ambitionner de concilier humanisme et naturalisme et de construire une éthique de la relation humains/natures où les qualités des uns et des autres se conjuguent.

Cette utopie politique implique une nouvelle conception de la nature où la nature idéale tend à ne pas se distinguer des natures réelles qui caractérisent l'anthropocène. La nature est autonome, inattendue, complexe et systémique, ses temporalités nous échappent comme ses interactions avec nos propres activités. Mais même s'il faut prendre la mesure

¹ Cf. Birnbaum, J., Ricœur, prophète utopique, *Le Monde*, 2 septembre 2016, p; 11 : « Viser plus, demander plus ? C'est cela l'espoir (l'utopie) : attendre plus que de l'effectuable. »

de sa globalité (le changement global, menace pour l'espèce humaine), la nature est locale ou plus précisément elle est présente dans sa diversité et sa singularité en tous les lieux. La penser globale et interagir localement. S'il reste un lien entre nature et territoire c'est par le mot de « terre » que ce dernier contient et dont on doit « ménager » les « ressources ». C'est la fin de la pensée et de l'agir « hors sol ».

Aussi, dans cette définition, la nature — et son intersection avec la présence et l'activité humaine — est un facteur puissant de distinction entre les lieux et en conséquence entre les milieux urbains et ruraux. C'est une question de combinaison entre le physique et le social (ilots de chaleur, circulation des vents et des eaux, biodiversité spécifique, quantité de déchets etc. en milieu urbain; qualité des sols et des eaux souterraines, biodiversité spécifique, diversité des climats etc. en milieu rural); mais aussi une question de localisation face au changement climatique et autres aléas (deltas, trait de côte et zones au-dessous du niveau de la mer, hauteur, densité, matériaux et orientation des bâtiments etc.). Connaissance précise de ces interactions hommes/milieus en tous lieux et progression des compétences en matière d'anticipation des « événements extrêmes » deviennent des enjeux corolaires de l'utopie elle-même.

Dès lors que reste-t-il de la distinction entre le citadin (le rat des villes) et le rural (le rat des champs). Distinction purement idéale (culturelle ou identitaire) qui a peu de place dans cette utopie matérialiste et réaliste. Car tout individu doit avoir conscience que sa pratique des lieux est ubiquiste, que, mobile et polytopique, il fait « usage » et habite tous les lieux dont il sait reconnaître la naturalité spécifique et mouvante qu'ils soient ruraux, urbains ou autre. Certes les temps et les activités sont différents selon qu'il s'agisse de « travailler », de « résider », de « circuler » ou d'« être ensemble » (Mathieu, 2014) mais chacun, en développant une « culture de la nature » éco-consciente en parallèle avec le respect de l'autre et un solidarisme local vise ce « plus » qui se nomme « éthique de la relation homme/nature » ou « éthique de la relation sociétés/natures en tous lieux ».

L'utopie met d'abord en mouvement la société civile pionnière de cette éthique qui conjugue ménagement de la nature et solidarité sociale. « Cultiver son jardin », « Faire de tous les lieux une maison » (Mathieu, 2008), « Pour une juste mesure » (Denis, 2015) ... ce sont les expressions qui fondent la pratique morale. Tandis que la sphère politique a du mal à penser cette transversalité et à trouver un système d'action ne faisant pas de hiérarchie entre villes et campagnes, entre physique et social. Là encore les solutions innovantes sont locales. Mais un certain espoir se manifeste dans la sphère scientifique qui rejetant et la séparation entre sciences naturelles et sciences de la société et celle entre études rurales et études urbaines, dénonce les termes d'« urbanisation généralisée » voire

[37]

d'« hybridation » pour qualifier la relation villes-campagnes lui préférant, sans hiérarchie de valeur, celui d'interaction entre des lieux et des milieux distincts. Ce colloque est en ce sens pionnier mettant en son cœur ce qui fait relation entre géographes ruraux et urbains à savoir une géographie de la relation hommes/natures.

BIBLIOGRAPHIE

Berque, A., Bonnin, P., Ghorra-Gobin, C., dir., (2006), *La ville insoutenable*, Paris, Belin.

Blanc, N., (2008), *Vers une esthétique environnementale*, préface de Marcel Jollivet, Paris, Éditions Quae.

Bontron, J.-C., Brochot, A., (1989), « La nature dans la cage des réglementations », in: Mathieu, N., Jollivet, M., Eds, *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'ARF/L'Harmattan, pp.

Chalas, Y., (2003), « La ville-nature contemporaine, quelle réalité? Quels projets? », Appel à communication, *Natures Sciences Sociétés*, 11, pp. 437-438.

Denis, B., (collectif coordonné par), (2015), *Ethique des relations homme/animal. Pour une juste mesure*, Editions France Agricole/Académie d'Agriculture de France.

[38]

Dollfus, O., (1984), « Le système monde. Proposition pour une étude de géographie », *Actes du Géopoint. Systèmes et localisations*, Université d'Avignon, pp. 231-240.

Emelianoff, C., (2005), « La ville durable en quête de transversalité », in Mathieu, N., Guermond, Y., Eds, *La ville durable, du politique au scientifique*, Versailles, Quae, coll. Indisciplines, pp. 129-144 (réédition en 2011).

Léger, D., Hervieu, B., (1979), *Le retour à la nature Au fond de la forêt l'Etat*, Paris, Le Seuil.

Ferrier, J.-P., (1998), « Le Contrat géographique ou l'habitation durable des territoires », Lausanne, Payot. Geopoint, 2014. Colloque *Controverses et Géographie*.

Guillerme, A., (1984), Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques. Nord de la France, fin IIIe-début XIXe siècle, *Etudes rurales*, Volume 93, Numéro 1, pp. 151-161

Mathieu, N., Bontron, J.C., (1968), Repenser l'espace rural, *Paysans*, 70, février-mars, pp.99-107.

Mathieu, N., V. de Lafond & A. Gana, (2006), *Towards New Responsible Rural/Urban Relationships. A Sustainable Territories-oriented Comparative Analysis*. University of Paris X, UMR LADYSS, Paris, 80 p.

Mathieu, N., (2003), « Instruire le concept de développement durable pour dépasser la contradiction Protection/Développement », in *Campagnes et société*.

Fonctions et usages des campagnes françaises. Actes du colloque « Le devenir de l'agriculture et des espaces ruraux » 7 et 8 décembre 2001 Chateauroux, sous la direction de Christine ROMERO, Presses universitaires Orléans, collection du CEDETE, pp. 279-286.

Mathieu, N., Guermond, Y., (2005), *La ville durable, du politique au scientifique*, Quae, coll. Indisciplines.

Mathieu, N., (2008), « L'utopie féminine : faire de tous les lieux une maison », *Ecologie et Politique*, décembre, n° 37 « L'avenir est déjà parmi nous », pp. 93-101

Mathieu, N., (2014), « Mode d'habiter : un concept pour penser les interactions hommes-milieu », in Chernokian, R. Robert, S., (Eds), *Les interactions hommes-milieu. Question et pratiques de la recherche en environnement*, Quae, coll. Indisciplines, pp. 97-130

Mathieu, N., (2016), « Cultures de la nature. Interroger les sociétés postindustrielles », in Choné, A., Hajek, I., Hamman, P. (Eds), *Guide des Humanités environnementales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 265-275.

Mathieu, N., (2016), « Modes d'habiter. « Modes d'habiter », « cultures de la nature » : des concepts indissociables », in Choné, A., Hajek, I., Hamman, P. (Eds), *Guide des Humanités environnementales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 567-581.

Mathieu, N., (à paraître), *Les relations villes/campagnes : histoire d'une question*, Paris, Les petits livres de l'Académie.

Salomon-Cavin, J., (2005), *La ville, mal-aimée ? Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution*, Presses Polytechniques Universitaires Romandes, 258 p.

Salomon Cavin, J., (2006), « La ville-campagne, ville insoutenable ? », *Natures Sciences Sociétés*, 4, Vol. 14, pp. 409-415.

Salomon-Cavin, J., Mathieu, N., (2014), « Interroger une représentation collective : la ville mal-aimée », in : Martouzet, D. (Ed.), *Ville aimable*, Tours, PUFR, pp. 125-154.

Sassen, S., (1991), *The Global city: New York, London, Tokyo*, Princeton University press, (traduit en français en 1996 aux éditions La découverte).

Serres, M., (1990), *Le Contrat naturel*, François Bourin, Paris.

Soubeyran, O., (2016), « Résilience, Démodernisation forcée et changement climatique », in : Chartier, D. Rodary, E., (dir.), *Manifeste pour une géographie environnementale*, Paris, Les Presses SciencesPo.

[39]

Première partie

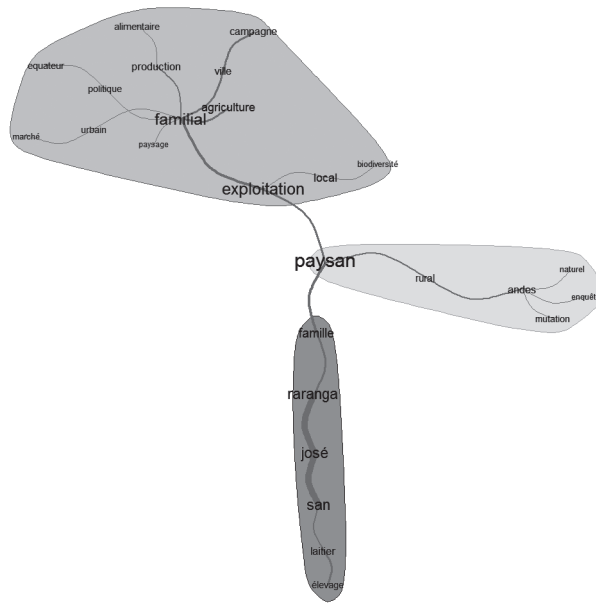
**De l'articulation
agriculture – nature – société**

Nasser Rebai
UMR PRODIG
2, rue Valette 75005 Paris
nass.reb@hotmail.fr

**Repenser les relations ville-campagne
pour valoriser l'agriculture familiale
et l'environnement en milieu rural:
une analyse depuis les Andes équatoriennes**

*Rethinking urban-rural relationships to promote
family farming and rural environment:
an analysis from the Ecuadorian Andes*

[44]



Résumé

Au cours des dernières décennies, les territoires ruraux des Andes équatoriennes ont connu de profondes transformations dans un contexte de libéralisme économique synonyme d'affaiblissement de l'agriculture familiale. En conséquence, dans certaines régions, et plus particulièrement dans la province de l'Azuay, l'émigration paysanne s'est beaucoup développée et a provoqué de profondes transformations agraires. D'un côté les superficies cultivées et les espaces boisés ont diminué, tandis que de l'autre les aires pâturées ont augmenté. Au-delà de la perte évidente d'agro-biodiversité, qui contraint désormais les familles paysannes à s'approvisionner sur le marché pour s'alimenter, le contexte migratoire engendre également d'importantes dégradations environnementales qui mettent en péril l'activité des plus petites exploitations. Ainsi, l'émigration paysanne, au lieu d'être un moyen de développement rural, apparaît davantage comme un facteur d'accentuation de la vulnérabilité économique et environnementale des agriculteurs familiaux. Au regard de cette situation préoccupante, ce texte, qui présente les résultats d'une recherche conduite en 2014, insiste également sur la nécessité de repenser le développement des territoires ruraux andins à partir d'une redéfinition des relations villes-campagnes.

[45]

Mots-clés: Equateur, Andes, émigration, agriculture familiale, vulnérabilité, relations villes-campagnes.

Abstract

Over the last decades, rural areas of the Ecuadorian Andes have undergone deep transformations in a liberal economic context synonymous with a weakening of family farming. Therefore, in some areas, particularly in the province of Azuay, peasant migration has increased a lot and has caused important agrarian transformations. On the one hand, cultivated and forested areas have decreased while on the other hand grazed areas have increased. Beyond the obvious loss of agro-biodiversity, which is now forcing farming families to buy their own food, the migratory context is also inducing major environmental degradations which are now endangering the smallest farms' activity. Thus, peasant emigration, instead of increasing rural development rather seems to exacerbate the economic and environmental vulnerability of family farmers. In view of this alarming situation, this text, which presents the results of a research conducted in 2014, also insists on the necessity to rethink the development of the rural territories with a redefinition of urban-rural linkages.

Key words: Ecuador, Andes, migration, family farming, vulnerability, urban-rural linkages.

INTRODUCTION

Depuis le début des années 1980, les territoires ruraux des Andes équatoriennes ont connu de profondes mutations dans un contexte de libéralisme économique (North et Cameron, 2008). En effet, plusieurs travaux ont montré que l'ouverture du marché équatorien aux céréales subventionnées des pays du Nord avait contribué à la baisse des productions céréalières dans la *sierra* et, logiquement, à l'augmentation de l'insécurité alimentaire dans le plus petit des pays andins (Peltre-Wurtz, 2004; Carrión et Herrera, 2012). D'autres études ont indiqué que le renforcement de l'agro-industrie avait provoqué la prolétarianisation croissante des populations paysannes et la dégradation progressive de l'environnement dans les campagnes de la *sierra* (Korovkin, 2004; Martínez, 2014). Il a également été souligné que l'activité des plus petites exploitations avait subi de grandes transformations, en passant d'une production centrée sur la satisfaction des besoins alimentaires domestiques locaux à une production spécialisée (lait, brocolis, fleurs), symbolique d'une subordination nouvelle¹ des agriculteurs familiaux aux grandes sociétés agro-industrielles (Martinez Godoy, 2013; Martínez, 2015). Ainsi, les politiques de « modernisation » du secteur agricole en Equateur ont engendré une perte importante d'agro-biodiversité dans de nombreuses localités andines quand, dans le même temps, le recours aux intrants chimiques (Sherwood et Paredes, 2014), la compétition pour l'eau et l'intensification de l'usage des sols, ont accentué la détérioration des ressources environnementales. Cette situation, déjà préoccupante, s'est encore aggravée alors que l'activité minière dans la *sierra* équatorienne a augmenté ces dernières années (Bustamante et Lara, 2010; Latorre, 2015) et qu'elle a mis en péril la durabilité des ressources naturelles.

[46]

Au final, et alors que les paysanneries des Andes équatoriennes restent soumises à de nombreuses contraintes environnementales (gel, érosion des sol, stress hydrique) auxquelles, cependant, elles se sont historiquement adaptées (Valdéz, 2006; Ruf, 2008), le contexte libéral des dernières décennies n'a fait que renforcer leur vulnérabilité qui, depuis plusieurs années, et surtout depuis la crise économique qui toucha l'Equateur entre

¹ Comme le suggère L. Martínez (2014), le développement du capitalisme agraire dans les Andes équatoriennes au cours des dernières décennies est à envisager comme le prolongement de la domination des populations paysannes par les *haciendas* du temps de la période coloniale. Cette thèse va dans le sens de celle développée par J. Chonchol qui pour décrire les mutations contemporaines des campagnes latino-américaines emploie l'expression de « modernisation conservatrice » (Chonchol, 1995).

1998 et 2000 (Gastambide, 2000 ; Larrea 2004), s'est illustrée par une importante émigration internationale des agriculteurs familiaux (Rebaï 2013). Ainsi, plusieurs études se sont intéressées ces dernières années aux effets de l'émigration paysanne en se focalisant sur la mutation des économies rurales (Caguana, 2008 ; Vasco, 2013) mais en laissant de côté, bien souvent, l'analyse du lien entre la dynamique migratoire, les mutations agricoles et les changements environnementaux. C'est pourquoi nous proposons dans ce texte de nous intéresser spécifiquement aux transformations des pratiques agricoles et à leurs effets sur les ressources naturelles dans le contexte migratoire des Andes équatoriennes. A partir d'un travail de recherche de type qualitatif, nous devrions renforcer la réflexion qui, depuis plusieurs années, porte sur les changements contemporains de la ruralité andine en Equateur, en insistant sur la question fondamentale de la durabilité des systèmes de production familiaux et des ressources naturelles.

ANTÉCÉDENTS ET NOUVELLE ÉTUDE DE CAS

L'étude que nous présentons ici s'inscrit dans la continuité de dix années de recherche sur les mutations récentes des campagnes de la *sierra* équatorienne. Ces travaux ont commencé par l'étude des effets de l'émigration paysanne à Juncal, dans la province du Cañar (cf. Figure 1), où nous avons mis en évidence que le départ de nombreux individus depuis le milieu des années 1990 a provoqué un changement radical dans les pratiques agricoles (Rebaï, 2009). En raison de la diminution globale de la main-d'œuvre, nous avons constaté que les superficies dédiées aux cultures vivrières (céréales, tubercules, fève et haricot) ont très nettement diminué, comme dans d'autres zones de la province du Cañar marquées par une forte émigration paysanne (Jokisch, 2002), alors que dans le même temps les pâturages ont gagné en importance. En bénéficiant d'un contexte politique favorable à la production nationale et garantissant un prix plancher aux producteurs¹ (Hernández et al., 2013), les exploitations familiales de Juncal se sont dans leur majorité orientées vers la production de lait. Dès lors, et outre la transformation du paysage agraire, le contexte migratoire a logiquement conduit à une mutation des économies

[47]

¹ Cette situation est tout à fait paradoxale dans le contexte équatorien marqué par le libéralisme économique. Elle est d'ailleurs comparable à celle du Pérou qui, en décidant de protéger son secteur laitier à partir des années 1990, alors même que le président de l'époque A. Fujimori (1990-2000) mettait en place des politiques agricoles ultra-libérales, a favorisé le développement d'une filière fromagère artisanale capable de répondre à une demande urbaine en pleine croissance (Aubron, 2006).

[48]

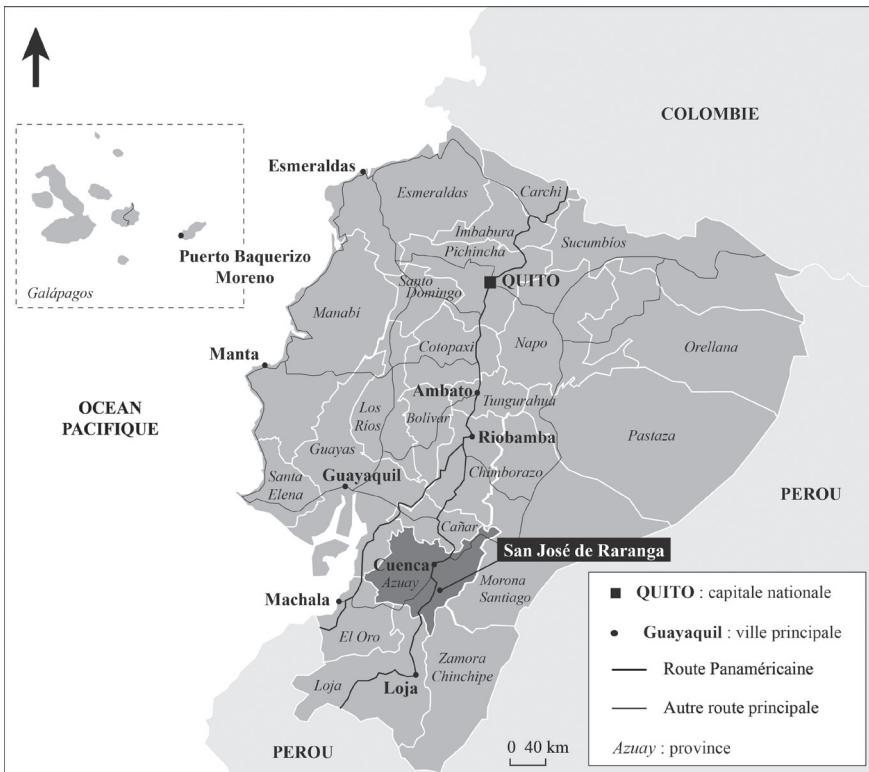


Figure 1. Carte de localisation de la paroisse San José de Raranga.
 Réalisation : N. Rebaï. Source : Instituto Geográfico Militar (IGM).

familiales, lesquelles, désormais, dépendent pour l'essentiel de la vente de lait et des *remesas* (revenus migratoires) qui, dans certains cas, permettent aux familles paysannes de moderniser leurs exploitations. Toutefois, l'isolement géographique dont souffre Juncal, en étant située en plein cœur d'« une périphérie passive » du territoire national (Deler, 1981 : 228), à plusieurs heures de route des principaux centres urbains nationaux, nous est apparu comme un obstacle de taille à l'essor de cultures commerciales, comme nous l'avons constaté avec l'échec du développement de la production de fraise chez plusieurs familles ayant investi une partie de leurs revenus migratoires. En conclusion de notre travail, nous avons donc insisté sur le fait qu'à Juncal l'émigration internationale ne pouvait constituer une voie de développement local sans une redéfinition des relations villes-campagnes en faveur d'une meilleure intégration marchande des exploitations familiales. Nous avons ajouté que, pour l'heure, il était logique que l'élevage laitier demeure l'activité dominante et que les superficies cultivées ne cessent de diminuer à Juncal, aggravant ainsi la perte d'agro-biodiversité à l'échelle locale.

L'analyse des mutations agraires et environnementales dans le contexte migratoire des Andes équatoriennes ne peut toutefois se limiter à une seule étude de cas. Dès lors, et afin de mieux comprendre les effets des migrations paysannes sur l'agriculture, les ressources naturelles et le paysage dans la *sierra* équatorienne, nous proposons de focaliser notre attention sur les résultats d'une recherche réalisée en 2014 dans la province de l'Azuay où l'émigration paysanne, qui remonte à plus d'une cinquantaine d'année (Carpio, 1992 ; Rebaï 2012), affecte un grand nombre de localités comme la paroisse (village) de San José de Raranga qui, dans ce texte, sera notre zone d'étude (cf. figure 1). De fait, elle nous permettra de décrire au mieux la réalité des campagnes azuayennes, dominées par la petite propriété¹, et où le manque d'intégration marchande des exploitations, en dépit de la proximité de Cuenca, la troisième ville équatorienne (400 000 habitants), constitue de notre point de vue un facteur supplémentaire de la vulnérabilité économique et environnementale des agriculteurs dans cette région des Andes.

Pour le démontrer, nous organiserons ce texte en quatre parties. Après quelques précisions méthodologiques (1), nous verrons comment l'émigration paysanne a entraîné d'importantes transformations agraires à San José de Raranga (2). Puis, nous nous intéresserons à la situation économique des exploitations familiales de cette localité, en présentant les

[49]

¹ Au moment du dernier recensement agricole (Institut National de Statistiques et de Recensement — INEC, 2002), 80 % des 100 000 exploitations agricoles de la province de l'Azuay ne dépassaient pas 5 hectares et ne couvraient que 16 % de la surface agricole régionale.

résultats détaillés des enquêtes que nous y avons réalisées (3). Enfin, nous présenterons les différents facteurs qui pourraient permettre, à moyen terme, de favoriser le développement durable de l'agriculture familiale et des territoires ruraux dans les Andes équatoriennes (4).

La paroisse San José de Raranga : un nouveau cas d'étude des mutations agraires dans le contexte migratoire des Andes équatoriennes

A San José de Raranga, nous avons réalisé une dizaine d'enquêtes auprès d'agricultrices et d'agriculteurs en bénéficiant de l'appui de l'entreprise publique ETAPA-Cuenca qui, depuis plusieurs années, intervient dans la localité comme dans l'ensemble des territoires ruraux de la périphérie cuencanaise pour la conservation des ressources naturelles. Ce travail s'inscrivant dans un projet de recherche plus important sur les stratégies paysannes et les dynamiques territoriales dans les Andes rurales d'Équateur, impliquant la réalisation d'autres enquêtes dans la province du Cotopaxi¹, notre échantillon d'analyse peut sembler limité. Toutefois, le but de cette étude n'étant pas de créer une nouvelle base d'informations statistiques, mais plutôt de fournir des éléments de compréhension des logiques paysannes dans la région cuencanaise, les informations que nous avons recueillies, notamment sur les choix productifs, les revenus et les dépenses de chaque groupe domestique que nous avons étudié, nous permettent de décrire certains phénomènes singuliers des mutations récentes de l'agriculture familiale dans la province de l'Azuay. Nous précisons également que sur les dix familles qui composent notre échantillon d'étude, sept d'entre elles avaient au moins un membre aux États-Unis en 2014. Ainsi, en ayant pu étudier des familles « avec migrants » et des familles « sans migrant », nous avons pu aborder *a minima* la diversité sociale à San José de Raranga. Enfin, nous nous sommes également intéressés aux activités extra-agricoles, et aux revenus migratoires en particulier, pour évaluer leur importance économique en comparaison de celle des éventuelles ventes de produits agricoles même si, comme nous l'avons dit plus haut, le manque d'intégration marchande des agriculteurs est une caractéristique centrale de cette localité.

[50]

¹ Dans cette province, nous avons mené des enquêtes dans le cadre du projet de recherche « MAN-PEST » (IRD) qui porte sur la sécurité alimentaire des communautés paysannes andines.

Une agriculture à l'abandon dans un contexte de forte émigration

Les entretiens réalisés à San José de Raranga montrent qu'au niveau des dix familles qui composent notre échantillon d'analyse, 21 personnes sur 45 se trouvaient en 2014 aux Etats-Unis, et parfois depuis quinze ans¹. Ce contexte de déprise démographique a des conséquences importantes sur les pratiques agricoles locales. Si de nombreux travaux ont mis en évidence ces dernières décennies que la culture du maïs occupait une place prépondérante dans les petites exploitations familiales de la province de l'Azuay (Gondard, 1976; Borrero, 1989; Huttel et al., 1999), à San José de Raranga la raréfaction de la main-d'œuvre au cours des dernières années a contribué à l'abandon progressif de cette céréale et des autres productions de cycles longs (fève, haricot, tubercules), exigeantes en travail et grosses consommatrices de main-d'œuvre, caractérisées par des rendements faibles et sujettes à des pertes importantes en cas de mauvaises conditions climatiques. De même, la baisse globale de la main-d'œuvre a conduit les familles de San José de Raranga à délaisser peu à peu les systèmes d'entraide caractéristiques des communautés paysannes andines pour monnayer toujours plus leurs participations aux tâches agricoles. Ainsi, d'après nos enquêtes, le salaire moyen d'un journalier dans la localité est passé de 5 à 12 dollars entre 2000 et 2014, entraînant un coût moyen d'un peu plus de 250 dollars pour cultiver un lopin de 2500 m² de maïs. Dans ces conditions, les familles paysannes de San José de Raranga ont été contraintes de réduire progressivement la taille des parcelles dédiées aux cultures vivrières, précisant souvent, avec fatalisme, que « *cela ne sert à rien de cultiver car cela coûte trop cher* ».

[51]

¹ Ce premier résultat est particulièrement important parce qu'il contraste très nettement avec les chiffres officiels du dernier recensement démographique qui indiquent que la population de la paroisse San José de Raranga a augmenté de 15 % entre 2001 et 2010, en passant de 2 050 à 2 351 habitants (INEC, 2001/2010), alors même que la localité a enregistré une baisse de sa natalité (la classe d'âge des 0/9 ans étant passé de 626 à 574 individus entre 2001 et 2010), et des retours dans la localité très peu nombreux au cours de cette dizaine d'années. En effet, le dernier recensement rend compte du retour de 22 personnes qui vivaient à l'étranger cinq ans auparavant, et de 13 personnes qui se trouvaient dans une autre province que l'Azuay mais qui vivaient en Equateur. Ces éléments ne peuvent aller dans le sens d'une augmentation démographique locale de 301 personnes entre 2001 et 2010. Nous supposons alors qu'au moment de répondre aux enquêteurs de l'INEC, de nombreuses personnes ont déclaré que les membres de leur famille qui avaient émigré vivaient dans la localité craignant que les pouvoirs publics ne leur confisquent leurs terres en cas d'absence de leurs parents ou de leurs enfants, comme cela peut souvent être le cas. Autrement dit, nous émettons l'hypothèse qu'une erreur importante soit apparue dans le recensement de la population à San José de Raranga en 2010.

A l'inverse, et comme à Juncal, les exploitations familiales de San José de Raranga ont privilégié le développement de l'élevage laitier, contraignant il est vrai, mais n'impliquant pas de pic de travail obligeant la mobilisation d'une main-d'œuvre importante et, surtout, plus sûr pour l'obtention de revenus certes modestes mais réguliers. C'est ainsi que, ces dernières années, la majorité des familles paysannes a développé une petite activité de fabrication artisanale de fromages vendus à des intermédiaires qui, sillonnant la zone et les paroisses voisines comme Quingeo, viennent acheter la production fromagère locale pour aller la revendre à Loja, dans le sud du pays. Obtenant en moyenne 1,05 dollars par livre (450 grammes) produite, les exploitations parviennent ainsi à disposer de ressources économiques relativement stables. Néanmoins, les familles paysannes de San José de Raranga n'ayant pour uniques acheteurs que ces fameux intermédiaires venant trois fois par semaine dans leurs exploitations, leur pouvoir de négociation demeure très limité ce qui les oblige, parfois, à vendre leurs productions à des prix plus bas, lorsque les intermédiaires l'exigent, ces derniers menaçant régulièrement qu'ils pourraient « *se fournir ailleurs* ».

Du développement de l'élevage laitier à la réduction du couvert arboré et ses conséquences sur l'environnement local

[52]

Ainsi, bien que contraignante, la vente de fromages est devenue économiquement essentielle pour les familles de San José de Raranga qui, dans ces conditions, n'ont pas hésité ces dernières années à faire déboiser leurs parcelles par des bûcherons professionnels, à qui elles ont vendu leurs arbres pour quelques dizaines de dollars, pour étendre davantage leurs pâturages, parfois jusqu'au *páramos*¹, et agrandir ainsi leurs élevages afin de produire plus de lait. En conséquence, le paysage agraire local a connu une profonde mutation en voyant les espaces boisés se réduire comme peau de chagrin tandis que les parcelles de maïs sont désormais limitées à des carrés de quelques dizaines de mètres à côté de maisons (cf. figure 2). A l'échelle des 10 exploitations qui composent notre échantillon d'étude, et qui représentaient au total 23,3 hectares en 2014, 78,8 % de la superficie totale étaient dédiée aux pâturages, contre seulement 12 % pour les espaces boisés et 9,2 % pour les cultures.

Dès lors, il convient de faire ressortir un paradoxe. Les informations présentées ci-dessus indiquent que la baisse des superficies boisées à San José de Raranga est liée à la baisse de la population dans cette localité, ce

¹ Les *páramos* forment un écosystème caractéristique des Andes septentrionales (Equateur, Colombie, Venezuela), que l'on trouve au-delà de 3200 mètres d'altitude et dont la végétation se compose essentiellement d'arbustes et de graminées.



Figure 2. Paysage agricole à San José de Raranga en 2014.

Désormais, les cultures vivrières ne tiennent que sur de toutes petites surfaces et les arbres disparaissent peu à peu tandis que les pâturages occupent de grandes superficies. — Source : N. Rebaï.

qui contredit la *forest transition theory* (Mather, 1992 ; Rudel, 1998) qui veut que les migrations des populations rurales aient pour conséquence de favoriser le retour de la « nature ». En Equateur, ce constat a d'ailleurs été fait, dans les provinces du Morona Santiago (Rudel et *al.*, 2002) et de Loja (Gray, 2008), où les baisses de densités rurales ont engendré la diminution des superficies cultivées et la formation de forêts secondaires. Cela prouve en définitive qu'il est difficile de théoriser sur les effets de l'émigration en milieu rural compte tenu des contrastes qu'il est possible d'observer d'une région à l'autre en ce qui concerne les usages du sol, lesquels n'évoluent pas seulement en fonction des densités de population. Cela se confirme à l'échelle de notre zone d'étude où la réduction du couvert arboré a lieu dans un contexte économique qui favorise le développement de l'élevage laitier par les petites exploitations familiales, en dépit d'une baisse de la population paysanne.

[54]

A l'échelle de la paroisse San José de Raranga, il apparaît donc très nettement que l'émigration de nombreux individus a grandement favorisé le passage d'une agriculture de subsistance à une activité d'élevage dominante impliquant une réduction drastique du couvert arboré. Autrement dit, la déprise démographique au niveau local a engendré une perte importante de biodiversité. A court terme, la réduction du couvert arboré et l'augmentation de l'élevage laitier à San José de Raranga pourrait mettre en péril l'activité paysanne en provoquant des processus accélérés d'érosion et une dégradation des sols dans les *páramos* qui revêtent une importance capitale en raison de la capacité de leurs sols à retenir l'eau des précipitations pour alimenter ensuite les bassins versants de la *sierra* équatorienne (Girard, 2005). Cette dégradation pourrait être d'autant plus rapide que nous avons pu observer que les charges animales dans certaines exploitations pouvaient atteindre 9 têtes de bétail par hectare¹, les familles paysannes choisissant de posséder de nombreux bovins comme s'il s'agissait d'une « épargne sur pattes » utile dans une situation qui appellerait une rentrée d'argent immédiate, ce qui influe négativement sur la capacité des *páramos* à retenir les eaux de précipitation. Dans ces conditions, les ressources locales en eau pourraient réduire rapidement et les exploitations familiales de la zone, tout comme la ville de Cuenca, qui tire profit des sources hydriques situées dans sa périphérie rurale, pourraient se voir priver d'une grande partie de l'eau qu'elles utilisent actuellement.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, ETAPA-Cuenca intervient auprès des populations paysannes de San José de Raranga et du reste de

¹ Une densité d'autant plus importante que certaines exploitations comptent également plusieurs ovins.



[55]

Figure 3. Prospectus ETAPA sur les « bonnes pratiques » agricoles à employer dans les campagnes cuencanaises.

Sur ce document à caractère informatif et destiné aux paysans de la région cuencana, apparaissent à gauche les « bonnes pratiques » à adopter pour protéger l'environnement : conserver le couvert forestier en haute altitude, constituer des abreuvoirs pour les animaux, délimiter les aires de pâturages et maintenir la végétation sur le bord des cours d'eau pour éviter que les bovins ne s'en rapprochent trop. A droite, une énumération des actes à ne pas faire : ne pas pratiquer de brûlis en haute altitude, ne pas couper les arbres situés sur les pentes, limiter l'usage de fertilisants chimiques qui aggravent la pollution des eaux régionales. — Source : ETAPA.

la périphérie cuencanaise en les appuyant techniquement pour maintenir les espaces boisés des zones d'altitude, et protéger ainsi les ressources hydriques régionales indirectement mises à mal par la dynamique migratoire. En outre, l'entreprise publique multiplie les actions pour orienter les éleveurs vers de nouvelles « bonnes pratiques », en leur expliquant par exemple l'intérêt de tenir les animaux éloignés des cours d'eau, pour éviter que les déjections ne viennent polluer les ressources hydriques destinées à la consommation humaine, ou en préconisant l'arrêt pur et simple de l'extension des pâturages dans les zones d'altitude (cf. figure 3). Son objectif, comme nous l'avons constaté à San José de Raranga, est également de promouvoir l'agroforesterie, afin de permettre aux exploitations familiales de la région cuencanaise de tirer des revenus de cette activité qui viendrait compenser le recul de l'activité laitière et permettrait, en outre, de limiter les processus d'érosion.

Vulnérabilité économique et insécurité alimentaire des familles paysannes

[56]

Au-delà des conséquences environnementales, le développement de l'élevage laitier dans le contexte migratoire implique une transformation de l'économie familiale paysanne. En effet, comme le montrent nos enquêtes, dont le détail des résultats apparaît dans le tableau qui suit (cf. figure 4), pour 9 des 10 familles que nous avons étudiées, les revenus laitiers constituaient en 2014 la seconde source de revenus réguliers.

Cette situation souligne la fragilité économique des exploitations familiales de la paroisse San José de Raranga contraintes de se « spécialiser » dans la production de lait alors qu'elles ne disposent pas de grandes ressources foncières. Dans ces conditions, et en délaissant les cultures vivrières, elles se retrouvent dépendantes du marché pour couvrir leurs besoins alimentaires¹, souvent importants lorsqu'il s'agit de nourrir de nombreuses « bouches ». En outre, les revenus laitiers sont insuffisants pour que les familles paysannes puissent couvrir leurs dépenses de nourriture — à l'exception de la famille n°1 — lesquelles concernent essentiellement l'achat de riz, de pâtes, de pommes de terre, de quelques légumes et d'un peu de matière grasse (huile, beurre ou saindoux). En résumé, l'élevage laitier, en plus de mettre en danger l'activité paysanne au niveau local, ne parviendrait pas à assurer la reproduction des familles paysannes de San José de Raranga si les revenus de l'activité, en moyenne 92,3 dollars par mois en 2014, n'étaient pas complétés par des revenus extra-agricoles. Ainsi, pour les 9 premières familles de notre étude, dont

¹ Ici, nous n'abordons même pas le reste des dépenses domestiques qui concernent les frais de santé, d'éducation, de transport, d'électricité et de gaz.

Exploitation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Personnes présentes au sein de l'exploitation	3	3	2	5	6	4	7	6	2	4
Personnes émigrées	4	4	3	1	/	3	/	/	4	2
Superficie de l'exploitation (en hectares)	2	2,7	1	0,8	1	0,5	1,1	4	8,6	1,6
Superficie de l'exploitation dédiée aux pâturages (en hectares)	1,9	2,5	0,8	0,5	0,96	0,35	0,85	3,9	5	1,6
Part de l'exploitation dédiée aux pâturages (en %)	95	92,5	80	62,5	96	70	77	97,5	58,6	100
Revenus laitiers	166	108	83	46	73,7	27	73,7	161	92,2	/
Revenus liés aux petits élevages ¹	41	164	80	51	82	10	30	10	120	/
Revenus fonciers	/	/	/	/	/	/	/	100	/	400
Revenus extra-agricoles ²	200	250	248	325	98	300	212	72	300	368
Part des revenus migratoires dans les revenus extra-agricoles (en %)	100	100	80	77	/	100	/	/	100	54
Dépenses alimentaires	150	180	150	250	250	250	250	250	150	200

[57]

Figure 4. Principales caractéristiques des 10 familles paysannes étudiées à San José de Raranga en 2014
Source : enquêtes de terrain.

¹ Ventes de porcs, de moutons, de cochons d'Inde, de volaille et d'œufs.

² Remesas, emplois locaux, salaires journaliers, artisanat, allocations de l'Etat, petit commerce.

les revenus moyens atteignent 391 dollars par mois en 2014, 57 % des rentrées monétaires régulières proviennent d'activités extra-agricoles, alors que les revenus liés aux petits élevages, plutôt modestes et irréguliers¹, ne représentent en moyenne que 65 dollars par mois, soit 16,7 % des revenus moyens. Pour les familles n°1, 2, 3, 4, 6 et 9, les *remesas* représentent 62 % de leurs revenus globaux. En ce qui concerne le cas particulier de la famille n°10, celle-ci obtient en moyenne 768 dollars de revenus mensuels en 2014. Parmi ses rentrées monétaires les plus importantes, les *remesas* représentent en moyenne 200 dollars par mois, soit 26 % de ses revenus globaux, tandis que la location permanente de son hectare et demi de terre en représente le double. Ceci s'explique simplement : l'accès aux pâturages pour le maintien des élevages laitiers étant devenu essentiel à San José de Raranga, quitte à investir une partie des *remesas* ou des revenus de la pluriactivité, certaines exploitations font le choix de tirer profit de cette « demande » pour « vendre leur herbe » et obtenir dans ces conditions jusqu'à 400 dollars mensuels par hectare.

[58]

Dès lors, il convient de souligner que même si l'émigration contribue au maintien des exploitations, par le biais des *remesas*, elle constitue un facteur aggravant de la vulnérabilité économique des familles paysannes de San José de Raranga qui, délaissant l'agriculture, et entraînant de fait la diminution de l'agro-biodiversité dans leur localité, sont devenues de plus en plus dépendantes des achats de vivres sur le marché. En définitive, le fait d'être en grande partie tributaire de quelques revenus laitiers, mais surtout, de revenus extra-agricoles, le plus souvent instables du fait de la précarité des emplois locaux ou à l'étranger, rappelle à quel point les paysans de cette localité se trouvent en situation d'insécurité alimentaire. Entre la disparition des cultures, comme le maïs, les dégradations environnementales et la dépendance aux salaires extérieurs, les conséquences de l'émigration paysanne sont particulièrement importantes et obligent à revoir le modèle de développement des territoires ruraux dans les Andes équatoriennes en passant, de notre point de vue, par une redéfinition des relations villes-campagnes.

Faciliter l'accès des agriculteurs familiaux au marché en renforçant les organisations paysannes

A l'instar de l'ensemble des pays andins, l'Équateur se caractérise par une urbanisation importante. A ce jour, 65 % des 15 millions d'Équa-

¹ Les petits élevages ont pour fonction de constituer eux aussi une (petite) « épargne sur pattes ». La vente d'un porc, d'un mouton ou de quelques cochons d'Inde permet le plus souvent de faire face à une dépense imprévue ou de compenser la perte ou la diminution provisoire d'un revenu extra-agricole.

toriens présents sur le territoire national vivent en milieu urbain, principalement à Quito, la capitale, et Guayaquil, le premier port du pays, qui réunissent chacune près de 3 millions d'habitants. Mais l'Équateur compte également 13 villes ayant une population comprise entre 100 000 et 400 000 habitants (cf. figure 5) et réunissant au total plus de 3 millions d'individus. Alors que deux tiers des exploitations du pays ne dépassent pas 5 hectares, et que dans la *sierra* cette caractéristique concerne 75 % des unités de production (INEC, 2002), cet « archipel » de villes « moyennes » pourrait dynamiser l'agriculture familiale et servir de moteur du développement agricole et rural. En effet, plusieurs travaux qui ont porté sur différents pays des Suds ont montré que l'agriculture familiale présentait de grandes capacités à développer et à structurer des filières efficaces d'approvisionnement agricole des marchés urbains (Chaléard, 1996; Tallet, 1999; Moustier et *al.*, 2002; Rabenanambola et *al.*, 2009), avant que des auteurs centrés sur la région andine ne se positionnent en faveur d'un retour à une agriculture locale qui favorise la mise en relation directe des producteurs et des consommateurs (Cochet et Aubron, 2009; Girard, 2015).

C'est précisément le type d'expérience que nous avons observé dans la périphérie de Cuenca (Rebaï, 2012) : les interventions des pouvoirs publics régionaux ont contribué au développement d'une agriculture commerciale en mettant sur pied deux associations de petits producteurs agro-écologiques pour freiner l'émigration paysanne (Rebaï, 2011). À partir de cette initiative originale dans le contexte azuayen, nous avons alors noté que de nombreuses exploitations parviennent à obtenir des revenus aussi importants que réguliers tout en approvisionnant la ville de Cuenca en produits frais à des prix très bas (Rebaï, 2014). Dans ce contexte, certaines exploitations, investissant une partie de leurs revenus migratoires, parviennent même à se moderniser et à diversifier leur offre de produits pour le marché urbain régional (Rebaï, 2013). Ainsi, il apparaît que la construction d'une relation étroite entre villes et campagnes est déterminante pour favoriser les investissements post-migratoires des agriculteurs, mais, surtout, pour favoriser la diversification productive des unités de production familiales, pour entretenir l'agro-biodiversité et pour favoriser la sécurité alimentaire des populations urbaines. Nous avons alors souligné qu'en dépit du caractère limité de cette expérience — seulement 300 petits producteurs bénéficiaient au début des années 2010 d'un accès direct au marché cuencanais — le développement de réseaux marchands et d'organisations de petits producteurs a contribué à la « résistance territoriale » (Cortes, 1999) de l'agriculture familiale dans cette région de la *sierra* équatorienne.

[59]

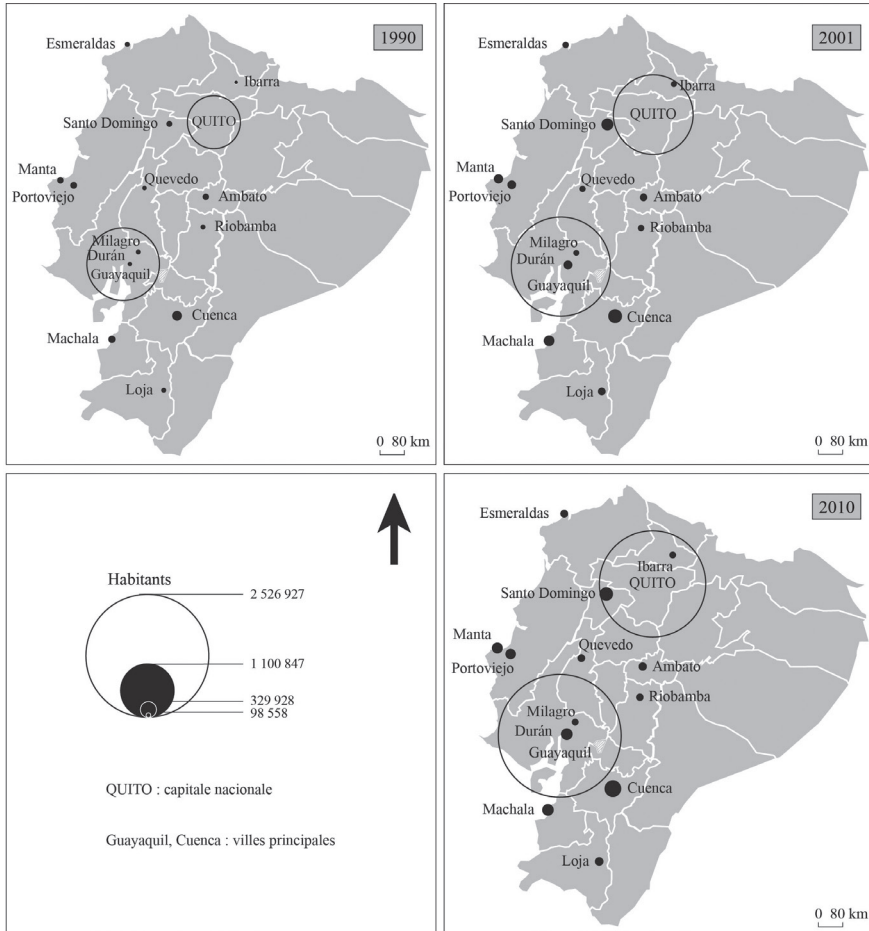


Figure 5. Cartes de la croissance démographique des principales villes équatoriennes entre 1990 et 2010.
Réalisation : N. Rebaï. Source : IGM.

D'après cette expérience, il est clair que la promotion de politiques favorables à l'intégration économique des exploitations familiales devrait être la clé pour dynamiser l'agriculture et pour assurer la sécurité alimentaire des populations urbaines en Equateur. Pour cela, il y aurait donc un intérêt majeur à ce que les pouvoirs publics encouragent le renforcement des organisations paysannes pour faciliter l'accès des exploitations familiales aux marchés urbains nationaux afin que celles-ci disposent du capital nécessaire à leur reproduction et que leurs membres ne soient pas contraints d'aller se prolétarianiser dans les grandes exploitations capitalistes du pays, en ville, ou à l'étranger. Concrètement, ce renforcement des organisations paysannes pourrait prendre forme dans un contexte de profonde rénovation du discours politique en Equateur et alors que le président Rafael Correa ambitionne de rompre avec le modèle de « développement libéral » en place depuis les années 1980. Pour donner plus de corps à son projet de « Révolution Citoyenne », dont l'objectif est d'intégrer les populations historiquement exclues du processus de construction nationale, et notamment les paysans andins, Rafael Correa est parvenu en 2008 à faire voter par *référendum* une nouvelle Constitution dans laquelle le concept de « *Buen Vivir*¹ » atteste de la volonté de donner plus d'importance au bien-être social et environnemental des populations. Dans cette même Constitution, la souveraineté alimentaire nationale apparaît d'ailleurs comme un « objectif stratégique » pour lequel il importe de « renforcer le développement d'organisations et de réseaux de producteurs » (Article 281), ce qui suppose de réinscrire l'agriculture familiale dans l'agenda des politiques publiques.

[61]

Dès lors, et en dépit du fait que les principes de cette « Révolution Citoyenne » aient été galvaudés ces dernières années avec, nous l'avons rappelé, le développement agro-industriel et minier dans la *sierra*, la nouvelle donne constitutionnelle pourrait contribuer à la réhabilitation de l'agriculture familiale dans les politiques publiques. Pour cela, l'émergence d'organisations de producteurs serait déterminante pour favoriser

¹ « Bien vivre ». Ce concept, qui trouve son origine dans la cosmovision andine, a fait l'objet d'un nombre considérable de publications ces dernières années. Celles d'A. Acosta, qui fut un temps proche de Rafael Correa avant de se désolidariser de la politique de l'actuel président équatorien, ont connu une grande diffusion, en dépit de leur caractère discursif (Acosta, 2008 et 2012). D'autres auteurs, comme J. Sanchez-Parga, ont proposé une lecture critique du concept de « *Buen Vivir* », en soulignant notamment que le concept apparaissait davantage comme un élément de communication peu opérant pour une véritable révolution politique en Equateur (Sanchez-Parga, 2014). De leur côté, différents chercheurs ont tenté de produire une analyse épistémologique du concept de « *Buen Vivir* » pour discuter de sa possible application contemporaine en faveur d'un changement réel de modèle de développement en Equateur et en Amérique latine (Breton y al., 2014).

une production agricole diversifiée au sein des petites exploitations et améliorer l'approvisionnement alimentaire des villes. En outre, le renforcement des organisations paysannes et la valorisation de l'agriculture familiale permettraient de garantir les « Droits de la Nature », qui occupent également une place importante dans la nouvelle constitution équatorienne, en favorisant l'entretien des écosystèmes, notamment dans la région andine.

CONCLUSION

Repenser les relations villes-campagnes dans les Andes pour favoriser la diversité agricole, la sécurité alimentaire et préserver les ressources naturelles

[62] Ces dernières années, l'émigration paysanne a constitué l'un des facteurs les plus importants des mutations des territoires ruraux dans les Andes équatoriennes. A l'échelle locale, il apparaît très nettement que la baisse de la main-d'œuvre a entraîné une réduction des superficies cultivées. Ce phénomène singulier, qui témoigne d'une perte importante d'agro-biodiversité, est symbolisé par la disparition progressive du maïs — élément central de l'agriculture andine — de l'alimentation quotidienne des communautés paysannes et des traditions culinaires dans la région cuencanaise. Loin des paysages agraires dominés par « des gammes de vert, de brun et de doré », pour reprendre les mots de J-P. Deler qui, au début des années 1990, décrivait avec détails les Andes équatoriennes (Deler, 1991 : 270), nous nous trouvons, vingt-cinq ans plus tard, au cœur d'une campagne largement dominée par le vert des pâturages où la croissance de l'élevage laitier engendre désormais de sérieuses dégradations environnementales. Dès lors, si l'émigration des paysans des Andes équatoriennes et la détérioration des ressources naturelles qu'elle implique résultent en grande partie d'un contexte économique libéral, il convient de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour inverser la dynamique actuelle des territoires ruraux de la sierra équatorienne. (Alomia, 2005 ; Girard, 2005 ; Pohle et al., 2010).

A San José de Raranga, nous avons observé que la vulnérabilité économique et environnementale du territoire résultait en grande partie du manque d'intégration marchande des agriculteurs familiaux. La réactivation des relations villes-campagnes dans la région cuencanaise, et plus largement dans l'ensemble des Andes équatoriennes, devrait être envisagée comme une véritable politique de réaménagement des territoires à la faveur de nouvelles formes de solidarités entre les agriculteurs familiaux, qui diversifieraient leurs productions pour approvisionner le

marché et maintiendraient ainsi un haut niveau d'agro-biodiversité, et les populations urbaines, qui auraient accès à une alimentation locale diversifiée et bon marché. Cette stratégie, qui nécessiterait l'intervention des pouvoirs publics pour la formation de réseaux de producteurs, favoriserait l'accès au capital des petites exploitations qui, à terme, pourraient se moderniser. Dans ces conditions, la redéfinition des relations villes-campagnes dans la sierra équatorienne pourrait favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture familiale orientée vers l'entretien de l'agro-biodiversité, des ressources naturelles et des paysages, mais également vers la transformation des productions agropastorales. Les relations villes-campagnes pourraient alors évoluer et se caractériser par une circulation accrue des populations urbaines en direction des localités rurales où elles auraient accès à un ensemble de services (qualité du paysage, biodiversité, ventes directes au sein des exploitations) et où elles contribueraient à renforcer l'économie paysanne. De la fourniture de denrées alimentaires à la production de services environnementaux et paysagers, les agriculteurs familiaux, mis en relation avec les centres urbains, se situeraient ainsi au cœur de la dynamique des territoires et participeraient durablement à la conservation des ressources et des patrimoines locaux. L'émigration serait alors reléguée au second rang des stratégies paysannes, mais pour cela, de nouveau, le besoin de politiques apparaît fondamental.

[63]

BIBLIOGRAPHIE

Acosta, A., (2008), «El buen Vivir, una oportunidad por construir», *Ecuador Debate*, 75, 33-48.

Acosta, A., (2012), *Buen Vivir — Sumak Kawsay: una oportunidad para imaginar otros mundos*, Quito, Abya Yala, 246 p.

Alomía, M., (2005), «Efectos de la producción agropecuaria en los suelos de los páramos: el caso de Guangaje», *Ecuador Debate*, 65, 175-194.

Aubron, C., (2006), *Le lait des Andes vaut-il de l'or? Logiques paysannes et insertion marchande de la production fromagère andine*, Thèse de Doctorat, Paris, INAP-G, 480 p. (+ Annexes).

Borrero, A. L., (1989), *El paisaje rural en el Azuay*, Cuenca, BCE, 270 p.

Bretón, V., Cortez, D., García, F., (coord.). (2014), Dossier «En busca del Sumak Kawsay», *Íconos*, 48, 9-91.

Bustamante, T., Lara, R., (coord.). (2010), *El Dorado o la Caja de Pandora: matices para pensar la minería en Ecuador*, Quito, FLACSO-Ecuador, 145 p.

Caguana, M., (2008), «Diáspora de kichwa kañaris: islotes de prosperidad en el mar de pobreza», in Torres, A., Carrasco, J., (dir.), *Al filo de la identidad. Migración indígena en América Latina*, p. 127-146, Quito, FLACSO-Ecuador.

[64]

Carpio, P. (1992), *Entre pueblos y metrópolis. La migración internacional en comunidades andinoandinas en el Ecuador*, Cuenca, ILDIS, 1992, 220 p.

Carrión, D., Herrera, S., (2012), *Ecuador rural del siglo XXI. Soberanía alimentaria, inversión pública y política*, Quito, IEE, 182 p.

Chaléard, J-L., (1996), *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661 p.

Chonchol, J., (1995), *Systèmes agraires en Amérique Latine. Des agriculteurs pré-hispaniques à la modernisation conservatrice*, Paris, IHEAL, 366 p.

Cochet, H., Aubron, C., Jobbé-Duval, M., (2009), «Quelles sont les conditions à réunir pour une intégration marchande porteuse de développement durable pour les paysanneries andines?», *Les cahiers d'Outre-Mer*, 247, 395-417.

Cortes, G., (1999), «Mobilités paysannes et identités territoriales dans les Andes paysannes», in Bonnemaison, J., Cambrezy, L., Quinty-Bourgeois, L. (eds.), *Le territoire, lien ou frontière?*, Tome 1, *Les territoires de l'identité*, 259-268, Paris, L'Harmattan.

Deler, J-P., (1981), *Genèse de l'espace équatorien. Essai sur le territoire et la formation de l'État national*, Lima/Paris, IFEA/ADPF, 280 p.

Deler, J-P., (1991), «L'Equateur bipolaire», in C. Bataillon, J-P. Deler, H. Théry (dir.), *Amérique latine*, Tome 3, *Géographie Universelle*, 264-275, Paris/Montpellier, Belin/Reclus.

Gastambide, A., (2000), «Équateur : de la crise bancaire de 1998 à la crise politique de 2000», *Problèmes d'Amérique latine*, 36, 61-76.

Girard, M., (2015), «Economía social y comercialización de productos orgánicos en Cusco, Perú. ¿Pasos iniciales en el desarrollo de una estrategia alternativa?», *Eutopía*, 7, 91-108.

Girard, S., (2005), «Les páramos, espace stratégique pour la gestion de l'eau dans les Andes septentrionales: le bassin versant dur río Ambato (Equateur)», *M@ppemonde*, 78 (2) [en ligne].

Gondard, P., (1976), «Zonas agrícolas de la sierra», *Boletín del Instituto Panamericano de Geografía e Historia — Sección nacional del Ecuador*, 9-10, 1-7.

Gray, C., (2008), *Out-Migration and Rural Livelihoods in the Southern Ecuadorian Andes*, Thèse de doctorat, Chapel Hill, University of North California, 201 p.

Hernández, M., Mafla, H., Proaño, V., (2013), «Articulación del sector lácteos campesino ecuatoriano al Mercado», in Aubron, C., Hernández, M., Lacroix, P., Mafla, H., Proaño, V., (eds.), *Producción campesina lechera en los países andinos: dinámicas de articulación a los mercados*, 129-162, Quito, AVSF/SIPAE.

Huttel, C., Zebrowski, C., Gondard, P., (1999), *Paisajes agrarios del Ecuador*. Quito, IRD/IFEA/IPGH/IGM/PUCE, 285 p.

INEC — Instituto Nacional de Estadísticas y Censos. (2001), *VI Censo de Población*.

[65]

INEC — Instituto Nacional de Estadísticas y Censos. (2002), *III censo nacional agropecuario*.

INEC — Instituto Nacional de Estadísticas y Censos. (2010), *VII Censo de Población*.

Jokisch, B., (2002), «Migration and Agricultural Change: The Case of small-holder Agriculture in Highland Ecuador», *Human Ecology*, 30 (4), 523-550.

Korovkin, T., (2004), «Globalización y pobreza: los efectos sociales del desarrollo de la floricultura de exportación», in Harari R. (ed.), *Efectos sociales de la globalización. Petróleo, banano y flores en Ecuador*, 79-127, Quito, Abya Yala/CEDIME.

Larrea, C., (2004), *Pobreza, dolarización y crisis en el Ecuador*, Quito, Abya Yala, 88 p.

Latorre, S., (2015), «Visibilidades e invisibilidades del extractivismo en Ecuador: insumos para el debate», in Latorre S. (ed.), *Extrativismo en debate. Aportes para los Gobiernos Autónomos Descentralizados*, 15-56, Quito, Abya Yala/CONGOPE.

Martínez, L., (2014), «De la hacienda al agronegocio: agricultura y capitalismo en Ecuador», in Almeyra, G., Concheiro Bórquez, L., Mendes Pereira, J.M., Porto-Gonçalves, C.W. (coord.), *Capitalismo: tierra y poder en América latina*, 123-158, Mexico, UAM/CLACSO/Ediciones Continente.

[66]

Martínez, L., (2015), *Asalariados rurales en territorios del agronegocio: flores y brócoli en Cotopaxi*, Quito, FLACSO-Ecuador, 119 p.

Martínez Godoy, D., (2013), «La asociación lechera: ¿desarrollo local o subordinación productiva? El caso de la comunidad La Chimba, Cayambe», *Ecuador Debate*, 89, 119-134.

Mather, A., (1992), «The forest transition», *Area*, 24 (4), 367-379.

Moustier, P., Thai, B.T., Vagneron, I., (2004), «Organisation et efficience des marchés de légumes approvisionnant Hanoi (Vietnam)», *Cahiers Agricultures*, 13 (1), 142-147.

North, L., Cameron J., (eds.). (2008), *Desarrollo rural y neoliberalismo. Ecuador desde una perspectiva comparativa*, Quito, Universidad Andina Simón Bolívar, 305 p.

Peltre-Wurtz, J., (2004), *Alimentation et pauvreté en Equateur. Manger est un combat*, Paris, IRD/Karthala, 184 p.

Pohle P., Gerique, A., Park, M., López, M.F., (2010), «Human ecological dimensions in sustainable utilization and conservation of tropical mountain rain forests under global change in southern Ecuador», in Tschardtke, T., Leuschner, C., Veldkamp, E., Faust, H., Guhardja, E., Bidin, A. (eds.), *Tropical Rainforests and Agroforests under Global Change: Ecological and Socio-economics Valuations*, 477-509, Berlin, Springer Science.

Rabemanambola, M., Rakotoarisoa, J., Rieutort, L., (2009), «Entre ville et campagne: les adaptations du maraîchage paysan sur les Hautes Terres centrales malgaches», *Les cahiers de d'Outre-Mer*, 247, 285-310.

Rebaï, N., (2009), «Migración y cambios concretos en la sierra ecuatoriana: un punto de vista desde la parroquia Juncal», *Pucara*, 21, 1723.

Rebaï, N., (2011), «Les effets de l'émigration paysanne dans les Andes équatoriennes: une lecture photographique», *Echogéo*, 16 [en ligne].

Rebaï, N., (2012), *A chacun son chemin. Une analyse de la redéfinition des stratégies paysannes et des dynamiques territoriales dans le contexte migratoire des Andes équatoriennes*, Thèse de Doctorat, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 272 p. (+ Annexes).

Rebaï, N., (2013), «Quand l'argent de la migration change la donne: développement agricole et dynamique foncière dans une localité de la province andine de l'Azuay (Equateur)», *Autrepart*, 68, 193-212.

Rebaï, N., (2014), «Rôle des productrices maraîchères dans l'approvisionnement de la ville de Cuenca en Equateur», *Pour*, 222, 261-273.

Rudel, T., (1998), «Is there a forest transition? Deforestation, reforestation, and development», *Rural Sociology*, 63 (4), 533-552.

Rudel, T., Bates, D., Machinguiashi, R., (2002), «A tropical forest transition? Agricultural change, Out-migration, and secondary forests in the ecuadorian amazon», *Annals of the Association of American Geographers*, 92 (1), 87-102.

Ruf, T., (2008), «Les sculpteurs des montagnes: l'essor des canteros dans les

Andes équatoriennes», in Mollard E., Walter A., (eds.), *Agricultures singulières*, 238-242, Paris, IRD.

Sanchez-Parga, J., (2014), *Alternativas virtuales vs. cambios reales: derechos de la naturaleza, buen vivir, economía solidaria*, Quito, CAAP, 127 p.

Sherwood, S., Paredes, M., (2014), « Dynamics of Perpetuation. The Politics of Keeping Highly Toxic Pesticides on the Market in Ecuador », *Nature and Culture*, 9 (1), 21-44.

Tallet, B., (1999), « Le maraîchage à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : un dynamisme agricole sous influence urbaine », in Chaléard, J-L., Dubresson A. (eds.), *Villes et campagnes dans les pays du sud: une géographie des relations*, 47-59, Paris, Karthala.

Valdez, F., (ed.), (2006), *Agricultura ancestral: camellones y albarradas: contexto social, usos y retos del pasado y del presente*, Quito/Lima, Abya-Yala/IFEA, 361 p.

Vasco, C., (2013), « Migration, Remittances and Entrepreneurship: The Case of rural Ecuador », *Migraciones Internacionales*, 7 (1), 37-64.

Dr Chloé Vitry

*Research Associate. School of Business and Economics, Loughborough University. Epinal Way, Loughborough, Leicestershire LE11 3TU
vitry@lboro.ac.uk*

Agnès Bellec-Gauche

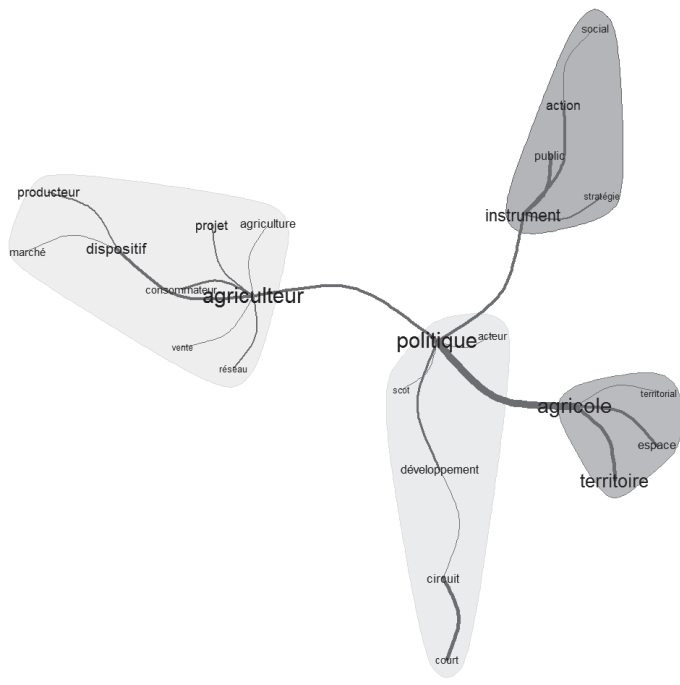
*Doctorante. Université de Montpellier, MRM LabEx, INRA
UMR Innovation
agnes.bellec.gauche@gmail.com*

Nabil Hasnaoui Amri

*Ingénieur agronome, doctorant.
Université Paul Valéry, Montpellier, INRA UMR Innovation
nabil.hasnaoui@supagro.inra.fr*

***A quels acteurs s'adresse la politique agricole
d'un territoire périurbain ?
Le cas du développement des circuits courts
dans le Lunellois***

***Building an inclusive agricultural policy
in periurban territories:
a case study on short food supply chains
in the south of France***



RÉSUMÉ

Dans les espaces périurbains, le maintien d'une agriculture de proximité peut permettre de conserver une nature en ville. L'élaboration d'une politique territorialisée de développement des circuits courts alimentaires peut alors constituer une réponse pertinente pour des territoires en quête d'identité et de cohésion. Mais la performativité des instruments et les logiques d'acteurs peuvent restreindre les publics cibles de ces politiques, et en limiter l'efficacité, comme le montre cette étude des dispositifs déployés par une communauté de communes du Languedoc-Roussillon. Ces résultats sont ensuite discutés quant à leurs implications en termes de coordination des acteurs agricoles mais aussi d'accompagnement et de création de politiques publiques pour permettre un développement en cohérence avec la pluralité des attentes des acteurs concernés, à savoir le maintien d'une agriculture périurbaine.

[71]

Mots clés: Agriculture périurbaine, instrument d'action publique, coopération, circuits courts alimentaires, gouvernance territoriale.

ABSTRACT

In peri-urban territories, local farming systems can help maintain nature in cities. Elaborating a local policy to develop short food supply chains can be a pertinent response for territories looking for identity and cohesion. But the performativity of instruments and institutional logics can limit opportunities for farmers to benefit from these policies. This can potentially limit their effects, as demonstrated in this case study analysing the instruments of a territory's agricultural policy in Languedoc-Roussillon. This study can provide ideas on how to understand the complex web of relationships between instruments, public policies and actors on the territory, which can enhance the efficiency of these local agricultural policies: maintaining local farming in peri-urban territories.

Keywords: Peri-urban agriculture, instrument of public action, cooperation, short food supply chains, local governance.

INTRODUCTION

L'espace périurbain englobe plus du tiers du territoire français métropolitain, et presque un Français sur quatre vit aujourd'hui en zone périurbaine¹. Dans ces territoires, le processus d'urbanisation a notamment pour conséquence le recul des espaces de nature et agricoles (de 1997 à 2009, 7360 ha ont été artificialisés dans l'Hérault — DDTM 34.). Souhaitant lutter contre ces phénomènes et conserver des éléments de nature en ville (espaces naturels ou agricoles), des élus locaux construisent des politiques publiques pour protéger cette nature et créer des « espaces de respiration ». En particulier, les politiques agricoles locales peuvent accompagner les agriculteurs dans leur rôle renouvelé en milieu périurbain : la production de services écosystémiques (Perrin et al., 2013) grâce notamment à la proximité des marchés urbains, mais également par leur participation à des projets de développement. Il devient donc nécessaire de comprendre comment se réinventent les relations entre ville et agriculture, à la fois en termes de place et rôle de l'agriculture au sein des villes (Rousier & Bertrand, 2003), mais également de prise en compte de la ville et de ses dynamiques au sein des exploitations agricoles (Soulard & Thareau, 2009). La capacité des acteurs à travailler collectivement pour la construction de politiques agricoles locales est précisément l'une des composantes clé du système agriurbain : cela permet de surmonter les difficultés liées à la prise de décision en situation complexe et multi-acteurs, caractérisée par des intérêts parfois antagonistes (Goxe, 2007). Ces politiques agricoles locales passent par la mobilisation d'instruments d'action publique (Lascoumes & Le Galès, 2010) et autres dispositifs de gouvernance territoriale (Rey-Valette et al., 2011) qui invitent les agriculteurs (et citoyens) à leur construction. Ces instruments ont un caractère prescriptif (Lascoumes & Le Galès, 2010) et sont porteurs de logiques d'actions spécifiques, comme la mise en place de circuits courts alimentaires (CCA).

[72]

Définis en France comme la mise en marché de produits agricoles via un intermédiaire au maximum, les CCA sont réputés contribuer au développement durable des territoires en favorisant la création d'emplois (Capt & Wavreski, 2014), et une meilleure cohésion sociale (Chiffolleau & Prévost, 2013) liée notamment à de nouvelles proximités (Torre, 2000). Certains travaux pointent la diversité des profils et motivations des agriculteurs pratiquant les CCA (Bellec-Gauche & Chiffolleau, 2015), eux-

¹ INSEE, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 »

mêmes encadrés dans une pluralité de réseaux et d'institutions porteuses de visions différentes de l'agriculture (Hubert, 2002). Dans ce contexte, comment construire des politiques territoriales représentatives de cette variété pour protéger les espaces agricoles présents et renforcer la présence de la nature en ville ?

À la lumière de l'expérience d'un territoire intercommunal en France, nous souhaitons montrer qu'élaborer une politique de mise en place de CCA pour la conservation des espaces agricoles implique de s'interroger sur la capacité du territoire à "jongler" entre différents instruments mais aussi entre différents espaces de coopération pour intégrer la variété de situations et de logiques, de stratégies d'agriculteurs et d'encastrement des CCA. Nous nous attacherons à :

(i) montrer que la vision et les représentations de l'agriculture et des CCA sont construites par les instruments d'action publique et par les dynamiques des réseaux de relations interpersonnelles pendant l'élaboration de cette vision ;

(ii) analyser la manière dont cette vision se traduit en projets et dispositifs concrets qui, par leur caractère prescriptif et par les effets d'échelle dans la vie du dispositif vont faire intervenir des profils différents d'agriculteurs en CCA ;

(iii) proposer des enseignements quant aux conditions d'enrôlement et de coordination des acteurs cibles, et réfléchir aux limites de ces choix dans leur capacité à protéger les espaces agricoles.

[73]

DES INSTRUMENTS DE GESTION POUR DÉVELOPPER DES CIRCUITS COURTS ENCASTRÉS DANS DES RÉSEAUX ET INSTITUTIONS

Les circuits courts alimentaires

Entre renouveau, encastements et institutions

Forme historique de mise en marché des produits alimentaires (marchés, vente à la ferme...), les CCA sont en expansion jusqu'au début du 20^e siècle. Ils déclinent par la suite, surtout à partir des années 1960 en lien avec la domination croissante de la grande distribution et le développement des circuits longs également lié à une spécialisation des territoires en bassins de production. Toutefois, à partir des années 1970, émergent des circuits alternatifs, en contestation ou résistance à la domination de l'agro-industrie, des filières longues et de modes techniques de production critiqués pour leurs impacts environnementaux et sanitaires. Ces

alternatives restent toutefois peu visibles et sont accompagnées a minima par les politiques publiques (Dumain & Maurines, 2012).

Les recherches des années 1970-80 ont montré l'intérêt de la vente directe comme complément de revenu et/ou permettant aux femmes d'accéder à un statut. Les travaux plus récents s'intéressent davantage aux formes alternatives, telles que les AMAP¹ en France ou les marchés de producteurs dans les pays anglo-saxons. Les CCA ont aussi beaucoup été étudiés sous l'angle de leur encastrement, à savoir leur insertion dans des relations interpersonnelles, représentations collectives et règles (Deverre & Lamine, 2010). Lanciano et Saleilles (2011), Benezech (2012) montrent que ce mouvement qui mobilise tant producteurs que consommateurs et institutions — dont les collectivités locales — ne peut être analysé sous le seul angle de l'agriculteur. Ces analyses amènent ainsi à relativiser l'autonomie notamment décisionnelle des agriculteurs dans le champ des CCA par la prise en compte du rôle de leurs réseaux de relations (Gulati, 1998) et des représentations collectives (Filion, 2008). Toutefois, les dispositifs concrets sur lesquels les producteurs s'appuient sont peu étudiés. Les politiques de développement n'interviennent pas dans l'analyse.

Les stratégies des agriculteurs à la lumière des politiques publiques traduites en instruments de gestion

[74]

Partant de l'idée que les pratiques économiques et commerciales des acteurs sont façonnées, « performées » par le biais des instruments de gestion qu'ils mobilisent (Steiner, 2013), Bellec-Gauche et Chiffolleau (2015) élaborent une typologie de trois modèles stratégiques encadrés. Cette typologie est fondée sur une approche compréhensive des stratégies, des pratiques et des performances des maraîchers en circuits courts, en relation avec les réseaux dans lesquels ils s'insèrent et les instruments de gestion qu'ils utilisent pour leurs activités. Les types d'agriculteurs repérés se différencient dans leur modalité d'insertion territoriale ainsi que dans les réseaux sociotechniques. Par ailleurs, les valeurs, ressources et compétences qu'ils mobilisent pour leurs activités en CCA diffèrent également. Les « engagés » accordent de l'importance aux projets de territoire, ouverts, pluri-acteurs, car ils fonctionnent via des échanges entre pairs, avec un niveau de formation initiale et d'expérience hors agricole plutôt élevé. Les « traditionnels » sont plus indépendants, souvent mieux insérés dans les marchés historiques et milieux agricoles « anciens », sans accompagnement formalisé. Ces deux premiers types exercent leurs activités

¹ Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne dans lesquelles les consommateurs s'engagent pour une période donnée à acheter tout ou partie de la production d'un agriculteur moyennant un prix global déterminé à l'avance.

dans des fermes plutôt de petites dimensions avec une gamme diversifiée et faiblement ou moyennement équipées. Les « techniques » privilégient la spécialisation, les filières dites longues, les volumes et équipements importants et ne priorisent pas l'implication auprès des habitants ou au sein des instances locales de gouvernement. Le tableau « Typologie de modèles stratégiques encadrés d'agriculteurs en circuits courts » en Annexe 1 détaille les principales variables descriptives et caractéristiques des trois types en termes d'objectifs stratégiques, pratiques économiques, sociales et environnementales.

Politiques publiques : instruments d'action publique et instruments de gestion

Un instrument d'action publique est un « dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes & Le Galès, 2010). Certains auteurs lui donnent également une dimension sociale et politique (Chiapello & Gilbert, 2012). Ils se rapprochent alors fortement de l'idée de *dispositif* tel que défini par Foucault (Foucault, 2001). En ce sens, les instruments, qu'ils soient de gestion ou d'action publique, ont un caractère *prescriptif*, dont nous pouvons déduire en particulier qu'ils sont « porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé » (Lascoumes & Le Galès, 2010). A la lumière de ce cadre théorique, les cas de gouvernance territoriale sont alors particulièrement intéressants à étudier, puisqu'il s'agit de phénomènes complexes avec de nombreuses interactions entre différents acteurs. L'analyse des procédures et instruments mis en œuvre par cette gouvernance permet d'accéder directement aux faits (Aggeri & Labatut 2010), car ils ont un effet de « structuration du réel ». Pour saisir le réel, il faut donc étudier les supports concrets des politiques publiques, plutôt que les intentions ou discours du pouvoir, pour mettre en évidence le caractère instrumental et les conséquences effectives des politiques publiques.

Intégrant la diversité des modèles et valeurs existant dans le monde agricole, nous pouvons émettre l'hypothèse, dans ce cas particulier de la mise en œuvre d'une stratégie de circuits courts, que le choix des instruments est, par leur performativité, susceptible de favoriser ou défavoriser certaines logiques d'action, elles-mêmes portées par des types spécifiques d'agriculteurs.

[75]

L'ÉTUDE D'UN TERRITOIRE AU PRISME DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE ET DES STRATÉGIES D'ACTEURS

Méthodologie de la recherche

La recherche conduite dans le cadre d'une étude de cas a mobilisé une méthode permettant d'étudier le « comment ou pourquoi, à propos d'événements contemporains sur lesquels nous avons peu de contrôle » (Yin, 2009, p. 9), sur un territoire périurbain en Languedoc-Roussillon composé de 13 communes, la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL). L'objectif de l'étude était d'analyser la politique agricole de la CCPL visant le développement des CCA, ainsi que l'examen des instruments d'action publique du territoire (SCOT, PLU). Pour ce faire, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'élus (13), d'employés (4) et d'agriculteurs (9). Des archives du territoire et de la presse locale et de la documentation (interne, scientifique) ont été recensées et analysées afin d'élaborer une chronique pour chacun des deux instruments (SCOT et PLU), qui s'appuie sur 4 ensembles de données (Nougarèdes, 2013) : les acteurs intervenants dans ou liés à l'instrument, les différentes actions générées par la création / mise en place de l'instrument, les événements extérieurs intervenant dans le processus d'élaboration de l'instrument et les controverses. Un codage multithématique des données (Dumez, 2013), combiné à l'analyse de ces chroniques a permis de rendre visibles des éléments particuliers ou des événements forts. Nous avons ensuite combiné la chronologie et les dispositifs mis en œuvre à la lumière de la typologie d'agriculteurs en circuits courts, en enrichissant notre analyse du retour sur expérience apporté par l'un des auteurs de cette communication, responsable, de 2006 à 2013, de l'accompagnement de la CCPL dans la mise en place de sa politique de développement des CCA.

[76]

La Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL)

Le « Lunellois » (figure 1.) était historiquement orienté vers la production viticole, mais les crises économiques des siècles derniers ont contribué à transformer le paysage, qui peut être aujourd'hui délimité en trois zones principales. Au Sud, la vigne « productive » a été arrachée, et remplacée par des cultures irriguées, maraîchères et arboricoles. Au Nord, la viticulture est montée en gamme et qualité. Ce passé viticole et sa pleine inscription dans ce « midi rouge » (Touzard et al, 1998) ont fait de ce territoire un espace meurtri en termes d'identité agricole (Clément

et al., 2009). La plaine centrale est quant à elle touchée par l'urbanisation, et par les infrastructures radiales qui coupent le territoire entre le Nord et le Sud, plaine sujette aux inondations, aménagée pour l'agriculture irriguée. Les « manades » sont des élevages bovins orientés vers les « courses camarguaises », et en moindre mesure vers la valorisation de la viande qui, par ailleurs, dispose d'une AOP¹ « Taureau de Camargue ».

L'étude réalisée en 2005 par la Communauté de Communes dans l'optique du diagnostic agricole accompagnant le plan d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale (SCoT²) insiste sur les transformations à l'œuvre au sein de l'agriculture du territoire, notamment la diversification progressive des productions, jusqu'alors dominées par les activités viticoles³. En même temps, la viticulture, marquée par la double quête de compétitivité sur les marchés mondiaux mais aussi de spécification, continue de subir des crises. Couplées à une forte attractivité démographique, ces crises ont favorisé les stratégies d'attente foncière (Jarrige et al., 2003). Aux abords des zones constructibles, les cultures annuelles ont tendance à se substituer aux cultures viticoles pérennes. L'élevage ovin extensif, qui contribuait à l'entretien de milieux ouverts sensibles aux incendies (garrigues périurbaines), a quasiment disparu (Agrete 2010).

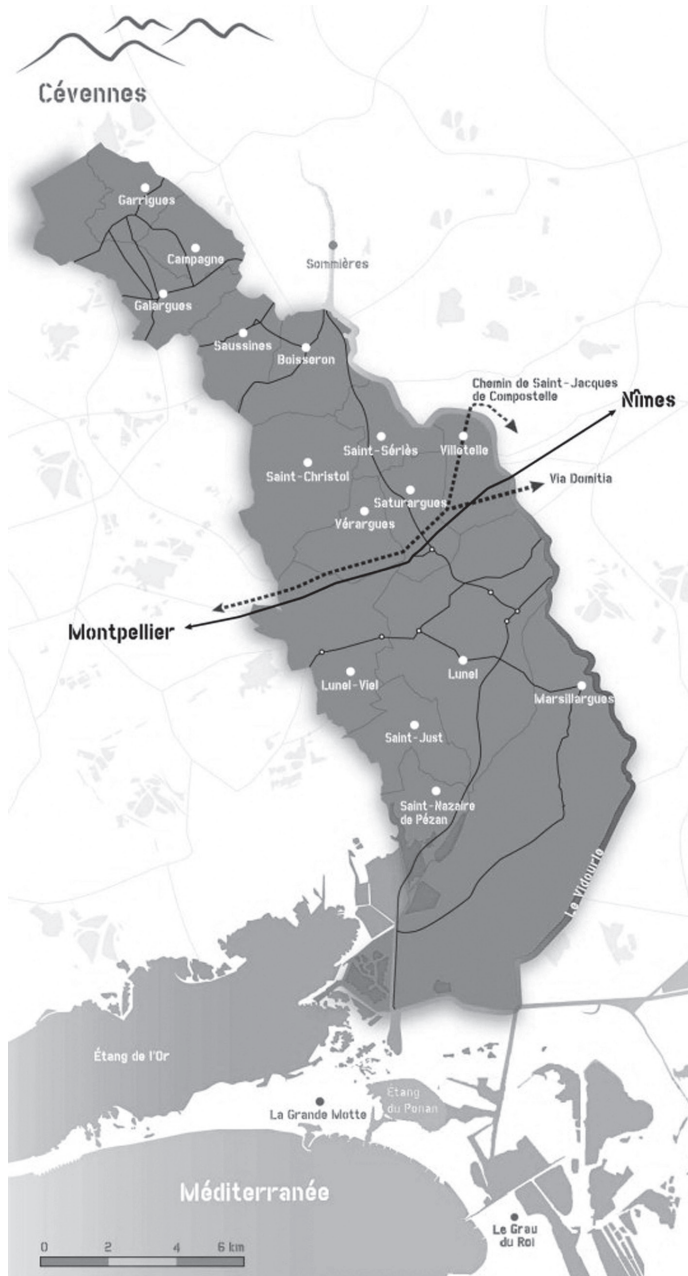
D'un point de vue socio-spatial, il est intéressant d'observer les recompositions à l'œuvre dans le monde agricole sur chacune des 3 zones du territoire. Le Sud est un espace récemment aménagé, offrant une vaste plaine agricole irriguée. Les agriculteurs à profil « technique » y dominent en nombre et les « traditionnels » sont présents dans une moindre mesure. Le Nord du territoire est caractérisé par la transition d'une viticulture coopérative de coteaux vers une viticulture d'appellation en cave particulière. Des agriculteurs « traditionnels » côtoient des « engagés ». Les nouvelles demandes sociales en CCA font émerger de nouveaux profils : au Sud, des « techniques » testent des pratiques issues d'agriculteurs « engagés » (agriculture biologique, vente de paniers). Au Nord émergent de nouvelles figures de vignerons, conciliant un important investissement technique avec une écologisation des pratiques et une relocalisation des circuits de commercialisation.

[77]

¹ AOP: Appellation d'Origine Protégée.

² Le SCoT ou Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui vise à harmoniser la politique d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes ou d'un groupement de communes, dans l'optique de développer un projet de territoire à cette échelle.

³ Diversité de productions : viticulture 50 % de la SAU ; viticulture diversifiée 22 % ; polyculture 14 % ; polyculture-élevage 2 % ; pépinières 2 % ; maraîchage 2 % ; élevage 2 % ; arboriculture 6 %.



[78]

Figure 1. Le Pays de Lunel.
Source et réalisation : Office de Tourisme du Pays de Lunel

Le découpage administratif intercommunal regroupe Nord et Sud en un même territoire, imposant une unité administrative et politique à la diversité géographique, démographique et sociale. Le SCOT illustre ce paradoxe : Il identifie ce territoire comme formant un tout, un « espace de respiration »¹, qui se décline en désir de maintien de l'agriculture et de résistance aux pressions des agglomérations proches. Pourtant l'étalement de la ville au sein du territoire a déjà consommé une partie de l'espace agricole non bâti sur certaines communes, en l'intégrant dans les zones constructibles via des modifications successives des plans d'aménagement. Dans d'autres, seuls les zones inondables et les espaces patrimoniaux sont protégés « de fait ». L'analyse des instruments d'action publique et de leurs effets différenciés selon les types d'agriculteurs permet alors de mettre en lumière la traduction effective de ce désir de maintien d'un « espace de respiration » en une politique agricole locale.

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS QUI CIBLE DES AGRICULTEURS PARTICULIERS

La politique agricole pour les circuits courts

[79]

Les instruments d'action publique

La CCPL cherche à promouvoir le développement des CCA sur son territoire à la fois par la construction de réseaux (vente, découverte), mais aussi par l'aide à l'installation d'agriculteurs maraîchers pour augmenter la diversité des produits disponibles. Cette politique agricole découle en fait du processus d'appropriation des instruments d'action publique du territoire par les élus et techniciens, déroulé en trois phases (voir annexe 2 : « chronique des actions liées à la mise en œuvre du SCOT »).

La *première phase* correspond à la naissance de cette politique et à la recherche d'une « problématique » ou d'objectifs. C'est une phase d'état des lieux, en témoigne la création d'organes de réflexion, la commande d'études, et la production de documentation. Elle trouve avant tout son origine dans la construction du SCOT : en réponse au souhait des communautés d'agglomération voisines de s'étendre, elle met la protection des espaces verts (naturels et agricoles) au cœur du SCOT entre 2002 et 2006, pour en faire un « espace de respiration », et définit la volonté du territoire de créer un mode de développement alternatif respectant

¹ Formule utilisée dans tous les documents du SCOT qui désigne le territoire, décrit comme « poumon vert » entre Nîmes et Montpellier

ces espaces. D'après les entretiens, le choix des CCA comme « stratégie » viendrait bien de ces instruments, et en particulier du premier questionnaire à la population, organisé juste après le SCOT, en 2007 :

« L'élément déclencheur de toute cette politique a été un questionnaire mené auprès de la population, qui a eu un retour assez positif et nombreux des habitants, puisqu'on a eu autour de 800 questionnaires, [qui] faisaient actes des demandes alimentaires locales » (*employé CCPL en charge de la politique agricole*).

La *seconde phase* de la politique agricole correspond également à la naissance des commissions à la CCPL et à l'intégration de l'agriculture dans une de ces commissions intitulée « aménagement durable et préservation des ressources ». Il s'agit en fait pour la CCPL de se donner les moyens de réaliser l'ambition portée par le SCOT :

« On savait qu'il y avait un enjeu, celui de limiter la consommation de l'espace, pour [...] être cohérent avec notre logique d'espace de respiration. [...] Le but c'est de trouver une logique de développement différente avec des limitations physiques... » (*directeur de la CCPL, entretien du 18 avril 2014*).

[80]

La politique agricole s'organise principalement autour de deux actions : la tentative de consolider l'offre locale par la création d'un réseau d'agriculteurs et de consommateurs, centrée autour d'une convention avec le CIVAM de l'Hérault ; et une action foncière visant à aider l'installation de nouveaux agriculteurs pour venir compléter l'offre locale existante, centrée autour d'une convention avec la SAFER. Cette politique agricole est mise en place par un comité de pilotage dédié, nommé « agriculture et alimentation locale ». Ce dernier est constitué d'un représentant CIVAM, de l'employé de la CCPL en charge de la politique agricole, et de deux associations créées pour l'occasion : « Croquelune », association de consommateurs ; et « Paysans du Vidourle », association de producteurs. Le comité de pilotage met notamment en place un marché paysan estival (voir annexe 2). À la fin de cette phase (début 2010), le bilan de la politique agricole est mitigé : la convention SAFER n'est pas reconduite en 2010, les objectifs fixés n'ayant pas été remplis. En effet, la convention n'a pas permis à la CCPL de prendre connaissance des terres « de qualité », les transactions foncières étant trop rapides. Du côté de l'action sur les circuits courts, le comité de pilotage est dissout fin 2009, à la fois à cause des controverses entre les deux associations, mais également parce que leur première action, le marché paysan, a été considéré par ses participants comme un échec.

La *troisième phase* consiste donc en la réorientation de la stratégie, toujours dans une optique de circuits courts, mais à destination de la

demande publique (restauration collective) et non plus privée. Cette réorientation s'appuie sur un diagnostic sur la restauration collective pour étudier les possibilités de fournir les cantines scolaires en produits locaux.

Des relations interpersonnelles qui déterminent des publics cibles spécifiques

Si les instruments utilisés par la CCPL semblent avoir construit l'histoire de sa politique agricole, et en particulier ses choix pour les CCA, la construction des chroniques de projets, en retraçant la présence des acteurs (annexe 2), permet de comprendre le poids des relations interpersonnelles sur les choix formulés par les élus et employés de la CCPL.

En termes d'organisation, l'agriculture n'est pas une question centrale à la CCPL. L'agriculture n'est pas à proprement parler un « axe » stratégique à part entière au même titre que peuvent l'être le tourisme ou l'action sociale. La question de l'agriculture à la Communauté de communes a subi de nombreuses évolutions depuis les prémises de sa prise en compte, lors de l'élaboration du SCOT. Malgré une première phase de tentatives qui pressentaient l'établissement d'une politique agricole orientée vers le développement des circuits courts, les échecs relatifs de l'action collective et les réorganisations en commissions puis pôles au sein de la CCPL ont relégué l'agriculture à l'arrière-plan, en témoigne le peu de fréquentation par les élus de la commission « cadre et qualité de vie » chargée de la politique agricole locale. De fait, si le terme « d'espace de respiration » semble fédérateur pour les élus, il semblerait plutôt faire figure de mythe rationnel (March, 1999) et ne traduirait pas un véritable intérêt partagé pour l'agriculture.

[81]

Les réorganisations constantes au sein de la CCPL, la difficulté à pérenniser un poste d'ingénieur territorial chargé de la question agricole, et les successions d'embauches et départs entre 2003 et 2012 expliquent en partie la difficulté de la CCPL à construire une politique agricole locale stable. C'est finalement cette succession d'acteurs qui va déterminer les choix d'instruments. À la jonction entre l'extérieur et l'intérieur, entre les élus et les « cibles » ou « bénéficiaires » des politiques publiques (dans notre cas, les agriculteurs), l'opérateur de développement (François & al., 2013) a ici un rôle crucial. Sa trajectoire, ses compétences et expériences acquises, déterminent fortement sa posture et sa façon de diagnostiquer le « problème » agricole du territoire. Nous avons pu nous en rendre compte lors du changement de chargé de mission à la CCPL en charge des questions agricoles. La réponse à la question : « qui convier ? » n'est pas la même selon qu'on soit originaire du développement territorial, de l'économie sociale, ou des organisations professionnelles agricoles conventionnelles. La première animatrice en charge de 2003 à 2007 de l'anima-

tion du SCOT et de l'organisation des prémisses de la politique agricole avait déjà intégré le CIVAM¹ local dans les réflexions avant la construction du SCOT. Certains points avaient été soulevés lors des phases de diagnostic, qui n'ont pas été traités ou de manière inadaptée par le choix des instruments finalement retenus.

La politique agricole locale est donc définie par deux dynamiques. D'une part, des instruments la facilitent, la composent et l'encadrent. D'autre part, les acteurs chargés de sa mise en place vont eux-mêmes mobiliser les instruments qu'ils se sont déjà appropriés.

En pratique, des dispositifs qui font intervenir des profils différents de rationalité d'agriculteurs

Le marché paysan estival: un dispositif qui soutient une logique d'agriculteurs « traditionnels »

[82] Le marché paysan s'est construit comme première « action » d'un groupe de travail d'agriculteurs et consommateurs, en partenariat avec la CCPL et le CIVAM. L'objectif étant de développer les formes de ventes par proximité, le modèle du marché paraissait moins complexe que d'autres formes, comme la boutique paysanne (point de vente qui nécessite l'aménagement de locaux et la constitution d'une dynamique collective importante), et avait donc été choisi comme « étape d'apprentissage ». Le dispositif comprenait le « groupe » et les réseaux qui le constituaient, dont les deux associations de consommateurs et producteurs, les réunions, le marché lui-même... Il a fonctionné pendant trois ans, au cours desquelles deux « éditions » de ce marché estival ont eu lieu, en 2008 et 2009. Les membres ont fait face à un certain nombre de problèmes, le principal étant la faible fréquentation par les consommateurs (touristes, et, en moindre mesure, habitants). Or, l'enquête révèle que la motivation première et centrale des agriculteurs participants au dispositif est bien *la vente*: « *Faire des sourires et aller au-devant des gens quand il n'y a pas de retombées derrière c'est fatiguant, ça coûte, donc il y a de moins en moins de gens: on se désengage de l'action collective* » (agriculteur ayant participé au dispositif). Au final, le marché n'a pas été reconduit pour une troisième année, et le dispositif entier s'est essoufflé dans la foulée: le groupe s'est dissout, ainsi que les associations (consommateurs et producteurs) peu de temps après.

¹ CIVAM: Centre d'Initiative et de VALorisation en Milieu Rural. Associations fédérées au sein de la FNCIVAM, qui promeut une agriculture « citoyenne et territoriale » proche des valeurs de l'économie sociale et solidaire. Le CIVAM du Gard était intervenu au début des années 2000 pour le développement des filières de compostage.

Ce dispositif reposait sur la mobilisation de producteurs possédant un profil bien spécifique : les « engagés ». En effet, les « animateurs » du groupe (CCPL et CIVAM) souhaitaient utiliser cette première expérience pour constituer un réseau solide d'agriculteurs et de consommateurs — en témoigne la création des associations au sein du dispositif, encouragée par les animateurs. Or, cela requiert du temps, de la mobilisation, et la recherche d'une valeur ajoutée autre que seulement économique, comme la construction de lien social ou la recherche de reconnaissance par les pairs.

Pourtant, l'instrument choisi pour faire démarrer le réseau, le marché (organisé de manière temporaire et à caractère festif), correspond à une vision explicite : la vente d'opportunité sur la saison estivale. Nous pensons alors que cette vision à caractère prescriptif a été transférée de l'instrument à ses utilisateurs. Si, initialement, les producteurs impliqués se déclaraient « engagés » et auraient souhaité produire du lien social, ils se seraient finalement repliés vers la logique portée par le modèle du marché, plutôt orienté vers un autre type de producteurs : les « traditionnels ». En effet, de même que les acteurs peuvent s'approprier les instruments et dispositifs auxquels ils sont confrontés, ils vont également se « laisser » transformer par ceux-ci.

*« Opération de ferme en ferme », un dispositif
qui favorise les producteurs « engagés »*

[83]

L'opération « de ferme en ferme », créée et organisée par les CIVAM, vise à accompagner des producteurs dans l'organisation d'un week-end d'accueil à la ferme : sur un territoire donné, les agriculteurs se réunissent et organisent un circuit de visite des fermes pour les habitants et consommateurs. Ce projet a lieu chaque année. L'opération a eu lieu 5 fois sur le territoire de la CCPL, de 2011 à 2015, et semble pouvoir se poursuivre. Les participants ont été au nombre de 6 en 2011, 8 en 2012, 4 en 2013 et 5 en 2014, représentant au total 11 agriculteurs du territoire. Encore une fois, les valeurs portées par ce dispositif tendent vers l'implication de producteurs « engagés », qui peuvent participer à des réunions de préparation, élaborer des modifications (petites et moyennes) sur leur exploitation, et consentir à passer un weekend à accueillir des « curieux ». Contrairement à l'exemple précédent, l'ambition semble coïncider avec le type de producteurs ayant participé, puisque la majorité d'entre eux explique ne pas chercher à « vendre » pendant le week-end mais seulement à se « faire connaître », ainsi qu'à rencontrer d'autres agriculteurs et renforcer le réseau. Cependant, un autre effet se produit lors des premières tentatives : deux producteurs que nous pouvons qualifier de « techniques » participent à la première édition de l'opération, mais refusent de participer aux suivantes, considérant les représentations non compatibles avec leur

conception du monde agricole : « *On a participé à ferme en ferme. On n'y participe plus parce que je considère que ce n'est plus une représentation de l'agriculture* ». Encore une fois, le dispositif concentre un profil bien particulier de producteurs, cette fois-ci car d'autres s'en excluent.

« Un fruit pour la récré », un dispositif qui nécessite des agriculteurs « techniques »

Enfin, le dispositif « un fruit pour la récré¹ » est organisé par la CCPL à partir de 2011. Il faut fournir les écoles locales en fruits (une portion par enfant), 1 fois toutes les deux semaines, en utilisant la production locale. Pourtant, dès la première année, la CCPL est confrontée à des problèmes logistiques : besoin d'un approvisionnement varié, régulier, livré sur place si possible. Si la CCPL a pu souhaiter, au départ, faire contribuer des producteurs au profil varié, les besoins logistiques du projet la poussent très rapidement à se tourner vers les producteurs que l'on peut qualifier de « techniques », plus aptes à répondre à ses besoins logistiques spécifiques, mais surtout vers la Cofruid'oc, coopérative de conditionnement et commercialisation de fruits et légumes sur le territoire.

Chaque projet est donc emblématique par la manière dont un type particulier d'agriculteur s'est trouvé « sélectionné » : le premier, par sa vision et les valeurs qu'il porte et qui ont pu influencer les agriculteurs dans leur processus décisionnel ; le deuxième, parce qu'il a pu produire une forme de « sélection adverse » pour les mêmes raisons ; et le troisième, parce que les contraintes logistiques ont obligé le choix de producteurs qui possédaient des compétences et des ressources spécifiques (voir figure 2 : résumé des trois dispositifs. La correspondance entre les types et les projets est reprise en Annexe 1).

[84]

Dispositif	Marché paysan	Opération de ferme en ferme	Un fruit pour la récré
Type de producteur concerné	<i>traditionnel</i>	<i>engagé</i>	<i>technique</i>
Processus de sélection du type	Philosophie gestionnaire du dispositif	Sélection adverse (basée sur la philosophie gestionnaire)	Besoins logistiques
Type de producteur exclu	<i>Engagés</i> (déplacement vers comportement « traditionnel »)	<i>Technique</i> (auto-exclusion)	<i>Engagés</i> (manque de capacités)

¹ Cette opération est conçue par l'Union Européenne, et portée en France par UbiFrance, avec un relais régional par les DRAAF.

VERS LES CONDITIONS D'ENRÔLEMENT ET DE COORDINATION DES ACTEURS CIBLES D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Comprendre la performance des instruments d'action publique et envisager la contre-performance...

Le diagnostic réalisé préalablement à la mise en place du plan en faveur des CCA avait soulevé des questions en termes de cohésion sociale : isolement des agriculteurs, fragilités des consommateurs visés, taux de chômage élevé, forte hétérogénéité sociale (Perrin et al., 2013). La politique liée aux CCA a été développée également en réponse à ce qui a pu être ressenti comme une attente des urbains, les élus et opérateurs de développement souhaitant ancrer dans les habitudes de consommation les « circuits alimentaires de proximité », de façon à créer une image valorisante pour un territoire jusqu'alors considéré comme « sans âme », « lieu dortoir ». Pour autant, la politique mise en œuvre étant limitée aux seuls agriculteurs déjà en vente directe et circuits courts ne contribuait pas, et ce dès sa conception, à la reconstruction des liens identifiés dans l'étude comme faisant défaut. Par ailleurs, cette limite initiale aux « petits producteurs » déjà engagés a empêché de voir certaines dynamiques potentielles : les plus « gros » pouvant intensifier, créer des alliances nouvelles avec de plus « petits » pour développer une part de leur vente en circuits courts.

[85]

Si l'utilisation de la typologie permet avant tout de mettre en lumière la logique spécifique des instruments ou projets mobilisés, en particulier par leurs visions et les valeurs qu'ils véhiculent, la compréhension de ces logiques, et des types d'agriculteurs qu'elles peuvent cibler, peut permettre aux territoires de « jouer » justement avec, modulant les projets pour construire une politique agricole plus adaptée aux besoins identifiés. Ainsi, les choix stratégiques de la CCPL ne sont pas nécessairement anodins, mais peuvent refléter certaines volontés dans l'inclusion ou l'exclusion, en particulier concernant les consommateurs qui représentent un électorat, mais également une représentation, une image du territoire, même si elle est plus « rêvée » que réelle, rejoignant l'idée de « l'espace de respiration » comme mythe rationnel. Les instruments de gestion portent bien les rapports de domination tels qu'ils sont perçus et voulus par ceux qui produisent ce processus. Il convient donc de s'interroger sur ces rapports de force pour comprendre les dynamiques d'inclusion et d'exclusion que la politique agricole locale peut produire. A la CCPL, il s'agit par exemple de prendre conscience que centrer une politique agricole sur les

circuits courts met à l'écart une large partie de la population, aussi bien urbaine que rurale. Par ailleurs, les acteurs du territoire ne font pas que subir les instruments qui à la fois habilitent et contraignent leurs actions. Ils peuvent aussi utiliser la logique instrumentale, la détourner, pour produire par un effet de contre-performance (Steiner, op. cit.) leurs propres logiques d'exclusion ou d'inclusion, ou y imprimer leurs propres valeurs axiologiques.

...pour prendre véritablement en compte la diversité des profils et permettre les coopérations

La politique territoriale, centrée sur le développement des CCA, paraît déterminer un public cible d'agriculteurs et de consommateurs, excluant de fait de nombreux agriculteurs de la CCPL qui privilégient la filière longue facilitée par la présence de la coopérative Cofruid'oc (qui exporte 70 % de sa production en zone UE), mais aussi de nombreux consommateurs, notamment les plus modestes. De surcroît, nous avons montré que la mobilisation des instruments, projets et dispositifs révèle, dans la pratique, un effet de sélection supplémentaire spécifique, à la fois par leurs spécificités intrinsèques, mais également par les effets d'échelle.

[86]

Par ailleurs, différents niveaux d'inclusion existent. En ce qui concerne l'inclusion dans les opérations ou dispositifs, il faut reconnaître que les choix faits pour « *un fruit pour la récré* » montrent une volonté, un effort dans l'inclusion à la fois d'une coopérative, Cofruid'oc, productrice d'emploi sur le territoire (mais qui par ailleurs est sujette à controverse par l'utilisation qu'elle fait des pesticides), et d'un producteur en agriculture raisonnée, que nous avons qualifié de « technique » dans sa capacité logistique à participer au projet. Cet exemple révèle en fait surtout sa capacité à négocier son inclusion avec la CCPL : en vendant à la CCPL des fruits hors calibre, à un prix supérieur à celui de la Cofruid'oc, cet agriculteur a pu se diversifier sans devoir remettre en question son propre système productif. De manière similaire, la Cofruid'Oc participe au projet en fournissant la CCPL en fruits, mais par l'intermédiaire d'un livreur employé par la CCPL, qui vient chercher les fruits et les distribue. Ces exemples montrent la capacité d'arrangement de l'intercommunalité et de certains agriculteurs locaux avec les normes imposées par la grande distribution — calibres, variétés, etc.

Si les trois dispositifs analysés mobilisent des logiques différentes et donc des types d'agriculteurs différents, la question de la coopération entre ces différents types se pose. Il y a lieu de questionner par exemple les modalités d'enrôlement des agriculteurs dits « traditionnels » à des dispositifs de type « engagé » qui leur demandent un investissement social, ou les conditions d'inclusion dans des projets très techniques des

agriculteurs plutôt « engagés » ou « traditionnels », intéressés par le dispositif mais sans les ressources logistiques nécessaires. Ces questionnements sont importants, car ils permettent également de remettre en cause les modèles véhiculés par certains dispositifs, et participent à la réorganisation des rapports de force.

Enfin, une analyse en termes d'évolution de ces dispositifs montre que la diversité des profils représentés peut également être fragilisée par l'évolution de ces projets. Le projet « un fruit pour la récré », par exemple, a démarré avec quelques écoles pilotes, et le nombre de fruits à fournir était donc « raisonnable » pour un petit producteur (souvent plutôt de profil « engagé »), ce qui peut favoriser une certaine diversité de producteurs. Cette diversité peut évoluer lorsqu'au fil des ans, des écoles s'ajoutant au projet, la quantité de fruits à livrer s'avère trop importante pour ces producteurs. Se pose alors la question de leur éventuelle éviction au profit de producteurs plus importants (qui par ailleurs ne pouvaient pas nécessairement participer aux débuts du projet pour des questions d'échelles). Et l'observation du phénomène amène à s'interroger sur la pertinence de dispositifs permettant des « logiques d'emboîtement » pour arriver à intégrer des producteurs aux capacités de production différentes.

CONCLUSION

[87]

A la CCPL, le mythe rationnel du territoire conçu comme « espace de respiration » s'est traduit en une politique agricole orientée principalement vers une agriculture maraîchère en circuit court, de portée limitée. En termes d'impact spatial, les agriculteurs concernés cultivent sur des petites surfaces, et sont de surcroît peu nombreux. L'impact sur la population s'avère également faible : une faible part de la population lunelloise, comme ailleurs, effectue ses achats en circuits courts. Les projets et instruments mobilisés auront eu au final une faible incidence sur les liens tangibles entre ville et nature, tout particulièrement sur la capacité de l'agriculture locale à « nourrir » la ville de manière concrète et non seulement symbolique.

En relisant *a posteriori* une politique agricole territoriale au prisme de ses instruments, puis en croisant les résultats de cette analyse avec une typologie qui identifie les agriculteurs en CCA selon trois stratégies (engagés, traditionnels, techniques), nous avons montré que la construction d'une politique agricole de portée générale dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la vision du territoire et les relations interpersonnelles vont orienter cette politique, et les choix opérés peuvent mettre de côté tout un pan de la population, agriculteurs comme consommateurs. Ensuite, les instruments mis en place pour développer cette vision vont,

par leur caractère prescriptif mais également par les besoins logistiques, mobiliser des agriculteurs aux stratégies, ressources et compétences différentes, et donc éventuellement diminuer encore le potentiel inclusif de la politique.

Cette réflexion sur la relation entre territoire, instruments d'action publique déployés et types d'agriculteurs mobilisés interroge la conception de dispositifs d'accompagnement agricole par des territoires « de projet », nouveaux entrants, par le biais de l'alimentation et des circuits courts, dans la sphère du développement agricole. Il est alors possible d'en tirer des enseignements en termes d'aide à la décision quant à la portée de ces instruments et quant aux difficultés de coopération agricole sur des territoires « fragmentés ».

La question est particulièrement pertinente dans le contexte actuel de la nouvelle loi d'orientation agricole¹ (octobre 2014). L'État reconnaît, par exemple via la notion de « Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique » (ou GIEE), l'importance de « l'échange et de la discussion » sur la base d'un « projet pluriannuel de modification ou de consolidation des pratiques » agricoles. Notre travail met en évidence le fait que les conditions concrètes de l'accompagnement de l'action collective, du pilotage des projets et des évolutions des pratiques peuvent différer selon que les situations, projets et stratégies des agriculteurs et des territoires sont différenciés.

[88]

BIBLIOGRAPHIE

Aggeri, F., Labatut J., (2010), « La gestion au prisme de ses instruments. Une analyse généalogique des approches théoriques fondées sur les instruments de gestion », *Finance Contrôle Stratégie*, 13, 3, p. 5-37.

Bellec-Gauche, A., & Chiffolleau, Y., (2015). « Construction des stratégies et des performances dans les circuits courts alimentaires : entre encastrement relationnel et gestionnaire », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement / Review of Agricultural and Environmental Studies*, 96, 4, p. 653-676.

Benezech, D., (2012), « Des circuits courts pour un agriculteur entrepreneur ? Quelques éléments de réflexion », in Boutillier, S., Djellal, F., Gallouj, F., Laperche B., Uzinidis, D. (Eds), *L'Innovation Verte. De la Théorie aux Bonnes Pratiques*, Peter Lang, Bruxelles, p. 253-270.

Capt, D., Wavreski, P., (2014), « Determinants of direct-to-consumer sales on French farms », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement / Review of Agricultural and Environmental Studies*, 95, (03), p. 351-377.

¹ Voir <http://agriculture.gouv.fr/Publication-loi-d-Avenir-agriculture-alimentation-foret> [consultée le 14 sept. 2015]

Clément, C., Jarrige, F., Laurens, L., & Soulard, C., (2009), « Gouvernance territoriale, publicisation de l'espace et patrimonialisation de l'activité viticole en zone périurbaine: exemple du pays de Lunel. », In *XLVIème colloque de l'Association de science régionale de langue française*, 8 p.

Chiapello, È., Gilbert, P., (2012), « Les outils de gestion: producteurs ou régulateurs de la violence psychique au travail ? », *Le travail humain*, 75, 1, p. 1-18.

Chiffolleau, Y., (2008), « Les circuits courts de commercialisation en agriculture: diversité et enjeux pour le développement durable », in Maréchal (Eds), *Les circuits courts alimentaires*, Educagri, Dijon, p. 21-30.

Chiffolleau, Y., Prévost, B., (2013), « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Norois*, (3), p. 7-20.

Deverre, C., Lamine, C., (2010), « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Economie Rurale*, n°317, p. 57-73.

Dumain, A., Maurines, B., (2012), « Composer les manières de gouverner », in Prigent-Simonin A.H., Hérault-Fournier C. (dir), *Au plus près de l'assiette, pérenniser les circuits courts alimentaires*, Educagri, Dijon, p. 216-231

Dumez, H., (2013), *Méthodologie de la recherche qualitative: les 10 questions clés de la démarche compréhensive*, Paris, Vuibert, 240 p.

Filion, L. J., (2008), « Les représentations entrepreneuriales: un champ d'études en émergence », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 14(32), p. 11-43.

Foucault, M., (2001), *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 1736 p.

François, H., Hirczak, M., Senil, N., (2013), « De la ressource à la trajectoire: quelles stratégies de développement territorial ? », *Géographie, économie, société*, 2013/3 (Vol. 15), p. 267-284.

Goxe, A., (2007), « Gouvernance territoriale et développement durable: implications théoriques et usages rhétoriques », dans *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Pasquier, Simoulin et Weisbein (dir.), Paris, LGDJ, p. 151-170.

Gulati, R., (1998), « Alliances and Networks », *Strategic Management Journal*, vol. 19, n°3, p. 293-317.

Hubert, B., (2002), « Sustainable development: think forward and act now. Agriculture and sustainable development. The stakes of knowledge and research attitudes. » In *Johannesburg. INRA faced with sustainable development: landmarks for the Johannesburg conference. Paris (FRA): INRA Editions*, p. 41-56.

Jarrige, F., Jouve, A.-M., Napoleone, C., (2003), « Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 49, p. 13-28.

Lanciano, E., Saleilles, S., (2011), « Le travail institutionnel du mouvement des AMAP ». *Revue française de gestion*, (8), p. 155-172.

Lascoumes, P., Le Gales, P., (2010), « Instrument », *Dictionnaire des politiques*

[89]

publiques, *Boussaguet, Jacquot et Ravinet (dir.)*, Presses de Sciences Po, p. 325-335.

March, J., (1999), «Les mythes du management», *Gérer et comprendre*, n°57, p. 4-12.

Nougaredes, B., (2013), *Modes d'insertion socio-spatiale du bâti agricole périurbain et sociabilités locales: le cas des «hameaux agricoles» dans l'Hérault*, Thèse de doctorat, Université Toulouse le Mirail — Toulouse II, vol 1. 469 p.

Perrin, C., Jarrige, F., Soulard, C.-T., (2013), «L'espace et le temps des liens ville-agriculture: une présentation systémique du cas de Montpellier et sa région», *Cahiers Agricultures*, 22, 6, p. 552-558.

Rey-Valette, H., Pinto, M., Maurel, P., Chia, E., Guiheneuf, P.-Y., Michel, L., Nougaredes, B., Soulard, C., Jarrige, F., Guillemot, S., Cunnac, M., Mathe, S., Barbe, E., Ollagnon, M., Delorme, G., Prouheze, N., Laurent, A., Suita, L.A., Bertrand, J., Dieudonné, C., Morvan, R., Champigraud, A., (2011), *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires*, Cemagref, CNRS, Geysier, Inra, SupAgro, Université Montpellier 1, 155 p.

Rousier, N., Bertrand, N., (2003), «L'agriculture face au développement économique: un combat inégal ou des politiques périurbaines à construire, Agriculture versus economic development: an unequal fight or a question of new policies for the peri-urban area», *Revue de géographie alpine*, 91, 4, p. 93-103.

[90]

Soulard, C., Thareau, B., (2009) «Les exploitations agricoles périurbaines: diversité et logiques de développement», *Innovations Agronomiques*, 5, p.27-40.

Steiner, P., (2013) «La grande performance», *VIème Congrès de l'AFS «Les dominations»*, 2-5/09/2013, Nantes, France.

Torre, A., (2000), «Economie de la proximité et activités agricoles et agro-alimentaires. Eléments d'un programme de recherche», *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3, p. 407-426.

Yin, R.K., (2009), *Case study research: Design and methods*, Sage, 240 p.

ANNEXES

Annexe 1 « Typologie de modèles stratégiques encadrés d'agriculteurs en circuits courts ».

Source : Bellec-Gauche, A., & Chiffolleau, Y. (2015). « Construction des stratégies et des performances dans les circuits courts alimentaires : entre encastrement relationnel et gestionnaire », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement / Review of Agricultural and Environmental Studies*, 96, 4, p. 653-676.

Réalisation : les auteurs

	Engagés	Traditionnels	Techniques
Objectifs stratégiques généraux	Trésorerie saine Stabilité des débouchés Convivialité et lien Préservation de l'environnement	Indépendance Construction d'un projet et d'un patrimoine de couple ou familial Reconnaissance sociale	Débouchés diversifiés Risques répartis Système de production et de commercialisation optimisé
Économique	Préfinancement du cycle d'exploitation Stabilité du chiffre d'affaires	Revenu pour la famille	Revenu conforme aux investissements personnels (temps et pression)
Social - Sociétal	Congés Formation stagiaires Projets dans territoire Main d'œuvre permanente Reconnaissance du travail et des produits	Statut du conjoint Main d'œuvre permanente Reconnaissance du travail et des produits	Congés Statut du conjoint Accessibilité des produits par le prix et par la diversité des modes de ventes (marchés et GMS)
Technique – Environnement	Biodiversité cultivée Gestion des ressources naturelles (sois et eau)	Technique standard pour productivité et attractivité	Gamme limitée – Techniques de masse Équipements lourds
Encastrement relationnel	Clients Pairs - collègues Organismes de formation Institutions locales Banques	Milieu agricole traditionnel Fournisseurs de biens et services Clients	Clients circuits longs Accompagnement technique formalisé Mutualisation (CUMA) Institutions locales Banques
Institution de référence	INPACT	Chambres d'agriculture mais sans accompagnement formalisé	GMS - instituts techniques
Dispositifs privilégiés	Réseau de Ferme en Fermes - Points de vente collectifs	Réseau Bienvenue à la Ferme - Marchés de producteurs?	Stand bord de route - Boutique à la ferme - Paniers avec achat revente

[91]

Annexe 2

« Chronique des actions liées à la mise en œuvre du SCOT ».

Source et réalisation : les auteurs

	Période 1: 2003 à 2008 Création de la problématique	Période 2 : 2008 à 2010 Premières tentatives et échecs	Période 3 : 2010 – 2013 Réorientation et projets
contexte		SCOT	
			Atelier « impact des mesures du grenelle sur l'agriculture » (avec MDE)
Acteurs	Partenariat fondateur : CCPL & CIVAM 34 Ponctuels : INRA, CIRAD, ADTV34, Fr Cuma LR, IAMM, FD Foyers Ruraux (fin en 2008)	Nouveaux acteurs invités : Paysans du Vidourle (agriculteurs), Croquelune (consommateurs), MDE, SAFER (convention avec la CCPL)	Sortants : dissolution de l'association Croquelune Dissolution des « paysans du Vidourle », mais quelques membres actifs restent présents Chambre d'agri (convention)
controverses		Convention SAFER jugée inefficace : rupture Marché non efficace, désaccord maire de Marsillargues/Paysans du Vidourle	Prix locaux trop cher pour les consommateurs => pas d'accord trouvé Difficultés entre certains agriculteurs Projet couveuse abandonné par la CCPL car jugé trop compliqué
Actions	Commissions et Comités		
	Comité de pilotage « politique agricole »		Commission CCPL « aménagement durable et préservation des ressources »
	Groupe local d'agriculteurs	Comité de pilotage « agriculture et alimentation locale »	
	Projet EQUAL CROC	Projets	
	Marché de Marsillargues	Tentative de création d'un réseau circuits-courts avec Croquelune	Opération « de ferme en ferme »
	Appel à projet « créer son activité agricole et rurale sur le territoire »	Projet couveuse agricole	Opération « un fruit pour la récré »
	Questionnaires, diagnostics		
Questionnaire aux habitants sur la demande alimentaire (2008)	Forum Régional Circuits courts à Lunel : « Politique alimentaire de proximité »	Diagnostic sur la restauration collective	
Questionnaire aux agriculteurs (2005)	« Diagnostic agraire » (question aux agriculteurs) 2010		
	Journée « quelle politique alimentaire pour le Pays de Lunel »		
Produits	Dépliant « offre locale »	Création croquelune Création « paysans du Vidourle »	

Margaux Alarcon

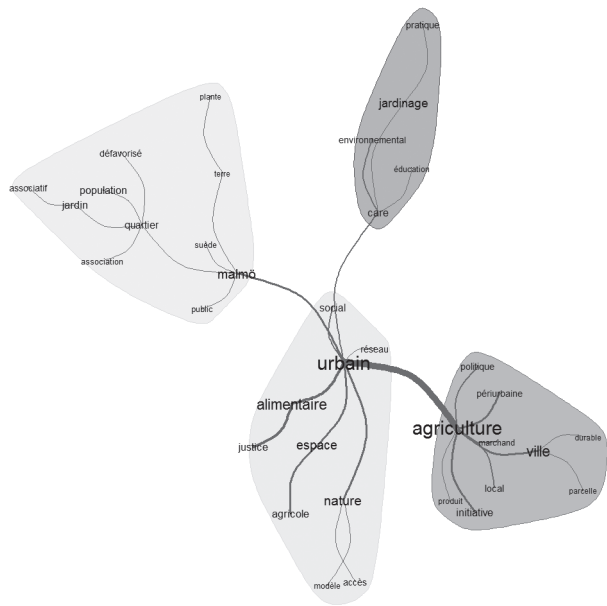
*Géographe, ENS de Lyon-UMR 5600 Environnement, Ville, Société,
15, parvis René Descartes, BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
margaux.alarcon@ens-lyon.fr*

Camille Hochedez

*Maître de conférences, Université de Poitiers-EA 2252 RURALITES,
Bât. A4 — TSA 81118 — 3, rue Théodore Lefebvre 86073 Poitiers Cedex 9
camille.hochedez@univ-poitiers.fr*

**L'agriculture urbaine dans les quartiers
défavorisés de Malmö:
un outil de recomposition
des relations homme-nature**

*Urban agriculture in disadvantaged areas
of Malmö: a tool to reframe
the human-nature relation*



RÉSUMÉ

A la croisée des référentiels théoriques du *care* environnemental et de la justice alimentaire, cet article propose de partir des espaces de l'agriculture urbaine pour analyser la relation sociétés-nature, dans le contexte du modèle suédois d'accès et de proximité à la nature confronté au défi de l'intégration sociale. À partir du cas de Malmö, deux questions sont posées : les initiatives d'agriculture urbaine favorisent-elles l'essor de comportement de *care* vis-à-vis de l'environnement, en opérant une reconnexion avec les espaces de nature ? Peuvent-elles en même temps contribuer à réduire les inégalités d'accès à la nature et à l'alimentation, et être des vecteurs d'intégration sociale pour les populations participantes ? L'étude repose sur l'étude approfondie de 2 jardins associatifs ainsi que de l'agriculture urbaine marchande. Il apparaît que le jardinage associatif est un acte de soin vis-à-vis de la nature, mais que globalement l'agriculture urbaine échoue largement à améliorer la situation de justice alimentaire à l'échelle de la métropole en raison de la faible implication des populations initialement ciblées (populations immigrées) et de l'absence de soutien politique local. L'agriculture urbaine constitue néanmoins un dispositif de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation et à la nature reposant sur la pratique, premier jalon vers une situation de plus grande justice alimentaire.

[95]

Mots-clés : agriculture urbaine et périurbaine, jardins associatifs, *care* environnemental, justice alimentaire, gouvernance alimentaire, Suède

ABSTRACT

Using both environmental care and food justice as theoretical frames, this paper proposes to study the society-nature relation through urban agriculture areas, within the Swedish context of a model for access and proximity to nature, which is challenged by issues of social inclusion. Two main issues are raised from the case study of Malmö. First, do initiatives of urban farming promote the development of a behaviour of environmental care, through a reconnection between inhabitants and nature? Thus, can it enable to reduce inequality of access to nature and food, and can it be a tool of social inclusion for participant? Our study is based on a focus on 2 community gardens and on urban commercial farming. Community gardening in disadvantaged areas does appear as an act of environmental care, but it largely fails to improve the situation of food justice, because people initially targeted by those initiatives (mostly immigrants) are not involved, and because of a lack of local political support. Nevertheless,

urban farming appears as a tool to educate and to raise awareness about food and nature, mostly based on practice. We suppose that it is a first step towards a situation of food justice.

Keywords: urban farming, community gardens, environmental care, food justice, food governance, Sweden

INTRODUCTION

Les villes sont-elles en train de s'agrariser (Ernwein et Salomon Cavin, 2014)? Louée pour ses fonctions d'aménagement de l'espace urbain et périurbain, l'agriculture urbaine intéresse également les villes en ce qu'elle assure une fonction alimentaire indéniable, tant du point de vue de la sécurité alimentaire que de la qualité de la nourriture produite (Mundler *et al.*, 2014).

Les conséquences de ces initiatives sur les perceptions et les pratiques environnementales de leurs usagers restent encore mal connues. De plus, la majorité des études actuelles sur l'agriculture urbaine et périurbaine négligent la dimension sociale de l'agriculture¹ ainsi que la question de l'accès à une alimentation de qualité *pour tous*. L'agriculture peut être aussi envisagée comme un moyen de reconnecter les sociétés urbaines avec la nature, dans un contexte de crise de notre relation à la nature (Laugier, 2012; Cheval, 2013). À ce titre, il est nécessaire de dépasser l'analyse classique de l'agriculture urbaine et périurbaine en termes de relations fonctionnelles ville/agriculture: elle peut aussi être envisagée comme un espace de nature, tant du point de vue de l'aménagement avec l'émergence du modèle de la « ville-campagne » (Fleury et Donadieu, 2003), que de celui des citadins qui y trouvent un espace répondant à leur désir de « campagne » (Perrier-Cornet, 2002). L'agriculture urbaine peut donc être l'une des modalités potentielles de la refondation du lien homme/nature.

En mobilisant les cadres réflexifs du *care* appliqué à l'environnement et de la justice alimentaire, nous étudierons le cas d'initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine à Malmö (Suède) à travers deux questionnements principaux: ces initiatives favorisent-elles l'essor de comportements de *care* vis-à-vis de la nature? Peuvent-elles en même temps contribuer à réduire la fragmentation socio-spatiale d'accès à la nature dans un

¹ Nous suivons ici C. Aubry (2015) dans son analyse des dimensions sociales et éducatives liées aux diverses formes d'agriculture urbaine, qui comprennent leur capacité à créer du lien social, leur rôle dans l'éducation à l'environnement et à l'alimentation auprès des enfants, ou leur rôle dans la résilience sociale (pour faire face à des situations de pauvreté et de précarité).

contexte social changeant, en faisant de l'agriculture un support d'intégration des populations marginalisées ?

Après avoir exposé l'intérêt d'envisager l'agriculture urbaine au prisme des référentiels du *care* et de la justice alimentaire (1), puis présenté la méthodologie et le terrain d'étude (2), nous montrerons que certaines initiatives d'agriculture urbaine apparaissent comme un acte de soin vis-à-vis de la nature, mais qu'elles échouent largement à améliorer la situation de justice alimentaire à l'échelle de la métropole (3).

1. Le *care* appliqué à l'environnement et la justice alimentaire : deux référentiels théoriques pour penser la relation homme - nature à travers l'agriculture urbaine

Les théories du *care* environnemental et de la justice alimentaire inscrivent les initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine dans une réflexion à la fois sur les relations homme-nature, et sur les relations consommateurs urbains-agriculteurs.

Le cadre théorique du *care* appliqué à l'environnement éclaire d'une manière nouvelle les initiatives d'agriculture urbaine. Philosophie morale née au début des années 1980 à la suite des travaux de psychologie sociale de Carol Gilligan (1982), l'éthique du *care* replace les émotions au cœur de la construction de la morale, en ce qu'elle est une théorie du souci et de l'attention portés à l'autre, constituant une forme d'engagement différente de celle caractérisant une personne mue par ses intérêts personnels (Nurock, 2010 ; Petit, 2014). Pouvant être traduit par « soin » ou « *sollicitude* », le *care* constitue une « activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre « monde », de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement [...] » (Tronto, 1994, p. 143). Alors que la plupart des éthiques environnementalistes sont associées à la conception d'une nature sauvage idéale excluant l'homme (Larrère, 2012 ; Petit, 2014), le *care* environnemental propose d'envisager la relation de l'homme à une nature ordinaire, du quotidien (Laugier, 2012), dépassant l'opposition traditionnelle entre le naturel et l'artificiel. Cette éthique souligne notre rapport de dépendance à la terre, et implique de reconnaître notre responsabilité vis-à-vis d'elle. Le *care* environnemental se traduit par un certain nombre de techniques et de pratiques rejetant des comportements d'agression et de domination vis-à-vis de l'environnement, au profit de comportements qui prennent soin et se soucient de ce dernier. Cela peut résider tant dans un renouvellement des pratiques quotidiennes (tri sélectif des déchets, consommation de produits issus de l'agriculture biologique, etc) que dans la mise en place de méthodes agricoles relevant de l'agro-écologie. Nous considérons ici les

[97]

espaces agricoles urbains comme des espaces de *care* en ce qu'ils sont des espaces de proximité, du quotidien, construits par des individus prenant soin de l'environnement par la pratique de l'activité agricole. Cette approche permet d'interroger leur potentiel dans l'émergence de nouvelles représentations et de comportements à l'égard de la nature fondés sur l'attention et le souci, en particulier dans le domaine de la santé (Relf, 2005; Park *et al.*, 2009) ou de l'agriculture à visée thérapeutique (Di Iacovo, 2009). Ainsi, analyser l'agriculture urbaine au prisme du *care* invite à s'intéresser aux relations que l'humain tisse avec le non-humain (biodiversité, animaux, espaces naturels, qualité de l'air ou de l'eau par exemple), en essayant de voir comment elle permet de reconnecter des populations urbaines éloignées de la nature avec celle-ci, par le contact direct avec la terre, à travers la production végétale et alimentaire.

L'éthique du *care* est complémentaire de celle de la justice, car elle « s'appuie sur des sentiments tels que l'empathie ou la bienveillance qui forment les fondements des principes de justice rawlsiens » (Petit, 2014, p. 250). C'est justement le référentiel de la justice alimentaire qui est de plus en plus utilisé dans les recherches anglophones pour analyser l'agriculture urbaine surtout sous un angle social. Issu du *food movement* alternatif des villes nord-américaines (Paddeu, 2012), et à la croisée des discours sur le droit à l'alimentation, sur les risques d'insécurité alimentaire dans des situations de précarité et sur les objectifs de durabilité appliqués aux systèmes alimentaires, la notion de justice alimentaire est traditionnellement définie comme la répartition équitable des ressources alimentaires sur un territoire donné, dans les modes de production et de distribution (Gottlieb et Joshi, 2010). Elle suppose, d'un point de vue théorique, d'analyser les situations d'insécurité alimentaire au prisme de la justice sociale (Cadieux et Slocum, 2015); mais aussi de prendre la justice sociale comme cadre d'action, notamment à travers les territoires d'intervention choisis (le plus souvent les quartiers défavorisés, cf Paddeu, 2012) ou à travers les populations ciblées (populations défavorisées, minorités, migrants et populations immigrées, cf Alkon et Agyeman, 2011). L'agriculture urbaine, considérée sous l'angle de la justice alimentaire, répond à des enjeux combinés d'environnement, de santé publique, de nutrition, et d'inégalités raciales, de classe et de genre selon la terminologie nord-américaine (Slocum *et al.*, 2016). Pourtant, alors que l'agriculture urbaine et périurbaine tient une place croissante dans les études de géographie rurale (Poulot, 2014, 2015) et que les initiatives connectant l'agriculture locale avec les villes se multiplient, on note l'incapacité des marchés à composer avec la mosaïque sociale, ethnique et culturelle urbaine, au Nord comme au Sud (Koc, 2000). Il existe un fossé persistant entre certains espaces urbains défavorisés et les espaces agricoles, même ceux

[98]

qui leur sont proches. Mais ce problème n'est pas abordé frontalement dans la littérature francophone : les enjeux paysagers et de santé dominent encore les réflexions sur l'agriculture urbaine à travers les thématiques de la nature en ville (Bourdeau-Lepage, 2013), de la multifonctionnalité de cette agriculture, ou de son rôle nourricier pour les consommateurs urbains appréhendés dans leur globalité (Aubry et Pourias, 2013; Aubry, 2015). L'enjeu n'est donc pas tant d'améliorer l'accessibilité générale à une alimentation de qualité, mais d'améliorer les connexions des quartiers défavorisés et de certaines populations avec les espaces agricoles proches, afin de souligner le rôle potentiel de ces derniers dans la réduction des inégalités alimentaires. Cette connexion se traduirait notamment, sur le plan paysager, par l'ancrage et la mise en visibilité des minorités dans les paysages de l'agriculture urbaine : la notion de *cultural landscape* (Baker, 2004) a été forgée pour montrer comment, dans le contexte de villes multiculturelles, les paysages culturels de l'agriculture urbaine, et notamment ceux des jardins, peuvent refléter la diversité des communautés, en particulier celles issues de l'immigration (Airriess et Clawson, 1994), par la culture de légumes et plantes destinés à une consommation ethnique. La pratique agricole revêt par là une dimension identitaire.

De ce croisement théorique naissent trois hypothèses. La première hypothèse veut vérifier l'idée que les expériences d'agriculture urbaine contribuent à l'émergence d'un nouveau rapport à l'environnement chez les populations défavorisées. Dans la mesure où l'agriculture urbaine accroît les possibilités d'un contact direct (jardinage) ou indirect (cuisine, éducation environnementale...) à la nature, elle peut être un outil de sensibilisation au *care* environnemental des participants, en faisant évoluer leurs représentations et pratiques de nature. Creusant cette première hypothèse, la seconde pose que l'agriculture urbaine, par son rôle productif et éducatif, constitue un vecteur d'essor de comportements alimentaires responsables vis-à-vis de l'environnement. Ce nouveau rapport à l'environnement favoriserait en retour l'intégration sociale et culturelle des populations défavorisées dans la ville, dans le contexte suédois d'un modèle social où la nature, tant du point de vue de l'expérience éducative (Messador, 2016) que du patrimoine paysager (Sgard, 2008) tient une place importante dans la construction identitaire nationale. Ainsi, l'agriculture urbaine assurerait des fonctions alimentaires, sociales et éducatives, vectrices d'une plus grande justice alimentaire ET environnementale. La troisième hypothèse suppose qu'à ce titre, ces initiatives seraient soutenues politiquement par les collectivités, qui peuvent voir dans la question alimentaire et de l'agriculture urbaine un moyen de parvenir à leurs objectifs de développement durable.

[99]

2. Une étude des initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine à Malmö (Suède)

Nous avons choisi de vérifier notre questionnement et nos hypothèses en étudiant des initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine à Malmö (Suède); ce choix suppose d'éclairer deux préalables. Le premier réside dans l'adoption d'une définition large et ouverte de l'agriculture urbaine, que nous entendons comme toute activité de production végétale à renouvellement rapide (comprenant la production de denrées alimentaires, de plantes ornementales, fourragères, médicinales, etc), qu'elle soit professionnelle ou amatrice, destinée à une consommation ou un usage urbains, et pratiquée sur des terrains localisés dans la ville ou à sa périphérie (Scheromm *et al.*, 2014; Moustier et M'Baye, 1999). Cette définition large rend compte du renouveau de l'agriculture urbaine, de ses formes, de sa diversité (Nahmias et Le Caro, 2012). Notre étude s'est concentrée sur deux formes d'agriculture urbaine: les jardins associatifs et l'agriculture marchande intra-urbaine et périurbaine. D'où un second préalable: celui de considérer dans notre étude à la fois l'agriculture marchande au sens classique, qui peut être qualifiée d'agriculture « commerciale », et une agriculture « de loisir » sous la forme des jardins associatifs ou municipaux, qui peut être qualifiée d'« agriculture/nature » (Scheromm *et al.*, 2014). Leur prise en compte simultanée répond au besoin de décloisonner les études sur les différentes formes d'agriculture et d'envisager les complémentarités entre elles (Aubry, 2015). Différents types d'espaces sont ainsi concernés, que ce soit des espaces urbains centraux et périphériques intra-urbains, des espaces de banlieue et des espaces périurbains. L'urbanité de cette agriculture est définie dès lors par les liens fonctionnels qu'elle entretient avec la ville plus que par sa localisation précise (Aubry, 2015).

[100]

Le choix de Malmö, 3ème métropole de Suède avec plus de 560 000 habitants en 2014, dont 318 107 habitants intra-muros, comme terrain d'étude, répond à notre ambition de lier les enjeux de justice alimentaire et de *care*. En effet, le terrain suédois permet d'envisager les relations homme-nature dans le contexte d'un espace où le soin porté à l'environnement apparaît comme une priorité nationale. La gestion de l'environnement et l'accès *de tous* à la nature constitue, du moins dans l'imaginaire collectif, l'une des composantes du modèle suédois, qui serait entre autres un modèle de relation nature/société et dont l'*allemansrätten*, droit coutumier de libre accès à la nature, serait le symbole (Hellberg et Ståhl, 1997; Sandström et Sténs, 2014). Ce modèle est cependant questionné par les enjeux actuels d'immigration. En 2014, 15% des habitants du pays

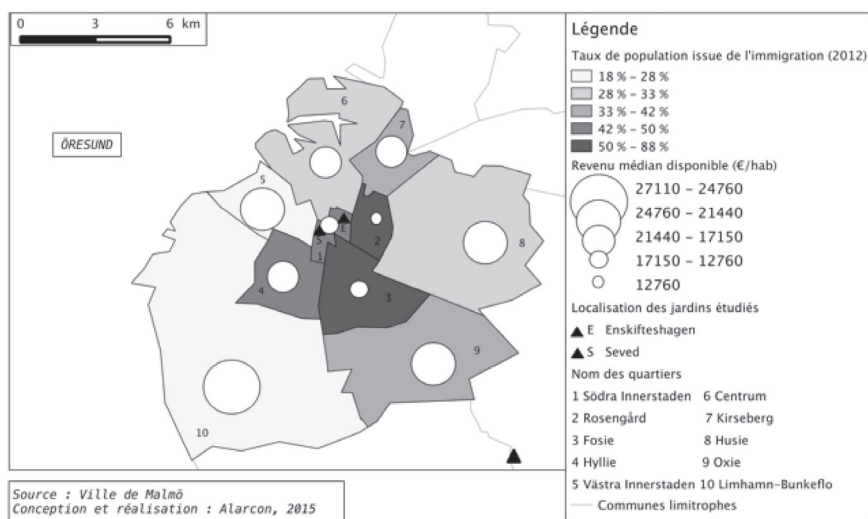


Figure 1. Les inégalités socio-spatiales à Malmö.

étaient des étrangers, dont la majorité provient de pays hors Union Européenne. L'intégration de ces populations est aujourd'hui problématique, en particulier dans les métropoles où de véritables processus de relégation sociale et spatiale des populations immigrées sont à l'œuvre. Malmö est emblématique de cette situation migratoire : souvent décrite comme une ville multiculturelle, c'est la ville suédoise qui accueille le plus d'immigrés par rapport à sa population totale¹. Malmö est marquée par une forte ségrégation socio-spatiale, puisque les quartiers centraux (Rosengård, Fosie, Hyllie et Södra Innerstaden) concentrent les taux de population née à l'étranger les plus importants et correspondent aussi à des espaces où le revenu médian disponible est le plus faible (figure 1). Cette situation est particulièrement intéressante pour interroger le prétendu modèle suédois de relation homme-nature : dans la mesure où le soin porté à l'environnement constitue visiblement un élément important de la culture suédoise, on peut supposer qu'il existe une volonté d'intégrer à ce modèle ces nouvelles populations pour qui, par ailleurs, des questions d'accessibilité et de sécurité alimentaires se posent (Alarcon, 2015).

Sur le plan de l'agriculture urbaine et périurbaine, Malmö est dans une situation paradoxale. Elle jouit d'un côté d'une image de ville alternative

¹ En 2013, 31 % des habitants de la commune de Malmö étaient nés à l'étranger, tandis que 11 % de ses habitants étaient nés en Suède de deux parents nés à l'étranger.

Nom de l'initiative	Création	Localisation	Description	Objectifs affichés
Allotissements pour jardiner (« odlingslotter »)	Fin XIX e	Kirseberg Rosengård Limhamn Hyllie Fosie	Mécanisme public payant (500kr/an) financé par la ville de Malmö : 1700 parcelles réparties sur 22 sites. 1 jardin par adresse Parcelles de 100m ² en moyenne Les locataires n'ont légalement pas le droit de commercialiser leur production	Intérêt environnemental et social : loisirs, rôle pour la santé et le bien-être Rôle économique pour certaines familles : appoint alimentaire (autoconsommation)
Jardinage urbain communautaire dans des espaces publics	1994	Slottsträtgården Enskifteshagen Lindängelund	Espace public intégrant un ou des périmètres pour jardiner collectivement, avec possibilité d'avoir une parcelle individuelle mais pas privatisée complètement	Enjeux sociaux : intégration et interaction sociales Enjeu environnemental (ville durable)
Jardinage urbain communautaire pour résidents	2011	Sofielund	Espace géré par une compagnie immobilière et mis à disposition pour les résidents afin de jardiner collectivement avec possibilité d'avoir une parcelle individuelle	Enjeux sociaux : interaction sociale Enjeux environnementaux (politique de ville durable) Production alimentaire à des fins d'autoconsommation
Projet <i>Odla i Rosengård</i>	2011-2013 (projet achevé)	Rosengård	Projet pour aider les résidents à commencer à jardiner en leur léguant une parcelle (15 m ² de terrain) avec l'accord des compagnies immobilières. Travail en parallèle avec des écoles du quartier pour faire jardiner les enfants.	But social essentiellement : investissement des habitants dans leur quartier, loisirs
Projet <i>Stadsbruk</i>	2014-2016	Rosengård Hyllie	Projet d'agriculture urbaine pour les populations de Malmö en marge du marché du travail mais avec des connaissances en matière de production agricole	Economique : production à des fins commerciales), Social : intégration sociale Environnemental (politique de ville durable)

Figure 2. Les initiatives d'agriculture urbaine à destination des populations immigrées à Malmö.

Source : Alarcon, 2015

[102]

et durable. S'y développent depuis 2010 une politique alimentaire fondée sur la consommation de produits issus de l'agriculture biologique principalement dans les cantines scolaires, ainsi que des initiatives participatives d'agriculture urbaine portées par des associations dans les quartiers défavorisés (figure 2). Elles prennent surtout la forme du jardinage, avec plusieurs types de jardins. Tout d'abord, les jardins associatifs ou communautaires, dont certains projets, comme *Odla i Rosengård*¹, ont été mis explicitement en place pour favoriser l'intégration des populations du quartier et développer les interactions sociales. À côté de ce premier type de jardin existent aussi les 1700 parcelles de jardin détenues et gérées par la municipalité (*odlingslotter*), qui s'apparentent autant à une politique de verdissement de la ville qu'à un service public permettant l'accès *pour tous*² à une parcelle de nature.

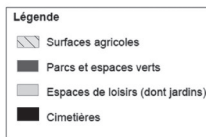
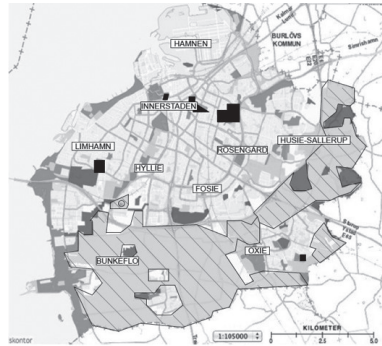
Malmö se situe au cœur de la Scanie, la plus puissante région agricole de Suède, bénéficiant d'une forte intégration aux filières laitières et céréalières européennes. Les grandes exploitations intensives, insérées dans l'économie marchande, sont, pour certaines, situées à l'intérieur-même des limites municipales. La commune de Malmö comprend en effet 5 500 ha de terres arables (figure 3), dont la moitié est propriété foncière de la ville (à l'exclusion des 1 700 parcelles de jardins municipaux). Paradoxalement, cette agriculture marchande est peu intégrée à la ville, qui apparaît déconnectée de son environnement agricole : les circuits courts de commercialisation en ville de produits en provenance de cette agriculture proche sont quasiment inexistants, d'où une faible offre de produits issus de l'agriculture locale dans Malmö. Cette déconnexion apparente, à la

[103]

¹ Mené sur la période 2011-2013 et conduit par les associations *Ibn Rushd* et *Odla i Stan*, le projet *Odla i Rosengård* avait pour vocation d'aider les résidents de Rosengård à commencer à jardiner en leur léguant une parcelle (15m² de terrain), avec l'accord de la municipalité et des compagnies immobilières. Les associations ont également travaillé en collaboration avec des écoles et des garderies du quartier pour faire jardiner des enfants. Au total, ce sont 720 m² qui ont été cultivés à Rosengård, sur 40 terrains différents, autant par des adultes que par des enfants. L'objectif affiché du projet était avant tout social : il s'agissait de faire s'investir les habitants dans leur quartier, en leur faisant pratiquer une agriculture de loisir à des fins d'autoconsommation. A ce jour, le projet n'est plus soutenu financièrement par les associations, et l'entretien des parcelles repose entièrement sur les résidents à qui elles ont été attribuées.

² Les parcelles de jardins municipaux sont regroupées en « blocs » et réparties de manière homogène dans tous les quartiers de la ville. N'importe quel citoyen de Malmö peut prétendre à une parcelle, à condition d'habiter la ville, de ne louer qu'une parcelle par personne, de s'acquitter du droit annuel de location (5 sek/m²/an, soit 55 cts/m²/an) et de respecter les règles d'usage, d'entretien et de construction fixées par les services municipaux. Les jardins connaissant un grand succès, un système de liste d'attente a été mis en place ; le temps d'attente dépend de la plus ou moins grande demande par zone de jardins. Une personne peut « candidater » en même temps sur autant de zones qu'elle le souhaite, quel que soit son quartier de résidence.

[104]



D'après la ville de Malmö, modifications par Margaux Alarcon (2016)

Figure 3. La déconnexion entre espaces verts et espaces agricoles à Malmö

fois entre les différents types d'agriculture urbaine, et entre l'agriculture périurbaine et les consommateurs urbains, permet de tester l'hypothèse sur le rôle que peut jouer l'agriculture de proximité pour favoriser l'accès des populations défavorisées à une alimentation de qualité.

Notre méthodologie privilégie une approche par les pratiques et par les initiatives d'agriculture urbaine, en particulier dans les quartiers défavorisés. Le travail de terrain, mené entre février et juin 2015 dans le cadre d'un mémoire¹ et d'un programme de recherche² par les deux auteurs, repose sur deux volets principaux. Le premier consiste en une étude approfondie de deux jardins communautaires, situés dans deux quartiers de Malmö appartenant au district péricentral de *Södra Innerstaden*, dont le revenu médian par habitant est un des plus faibles de la ville et où la part de la population issue de l'immigration est très forte (figure 1). Les deux jardins sont gérés par l'association à but non-lucratif *Odlingsnätverket Seved*, créée en 2009. Leur statut foncier diffère: le jardin situé à Seved est cultivé sur des terres appartenant à la compagnie immobilière de la ville, MKB; le jardin d'Enskifteshagen est situé dans un parc public appartenant à la ville de Malmö. Le choix de travailler sur ces deux jardins a été guidé par le fait que le réseau de jardinage de Seved était le seul réellement actif et visible à Malmö en 2015, les autres projets dans d'autres quartiers défavorisés ayant périclité. L'étude du fonctionnement des jardins a reposé sur une observation participante, combinée à seize entretiens approfondis avec des jardiniers. L'échantillon enquêté est caractérisé par une diversité de catégories sociales: il se compose d'étudiants, de jeunes actifs, de personnes retraitées ou inactives, soit des profils suffisamment variés et représentatifs de la population prenant part aux séances. En général, les participants viennent de manière irrégulière et aléatoire aux séances, selon les emplois du temps de chacun et la météo. La méthode de l'immersion a permis de saisir les logiques guidant la pratique du jardinage chez les participants (jardiniers), ainsi que les mécanismes du *care* à l'œuvre dans ces jardins, dont les objectifs affichés étaient avant tout sociaux (favoriser l'intégration de populations nouvelles et encourager l'interaction sociale au sein des quartiers) et environnementaux (améliorer le cadre de vie des populations du centre en verdissant les quartiers, et faire de Malmö une ville plus durable). Le

[105]

¹ Alarcon, M., (2015), *Les impacts du jardinage sur l'éducation au care et l'accessibilité alimentaire en milieu urbain: l'exemple de Malmö (Suède)*, Mémoire de master 2, Ecole Normale Supérieure de Lyon, 171 p.

² Programme de recherche MARGUERITE (Métropoles et Alimentation: quels Réseaux et quelle Gouvernance Urbaine pour Expérimenter une gestion des Ressources Innovante dans les TErritoires?) (2014-2015), financé par le fonds recherche de l'ENS Lyon, coord. Julie Le Gall (ENS Lyon / UMR 5600 EVS)

second volet de l'étude s'appuie sur des entretiens semi-directifs auprès des acteurs publics et associatifs impliqués dans le développement des initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine (ville de Malmö, syndicat agricole, bailleurs sociaux dont MKB), auprès des responsables de la planification et de l'urbanisme, ainsi qu'avec des agriculteurs urbains et périurbains de Malmö. Ce volet permet d'envisager la place de l'agriculture dans la cité, du point de vue de l'aménagement mais aussi de la gouvernance alimentaire, qui peine à se développer dans les communes suédoises alors qu'elles peuvent en être des acteurs-clés (Hochedez, 2014).

3. Les initiatives d'agriculture urbaine à Malmö, des outils efficaces en faveur du *care* environnemental mais peu en faveur de la justice alimentaire

Nos résultats montrent que si les initiatives d'agriculture urbaine sont un outil d'éveil au *care* environnemental, elles ne semblent pas être un instrument pour aller vers davantage de justice alimentaire. Celle-ci ne semble pas non plus être une priorité des politiques, exclusivement axées sur l'amélioration de la durabilité au sens environnemental.

[106]

3.1. Les jardins associatifs, des espaces du *care*

Les jardins répondent aux objectifs affichés par les porteurs de projet en matière d'éducation environnementale.

Le jardinage revêt une fonction initiatique, permettant de découvrir et prendre en charge une posture nouvelle à l'égard du non-humain, fondée sur l'attention à la vulnérabilité des plantes. C'est par le biais du contact direct et régulier avec la terre et les plantes passant par l'engagement du corps et des différents sens des participants, que le jardinage permet d'expérimenter physiquement le lien entre humain et non-humain. Le contact avec les éléments naturels dans le cadre du jardinage est spécifique car direct, et impacte à la fois les représentations et les pratiques de nature des jardiniers, essentiellement composés d'adultes urbains déconnectés de la nature, sans connaissance sur les plantes et n'ayant jamais jardiné auparavant, ou de populations originaires d'espaces ruraux et ayant déménagé en ville et ayant perdu leur proximité et contact quotidien vis-à-vis de la nature. Ainsi, l'une des participantes confie :

« Ce qui est le plus important pour moi, c'est de sentir la terre dans mes mains. J'ai toujours aimé cela. J'ai des souvenirs de quand j'étais petite, que j'adore : je me rappelle de la pelouse. L'herbe dans mes mains. L'odeur. A la ferme j'avais mon petit espace pour jardiner, mes parents m'aidaient à en prendre soin. C'est une part importante de ma person-

nalité. Aujourd'hui, je peux de nouveau me sentir en contact avec la nature, alors même que j'habite en ville ».

Les jardiniers expérimentent au fil des séances le fait que leurs actions sur la terre et les plantes ont un impact sur la vie de ces dernières, faisant émerger progressivement en eux un sentiment de responsabilité vis-à-vis des plantes. Un jeune étudiant, nouvellement intégré au groupe au cours du printemps, évoquait ainsi la conscience qu'il avait de prendre soin (littéralement en anglais, *take care*) de quelque chose d'autre que lui-même, *via* le jardinage :

« Je ne le savais pas avant, mais oui finalement, moi aussi j'aime prendre soin de mon plant de salade, même s'il est très, très lent à pousser. Ici je peux voir comment moi, et les autres aussi, nous prenons soin des légumes, des fleurs. Quand je jardine, je suis vraiment concentré sur ce que je fais, je fais attention aux plantes que je touche et que je veux faire pousser ».

Les notions de concentration et d'attention évoquées suggèrent la conscience de la prise en charge effective d'une action importante, de soin, en jardinant.

D'autre part, l'impact du jardinage se situe sur le plan de l'apprentissage des gestes. Les séances sont l'occasion d'acquérir un certain nombre de connaissances sur les plantes ainsi que des compétences techniques (planter, désherber, etc) leur permettant de prendre en charge de manière adaptée et pertinente le soin des plantes, comme le suggère un membre du réseau venant chaque semaine aux séances :

[107]

« Mes amies m'ont appris beaucoup de nouvelles choses, ne serait-ce qu'en un an. Par exemple, j'ai appris que certains légumes ne pouvaient pas pousser ensemble ».

Ainsi le jardinage, en tant qu'apprentissage par la pratique ayant des effets à la fois sur la disposition au soin des jardiniers ainsi que sur leur prise en charge du soin, se révèle un acte de *care* intégré (Tronto, 1993).

Dans le cadre des séances de jardinage, la sensibilisation ainsi que l'apport de connaissances et compétences passe par trois canaux différents (figure 4). Tout d'abord, le réseau est animé par une personne employée à temps plein par la mairie, qui guide les séances et conseille les jardiniers. Cette coordinatrice du réseau depuis 2014 a suivi une formation à l'université des sciences agricoles en Suède. Elle interagit régulièrement avec les autres acteurs de l'agriculture urbaine et travaille en lien avec les acteurs publics municipaux, mais aussi avec les acteurs privés (compagnies immobilières, entreprises). Durant les séances de jardinage, progressivement et sans démonstration de force, elle apprend aux jardiniers les gestes à réaliser, et leur apporte des connaissances sur la bio-

diversité. C'est le cycle des saisons, déterminant les besoins des plantes, qui est l'occasion de transmettre des connaissances spécifiques adaptées dans le temps. Ensuite, un certain nombre de femmes retraitées (figure 4), faisant partie du réseau depuis plusieurs années et ayant eu l'occasion de jardiner par le passé (soit dans leur pays d'origine pour les femmes d'origine étrangère, soit dans leur enfance à la campagne en Suède pour les autres), jouent un rôle clé lors des séances de jardinage. Elles assurent en effet un rôle de conseil et d'aide à l'apprentissage qui complète le travail de la coordinatrice. Enfin, une part non négligeable de l'apport de connaissances passe par un échange permanent entre les jardiniers eux-mêmes, en particulier entre ceux ayant rejoint le réseau en premier et les nouveaux.

[108]

Les jardins associatifs présentent finalement trois caractéristiques dans le processus d'éducation au *care*. La première, à l'échelle individuelle, repose sur le rôle important de l'expérience pour acquérir des savoirs sur la nature, et développer une posture fondée sur l'attention et la prise en charge d'une action à l'égard de la vulnérabilité de la nature. La deuxième réside dans l'absence de rapports de force dans le processus éducatif, dans la mesure où le savoir n'est pas détenu ou transmis par une seule personne mais qu'il est véhiculé et partagé selon un processus plus horizontal que vertical. La troisième réside dans la place et le rôle clés des femmes dans la sensibilisation et l'éducation au *care* au sein du réseau. Ce premier résultat valide la première hypothèse, puisqu'il amène à considérer les initiatives d'agriculture urbaine comme un outil d'éducation, conformément aux objectifs des associations de jardinage.

3.2. *Le jardinage associatif, outil incomplet de justice alimentaire*

Les résultats sont plus nuancés concernant notre seconde hypothèse, qui consistait à voir aussi ces initiatives comme un moyen de tendre vers une plus grande justice alimentaire, étant donné les objectifs d'intégration affichés par les associations. Les apports du jardinage communautaire se situent plutôt sur d'autres aspects de justice sociale et environnementale.

Le jardinage associatif ne parvient pas à remplir pleinement sa fonction de justice alimentaire pour deux raisons. D'une part, les volumes produits sont bien trop faibles pour représenter une part significative de la consommation alimentaire des participants. D'autre part, le jardinage ne touche pas sa cible initiale, à savoir les populations défavorisées voire immigrées, quand bien même ces initiatives sont implantées dans des quartiers défavorisés. Les objectifs initiaux du jardinage relèvent pourtant de ce registre. À l'origine de la création du réseau de jardinage de Seved, il s'agissait de diminuer la délinquance au sein du quartier, en fai-



Figure 4. Le jardinage associatif, un outil de sensibilisation au *care* environnemental
Sur la photo de gauche prise à Seved à la fin du mois de mai, les jardiniers apprennent à planter des pommes de terre. L'échange de savoirs se fait à la fois par l'intermédiaire de la coordinatrice, et grâce à d'autres membres de l'association. Sur la photo de droite prise à Enskifteshagen, le jardinage a un rôle social plus important pour les femmes de plus de 60 ans, plus nombreuses qu'à Seved. — Source : Alarcon, 2015

[109]



sant s'investir les habitants dans leur environnement quotidien, dans le but de les responsabiliser vis-à-vis de l'état de cet environnement, mais aussi de favoriser les interactions sociales et l'intégration des populations (immigrées ou non) nouvellement installées à Malmö. L'autre objectif était d'améliorer le bien-être des résidents ainsi que leur cadre de vie, en leur donnant accès à des espaces de nature en ville. Malgré ces objectifs affichés, les populations issues de l'immigration sont absentes ou peu présentes au sein du réseau de jardinage, si bien que le profil des adhérents ne reflète pas la population du quartier où il est implanté. Les jardiniers, tant à Seved qu'à Enskifteshagen, sont pour la plupart d'origine suédoise, à l'exception de 6 d'entre eux (provenant de Serbie, d'Afghanistan et de Syrie).

[110] Ainsi, les effets réels du jardinage associatif en termes de justice alimentaire sont ici à nuancer du point de vue de l'intégration des populations immigrées, mais il contribue néanmoins à tendre vers davantage de justice par d'autres aspects. Ces initiatives contribuent à intégrer d'autres types de populations comme des Suédois ayant récemment déménagé à Malmö, ou encore les femmes retraitées, *via* un accès à des espaces de nature. Pour certains nouveaux habitants, le déménagement en ville a pu correspondre à une perte de possibilité de pratiquer le jardinage ou une activité agricole, et ces initiatives leur donnent l'opportunité de pouvoir le faire. Le jardinage permet aux femmes retraitées de réinvestir individuellement et collectivement une pratique réalisée par le passé (souvent lointain, dans l'enfance ou au cours de la jeunesse avant le déménagement) et qui était depuis oubliée et/ou regrettée. La pratique dans le cadre du réseau cependant n'est plus associée à un enjeu d'autosuffisance alimentaire mais à un loisir et permet de ce fait de développer un sentiment de plaisir et non plus de contrainte.

Ce faisant, les jardins remplissent aussi une fonction de justice environnementale. La possibilité de satisfaire le besoin de nature, plus largement associé au besoin d'être en extérieur, est d'ailleurs la principale motivation à rejoindre l'association pour la majorité des participants enquêtés. Le jardinage permet d'avoir accès à un espace vert au cœur de la ville, qui est différent des simples parcs, et qui est relativement proche du lieu de résidence des participants, et non pas en dehors de l'hyper-centre. Cela participe d'autant plus à des enjeux de justice que certaines personnes n'ont pas la possibilité de satisfaire souvent ou autrement leur besoin de nature, soit parce qu'elles sont âgées, ou qu'elles n'ont pas de voiture ou pas le temps à cause de leur travail. Cette dimension est d'autant plus importante à Malmö qu'elle constitue une singularité dans le modèle suédois de la naturalité urbaine : elle est la ville suédoise disposant du moins de superficies d'espaces verts par habitant. Ainsi, les jardins contribuent

à améliorer l'accès aux espaces verts pour les habitants du centre-ville de Malmö (du moins pour les jardiniers) ; en ce sens, ils peuvent être considérés comme une des composantes de la « naturbanité » des villes scandinaves (Landy et Laslaz, 2012), c'est-à-dire une forte imbrication entre naturalité et urbanité, et qui serait la traduction, dans la gestion urbaine, du modèle suédois de relation homme-nature. Cela implique que l'agriculture urbaine soit considérée par les politiques comme des espaces de nature ; or la situation locale fait apparaître des faiblesses dans la construction de la gouvernance de ces espaces.

3.3. Une faible intégration de l'agriculture urbaine et périurbaine dans la gouvernance alimentaire de la ville et dans les pratiques des citoyens

Du point de vue des pratiques des citoyens, le jardinage associatif, composante de la diversité des agricultures urbaines, apparaît déconnecté des espaces de l'agriculture marchande. Cette fragmentation des espaces agricoles urbains du point de vue des pratiques traduit des difficultés à mettre en cohérence ces espaces par les politiques à l'échelle métropolitaine, ce qui serait pourtant une voie pour améliorer la situation de justice alimentaire et de connexion de toutes les populations à des espaces de nature (Nikolli *et al.*, 2016). Ainsi, l'appropriation de la question alimentaire ne passe pas plus par une politique urbaine d'intégration des agricultures marchandes locales que par les jardins associatifs. Contrairement à d'autres métropoles européennes (Rome ou Londres par exemple), le caractère politique de la question alimentaire ne fait pas encore consensus localement. Plus encore, politique agricole et politique alimentaire prennent deux voies séparées, et dissocient de fait accès à une alimentation de qualité et accès à la nature pour tous.

[111]

Du point de vue des pratiques des citoyens, l'agriculture périurbaine est déconnectée d'une partie des consommateurs urbains, *a fortiori* des consommateurs défavorisés de Malmö. Les pratiques de fréquentation des espaces agricoles périurbains, ou de consommation des productions qui en sont issues, reproduisent des inégalités constatées dans le cas du jardinage associatif. En effet, au-delà de l'absence de circuits de proximité dont les lieux de commercialisation seraient intra-urbains¹, l'agriculture périurbaine n'est pas accessible à tous de la même manière. Par exemple, la vente directe sous la forme de magasins à la ferme est bien développée

¹ Il y a par exemple, en saison, un marché de producteurs locaux organisé sur la place de la vieille ville par l'association nationale *Bondens Egen Marknad*, mais selon les agriculteurs et les responsables politiques rencontrés, ce marché ne fonctionne pas bien et peine à recruter des producteurs.

dans les exploitations maraîchères et fruitières proches de Malmö. Elle est par ailleurs promue par différents projets relevant de la stratégie alimentaire suédoise (Hochedez, 2014) appliquée à la Scanie, mais aussi dans le cadre de projets européens LEADER dans le territoire de Söderslätt. Ces magasins vendant les fruits et légumes de la ferme, mais aussi des produits transformés issus de la ferme ou en provenance d'autres exploitations, étoffent souvent leur offre en proposant des services qui justifient l'excursion pour les citadins : petite restauration ou café sur place, mise à disposition d'un espace de pique-nique, voire possibilités d'hébergement. Profiter de ces services suppose néanmoins d'être motorisé ; or à Malmö il n'y a que 36 voitures pour 100 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 47 voitures pour 100 habitants¹. Par ailleurs, nos observations laissent penser que le public accueilli n'est pas représentatif de la diversité de la population de Malmö ; une enquête auprès de la clientèle des magasins à la ferme serait nécessaire pour valider entièrement cette affirmation. La frontière semble effective entre une partie des citadins et les espaces agricoles périurbains. Le manque d'accessibilité est double, puisqu'il concerne à la fois les exploitations physiques mais aussi les produits qui en sont issus.

[112]

Les déconnexions observées des citadins avec les espaces de nature que constituent les espaces agricoles marchands en périphérie de la ville sont accentuées par la faiblesse des politiques locales en faveur de l'agriculture urbaine et périurbaine, témoignant de la difficile mise en place d'une gouvernance alimentaire locale. Les connexions aux espaces de nature *via* l'agriculture urbaine pourraient être facilitées par des actions politiques visant à en améliorer l'accessibilité physique, l'aménagement et la préservation, ou encore portant sur l'approvisionnement alimentaire local. Or les différents leviers d'action sur l'agriculture locale dont disposent les communes suédoises (zonage et planification, dispositifs politiques et aides technico-économiques, Hochedez, 2014) ne sont pas pleinement utilisés par la ville de Malmö. Du point de vue de l'urbanisme et de l'aménagement, l'agriculture urbaine, qu'elle soit marchande ou non, a un statut ambigu. Les espaces agricoles sont considérés comme des espaces verts à préserver. Cependant, les documents de planification révèlent l'absence totale d'une vision ou d'une stratégie pour les préserver à l'intérieur de la ville. Le Plan général (Översiktsplan) est guidé par le principe de densification, conformément au modèle de la ville compacte censée être durable, dont Malmö entend être un modèle. En même temps,

¹ Nous ne disposons pas d'explication quant à ce faible taux de motorisation. On ne peut donc pas affirmer qu'il y a une corrélation entre l'absence de véhicule et les populations défavorisées.

le principe de développement durable comprend logiquement le maintien des espaces verts, quels qu'ils soient, parce qu'il est notamment affirmé dans ce Plan qu'« une société durable implique des interactions entre la ville et la campagne » (Malmö Stad, 2014). Cette contradiction apparente explique en partie que la protection des espaces agricoles est peu encadrée, par manque d'une ligne politique claire en faveur du maintien des espaces agricoles. Les superficies agricoles occupées par l'agriculture marchande diminuent : celles situées à l'intérieur du périurbain sont peu à peu urbanisées, en particulier dans le quartier en construction de Hyllie, pour répondre aux besoins de logement engendrés par la forte croissance démographique. La ville vend également ses propriétés agricoles pour des raisons économiques, compte-tenu de sa situation financière difficile. Les terres agricoles sont vues autant comme des réserves foncières que financières. Enfin, le Plan général est pensé et réalisé à l'échelle de la seule ville de Malmö, sans intégrer les communes voisines, ce qui empêche de penser réellement une articulation de la ville avec les espaces agricoles périurbains. Les leviers d'action sur le foncier agricole semblent donc limités et peu utilisés face à l'urbanisation croissante : cela contribue en un sens à détériorer la relation homme-nature par la disparition pure et simple des espaces de nature dans ou autour de la ville.

La politique alimentaire locale, *via* l'approvisionnement de la restauration collective municipale, est un autre levier d'action potentiel désormais utilisé par de nombreuses villes pour maintenir les espaces agricoles proches (Aubry, 2012 ; Darly, 2013), ainsi que pour soutenir les initiatives d'agriculture urbaine. À Malmö, cette politique alimentaire est focalisée sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits biologiques (Moragues-Faus et Morgan, 2014). Or la labellisation « bio » ne garantit pas une origine locale des produits. Par ailleurs, approvisionnement local et approvisionnement biologique des cantines scolaires prennent deux chemins séparés : le dernier est soutenu par la municipalité au titre de sa stratégie de développement durable, mais le premier est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre du fait des gros volumes nécessaires à l'approvisionnement ainsi que des règles d'appel d'offre public. C'est pourquoi l'objectif d'approvisionner les écoles avec les légumes produits sur les parcelles d'agriculture urbaine comme celles de l'initiative *Stadsbruket*¹ n'est pas atteint. Projets agricoles et projets alimentaires se rencontrent

[113]

¹ Lancé en 2013 en coopération avec la Ville de Malmö, l'Université des Sciences agricoles d'Alnarp et l'association Xenofilia, *Stadsbruket* est un projet de mise en culture des parcelles en friche dans les quartiers périphériques de Malmö par la pratique d'une agriculture marchande biologique. Pour pouvoir cultiver sur une parcelle faisant partie du projet, les agriculteurs doivent fonder ou être propriétaire d'une entreprise, s'engager à cultiver une parcelle d'une taille minimale de 400 m² et à vendre leur production.

rarement, du fait d'objectifs politiques distincts et de freins logistiques. La politique alimentaire locale n'a donc pas pour objectif de soutenir l'agriculture urbaine, marchande ou non ; les objectifs de justice alimentaire apparaissent très secondaires par rapport à ceux de développement durable.

La faible mise en politique de la question agro-alimentaire est accentuée par un manque de coordination des initiatives d'agriculture urbaine. La mise en réseau des initiatives d'agriculture urbaine émerge lentement mais difficilement, témoignant d'un manque de volonté politique de coordonner les actions. La ville a pourtant créé une plateforme d'échange sur l'agriculture urbaine, visant à construire une gouvernance alimentaire participative. Dans les faits, elle s'avère être une coquille vide qui ne dispose d'aucun moyen d'action. Un réseau d'échanges et d'entraide se met néanmoins en place sur la base des réseaux interpersonnels autour de quelques acteurs-clés, comme le célèbre jardinier de Slottsträdgården, John Taylor¹. La mise en réseau des différents acteurs de l'agriculture urbaine à Malmö s'effectue finalement sans passer par l'acteur municipal. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce faible investissement de l'agriculture urbaine par les pouvoirs locaux : les difficultés financières de la ville, mais aussi l'absence de la justice alimentaire comme enjeu des politiques publiques. L'accès à une alimentation de qualité *pour tous* n'apparaît pas comme une priorité de la politique alimentaire de Malmö. Si l'agriculture est soutenue, c'est uniquement parce qu'elle est considérée comme un élément ajoutant de la valeur environnementale à l'espace urbain, et permettant d'améliorer la soutenabilité sociale.

[114]

CONCLUSION

L'agriculture urbaine s'est révélée être un point de départ pertinent pour éclairer la construction de la relation homme-nature en milieu urbain. Au terme de l'analyse, il apparaît qu'à Malmö, l'agriculture urbaine répond plutôt à des objectifs de *care* environnemental que de

¹ Jardinier en chef de *Slottsträdgården* (les jardins du château), John Taylor, originaire de Sheffield (Angleterre), est arrivé en Suède en 1992. Il a participé à la création de ce jardin, qui, en 1997, devenait le premier espace public à Malmö où il était possible de jardiner. John Taylor est aussi le créateur du *Malmö Garden Show*, un festival de jardinage organisé à Slottsträdgården chaque année au mois de mai, et qui constitue un événement majeur véhiculant des informations sur l'agriculture locale (urbaine et surtout périurbaine) et qui rassemble tous les acteurs de l'agriculture urbaine à l'échelle de Malmö, ainsi que les producteurs locaux situés dans les communes environnantes. Enfin, il est très populaire puisqu'il anime également une émission de télévision hebdomadaire sur le jardinage.

justice alimentaire, ces derniers étant absents des discours associatifs et politiques, contrairement à d'autres initiatives d'agriculture urbaine observées en Amérique du Nord (Paddeu, 2016). Dans les quartiers défavorisés, le jardinage est une forme d'éducation au *care* environnemental, par l'expérience de contact avec la nature qu'il procure, et par la sensibilisation à une alimentation locale et de qualité qu'il opère *via* la participation à l'acte de production. Si l'objectif de sécurité alimentaire est secondaire, la justice alimentaire est sous-jacente à ces expériences justement à travers leur dimension éducative. En effet, en plaçant le corps et la pratique au cœur du processus d'apprentissage, les jardins contribuent à améliorer les capacités des individus. Nos conclusions rejoignent en ce sens d'autres études d'expériences d'éducation à l'alimentation prônées dans les mouvements de justice alimentaire (Scheromm, 2013 ; Paddeu, 2016 ; Nikolli et Le Gall, 2016) : elles participent à la requalification, à l'*empowerment* des consommateurs par rapport à leur situation passive dans le système agroalimentaire mondial, et favorisent une situation de démocratie alimentaire (Levkoe, 2006 ; Beischer et Corbett, 2016). Par ailleurs, les initiatives d'agriculture urbaine illustrent aussi la spécificité du modèle suédois d'éducation à l'environnement, largement fondée sur l'expérience de plein air, comme l'a montré un récent travail sur l'éducation au développement durable en Suède (Messador, 2016).

A défaut d'assurer un approvisionnement alimentaire local, l'agriculture urbaine remplit ici surtout des fonctions sociales et environnementales ; c'est ce qui motive la ville à soutenir les initiatives associatives, même si la mise en place d'une gouvernance alimentaire englobant les différentes composantes du système agro-alimentaire local est difficile. De fait, c'est surtout le jardinage, forme d'« agriculture-nature », qui semble retenir l'attention des politiques locales, contrairement à l'agriculture marchande qui reste relativement invisible dans la ville. Nos résultats confirment la dualité entre l'agriculture marchande et le jardinage au sein de l'agriculture urbaine, tant du point de vue des relations qu'ils entretiennent que de leurs dynamiques (Scheromm *et al.*, 2014).

L'un des présupposés de l'étude était de considérer les espaces agricoles urbains comme des espaces publics permettant l'accès de tous à des espaces de nature en ville. Ils contribueraient en ce sens au modèle suédois de gestion de la nature et de gestion urbaine, en ce qu'ils permettraient de répondre à une demande sociale de nature. En réalité, notre analyse a montré que cet accès est différencié selon les populations et les quartiers. Si les jardins associatifs répondent à des objectifs de justice environnementale, la faible accessibilité des espaces agricoles périurbains pour certaines populations révèle quant à elle de profondes inégalités. L'agriculture urbaine semble ainsi répondre davantage à un modèle d'ur-

[115]

banisme durable dont les métropoles scandinaves sont pionnières (Emelianoff, 2004) qu'à celui de la ville juste. Or, c'est par la mise en visibilité -paysagère, économique et sociale— des espaces agricoles urbains et par la réhabilitation de sa fonction nourricière, en plus de ses autres fonctions, que l'agriculture pourra pleinement jouer un rôle dans la réduction des inégalités urbaines.

BIBLIOGRAPHIE

Airriess, C., Clawson, D., (1994), « Vietnamese market gardens in New Orleans », *Geographical Review*, vol. 84, n°1, pp. 16-31.

Alarcon, M., (2015), *Les impacts du jardinage sur l'éducation au care et l'accès-sibilité alimentaire en milieu urbain: l'exemple de Malmö (Suède)*, Mémoire de master 2, Ecole Normale Supérieure de Lyon, 171 p.

Alkon, A., Agyeman, J., (2001), *Cultivating food justice: race, class and sustainability. Race, classe, and sustainability*, Cambridge, The MIT Press, 404 p.

Aubry, C., (2013), « Concilier cantine bio et agriculture locale, les voies possibles », *Métropolitiques*. Lien URL: <http://www.metropolitiques.eu/Concilier-cantine-bio-et.html>

[116]

Aubry, C., (2015), « Les agricultures urbaines et les questionnements de recherche », *Pour*, n°224, pp. 37-49.

Aubry, C., Pourias, J., (2013), « L'agriculture urbaine et périurbaine fait déjà partie du métabolisme urbain », *Demeter, rapport annuel*, pp. 135-151.

Baker, L., (2004), « Tending cultural landscapes and food citizenship in Toronto's community gardens », *Geographical review*, vol. 94, n°3, pp. 305-325.

Beischer, A., Corbett, J., (2016), « La justice alimentaire comme réponse à la faim dans les paysages alimentaires canadiens: comment un projet de glanage communautaire axé sur une praxis de justice alimentaire peut remédier à la dépolitisation de l'insécurité alimentaire », *Justice spatiale | spatial justice*, n°9. Lien URL: <http://www.jssj.org/article/la-justice-alimentaire-comme-reponse-a-la-faim-dans-les-paysages-alimentaires-canadiens/>

Bourdeau-Lepage, L., (2013), « Nature(s) en ville », *Métropolitiques*. Lien URL: <http://www.metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html>

Cadieux, K. V., Slocum, R., (2015), « What does it mean to *do* food justice? », *Journal of political ecology*, vol. 22, pp. 98-114.

Cheval, H., (2013), *Quelles interactions à la biodiversité pour l'implication des individus à sa conservation? La construction de nouvelles approches et méthodes de mesure*, thèse de doctorat, Université Pierre et Marie Curie, Paris, 189 p.

Darly, S., (2013), « Relocaliser pour mieux négocier ou négocier pour mieux relocaliser? Négociations et compromis pour la construction des réseaux locaux de l'approvisionnement des cantines », *Sud-Ouest européen*, n°35, pp. 31-42.

- Di Iacovo, F., O'Connor, D., (2009), *Supporting policies for social farming in Europe: progressing multifunctionality in responsive rural areas*, Florence, Arsia, 130 p.
- Emelianoff, C., (2004), « L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ? », *Ecologie et politique*, vol. 2, n°29, pp. 21-36.
- Ernwein, M., Salomin Cavin, J., (2014), « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », *Géocarrefour*, vol. 89-1-2, pp. 31-40.
- Fleury, A., Donadieu, P. (2003), « La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe », *Revue de géographie alpine*, vol. 91, n°4, pp. 19-29
- Gilligan, C., (1982), *In a different voice*, Harvard, Harvard University Press, 216 p.
- Gottlieb, R., Joshi, A., (2010), *Food justice*, Cambridge, The MIT press, 304 p.
- Hellberg, H., Ståhl, S., (1997), *Nature and the Swedes*, Trelleborg, The Swedish Institute, 56 p.
- Hochedez, C., (2014), « La mise en place des politiques alimentaires locales dans la région métropolitaine de Stockholm : une gouvernance du malentendu ? », *Géocarrefour*, vol. 89-1-2, pp. 115-124.
- Koc, M., (2000), *Armer les villes contre la faim : systèmes alimentaires urbains durables*, IDRC, 260 p.
- Larrère, C., (2012), « Care et environnement : la montagne ou le jardin ? », in Laugier, S., (dir.), *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*, Paris, Payot, pp. 233-261.
- Landy, F., Laslaz, L., (2012), « Conclusion. Espace nature protégé et ville, le pas de deux », in Bruno, L., Lézy, E., (dir.), *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Paris, Le Manuscrit, pp. 379-406.
- Laugier, S., (2012), *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*, Paris, Payot Rivages, 320 p.
- Levkoe, C., (2006), « Learning democracy through food justice movements », *Agriculture and human values*, vol. 23, pp. 89-98.
- Malmö Stad, (2014), Översiktsplan för Malmö. Planstrategi antagen av Kommunfullmäktige 22 maj 2014, Malmö, 77 p.
- Messador, M., (2016), *L'éducation au développement durable en Suède, enjeux pédagogiques et identitaires. Le cas de la ville de Malmö*, Mémoire de Master 1 de Géographie, ENS/ Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 108 p.
- Moragues-Faus, A., Morgan, K., (2015), « Reframing the foodscape: the emergent world of urban food policy », *Environment and Planning A*, vol. 47, pp. 1558-1573.
- Moustier, P., M'Baye, A., (1999), « Introduction » in Moustier, P. et al., (eds.), *Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne : actes de l'atelier international du 20 au 24 avril 1998*, Montpellier, CIRAD, pp. 7-16.
- Mundler, P., Consales, J.-N., Melin, G., Pouvesle, C., Vandenbroucke, P., (2014),

[117]

« Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières », *Géocarrefour*, vol. 89-1-2, pp. 53-63.

Nahmias, P., Le Caro, Y., (2012), « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain / Urban environment*, vol. 6, pp. 1-16.

Nikolli, A., Le Gall, J., Laval, M., (2016), « Les marges sociales et les franges agricoles se tournent-elles le dos ? Une analyse des paysages alimentaires dans le quartier des Minguettes, Vénissieux », *Projets de paysage*, n°13. Lien URL : http://www.projetsdepaysage.fr/les_marges_sociales_et_les_franges_agricoles_se_tournent_elles_le_dos_

Nurock, V., (coord.), (2010), *Carol Gilligan et l'éthique du care*, Paris, Presses Universitaires de France, 173 p.

Paddeu, F., (2012), « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole new-yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *Vertigo*, vol. 12, n°2. Lien URL : <http://vertigo.revues.org/12686>

Paddeu, F., (2016), « D'un mouvement à l'autre : des luttes contestataires de justice environnementale aux pratiques alternatives de justice alimentaire ? », *Justice spatiale | spatial justice*, n°9. URL : <http://www.jssj.org/article/dun-mouvement-a-lautre-des-luttes-contestataires-de-justice-environnementale-aux-pratiques-alternatives-de-justice-alimentaire/>

[118]

Park, S. A., Shoemaker, C., Haub, M., (2009), « Physical and psychological health conditions of older adults classified as gardeners and non-gardeners », *Hort-Science*, vol. 44, pp. 206-210.

Perrier-Cornet, Ph. (2002), *Repenser les campagnes*, Paris, La tour d'Aigues/ Ed. de l'aube, 283 p.

Petit, E., (2014), « Ethique du care et comportement pro-environnemental », *Revue d'économie politique*, vol. 124, pp. 243-267.

Poulot, M., (2014), « Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelles agriculture, nouvelles identités ? », *Espaces et sociétés*, vol. 158, n°3, pp. 13-30.

Poulot, M., (2015), *Agriculture et ville, vers un nouveau dialogue*, Paris, Editions du CTHS, à paraître.

Relf, P. D., (2005), « The therapeutic values of plants », *Pediatric rehabilitation*, vol. 8, n°3, pp. 235-237.

Sandström, C., Sténs, A., (2014), « *Allemansrätten* in Sweden : a resistant custom », *Landscapes*, vol. 15, n° 2, pp. 106-118.

Scheromm, P., (2013), « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture », *Métropolitiques*. Lien URL : <http://www.metropolitiques.eu/Lesjardins-collectifs-entre.html>

Scheromm, P., Perrin, C., Soulard, C., (2014), « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et sociétés*, vol.3, n° 158, pp. 49-66.

Sgard, A., (2008), « Entre l'eau, l'arbre et le ciel. Figures paysagères suédoises et construction de l'identité nationale », *Géographie et cultures*, n°66, pp. 121-138

Slocum, R., Cadieux, K. V., Blumberg, R., (2016), « Solidarité, espace et « race » : vers des géographies de la justice alimentaire », *Justice spatiale | spatial justice*, n°9. Lien URL : <http://www.jssj.org/article/solidarite-espace-et-race-vers-des-geographies-de-la-justice-alimentaire/>

Tronto, J., (1994), *Moral Boundaries. A Political Argument for an Ethic of care*, New York, Routledge, 240 p.

Camille Clement

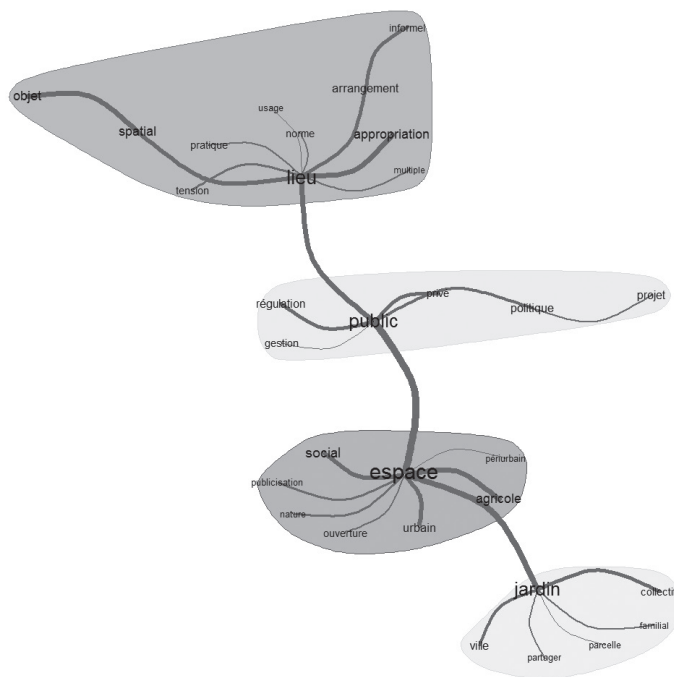
*post-doctorante UMR Innovation 951,
2 place Pierre Viala 34060 Montpellier
camille.clement@supagro.inra.fr*

Perrine Vandembroucke

*enseignante-chercheure en géographie, ISARA-Lyon,
23 rue Jean Baldassini 69007 Lyon
pvandembroucke@isara.fr*

**Publicisation des espaces agricoles,
mise en culture des espaces publics :
des objets spatiaux illustrant l'équilibre délicat
entre arrangements informels
et régulation publique**

*Publicization of farmland, cultivation
of public spaces: a delicate balance
between informal arrangement
and public regulation*



RÉSUMÉ

Cette étude illustre les connexions entre nature des villes et nature des champs au travers d'un regard croisé entre des espaces agricoles périurbains et les jardins collectifs urbains. En analysant les formes d'appropriations multiples de ces lieux, cet article met en évidence les tensions public / privé et d'ouverture / fermeture de ces espaces agricoles et jardinés. Cristallisés dans la matérialité des lieux, ces tensions et les arrangements pour les gérer se révèlent autour d'objets spatiaux comme un cadenas ou un panneau. Appropriés socialement et politiquement ces lieux témoignent d'équilibres entre des arrangements informels et une régulation publique qui passe de plus en plus par des normes.

Mots-clés: normes, jardins familiaux, jardins partagés, agriculture périurbaine, lieu, objet spatial

ABSTRACT

[123]

This paper illustrates parallels between rural and urban natures through a comparative approach between collective urban gardens and periurban farmland. The analysis of the multiple appropriations of those places highlights tensions on public or private status of land, on opening or closing those spaces for public. Localized objects (a padlock or a road sign) are our keys to understand tensions and arrangements to manage the place. To deal with different social and political appropriations, we observe a balance between informal arrangements and a public regulation which increasingly takes the form of standards on security or environment for instance.

Keywords: norms, home gardens, community gardens, peri-urban agriculture, place, localized objects

INTRODUCTION

Dans un contexte de métropolisation et de reconfiguration des liens villes-campagnes, la partition entre « nature des villes » et « nature des champs » n'est pas évidente à définir. En effet, tant du point de vue de son organisation, des pratiques et des usages que des fonctions qu'ils remplissent, les espaces à caractère naturel semblent se constituer en un continuum de natures urbaines, périurbaines et rurales

(Cattan et Berroir, 2005). Cette absence de frontière nette apparaît d'autant plus déterminante qu'elle s'inscrit dans une reconfiguration de l'organisation politique des territoires autour des métropoles. Ayant acquis de nouvelles compétences et gérant des territoires de plus en plus grands, les Métropoles sont amenées à gérer conjointement des zones naturelles intra et extra-urbaines, c'est-à-dire à la fois des espaces agricoles, des parcs publics, des zones d'intérêts écologiques, des jardins collectifs, etc. Ce continuum des natures urbaines, périurbaines et rurales s'illustre particulièrement bien par le dispositif actuel de la Trame verte et bleue qui vise à restaurer les continuités écologiques. Parmi ces espaces à caractère naturel, les espaces agricoles et jardinés jouent un rôle particulier car ils hybrident anthropisation et fonctionnement naturel du végétal. L'image de la nature dans les métropoles englobe l'agricole dans sa diversité (Niwa, 2009), en particulier les espaces agricoles périurbains comme « nature des champs », et jardins collectifs infra-urbains comme « nature des villes ». Considérés dans leur fonction nourricière, ils deviennent des éléments incontournables de la gouvernance alimentaire des villes (Perrin, Soulard 2014). Considérés comme des espaces ouverts et paysagés, ils sont un cadre de vie accompagnant la dynamique résidentielle (Poulot, 2013) et support de loisirs de plein air, d'éducation à l'environnement, ou encore de contribution à la création de lien social (Le Caro, 2007).

[124]

Interpellées par le constat d'un double mouvement d'ouverture de l'espace agricole au public d'une part, et d'ouverture de l'espace public infra-urbain à la mise en culture d'autre part, nous avons mis en regard ces deux types d'espaces. Nous établissons ainsi le parallèle entre des espaces d'agriculture périurbaine, c'est à dire des espaces agricoles "classiques" impactés par la dynamique urbaine, et des jardins collectifs, partagés et familiaux situés dans le tissu infra-urbain. Ces formes sont bien distinctes, mais nous pouvons opérer des rapprochements à plusieurs niveaux. Du jardin amateur à l'exploitation agricole, se dégage un continuum dans les formes socio-économiques que recouvrent les notions d'agriculture urbaine et périurbaine (Mundler et al, 2014). De plus, ce sont à chaque fois des espaces interstitiels fortement impactés par la dynamique d'urbanisation et supports de fonctions paysagères, écologiques, sociales et alimentaires (Poulot, 2013).

La multifonctionnalité de ces espaces pose la question centrale de leur appropriation tant d'un point de vue juridique que social et politique. C'est à ces controverses autour de l'appropriation sociale et spatiale de ces espaces que nous nous intéressons. Quelles tensions entre espaces publics et espaces privés se dégagent ? Quelle dialectique d'ouverture et de fermeture de ces espaces ? Quels conflits entre mise en culture et fréquentation par le grand public ? Comment sont gérées ces controverses par les col-

lectifs concernés? Quelles formes d'organisation spatiales, de régulation formelle, d'arrangements informels peut-on distinguer?

Pour faire jouer le caractère dialectique de « nature des villes » et de « nature des champs », nous croisons ici des résultats de deux recherches distinctes dans des espaces agricoles périurbains¹, et dans des jardins collectifs urbains². Deux entrées analytiques communes sont ici mobilisées pour croiser ces travaux de recherche. Tout d'abord, nous choisissons de positionner l'analyse à l'échelle du lieu, c'est-à-dire un positionnement à l'échelle micro-locale d'espaces qui s'inscrivent « à la fois dans une réalité géographique et une réalité sociale et politique » (Clément, 2012). D'autre part, nous nous saisissons de ces controverses sur l'appropriation de l'espace à partir de leur matérialité, c'est-à-dire au travers d'objets situés, souvent des objets frontières, que nous désignons comme objets spatiaux. En quoi des objets spatiaux, identifiés dans des lieux agricoles et jardinés urbains et périurbains permettent-ils de décrypter ces tensions public / privé et d'ouverture / fermeture de ces espaces?

Nous commencerons par expliciter nos choix scientifiques et méthodologiques, pour ensuite décrire les quatre lieux étudiés et leurs objets spatiaux. Enfin, dans une troisième partie, nous reviendrons sur l'originalité de cette comparaison qui nous a permis de mettre en évidence l'équilibre entre arrangements informels (appropriation sociale des lieux) et normes institutionnelles (régulation des multiples usages).

[125]

POSITIONNEMENT SCIENTIFIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Le croisement des deux types de résultats de recherche utilisés ici a pu être réalisé grâce au partage de trois éléments: un concept fédérateur, le processus de publicisation des espaces ouverts, une échelle commune, le micro-local que nous avons étudié par le lieu et par l'objet spatial et un matériel commun fait d'entretiens semi-directifs et d'analyse de documents de gestion des espaces.

¹ Résultats de thèse de C. Clément sur la publicisation des espaces agricoles périurbains, notamment dans le Lunellois (périurbain de Montpellier) (Clément, 2012; Clément 2015),

² Résultats de recherches conduites dans l'agglomération Lyonnaise dans le cadre du projet JASSUR (Jardins Associatifs Urbains et Villes Durables: pratiques, fonctions et risques). Ce projet a été financé par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre du projet ANR-12 VBDU (2013-15)

Quelles spécificités à la publicisation des espaces agricoles périurbains et des jardins ?

[126]

La publicisation des espaces est une thématique régulièrement abordée par la géographie. Désignant un « mouvement d'ouverture et de diversification des espaces » (Banzo, 2009), elle concerne tant des espaces urbains et périurbains que ruraux. Dans l'urbain, la publicisation a été récemment étudiée via les centres commerciaux (Sabatier 2006), espaces juridiquement privés qui se chargent d'une fonction d'ouverture sociale. Dans le périurbain, un autre pan de la littérature s'attache à décrire une publicisation des espaces ouverts, c'est-à-dire des espaces non bâtis et dédiés au végétal dans un contexte urbain (Banzo 2009, Poulot 2013). Leurs présence et leur aménagement font partie d'une qualité de vie en périurbain. Enfin, dans le rural la littérature parle de publicisation des campagnes (Perrier-Cornet 2002) pour désigner le processus par lequel les campagnes françaises deviennent des paysages plus que des lieux de production agricoles, autrement dit la façon dont elles sont saisies par une multiplicité d'acteurs pour divers usages. Dans ce contexte, l'espace agricole périurbain et les jardins collectifs deviennent des figures d'une publicisation d'espaces à caractère productif mais support d'enjeux sociaux et politiques qui peuvent dépasser cet aspect productif. Ainsi, l'organisation et la gestion des espaces agricoles ne concernent plus uniquement les agriculteurs et plus généralement les acteurs du monde agricole, mais également les élus et techniciens territoriaux, les associations environnementales ou de consommateurs, ainsi que les citoyens et habitants qui s'octroient un droit de regard sur les espaces agricoles. D'un autre côté, les espaces publics urbains s'ouvrent à la mise en culture avec le développement des jardins (partagés, associatifs, familiaux), la création d'agriparks (Soulard et al., 2013) ou encore l'intégration d'arbres fruitiers ou même de plantes potagères dans les parcs, espaces verts urbains, et le long des voiries (association Incroyables comestibles) (Scheromm et al, 2014). Dans la grande diversité de formes qu'elle recouvre, l'agriculture urbaine investit le champ spatial, mais également le champ politique et le débat public et scientifique (Clément, 2015). Pourtant, cette mise en culture de la ville n'est pas sans susciter des controverses, en particulier quant à la légitimité à occuper l'espace public (Baudry et al., 2014).

L'appropriation micro-locale : une entrée géographique pour comprendre la dialectique public privé

Pour cette étude nous avons choisi de comparer quatre lieux : deux lieux agricoles périurbains et deux jardins associatifs urbains. Au sein de chaque lieu nous avons identifié des objets spatiaux illustrant des tensions et des arrangements informels quant à leur appropriation.

L'échelle du lieu

« Plus petite unité spatiale complexe de la société » et « espace de base de la vie sociale » (Lussault, 2003), le lieu est notre échelle privilégiée pour étudier les formes d'appropriations d'espaces agricoles ou jardinés. Dans le périurbain, le lieu agricole désigne une zone composée majoritairement de surfaces agricoles mais pouvant comporter d'autres types d'occupation du sol comme les chemins ou les bords de champs (Le Caro, 2007). Pour être considérée comme un lieu, cette zone agricole doit être le support de pratiques et de représentations sociales et/ou politiques. Un lieu agricole périurbain possèdera un nom, ce qui le rend identifiable par le collectif et transmissible (Arendt, 1989). Le lieu agricole périurbain se définit donc par trois éléments : une réalité géographique (situation), une réalité sociale et politique et un nom (Clément, 2012). En périurbain, les pratiques spatiales se renouvellent par l'évolution des modes de vie (Lazzarotti, 2000), ce qui donne lieu à des débats locaux parfois à l'origine de conflits (Torre et Lefranc, 2006). Elles peuvent également conduire à la réalisation d'un aménagement pour canaliser ou protéger certaines pratiques. Ainsi, ces pratiques spatiales interagissent avec les débats publics locaux et les actions politiques. Ces nouvelles configurations désignent, par exemple, un domaine ayant développé la vente directe, un « spot » pour les loisirs de plein air, un aménagement fluvial ou encore un lieu dédié à la viticulture.

[127]

Cette approche microsociale à l'échelle du lieu apparaît également pertinente pour travailler sur les jardins collectifs. « *Le jardin, c'est la plus petite parcelle du monde et puis c'est la totalité du monde* » (Foucault, 1994). Lieux d'appropriation multiples, de compromis entre appropriations sociales et mises en ordre institutionnelles et culturelles, les jardins, familiaux et partagés, se dégagent en effet comme des « lieux » dont l'ancrage spatial, politique, social dans les dynamiques urbaines se présente en forme d'hétérotopie. Formes héritées de la fin du XIX^e siècle, les jardins familiaux sont des terrains divisés en parcelles affectées à des particuliers. Bien qu'en recul massif dans le mouvement d'urbanisation des années 1960-70, de plus en plus disqualifiés dans les politiques

publics, réinterrogés dans leur capacité à être des espaces multifonctionnels, ouverts sur leurs quartiers (Frauenfelder et al., 2014), ils se sont néanmoins maintenus dans les interstices urbains non urbanisables. Les jardins partagés se sont quant à eux développés en France à partir de la fin des années 1990 à l'initiative de groupes citoyens, dans une dynamique de réinvestissement de délaissés urbains en écho aux mouvements d'appropriation de l'espace urbain à New-York et au Québec. Dans un contexte de raréfaction des espaces publics, collectivités territoriales et bailleurs sociaux se saisissent des jardins partagés comme outil d'aménagement, de réintroduction de la nature en ville et d'animation des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives accessibles au public (D'Andréa, Tozzi, 2014). Entre appropriation collective par un groupe de jardiniers et espaces publics destinés à être accessibles plus largement à l'ensemble des habitants d'un quartier, les jardins collectifs sont ainsi des formes hybrides, confrontés à une dialectique public/privé (Baudry et al, 2014).

Lieux agricoles périurbains et jardins collectifs présentent la spécificité commune de supporter des appropriations sociales et politiques spécifiques et multiples. On perçoit derrière ces appropriations les différentes fonctions que l'Homme accorde aux espaces cultivés : fonction de production en premier lieu, mais également fonction paysagère, fonction récréative ou fonction de support à un projet politique. Ainsi, c'est bien les rapports que l'Homme entretient avec la nature qui sont interrogés car, contrairement à d'autres espaces, les espaces mis en culture sont aussi conditionnés par des données naturelles : qualité du sol, météorologie etc.

[128]

Ces jeux d'appropriations multiples des lieux se dégagent d'abord dans la matérialité des objets, naturels, urbains qui les constituent. Nous nous saisissons de ces objets pour révéler et illustrer les tensions et arrangements opérés pour gérer cette multifonctionnalité des lieux et leurs formes multiples d'appropriations.

L'objet spatial

En nous inspirant de la posture de Nathalie Blanc (2009) qui, pour se saisir de la nature en ville, fait jouer la confrontation entre matérialité des objets et représentations sociales, nous prenons le parti d'appréhender ces jeux d'appropriations sociales et spatiales par la matérialité des objets qui structurent, délimitent, aménagent ces espaces hybrides, naturels, anthropisés et culturels (Weber, 2014). Un cadenas, une boîte aux lettres, un panneau et un patio ; les objets qui illustrent ici notre propos ne présentent en eux-mêmes rien de spécifiques. Pourtant, ils nous intéressent dans ce qu'ils expriment au travers de leur signification symbolique, de leur rôle fonctionnel, de leur positionnement dans l'espace et dans la

manière dont ils sont pris dans un système de relations sociales. À l'interface entre ces réalités matérielle, spatiale et sociale, nous prenons le parti de les désigner ici par le terme d'objets spatiaux. Les objets étudiés n'ont pas été identifiés au préalable, mais se sont révélés dans les discours des personnes enquêtées, par l'observation de leur situation et de leur rôle fonctionnel dans les pratiques sociales et spatiales des individus.

Matériau

Les deux études à l'origine de cet article se sont appuyées sur un matériau constitué d'une part d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des principaux usagers de ces espaces (agriculteurs, jardiniers, visiteurs), mais aussi d'autres acteurs impliqués dans leur gestion (collectivités). Quatorze entretiens ont ainsi été réalisés en 2010 sur les lieux agricoles périurbains du Lunellois, et douze entretiens ont été réalisés en 2014 dans les jardins collectifs de l'agglomération lyonnaise¹. Elles s'appuient également sur l'analyse de documents de gestion de ces espaces : documents de planification urbaine (Schéma de Cohérence Territoriale ou Plans Locaux d'Urbanisme), chartes et règlements intérieurs des jardins collectifs, conventions d'occupation précaires qui lient les jardins collectifs à leurs bailleurs, ou encore des arrêtés municipaux.

[129]

QUATRE ÉTUDES DE LIEUX AGRICOLES PÉRIURBAINS ET DE JARDINS COLLECTIFS

Pour les quatre lieux étudiés, nous avons d'abord cherché à saisir les contextes dans lesquels ils se situent pour comprendre l'enchevêtrement des formes d'appropriation qui les animent. Nous nous sommes saisies, pour chaque lieu, d'un objet spatial qui révèle les tensions, controverses et arrangements quant à l'appropriation de cet espace. Enfin, nous nous sommes intéressées aux formes de régulations formelles et informelles des tensions entre publicisation et privatisation de ces espaces.

Les prés à taureaux en Petite Camargue² : quand la fréquentation et la périurbanisation rattrape les traditions

Le premier lieu étudié est situé à une trentaine de kilomètres de Montpellier et de Nîmes. Les prés à taureaux sont un lieu de pratiques des traditions

¹ Nous remercions Fanny Achard et Marie Grenet pour la collecte de ce matériau d'enquête. Les jardins cités ont été rendus anonymes.

² L'étude a porté sur les prés d'un village ici rendu anonyme. Les « prés à taureaux » existent dans une dizaine de communes en Petite Camargue.

taurines camarguaises (Chaze, 1999). Chaque matin d'été, durant la fête du village, les prés sont envahis par une petite centaine de personnes qui viennent assister au « tri des taureaux » avant de les emmener en « abrivado » (groupe de taureaux encadrés par des gardians à cheval) jusqu'au village. Le reste de l'année les prés sont animés par des amateurs qui viennent « voir les taureaux » (ferrades, courses aux prés) et par les visites quotidiennes de joggeurs, randonneurs et autres pêcheurs ou ornithologues amateurs.

Malgré son statut privé, les propriétaires acceptent que ce lieu soit ouvert au public, notamment pendant la fête. Néanmoins, cette fréquentation ancienne des prés (les traditions taurines datent du XIX^e siècle) et leur ouverture au public est aujourd'hui mise en tension par la périurbanisation. En effet, le renouvellement de la population, le changement des modes de vie, le développement de loisirs de plein air et du tourisme complexifient les formes d'appropriation historiques du lieu, obligeant à la formalisation de certains principes d'usages. Ainsi, une barrière (figure 1) présente une injonction contradictoire : d'un côté « propriété privée, défense d'entrée, danger taureaux » et de l'autre « fermez le portail derrière vous, merci ». En réalité le chemin est privé, mais il longe un chemin communal qui s'est effacé faute d'entretien et a donc été annexé par le propriétaire. Un arrangement tacite entre la mairie, les habitants et le propriétaire autorisait les habitants du village à passer sur ce chemin ; la périurbanisation du village suscitant un accroissement de la fréquentation de ce chemin a obligé le propriétaire à rendre explicite l'arrangement jusque-là tacite en rajoutant ce deuxième panneau, véritable objet spatial témoignant d'une tension public / privé et d'ouverture / fermeture de ce lieu.

[130]

Ce lieu est également le témoin du développement de nouvelles normes de sécurité qui s'appliquent aux traditions taurines (multiplication du nombre de barrières entre les taureaux et les spectateurs, fermeture des arènes en hiver pour que les enfants ne se blessent pas etc.). Celles-ci interrogent directement le rôle des pouvoirs publics dans la gestion de ce type de lieu, ce qu'illustre la gestion des accès motorisés aux prés. Les prés étant situés à 5km du village, l'accès en véhicule motorisé s'est petit à petit imposé dans l'organisation de la fête. Cependant, face à la multiplication du nombre de quad et autres engins à moteur, la mairie a promulgué un arrêté d'interdiction au nom de la sécurité du public. L'auto-gestion qui prévalait jusque-là ne suffit plus et conduit à l'édiction de règlements qui, pour certains amateurs, mettent en péril les traditions. Ainsi, ces interdictions couperaient l'accès aux prés aux personnes âgées qui sont souvent très attachées aux traditions. Nous assistons donc à une tension entre pratiques spatiales socialement et historiquement ancrées et responsabilité municipale porteuse de nouvelles normes de sécurité justifiées après certains accidents graves ayant eu lieu aux prés.



Figure 1. Chemin public ou privé aux prés à taureaux?
Photo : C. Clément, 2012.

[131]



Figure 2. Le patio du pôle oenotouristique du Lunellois.
Photo © Viavino

Le pôle oenotouristique : la construction d'un espace public en périurbain

À l'opposé du premier exemple, le pôle oenotouristique de Lunel (Viavino) témoigne d'un projet politique. Construit en 2013 sur des fonds obtenus par la politique nationale de « pôle d'excellence rurale » (en 2006), Viavino s'est implanté sur une ancienne parcelle viticole dont une partie a été replantée en vignes de différents cépages, vendangées par des vigneron du village. Ce lieu mélange activités publiques (office du tourisme, musée) et privées (restaurant, boutique, espace productif). L'objectif principal de ce lieu ouvert au public est de servir de vitrine à l'histoire viticole locale pour construire un projet de territoire autour de l'identité rurale de l'intercommunalité, en proie par ailleurs à la périurbanisation. Il en résulte un lieu multi-activités composé d'espaces intérieurs et extérieurs — restaurant, théâtre à ciel ouvert, caveau boutique, salle de conférences, maison du tourisme, parcelle viticole, salle d'exposition, atelier du goût, jardins extérieurs, jeux pour enfant — plus ou moins ouvert au public selon les horaires, les saisons et les activités. Considéré comme un prolongement des espaces publics du village (place, chemins communaux), l'originalité de ce lieu provient de sa situation dans un village périurbain et à son organisation autour de la viticulture (vignes pédagogiques, dégustations, histoire viticole du territoire). Son implantation dans le village de St Christol a entraîné une plus forte fréquentation des vignes du village car des randonnées sont organisées au départ du pôle, et les caveaux particuliers des viticulteurs sont valorisés sur le pôle.

[132]

Dans ce contexte, un patio (figure 2) devient un objet spatial symbolique de la dialectique d'ouverture et de fermeture du lieu. Situé au centre du pôle, ce patio, création architecturale originale, est devenu l'un des symboles du pôle par sa modernité. Il est le support d'activités spécifiques — petits spectacles, ateliers de découverte — autant que de rencontres quotidiennes (espace de repos à l'ombre). Il est également le lieu de rendez-vous pour découvrir la parcelle de vigne pédagogique ou pour partir en randonnée sur la commune.

Nous avons étudié la manière dont ce projet a été reçu par les usagers des espaces viticoles concernés, en particulier les viticulteurs de la commune, et des randonneurs ou consommateurs de vins locaux. Certains remettent en cause la localisation du pôle qui est difficilement accessible en transport en commun et qui ne fait pas partie d'un projet métropolitain :

« Le pôle, il aurait mieux valu le faire dans le cadre de l'agglomération de Montpellier avec une adhésion de la CCPL (Communauté de communes du Pays de Lunel) à l'agglo (de Montpellier). *Ainsi nous aurions*

pu bénéficier des moyens de communication de l'agglomération et le soutien de la région » (un viticulteur de St Christol).

D'autres remettent en cause le caractère participatif du projet en estimant que les viticulteurs n'y ont pas suffisamment été associés. Le caractère moderne du projet a également été critiqué :

« Le pôle ça va être un raté total car ça va être un lieu sans âme, un truc moderne, certes c'est fait par un architecte connu mais pourquoi ne l'ont-ils pas fait dans un domaine existant avec son histoire. C'est bien que les politiques s'occupent de l'avenir viticole du territoire mais ils devraient partir plus de l'existant » (un viticulteur de St Christol).

Le pôle oenotouristique illustre ce jeu d'ouverture au public de la viticulture. Financé par des fonds publics (Etat via le PER, communauté de communes, département principalement), mais en partie occupé par des activités privées (restaurant, caveau boutique, parcelle de vigne cultivée), le pôle porte le double enjeu d'attirer des touristes et de reconnecter les habitants avec leur terroir viticole. Ainsi, Viavino est créé et porté par des politiques publiques locales qui en font un lieu symbole des atouts du territoire. Pourtant, aujourd'hui, Viavino peine à mobiliser et à devenir un lieu approprié tout comme certains espaces publics urbains.

Le jardin de la Clé : un jardin partagé fondé sur l'arrangement informel

[133]

Le jardin de la Clé est un petit jardin partagé (363 m²) situé dans les quartiers historiques de Lyon. Le jardin a été créé en 2008 à l'initiative d'un groupe d'habitants du quartier. Il a été aménagé par la ville sur un délaissé urbain, relevant du domaine public (ville de Lyon), mais non aménageable et urbanisable du fait de la présence d'une fenêtre privative ; puis étendu à un parking voisin.

L'association compte une vingtaine d'adhérents dont six à sept qui jardinent, y testent de nouvelles formes de production et s'y détendent ; et des familles avec enfants qui voient d'abord le jardin comme un espace de convivialité et de sensibilisation à la nature. Non sans susciter des controverses, la combinaison de ces usages se traduit par une séparation du jardin en deux espaces distincts : un espace récréatif avec un cabanon, de la pelouse, une petite table de jardin et des fleurs d'agrément d'une part, et un espace de jardin potager de l'autre.

À l'angle de deux rues, le jardin est délimité par un talus fleuri adossé au trottoir, puis une clôture basse et un portillon (figure 3). Ce portillon est fermé par un faux cadenas, objet qui illustre de manière intéressante la dialectique d'ouverture et de fermeture du jardin :

« Il y a un truc secret, c'est que le cadenas c'est un faux cadenas. C'est



Figure 3. Le jardin de la Clé, un portillon fermé mais ouvert...
Photo: M. Grenet, 2014.

[134]



Figure 4. La boîte aux lettres du jardin des Moineaux.
Photo: M. Grenet, 2014.

juste dissuasif, c'est pour stopper le premier flot d'intrus, mais c'est très souvent quand on discute avec des gens qui nous disent « oui ça nous intéresse », ben on leur montre le truc et on leur dit vous venez quand vous voulez » (Le fondateur du jardin).

De fait, très visible depuis la rue, il n'est pourtant pas toujours facile de comprendre qu'il s'agit d'un jardin partagé malgré une petite affiche d'explication. Ainsi une jardinière explique qu'elle est longtemps passée devant le jardin en se demandant à qui il appartenait « j'ai regardé le jardin j'me suis dit « Oh il est trop beau ce jardin ! Mais c'est à qui ? » Je n'y comprenais rien ». L'appropriation de l'espace par un groupe avec la réalisation d'un projet spécifique s'est ainsi traduite par une fermeture physique de l'espace (barrière, cadenas), même si le projet lui-même s'est construit dans un rapport d'ouverture vers la ville « on est sur le principe du fermé mais néanmoins ouvert », explique le fondateur du jardin.

Le jardin de la Clé est ainsi un espace hybride. C'était un délaissé urbain qui a été aménagé par la collectivité mais qui est approprié, jardiné, paysagé par le groupe de jardiniers. La diversité des formes d'appropriation du lieu repose sur des arrangements informels. Les règles sont sans cesse renégociées pour construire un partage fonctionnel de l'espace entre espace jardiné et espace de convivialité et pour négocier les rapports avec l'extérieur à l'image du cadenas non fermé. Toutefois, la gestion de la contamination des sols permet d'entrevoir la mise en tension entre formes d'arrangements locaux et mesures normatives venant de la ville. En effet, des analyses de sols conduites par la ville ont révélé une présence d'arsenic, présentant des risques notamment par l'ingestion directe de poussières et par la culture de certains légumes dans les zones contaminées. Un travail de médiation et de communication entre la ville et le groupe de jardiniers a permis une gestion du risque par des mesures simples : lavage des mains avec eau de récupération, mise en place d'un bac à sable pour les enfants, élaboration d'un plan de culture qui tienne compte du caractère bio-accumulateur des légumes. Ces types d'arrangements non formalisés restent précaires en ce qu'ils s'opposent en partie à une gestion plus normative et procédurale des risques en sites pollués. Ainsi, la collectivité voudrait, par exemple, que le jardin ait un accès à l'eau courante pour le lavage des mains, mais cette solution est pour l'instant rejetée par les jardiniers qui ne veulent pas ouvrir et payer un accès à l'eau.

[135]

Le jardin des Moineaux : des jardins familiaux à l'initiative d'une commune

Le jardin des Moineaux est un jardin familial de 3300m² divisé en 30 parcelles individuelles; attenant à une parcelle collective gérée par différentes structures éducatives du quartier. Il a été établi en 2008, à l'initiative

d'une municipalité sur le site d'une ancienne église désaffectée cédé à la ville. Un premier projet de jardin d'enfants a échoué car non approprié par les habitants du quartier. Une consultation de ces derniers faisant émerger une demande en jardins familiaux, la ville a conçu et aménagé cet espace. Les parcelles de jardin ont ainsi été livrées clés en mains par la collectivité à des jardiniers qui se sont a posteriori constitués en collectif pour assurer la gestion du site. Cet espace qui était un lieu de passage et de rencontre entre les jeunes du quartier fait encore l'objet de conflits d'appropriation.

L'appropriation multiple du lieu, qui peut parfois poser problème, est ici révélée par les controverses autour d'un objet spatial : la boîte aux lettres (figure 4). Celle-ci signe symboliquement l'existence institutionnelle du jardin. Elle sert cependant de tremplin aux jeunes pour passer au-dessus de la barrière et entrer dans le jardin. Le renouvellement de la boîte aux lettres illustre les rapports complexes entre l'association gestionnaire et la ville : l'association veut que ce soit la mairie qui s'occupe de la fixation de la boîte aux lettres, mais la mairie considère l'association autonome dans la gestion du renouvellement des petits équipements. L'association de jardins, au motif de n'avoir pas de subventions refuse toute ingérence de la ville dans son fonctionnement. La ville pour sa part veut rester garante de la gestion de cet espace public mis à disposition gracieusement auprès des jardiniers. De plus, elle réinvestit depuis 2012 les jardins collectifs comme lieux de réalisation de fonctions sociales et environnementales : création d'un emploi dédié à la « concertation autour des fonctions et du fonctionnement des jardins », formalisation et renouvellement des documents contractuels tels que des chartes et conventions d'occupation foncière. Ces documents sont l'expression des droits et devoirs des parties prenantes (entretien, renouvellement des équipements, de droit aux clefs, etc.), et présentent également une dimension prescriptive quant aux pratiques jardinières (« adopter des pratiques conformes aux exigences du plan éco-phyto ») et de gouvernance (« porter à connaissance les listes d'attente de parcelles »), justifiée par des exigences de justice sociale ou de durabilité. Le cas du jardin des Moineaux est révélateur de tensions que suscite la gestion des jardins familiaux par les collectivités. Les jardins familiaux se présentent comme des formes socio-spatiales hybrides, pour lesquelles la légitimité dans l'occupation de l'espace et la tension public/privé reposait jusqu'alors sur un compromis historique jamais stabilisé, mais désinvesti par les collectivités. La politisation des jardins collectifs (D'Andréa et Tozzi, 2014) et la dynamique de publicisation des espaces ouverts, qui concerne ces espaces jardinés au même titre que les espaces agricoles, suscitent l'émergence de nouvelles normes sociales et environnementales. La confrontation de différents registres normatifs — entre ces normes qui répondent aussi à une demande sociale d'ouverture de ces jardins

[136]

sur leurs quartiers, et celles des associations de jardins familiaux sur la production alimentaire et la propreté de l'espace — génère des tensions gérées le plus souvent par de la régulation publique.

« Toutes les associations jardins ouvriers « vieillissantes » on va dire, qui sont là depuis très longtemps, pour elles, elles n'ont pas vu la mairie depuis 30 ans, donc on a eu du mal à expliquer « vous êtes sur des terrains municipaux » (chargé de mission jardins urbains cultivés, service espaces verts de la ville).

RÉGULATION PUBLIQUE ET ARRANGEMENTS INFORMELS : UNE DIALECTIQUE AU CŒUR DE L'APPROPRIATION SOCIALE DES LIEUX

Ces quatre lieux agricoles et jardinés sont à la fois espaces de nature, de loisirs, de fêtes, de pratique de l'agriculture ou du jardinage et de détente. Ces formes d'appropriations multiples peuvent être conflictuelles et ceci se révèle autour de tensions et d'arrangements portant sur des objets spatiaux. Pour gérer cette dialectique public/privé, nous observons dans chacun de ces lieux une mise en tension entre des arrangements informels et une régulation publique par les normes.

[137]

Des appropriations multiples révélées par les objets spatiaux

Les objets spatiaux nous ont permis de saisir, par leur matérialité, les tensions relatives à l'appropriation multiple de ces lieux. Ces objets peuvent jouer un rôle fonctionnel de régulation des usages. Ainsi, le « faux » cadenas du jardin de la Clé révèle le double enjeu pour ce jardin partagé d'être à la fois un espace ouvert et approprié par le collectif du quartier ; et de protéger cet espace du piétinement, du squat, du vol et d'autres usages non désirés. De la même manière, les deux panneaux contradictoires des prés à taureaux témoignent en même temps de la vocation d'élevage de cet espace et de son ouverture au public. Les deux autres objets mettent en avant la dimension politique, parfois conflictuelle, de cette dynamique de publicisation. La boîte aux lettres du jardin des Moineaux révèle un conflit d'appropriation entre le projet de jardin porté par la ville, reconsidéré dans le référentiel d'action publique de la ville durable ; et les jardiniers qui, individuellement et collectivement, s'approprient l'espace de manière privative. Le patio du pôle oenotouristique révèle le caractère essentiellement politique de ce projet architectural. Objet de médiatisation, il peine néanmoins à être approprié socialement.

Nous pouvons dire que les tensions relatives à l'appropriation des espaces et à leur publicisation (Clément, 2015), s'expriment souvent

autour de controverses sur des objets spatiaux, spécifiques en ce qu'ils expriment des paradoxes et contradictions entre formes d'appropriations sociales, politiques et juridiques. Ces objets, dans leur signification, leur matérialité et leur localisation sont l'expression d'arrangements tacites sur la régulation des usages ou de controverses sur la mise en œuvre d'un projet politique.

Gérer la dialectique public/privé : l'équilibre entre arrangements informels et régulation publique

Le caractère à la fois public et privé de ces lieux repose sur deux piliers fondamentaux :

— La présence d'une régulation publique se traduisant par des normes qui sont l'expression du projet politique ou d'une responsabilité citoyenne au nom de l'intérêt général ou de la sécurité des usagers.

— La présence d'arrangements informels qui facilitent l'appropriation sociale des lieux tout en contournant et réinterrogeant la définition des normes et règles publiques.

L'équilibre entre arrangements informels et régulation publique est mis en évidence :

1) par l'analyse d'objets spatiaux et les jeux d'ouverture et de fermeture de ces espaces (quelles barrières, quels horaires d'ouverture)

2) par l'hybridation public / privé lisible dans les documents contractuels qui lient les acteurs publics et privés dans la gestion de ces lieux.

Le tableau ci-contre résume, pour les quatre lieux étudiés, les arrangements informels en présence, les documents de régulation publique qui participent à leur gestion et les normes sous-jacentes à cette organisation.

Lorsqu'un lieu est uniquement géré par des arrangements, il supporte mal l'augmentation de sa fréquentation. C'est le cas des prés qui connaissent actuellement une augmentation de la régulation publique via, par exemple, l'arrêté d'interdiction des véhicules à moteur. Cela pourra également devenir vrai avec le jardin de la Clé qui, selon l'évolution de sa fréquentation, pourrait être contraint à mettre aux normes ses équipements pour gérer la contamination du sol. En sens inverse, lorsque la régulation devient trop présente et supprime les possibilités d'arrangements, le lieu semble fonctionner plus difficilement d'un point de vue social. C'est le cas du pôle oenotouristique qui, parce qu'il ne vise finalement qu'un public touristique, n'est pas très bien inséré localement. Cette régulation publique s'exprime de différentes manières : chartes, conventions d'occupation de l'espace, commandes de marchés publics, mais aussi par des injonctions plus ou moins formalisées dans la régulation au quotidien du fonctionnement de ces espaces.

[138]

Tableau 1. Comparaison des quatre lieux étudiés

Lieux étudiés	Prés à taureaux	Pôle oenotouristique	Jardin de la Clé	Jardin des Moines
Arrangements informels	Historiquement prédominants, mais de plus en plus remis en cause	Très peu ou non identifiés, mis à part une tolérance des viticulteurs pour le passage de randonneurs sur des chemins privés	Prédominants dans le mode de gestion des usages	Arrangements présents, mais remis en cause
Document de régulation publique	Arrêté municipal d'interdiction des véhicules à moteur Cadrage général : PLU / SCOT	SCOT (projet de territoire) Projet architectural (marché public)	Convention d'occupation précaire	Charte des jardins de la ville Convention d'occupation précaire
Normes	Normes sociales de rencontre et de vie des traditions taurines Normes de sécurité : taureaux et véhicules à moteur	Normes socio-économiques : les touristes sont une source d'économie locale Normes environnementales : bâtiment HQE	Normes sanitaires relatives à la contamination du sol Normes sociales d'ouverture du jardin au quartier	Normes sociales : favoriser une mixité sociale Normes environnementales : prescriptions sur les pratiques jardinières Normes de sécurité : empêcher l'occupation indésirable du jardin

[139]

Ces formes de normes sont aujourd'hui réactivées face à la judiciarisation de la société (Kaluszynski, 2006), à la crise des espaces publics (ghettoïsation, manque de mixité sociale), et à la multiplication des référentiels de bonnes pratiques sociales et environnementales au nom du développement durable (Alphandéry et al, 2012). Ces normes impactent le fonctionnement des lieux étudiés. Les normes de sécurité participent à la transformation des prés à taureaux et du jardin de la Clé. Les normes environnementales s'expriment au travers de chartes à visée prescriptive sur les pratiques jardinières ou encore sur la construction HQE du pôle oenotouristique. Cette normalisation du rapport au lieu n'est pas sans poser un certain nombre de questions. Quels impacts de cette judiciarisation dans l'élaboration des projets politiques? Quelle place pour les publics non voulus comme les SDF, les jeunes des quartiers ou encore des acteurs de la prostitution ou de trafics?

CONCLUSION

[140]

Notre étude croisée de deux lieux agricoles périurbains et deux jardins urbains, nous permet d'identifier plus précisément les tensions public / privé auxquelles sont soumis ces espaces de « nature » que nous pouvons qualifier de semi-publics. Dans un contexte où la ville connaît une érosion de ses espaces publics et une réappropriation par la collectivité des espaces agricoles et de jardins comme espaces de réalisation de projets politiques paysagers, sociaux et environnementaux, ces lieux spécifiques sont soumis à une forte publicisation. Parallèlement, les formes d'appropriation citoyenne des espaces urbains sont encouragées, de même que la gestion privée des espaces agricoles n'est pas directement remise en cause. Ainsi, cette hybridation entre le public et le privé, entre la régulation publique et l'arrangement informel, se joue dans les pratiques spatiales (fréquentation du lieu, pratiques agricoles adaptées à cette fréquentation) et dans leur gouvernance. La régulation des usages de ces lieux s'organise entre les pouvoirs publics qui visent l'organisation de la fréquentation, la distribution de la responsabilité légale, la promotion de la durabilité et plus globalement la mise en œuvre de leur projet politique; et des usagers locaux qui s'organisent pour gérer et s'approprier au mieux le lieu en fonction des caractéristiques physiques, sociales et de gestion des rivalités locales.

Notre étude montre également que les natures des villes et les natures des champs s'inscrivent dans un espace approprié et balisé par différents objets spatiaux qui viennent établir des frontières, réguler les usages, préciser les projets sociaux et politiques inhérents à l'existence même de ces lieux. Ce jeu d'arrangements informels et de régulation publique par le politique et la médiation est soumis à une pression normative croissante.

BIBLIOGRAPHIE

- Alphandery, P., Djama, M., Fortier, A., Fouilleux, E., (2012), *Normaliser au nom du développement durable*, Paris, Quae, 197 p.
- Arendt, H., (1989), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 384 p.
- Banzo, M., (2009), *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*. Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie. Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2009.
- Baudry, S., Scapino, J., Aubry, C., Remy, E., (2014), « L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New York et Paris? », *Géocarrefour*, n°89 / 1-2, 2014, pp. 41-51
- Blanc, N., (2009), « Vers un urbanisme écologique? », *Les cahiers du développement urbain durable*, n°8, p. 39-59
- Cattan, N., Berroir S., (2005), « Les représentations de l'étalement urbain en Europe: essai d'interprétation » in Berque A., Bonin, P., Ghorra-Gobin, C., Belin, *La ville insoutenable*, Belin, Mappemonde, pp. 87-96
- Chaze, J.-P., (1999), « La course camarguaise : un sport ou un jeu traditionnel? », *Corps et culture*, n°4, 15p.
- Clément, C., (2015), « Le lieu agricole périurbain : un analyseur de la complexité des constructions territoriales entre actions politiques, débats publics et pratiques spatiales », *Nouvelles Perspectives en Sciences Sociales*, Volume 10, n°1, p. 27-58
- Clément, C., (2012), *La publicisation des espaces agricoles périurbains: du processus global à la fabrication du lieu*, thèse de géographie, Université Montpellier 3, 514p.
- D'Andrea, N., et Tozzi, P., (2014), « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais: De l'espace cultivé à un habiter durable? », *Noroi*, 231 / 2, 2014, p. 61-74
- Foucault, M., (1994), « Des espaces autres », dans *Dits et écrits 1954-1988*, vol. IV : 1980-1988, éd. D. Defert et F. Ewald, Paris, p. 752-762 (p. 759)
- Frauenfelder, A., Delay, C., Scalembrin, L., (2014), « Potagers urbains versus jardins familiaux? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime », *Espaces et sociétés*, 158 / 3, 2014, p. 67-81
- Kaluszynski, M., (2006), « La Judiciarisation de la société et du politique », in *Face à La Judiciarisation de La Société, Les Réponses de La Protection Juridique*, p. 21-22
- Lazzarotti, O., (2000), *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*, Paris, L'Harmattan, 350 p.
- Le Caro, Y., (2007), *Les loisirs en espace agricole: L'expérience d'un espace partagé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 413 p.

[141]

Lussault, M., (2003), « Lieu », in Lévy J., Lussault M. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2100 p.

Mundler, P., Consalès, J.-N., Melin, G., Pouvesle, C. et Vandembroucke, P., (2014), « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières ? », *Géocarrefour*, 89 / 1-2, 2014, p. 53-63

Niwa, N., (2009), « La nature peut-elle être agricole ? De la Suisse au Japon », *Les cahiers du développement urbain durable*, n°8, p.103-126

Perrier-Cornet, P., (2002), *Repenser les campagnes*. Paris, L'Aube, 279 p.

Perrin, C., Soulard, C., (2014), « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture.

Poulot, M., (2013), « Du vert dans le périurbain », *EspacesTemps.net*, [<http://www.espacestemp.net/articles/du-vert-dans-le-periurbain/>]

Sabatier, B., (2006), *La publicisation des espaces de consommation privé : les complexes commerciaux récréatifs en France et au Mexique*, Thèse de géographie, Université Toulouse le Mirail, 476 p.

Scheromm, P., Perrin, C., Soulard, C., (2014), « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 49-66

Soulard, C., Perrin, C., Clément, C., (2013), « Les agriparcs, vers de nouveaux modèles d'aménagement urbain ? », Colloque CANAL 2013 « Circulations et Appropriations des Normes de l'Action Locale » Montpellier-Agropolis International, mars 2013

[142]

Torre, A., Lefranc, C., (2006), « Les conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la presse quotidienne régionale », *Espaces et sociétés*, n°124-125 (2), p.93-110

Weber, S., (2014), « Le retour au matériel en géographie », *Géographie et cultures*, n°91-92, [<http://gc.revues.org/3313>]

Deuxième partie

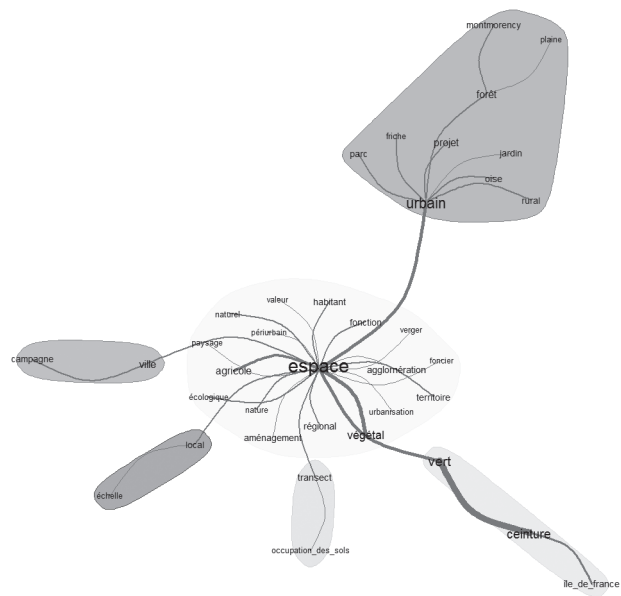
Des dynamiques urbaines et des espaces de nature

Morgane Flegeau & Fabien Roussel

*Doctorants en géographie,
Université Paris 13 Sorbonne Paris cité EA 7338 PLEIADE 99 Avenue
Jean Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse, France
morgane.flegeau@univ-paris13.fr
fabien.roussel@univ-paris13.fr*

**La ceinture verte
de la Région Île-de-France:
Discontinuités, mises en valeur
et représentations**

***The green Belt of Île-de-France:
discontinuities, management, perceptions***



RÉSUMÉ

Face à la progression de l'urbain, la Région Île-de-France a formalisé, à partir des années 1980, un projet de ceinture verte autour de l'agglomération parisienne. Située dès le départ à cheval entre l'urbain et le rural, entre 10 et 30 kilomètres de Paris, cet outil d'aménagement a eu pour ambition de donner du sens à un territoire hybride. Afin d'interroger son organisation spatiale, nous avons choisi de suivre un cheminement à travers cette ceinture verte, sous la forme d'un transect partant des portes de l'université Paris 13 à Villetaneuse jusqu'aux confins de l'agglomération sur les bords de la vallée de l'Oise. Cette méthode de recherche originale s'appuie sur un travail d'analyse spatiale, de relevés photographiques de terrain, d'entretiens qualitatifs qui nous ont permis de présenter les espaces de nature selon leur degré de mise en valeur ainsi que leur échelle de pertinence, et d'éclairer le hiatus entre vision institutionnelle de la ceinture verte et réalités locales. Cet article montre ainsi que la ceinture verte est composée d'espaces composites où se confrontent et se juxtaposent des modes d'occupation agricoles, forestiers et urbains qui chacun revêtent une grande variété de natures anthropisées.

[147]

Mots-clés : ceinture verte, Île-de-France, continu/discontinu, espaces de nature, représentations, aménagements.

ABSTRACT

The green belt surrounding the Parisian metropolis has been set up by the Region of Île-de-France in the early 1980's to restrain the urban sprawl. This planning projet had the ambition to give meaning to a hybrid space, standing between the city and the countryside. To question its spatial organisation, we choose a transect along its width, starting from the University of Paris 13 to Auvers sur Oise. This original approach is based on spatial analysis, field photography and qualitative interviews. The aim is to qualify the level of integration of the natural spaces and to enlighten the hiatus between the institutional vision of the green belt and its reality at a local scale. This paper shows that the green belt of Île-de-France is made of mixed spaces, where agricultural, forest and urban spaces confront and mingle. Nature spaces take many shapes, all influenced by human activities and decisions.

Key words : green belt, Île-de-France, natural areas, perceptions, planning.

INTRODUCTION

Le campus de l'Université Paris 13 à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis) a vu s'installer dans le courant des années 2000 un troupeau de moutons. Il n'est pas rare de les voir paître sur des parcelles enherbées du campus au gré des besoins de tontes des pelouses, entre de vieux arbres fruitiers, cerisiers de Montmorency pour l'essentiel. La ceinture verte de la Région Île-de-France commence quelques centaines de mètres plus loin, sur la commune de Montmagny (Val d'Oise). Malgré la couleur verte de la ceinture, la fin de l'agglomération parisienne est encore loin.

Formalisée à partir des années 1980 par la Région Île-de-France, en référence au concept d'aménagement développé au XX^e siècle dans le monde occidental (Amati, 2008), le projet de ceinture verte a eu pour objectif de freiner la progression urbaine de l'agglomération parisienne. Elle se situe pourtant à cheval entre l'urbain et le rural, entre 10 et 30 kilomètres du centre de Paris. L'institution régionale a ainsi souhaité donner du sens à un espace hybride, en y formulant un projet de territoire. Il y aurait là une « moyenne couronne » qui tirerait son identité des espaces ouverts, libres d'urbanisation (boisés, agricoles ou naturels), qui la composent en majorité et dont le ratio atteindrait 60 % par commune. Intégrée timidement au Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) de 1994, la ceinture verte francilienne a vu l'éventail de ses fonctions s'élargir au fil du temps (fonctions récréatives, paysagères, écologiques ou participant à la qualité de vie de ses habitants) sans jamais accéder à un statut réglementaire, le mode partenarial ayant été au final privilégié (Laruelle, Legenne, 2005). En réalité, en dépit d'une apparente logique régionale, à une échelle locale, la confusion règne entre les modes d'occupation du sol.

En nous inscrivant dans le champ d'une géographie de l'environnement urbain, nous voudrions ici nous focaliser sur les espaces de « nature » pour éclairer le hiatus qui existe entre la vision institutionnelle et les réalités locales. Le cas francilien de ceinture verte a peu retenu l'attention des géographes. Son histoire et ses contradictions ont fait l'objet de premiers travaux (Alexandre, 2013) que nous nous proposons ici de poursuivre sur le terrain, le long d'un transect des portes de l'Université Paris 13 à Villetaneuse jusque sur les bords de l'Oise à Auvers-sur-Oise. La ceinture verte est l'occasion de mettre en lumière les dynamiques spatiales qui touchent les zones de contact entre l'urbain et le rural. Le transect rend possible une analyse originale des arrangements spatiaux dans l'épaisseur de la ceinture, du cœur urbain vers ses marges. Ce sens de déplacement a été privilégié en raison de la dimension en grande

[148]

partie urbaine de la ceinture verte. Nous mobilisons ici un assemblage de méthodes géographiques : analyse spatiale de terrain, lectures paysagères et entretiens avec les habitants. Cette démarche multi-critères a donné lieu à une typologie des espaces végétalisés rencontrés sur le transect.

Après avoir présenté notre terrain, les concepts liés et la méthode retenue, nous développons une typologie des espaces végétalisés dont nous évaluons les modes de mises en valeur anthropique. Pour finir, l'ordonnement spatial de ces espaces ainsi que leur mise en projets seront discutés.

UN CHEMINEMENT DE LA VILLE À LA CAMPAGNE

Le contact urbain/rural : un champ d'étude majeur de la géographie

Une « profusion de vocabulaire »

La ceinture verte d'Île-de-France invite à réfléchir à la relation entre le rural et l'urbain. Avec la croissance et l'extension spatiale des villes, les limites entre ces deux modes d'occupation de l'espace tendent aujourd'hui à devenir de plus en plus floues et mouvantes. Les termes de ville éclatée, ville diffuse, ou encore ville émietée (Charmes, 2011), montrent bien le mouvement d'étalement et de fragmentation de la ville et l'intrication de ces deux formes, comme l'indique l'expression de ville-campagne (Donadieu, 2003). Le phénomène d'étalement urbain a entraîné une consommation effrénée de terres en Île-de-France, en particulier de surfaces agricoles. D'après le MOS¹, environ 1 700 ha de terres ont été consommés chaque année entre 1982 et 2012. Jusqu'à l'émergence récente des préoccupations environnementales, les espaces non bâtis aux marges des villes étaient considérés comme des réserves foncières, disponibles pour la construction. Bien que présentant toujours des caractéristiques rurales, ils ne sont ainsi plus situés à l'extérieur des villes mais désormais dans les interstices de l'urbain (Novarina, 2003). La diversité de ces espaces de l'entre-deux, tout comme leurs situations, expliquent la difficulté à les qualifier sous un terme unique. On peut parler, avec M. Poulot (2013) d'une « profusion de vocabulaire ». Des chercheurs, parmi lesquels M. Banzo ou M. Poulot, évoquent le terme d'espace ouvert pour les désigner quand d'autres préfèrent celui d'espaces périurbains non bâtis (Banos, Sabatier, 2011), insistant sur leur situation géographique. Le

[149]

¹ Le MOS (Mode d'occupation des sols) est l'outil de cartographie numérique de l'occupation du sol conçu par l'IAU Île-de-France.

terme d'espace ouvert, utilisé d'abord par les chercheurs anglo-saxons, est celui qui a été retenu par la Région Île-de-France. Il recouvre « l'ensemble des espaces boisés, agricoles et naturels, c'est-à-dire ni bâtis ni imperméabilisés » (Laruelle, Legenne, 2005). Ce terme technique possède désormais une forte assise aussi bien chez les chercheurs que chez les acteurs de l'aménagement et du paysage (Banzo, 2011). Cette expression peut être cependant porteuse d'ambiguïtés. Elle ne signifie notamment pas que ces espaces ont un statut d'ouverture au public ou que ce sont des espaces ouverts du point de vue paysager. Un bois ou une forêt sont par exemple des paysages fermés. Nous leur avons préféré celui plus neutre et plus concret, d'espace végétalisé, qui renvoie au rôle que joue la végétation.

Un espace hybride à l'aune des enjeux environnementaux

La Région Île-de-France a formalisé le périmètre de la ceinture verte dès sa création en 1983, afin de donner une cohérence à un espace intermédiaire, dans un contexte de décentralisation. La ceinture verte est constituée à la fois d'un espace urbain dense et d'un périurbain plus rural, mais sous forte influence de l'agglomération centrale. Elle se singularise par sa composition en pleins et en vides, entre bâti et non-bâti.

[150]

Les discours sur la ville compacte en réaction à l'étalement urbain, invitent à questionner la place des espaces non urbanisés dans les marges urbaines. La pression foncière reste forte en Île-de-France¹, mais les collectivités territoriales ont acté ce principe de densité urbaine. Ainsi, le SDRIF de 2013 prévoit, dans son projet spatial, « une extension urbaine contrôlée »². Par ailleurs, différentes études cherchant à qualifier les transformations du périurbain ont montré un intérêt renouvelé de la part des habitants pour les espaces végétalisés (Banos, Sabatier, 2011). Dans l'espace périurbain, ils constituent un véritable cadre de vie pour ces populations, qui les valorisent et revendiquent (Poulot, 2013). C'est pourquoi la Région Île-de-France a proposé l'idée que la ceinture verte puisse être un élément de valorisation de ce territoire périurbain. La question du maintien des espaces agricoles se pose de façon encore plus aigüe. En Île-de-France, la qualité des sols et la demande croissante pour des modes de production plus respectueux de l'environnement et des produits d'origine locale, interrogent de manière accrue la nécessité de préserver ces espaces. L'ensemble de l'espace de ceinture verte est également concerné par le projet métropolitain du Grand Paris. Les dynamiques métropoli-

¹ En 2011, 12 % des superficies aliénées en Île-de-France ont lieu en ceinture verte (IAURIF 2012).

² Région Île-de-France, *Schéma Directeur de La Région Île-de-France*, 2013.

taines à l'œuvre renforcent encore les enjeux autour des espaces non bâtis et donc l'intérêt porté aux marges de l'agglomération. Approcher ces questions par le prisme d'un espace hybride tel que celui de la ceinture verte permet d'examiner les interactions entre urbain et rural à la lisière des agglomérations. En tant qu'objet géographique singulier, la ceinture verte est aussi le moyen de contribuer à un édifice théorique encore en formation.

Un transect à travers la ceinture verte de la région Île-de-France

Le transect que nous avons retenu pour cette communication part de l'université Paris 13, située dans un tissu urbain dense, et se termine sur les bords de l'Oise, aux portes du Parc naturel régional du Vexin, quant à lui caractérisé par sa forte dimension rurale. Sa longueur permet d'étudier une diversité de configurations entre espaces urbains et végétalisés. Surtout, il couvre en totalité l'épaisseur de la ceinture verte.

L'identification des espaces végétalisés s'est appuyée sur quatre critères : l'organisation spatiale, le paysage, les représentations et le statut réglementaire. Pour y parvenir, quatre étapes ont été élaborées.

La première a consisté en l'analyse et la cartographie de photographies aériennes mises à disposition par l'Institut Géographique National (IGN), d'une résolution à 50cm, également croisée avec la version 2012 du Mode d'occupation des sols (MOS) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) de la Région Île-de-France¹. La seconde étape nous a conduit sur le terrain, munis d'un appareil photo, pour préciser la nature des paysages propres à chaque espace cartographié. Ce travail nous a renseigné sur l'ouverture ou la fermeture de ces espaces, leurs caractéristiques botaniques, leur degré de mise en valeur et enfin les fonctions auxquelles ils répondent. A ce stade, une première sélection d'espaces a été réalisée. Une troisième étape a consisté en un travail d'enquête auprès des habitants de manière à approcher les perceptions et représentations sous un angle qualitatif. La grille d'entretien élaborée a privilégié des questions en nombre limité et les plus ouvertes possibles afin de laisser les personnes exprimer leurs perceptions. Les thèmes abordés concernaient les pratiques, l'accessibilité, la perception des lieux et de leurs fonctions, la perception des modes d'intervention et d'entretien, le rapport ville/campagne ainsi que la ceinture verte. Nous avons constitué un échantillon de 13 entretiens le long du parcours. Enfin, les espaces retenus ont été confrontés à leur statut réglementaire dans les Plans locaux d'urba-

[151]

¹ Voir le site internet de l'IAU : <http://www.iau-idf.fr/liau-et-vous/cartes-donnees/mode-doccupation-du-sol-mos.html>



[152]

(M.Fléreau et F. Roussel, 2015, d'après l'IGN et l'IAU-idf)




-  Départements
-  Transect d'étude
-  Ceinture verte (IAU)

Figure 1. La ceinture verte d'Île-de-France et le transect retenu

nisme et l'ensemble du transect aux préconisations du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

De Villetaneuse à Auvers-sur-Oise : un cheminement urbain

Le parcours, orienté sud-est / nord-ouest, est rythmé par plusieurs ensembles. La vallée de Montmorency, forme un couloir entre deux buttes-témoins, celle du Parisis et celle de Montmorency. Elle s'ouvre ensuite sur la vallée de l'Oise. Du point de vue paysager, on remarque l'importance des points de vue sur ce parcours, qui donnent à voir l'agglomération parisienne avec les éléments marquants de la capitale (Tour Eiffel, bâtiments de la Défense, etc.).

Le transect invite à étudier les espaces végétalisés le long d'un axe de moins en moins densément urbanisé. Cependant, l'essentiel du territoire traversé est situé au sein de l'unité urbaine de Paris, au sens de l'INSEE¹, chacune des communes prises en compte faisant partie de ce que cet organisme définit comme la banlieue. La figure 2 présente une cartographie des modes d'occupation des sols du transect en quatre sections. Le vocabulaire retenu, en particulier pour la couverture végétale, est celui de la photo-interprétation.

D'un point de vue de la morphologie urbaine, l'espace étudié peut être découpé en trois sous-ensembles. Le premier (sections 1 et 2) est situé en frange interne de la ceinture verte. Ce sous-ensemble va de la commune de Villetaneuse à celle d'Eaubonne et présente un tissu urbain quasi continu, très dense et hétérogène, mêlant un bâti pavillonnaire et des ensembles d'habitat collectif avec de grands équipements sportifs, scolaires ou sociaux. Un deuxième sous-ensemble se dégage en poursuivant le cheminement vers l'Oise (section 3). Le tissu urbain y est plus relâché, l'habitat caractérisé par une forte proportion de logements individuels. D'Eaubonne à Taverny, on longe la butte de Montmorency, bien visible dans le paysage avec sa couronne boisée. L'habitat y est relativement cossu, en particulier sur le coteau, comme dans l'ancien village de Saint Prix. Enfin, à partir de la commune de Taverny et ce jusqu'aux bords de l'Oise (section 4), il s'agit d'une toute autre forme d'occupation de l'espace qui porte l'empreinte de l'activité agricole. Des noyaux villageois centraux hérités de l'histoire sont entourés de lotissements, qui sont eux-mêmes au contact direct des espaces de culture. Ces espaces ruraux ont connu une forte urbanisation dans les années 1990, en particulier avec la construction de zones d'activités, sous l'influence notamment du

[153]

¹ L'INSEE définit l'unité urbaine selon les critères de continuité du bâti. L'unité urbaine de Paris regroupe 412 communes.

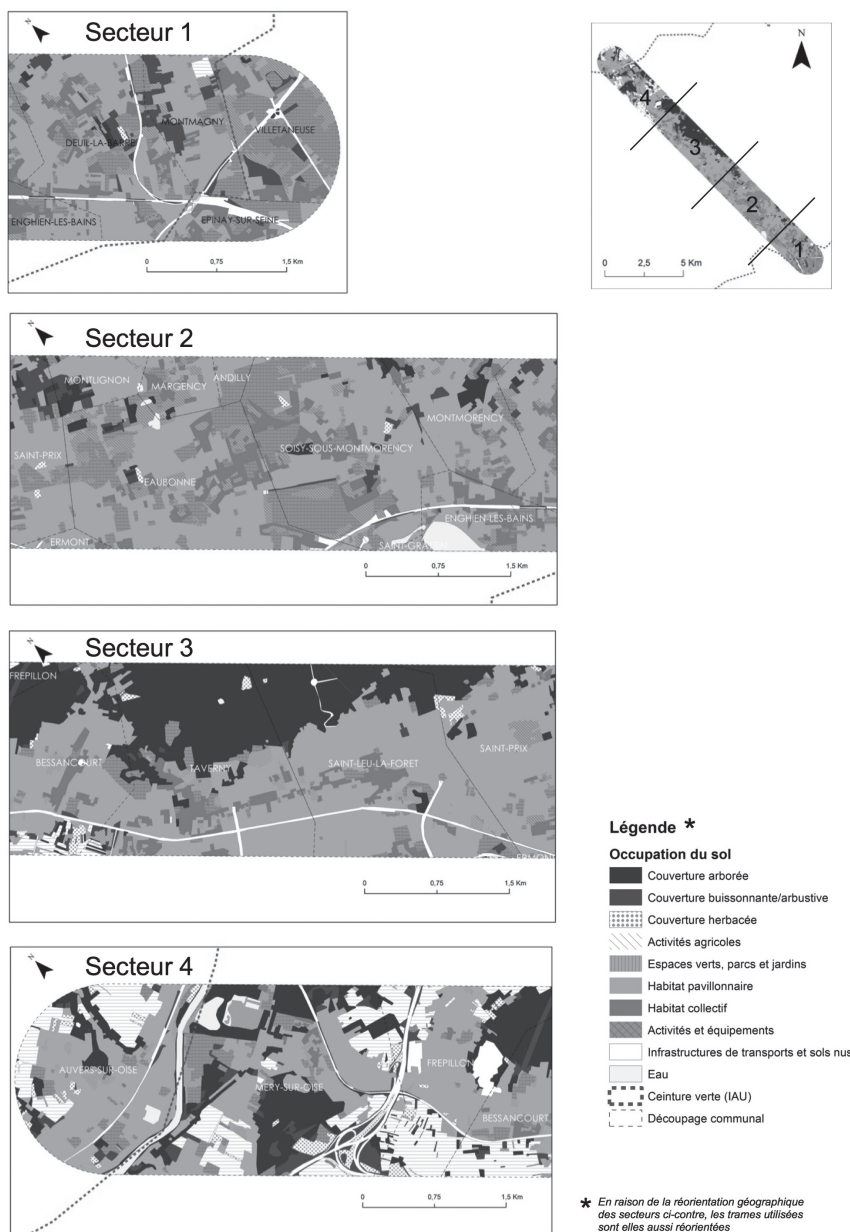


Figure 2. Cartographie des modes d'occupation du sol du transect étudié

[154]

pôle économique de Cergy-Pontoise. Ce territoire reste fortement marqué par l'influence de l'agglomération au travers notamment des grandes infrastructures de transport routières et ferroviaires qui le traversent : la ligne H du « Transilien » qui relie Paris à Pontoise, l'autoroute A155 et la Francilienne. Ce territoire bascule dans l'espace rural en quittant Auvers-sur-Oise.

Ce sont donc trois ensembles territoriaux relativement cohérents que nous avons identifiés et qui ont par la suite servi de points de repère à l'identification de types précis d'espaces végétalisés.

2. LA CEINTURE VERTE : DES ESPACES VÉGÉTALISÉS ANTHROPISÉS

Une typologie des espaces végétalisés

Sept types d'espaces végétalisés ont été mis en lumière. Ils recourent des catégories bien identifiées dans le champ de la recherche géographique : les jardins collectifs, les jardins pavillonnaires, les friches buissonnantes et arbustives, la forêt domaniale, les espaces agricoles, les parcs urbains et les bords de rivières aménagés.

Les jardins collectifs

[155]

Présents dès le début du cheminement, les jardins collectifs existent sous divers statuts, communal à Montmagny, associatif à Deuil-la-Barre. Ils participent généralement d'une mise en valeur urbaine d'anciennes parcelles maraichères ou de vergers enfrichés. Dans cette catégorie, nous pourrions inclure les jardins potagers agglomérés des marges de la plaine agricole de Pierrelaye, caractérisés par un flou réglementaire, entre parcelles privatives et usages informels. Ils relèvent pourtant de mécaniques sociales similaires de maintien du lien à la terre et soutien à la subsistance.

Les jardins pavillonnaires

Notre cartographie (figure 2) permet de constater que les jardins pavillonnaires occupent une place importante dans les espaces végétalisés du transect parcouru. Le rapport des habitants à leurs jardins, spécifique dans le mode d'habiter périurbain, a été étudié et nuancé au travers notamment du rôle tant sociétal qu'écologique des haies (Frileux, 2008). Nous avons quant à nous fait le choix de nous focaliser sur les espaces partagés, relevant d'un aménagement public, où peuvent se jouer des rapports d'acteurs, des synergies, des projets contradictoires entre ville,

nature et campagne. Si le jardin privé renvoie à d'importants enjeux en matière de préservation de la biodiversité, il est un lieu qui « appartient à l'habitant » et implique donc des logiques propres (Riboulot-Chetrit, 2015).

Les friches

Les vergers et autre parcelles maraichères abandonnées constituent le premier cadre des friches. Les anciens vergers se rencontrent très tôt sur le parcours, dès la sortie du campus de Villeteuse. Les cerisiers de Montmorency y occupaient une place centrale, aujourd'hui gagnée par les ronces, la clématite, les orties. Cornouillers sanguins, aubépines et sureaux s'y sont aussi fait une place, les érables sycomore et le lierre commencent à poindre. Tous indiquent la reprise végétale spontanée dans un contexte rudéral soumis désormais à des activités humaines non encadrées. Ce manque de lisibilité agit comme une mise à l'écart qui conduit certains habitants et artisans à y déverser gravats et détritiques que le végétal attrape dans sa croissance.

Un peu plus loin, une friche située à quelques encablures de la forêt de Montmorency sur la commune de Saint Prix, prend une autre dimension, moins soumise aux impératifs et aléas urbains (Lizet, 2010). Les noyers, pommiers et cerisiers sont aussi gagnés par les ronces et les clématites mais sans les artefacts urbains.

[156]

De manière plus classique dans un contexte urbain dense, les friches peuvent relever d'autres logiques d'aménagement : espaces résiduels des infrastructures de transport notamment, ou résidus de boisements aujourd'hui enclavés. Ces espaces très difficiles d'accès, soit par leur isolement, soit par la densité du couvert végétal, ne sont pas fréquentés par les habitants. Leur rôle paysager et écologique en particulier n'est pas à sous-estimer néanmoins.

La forêt domaniale de Montmorency

La forêt de Montmorency fait partie des grandes forêts périurbaines de l'agglomération parisienne aux côtés de celles de Saint-Germain, de Notre-Dame, ou encore de Sénart. Elle relève d'une toute autre échelle que les espaces précédemment évoqués.

Son statut foncier et réglementaire ainsi que l'activité sylvicole qui la caractérise, la préservent des pressions urbaines. Le transect en longe les marges méridionales, sur la partie en contact direct avec l'agglomération. Le châtaigner y domine largement accompagné des chênes pédonculés ou sessiles. L'activité sylvicole y est bien visible, ouvrant largement des parcelles à la coupe forestière. Les larges allées de promenades, les parkings,



Photographie 1. Les Petits Noyers à Deuil-la-Barre : un exemple de délaissé
F. Roussel et M. Flégeau, 2015

[157]

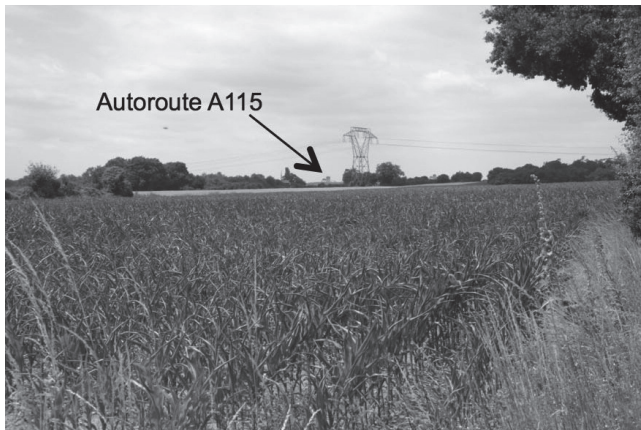


Photographie 2. Les anciens vergers de Saint-Prix
F. Roussel et M. Flégeau, 2015



Photographie 3. Vue depuis les Haras de St Jacques à Frépillon.
Il se dégage de l'ensemble une impression champêtre forte, renforcée
par l'absence de marqueurs urbains visibles (F. Roussel et M. Flégeau, 2015).

[158]



Photographie 4. En limite des zones pavillonnaires de Bessancourt, la Plaine de
Pierrelaye. Au loin, une ligne à très haute tension et l'autoroute A15
(F. Roussel et M. Flégeau, 2015).

la multitude de sentiers offrent également un espace compatible avec des pratiques récréatives, fortement présentes au sein de cette forêt.

Les espaces agricoles

L'activité agricole apparaît sur notre parcours à partir de la commune de Bessancourt, présentant alors deux types de paysages selon que l'on se situe au nord ou au sud du transect. Au nord, l'agglomération parisienne s'efface définitivement. L'activité agricole s'y déploie en fonction d'une topographie nuancée où les boisements occupent le haut des reliefs et l'activité agricole occupe les bas des versants et le fond des vallons, laissant certains versants à des prairies de fauche. Des randonneurs s'y promènent, empruntant les chemins de terre qui en structurent l'espace.

Au sud de notre axe, s'étend la Plaine de Pierrelaye aux caractéristiques topographiques moins marquées. Surtout, cette plaine est prise dans sa totalité au sein de l'agglomération : lignes à haute tension et autoroutes en marquent l'horizon, ensembles pavillonnaires et zones industrielles en délimitent les contours. Quand le nord de la commune renvoie à l'idéal de campagne, sa partie septentrionale reste marquée par la ville. Ancienne zone de déversements des égouts de Paris, la plaine continue de véhiculer une image repoussoir : dépôts sauvages de gravats, boisements morcelés et difficiles d'accès. Ces espaces impensés ont laissé l'opportunité aux gens du voyage de s'y installer.

[159]

Les parcs urbains

Le transect offre un nombre réduit de parcs urbains où les formations végétales sont le fruit d'un aménagement contrôlé. Il s'agit de parcs ouverts sur la ville, équipés de bancs et d'un éclairage public, voire d'aires de jeux pour les enfants comme c'est le cas à Soisy-sous-Montmorency, ou d'équipements sportifs comme le Parc du Luat à Eaubonne. Nous sommes bien ici en présence d'espaces verts au sens urbain du terme : les boisements sont contenus voire complètement dégagés et laissent alors la place à de grands arbres au port champêtre, érables ou chênes. Les formations herbacées font quant à elles l'objet de tontes régulières et sont agrémentées de plantations et parterres de fleurs, les chemins sont larges et revêtus. Ce type d'espaces végétalisés peut aussi être lié à un patrimoine bâti ancien, tels des châteaux dont les terrains ont pu cependant suivre des trajectoires foncières différentes. Utilisés à des fins de services sociaux et donc non accessibles au public (Centre d'accueil pour enfants dans l'ancienne propriété du Duc de Dino à Montmorency), rendus à l'usage public (le parc du château de Méry-sur-Oise), ou même fondus dans de nouveaux projets urbains (Parc du Val Joli à Eaubonne).

Les bords de l'Oise

L'Oise et ses rives constituent un type à part entière tant la rivière correspond à une mise en valeur patrimoniale forte. Comme le rappelle S. Bonin (2007) « la valorisation du fleuve en ville prend place effectivement au titre d'un visuel, et d'une symbolique vectrice d'identité ». C'est sur les rives de l'Oise que commence le Parc naturel régional du Vexin et que l'on pénètre sur la commune d'Auvers-sur-Oise, haut lieu de l'histoire de la peinture impressionniste. Elles sont aménagées de manière à accueillir les visiteurs. A la fréquentation touristique s'ajoutent les pratiques des habitants : promenades, pique-nique ou encore pêche.

Des espaces végétalisés anthropisés

Les types identifiés montrent la diversité des espaces végétalisés présents le long du parcours. Cette diversité est également présente lorsqu'il s'agit d'examiner le degré d'intervention anthropique dont ils sont le support. L'analyse dégage une grille de lecture de ces modes d'intervention qui naviguent entre deux pôles, allant de l'impensé des activités anthropiques jusqu'à l'intégration complète. Entre les deux, on trouve toute une gradation d'interventions humaines. Ce sont les fonctions attribuées aux espaces de nature qui permettent de juger de leur degré d'intégration. Elles sont de plusieurs ordres : récréative, économique, écologique, patrimoniale ou encore touristique.

[160]

De l'impensé à la mise en fonction : le parcours différencié des friches en ville

Impensés de l'aménagement, les friches constituent des poches de respiration dans un milieu urbain dense. Ce sont des impensés relatifs puisqu'elles constituent généralement des réserves foncières pour de futurs projets d'aménagement (Janin, Andres, 2008). Une partie de la friche proche de l'Université Paris 13 est classée en zone naturelle et l'autre en zone d'aménagement futur¹. Si les collectivités locales prévoient une utilisation à terme de ces espaces, ils restent très peu pratiqués et souvent ignorés par les habitants. Conséquence de l'absence de fonction attribuée, les friches accueillent parfois des personnes sans domicile fixe. Sur la commune de Deuil-la-Barre, à proximité immédiate des jardins collectifs évoqués plus haut, un homme de nationalité malienne s'est ainsi construit un lieu de vie, pour le moment toléré par la mairie, composé d'un chapiteau, fait de matériaux plastiques de récupération et d'assemblages de terre

¹ Plan de zonage du plan local d'urbanisme de la commune de Villetaneuse

et de branchages, et autour duquel il cultive des légumes, élève des poules et s'est creusé un puits. Ces pratiques marginales ont évoqué la notion de « quart-espace » aux institutions régionales (Huart, 2010).

Certains des espaces enfrichés de l'agglomération ont fait l'objet d'une valorisation récente. La transition d'espaces initialement impensés à des espaces intégrés fait état du « remplissage » des vides à l'échelle de ce territoire. Les vergers de Saint Prix, où l'intervention humaine avait été très limitée depuis quelques décennies, ont été mis en valeur par des acteurs locaux et départementaux. La commune de Saint Prix a classé cet espace non constructible dans son Plan d'Occupation des Sols (POS) dès 1993. L'accent a été mis sur la préservation de la biodiversité. L'entretien et la gestion du site restent très limités afin de favoriser la richesse de la faune et de la flore locale. La revalorisation se fait également sur le plan patrimonial puisque l'on cherche à conserver les anciens vergers, typiques de l'ancienne ceinture maraîchère de Paris.

Les jardins collectifs ont connu un fort engouement à partir des années 2000 en Île-de-France (Demaillay, 2014). Ce type d'espaces répond à un nombre de fonctions accrues. Le besoin de nature et la demande de paysage sont les premiers éléments évoqués lors des enquêtes. Un locataire d'une parcelle à Deuil-la-Barre interrogé témoigne en ce sens : « ça me ramène à la terre ». Ces jardins agissent pour leurs occupants comme des poches de bien être, hors de la ville, autour de leurs pratiques agricoles amateurs. « J'ai besoin de la nature » exprime cet habitant. La dimension sociale est aussi primordiale, et participe de leur appropriation. Les jardins collectifs contribuent au cadre de vie dans un contexte urbain dense (Reyburn, 2002). Il s'agit bien d'une pratique urbaine de jardinage, et non d'une véritable culture de subsistance.

[161]

Une intégration forte et des pratiques urbaines : les espaces récréatifs

Viennent ensuite les espaces à l'intégration ancienne que sont les forêts domaniales et les parcs urbains. Ils peuvent allier à la fonction récréative une fonction patrimoniale comme c'est le cas du parc de Méry-sur-Oise. Les bords de l'Oise entrent aussi dans cette même catégorie. La forêt de Montmorency est également très fortement valorisée pour les activités de loisirs. Un jeune homme habitant de la vallée identifie la forêt ainsi : « c'est mon fief ». Il souligne tout à la fois la qualité de l'entretien et l'aspect « sauvage » de la forêt. La très forte fréquentation de la forêt notamment pendant les week-ends pousse certains à s'écarter des chemins jugés trop pratiqués. D'autres y voient à l'inverse une occasion de sociabilité. La forêt agit pour les deux comme un point focal fort dans un contexte quotidien urbain. Elle est par ailleurs utilisée pour des activités écono-

miques. La promenade du chien semble être un des premiers prétextes de sortie en forêt ou bien dans les parcs parmi les personnes rencontrées au cours de notre enquête.

Les espaces agricoles : un cas particulier ?

Les espaces agricoles possèdent un statut ambivalent. Ils représentent une activité économique de production alimentaire, qui permet également d'entretenir les paysages. Certains habitants en sont conscients, tel cet enquêté rencontré à Bessancourt : « L'agriculture entretient le paysage ; s'il n'y avait pas de cultures, ce serait le maquis ». De plus, lorsqu'ils répondent au « désir de campagne » identifié par P. Donadieu (2003) et qu'ils paraissent agréables, ils sont fréquentés par des randonneurs. Nos enquêtes identifient le Vexin comme le territoire où débute la campagne et l'Oise en marque la limite. C'est le cas pour cette femme rencontrée à St Prix, mais aussi pour deux autres interviewés rencontrés en forêt de Montmorency. A la question du commencement de la campagne, l'un des deux pense sans hésitation au Vexin, « une route départementale, un village, des champs, un peu de forêt » constituant sa vision du monde rural. D'autre part, la présence d'AMAP et de producteurs pratiquant la vente directe dans notre secteur d'étude, comme dans toute la ceinture verte, montre que ce territoire est concerné par la valorisation d'une agriculture de proximité, en particulier par des citoyens (Poulot, 2012). Ces deux aspects sont représentatifs du regain d'intérêt pour ce type d'espaces par le biais de nouvelles fonctions.

[162]

Les espaces agricoles restent toutefois fragiles face à la progression de l'urbain. Fournir des surfaces disponibles pour la construction constituerait alors une fonction par défaut. Dans la carte de destination du SDRIF de 2013, les pastilles d'urbanisation correspondant aux secteurs d'urbanisation préférentielle sont ainsi disposées sur les franges de la plaine de Pierrelaye. Cet espace présente une situation singulière. La plaine agricole de Pierrelaye illustre le passage de l'intégration, économique, à la marginalité. Cet habitant à la retraite d'un pavillon mitoyen de la plaine avoue ne pas s'aventurer plus loin que ne le nécessite la sortie de son chien. « On a une plaine qui est dégeulasse » synthétise-t-il sans détour. L'image très négative de la plaine a participé à la constitution d'un projet de forêt par les élus locaux¹. Inscrit dans le projet métropolitain comme la future forêt du Grand Paris, l'exemple de la plaine de Pierrelaye illustre la volonté des acteurs locaux et régionaux d'en changer la vocation et de faire participer ce territoire au fonctionnement de la métropole.

¹ Entretien avec M. Vallade, maire de Pierrelaye (juin 2015).

LA CEINTURE VERTE D'ÎLE DE FRANCE : DES ESPACES VÉGÉTALISÉS EN ORDRE DISPERSÉ

Diffusion, fragmentation, comblement

L'hétérogénéité spatiale et paysagère est liée à la dynamique de l'étalement urbain dans le temps, qui a conduit la ceinture verte à subir un triple phénomène de diffusion de l'urbanisation, de fragmentation des espaces végétalisés et de comblement des zones en creux.

Le territoire couvert par le transect connaît une mise en valeur anthropique ancienne autour de vieux bourgs comme en atteste la carte de Cassini, datée de la fin du XVIII^e siècle. L'emprise forestière s'est par exemple très peu déplacée depuis. Nous avons focalisé notre attention sur les évolutions survenues entre la fin des années 1970, date à laquelle le projet de ceinture verte émerge, 1995, point d'orgue de la politique régionale de ceinture verte avec le « Plan vert » et 2011, dernière donnée spatiale disponible.

On voit ainsi les franges agricoles des communes de Bessancourt, Frépillon ou Auvers-sur-Oise régresser sous l'effet de la diffusion urbaine. Les coteaux ouverts de Taverny sont aussi gagnés par l'urbanisation, mais la forêt domaniale de Montmorency joue pleinement son rôle d'espace-tampon. La fragmentation de la ceinture verte s'observe quant à elle entre Frépillon et Bessancourt : dès 1995, la jointure s'opère avec la ville de Méry sur Oise. Enfin, à proximité du cœur urbain, les zones agricoles en creux ont été comblées, à l'image de celles d'Eaubonne, de Deuil la Barre ou de Soisy sous Montmorency.

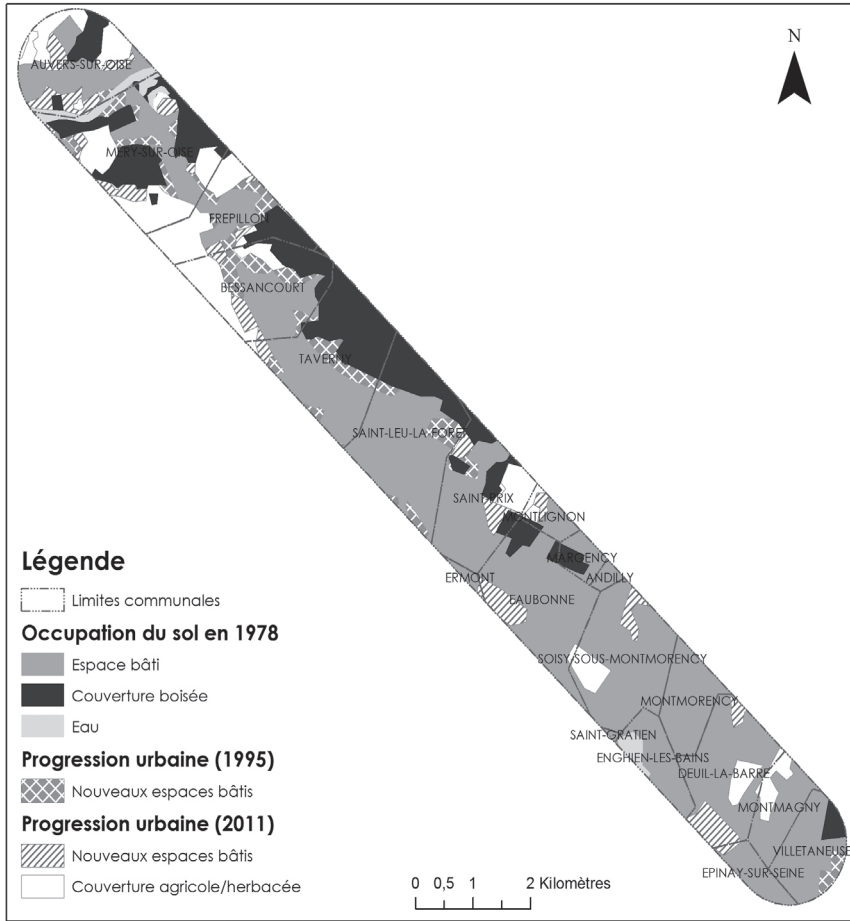
3.2. Le rôle des échelles dans la perception des agencements spatiaux

Cette hétérogénéité et la manière dont elle s'exprime renvoie par ailleurs à deux échelles distinctes, l'une régionale, l'autre locale. Toutes deux font écho au principe de ceinture verte selon que l'on la considère de façon discontinue (une limite stricte) ou continue (une transition).

L'agencement des grandes entités spatiales (villes, forêts, plaines agricoles) à l'échelle régionale a guidé les aménageurs au moment de faire la proposition d'une ceinture verte au début des années 1980. Elle renvoie à des ensembles paysagers forestiers et agricoles qui délimitent une forme de pourtour circulaire et « vert » à l'agglomération parisienne. De ce point de vue, la forêt de Montmorency, la Plaine de Pierrelaye ou encore le Plateau du Vexin participent de formes de limites strictes à l'urbanisation, sur un mode discontinu. La forêt fonctionne en particulier comme une zone tampon : d'un côté la ville dense, de l'autre, le rural et ses villages. Elle s'appuie en cela sur des caractéristiques topographiques marquées

[163]

[164]



M. Flégeau et F. Roussel, 2015, d'après l'IGN

Figure 3. Carte de l'évolution de l'occupation du sol du transect entre 1978 et 2011
F. Roussel et M. Flégeau, d'après les cartes IGN
au 1/100 000e datées de 1978,1995 et 2011.

(buttes témoin) qui renforcent cette rupture paysagère. Dans le cas du Vexin, tant la topographie que le classement en Parc naturel régional contribuent à inscrire une discontinuité forte dans l'occupation du sol. Nous l'avons vu dans les entretiens, ces espaces d'envergure régionale sont des points de repère pour la population. Une personne interviewée en forêt de Montmorency, a pleinement conscience de ce poids régional : « Tout les franciliens ont dans leur coin une forêt qui n'est pas très loin ». Cette parenté fonctionnelle et paysagère avec d'autres grands massifs (Forêt de Saint Germain, Forêt de Sénart, Forêt de Ferrière voire Fontainebleau) s'accompagne toutefois d'un isolement : ces massifs ne sont pas connectés entre eux. Les plaines agricoles qui en marquent l'alternance non plus. Partout l'agglomération s'est insinuée en doigts de gants et partout la ceinture est rompue. Ce qui n'a pas échappé non plus aux personnes enquêtées. Le même interviewé s'interroge devant la proposition d'une ceinture verte : *« les relier ça va être compliqué, à part raser quelques villes entre les deux »*.

A l'inverse, les espaces végétalisés de petite superficie sont isolés dans l'urbain et apparaissent éparpillés sans cohérence aucune. Pourtant, contrairement aux espaces d'envergure régionale et malgré leur disposition en pas japonais, ceux-là semblent réagir davantage à une forme de transition urbaine. C'est en particulier le cas des friches maraichères et des vergers abandonnés. Au début de notre transect, dans l'urbain dense, la mise en place de projets urbains ou paysagers (jardins collectifs ou parcs) semble une condition nécessaire pour ne pas les marginaliser. Lorsque l'on s'éloigne du cœur urbain, la mise à l'écart de ces friches prend davantage des allures de nature sauvage préservée. Les anciens vergers de Saint Prix sont institués comme tels. La proximité de la forêt, le relâchement du tissu urbain les préservent davantage de pratiques marginales. Dans un autre registre, les parcs urbains connaissent une transition similaire : plus on est proche du cœur d'agglomération plus ils sont utilisés par la ville à des fins urbaines ou de fonctions sociales. Plus on s'écarte, plus ils sont conservés dans leur dimension paysagère et patrimoniale.

L'ensemble donne finalement l'aspect d'une ceinture hybride, davantage mosaïque d'espaces végétalisés d'échelle variable, que ceinture verte homogène et continue.

Un espace en mal de projet global

La constitution d'un aménagement cohérent et d'un projet global de ceinture verte est freinée par une gouvernance morcelée issue de la décentralisation des décisions politiques. La récente décision de rassembler en une seule intercommunalité, la Métropole du Grand Paris, les 124 communes des trois départements de petite couronne et de la ville de Paris,

[165]

aurait pu être une réponse à ce constat¹ mais le territoire de la ceinture verte reste exclu de ce périmètre censé à terme pouvoir être gouverné de manière intégrée.

Seuls des projets d'échelle locale, émanant de communes, d'intercommunalités ou d'acteurs privés, répondent pour le moment aux enjeux urbains et environnementaux soulevés par la ceinture verte. Dans certains cas, ces initiatives sont partagées avec les départements ou des agences d'Etat (SAFER, ONF etc.). Le site des vergers de Saint Prix a été classé en Espace naturel sensible d'intérêt local par le département et la commune. Le foisonnement de ces initiatives complète par petites touches le dispositif, lui-même sporadique mis en place par la Région. Ce sont en particulier les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), acquisitions réalisées par l'Agence des espaces verts de la Région, seule manifestation concrète d'une politique régionale de ceinture verte.

CONCLUSION

Contrairement à ce que pourrait faire penser l'idée d'une ceinture verte, il n'y a dans le cas francilien, ni homogénéité ni véritable gradient spatial à la limite entre ville et campagne. Très ambitieux, le projet de ceinture verte n'a, en définitive, jamais vraiment pris corps dans l'esprit des acteurs franciliens, ni sur le terrain. Il se trouve aujourd'hui relégué dans les interstices du SDRIF de 2013, alors même que la notion de trame verte, envisagée à une toute autre échelle et avec d'autres visées, a été largement prise en compte par les acteurs territoriaux (Clergeau, Blanc, 2013). Il n'y a guère qu'à une échelle régionale qu'émergent effectivement de grands ensembles végétalisés. A une échelle locale, la nature qui se déploie dans ces espaces de l'entre-deux prend en réalité une multitude de formes, entre opérations de renaturation volontaires et impensés des activités humaines, que la ceinture verte ne parvient pas à structurer en raison d'un contexte hybride, entre ville et campagne. La pertinence spatiale de la forme urbaine de l'outil d'aménagement « ceinture verte » est ici soulevée. Le parcours que nous avons suivi nous ramène à l'observation de F. Alexandre et A. Genin (2008) : « Nulle part, il n'est une réalité primordiale dont le scientifique devrait tenter de retrouver l'existence, et les lois, derrière le désordre apparent. Tous les phénomènes, à une certaine échelle, sont désordonnés, irréguliers, irréductibles à des formes pures ».

Sur le plan des modes de vie, les pratiques urbaines tendent quant à elles à s'homogénéiser le long du transect retenu. Ce constat va bien dans

¹ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

le sens du dépassement de l'opposition entre ville et campagne. De nouveaux usages et fonctions tendent ainsi à diversifier le rôle et les valeurs attachées aux espaces végétalisés, l'éloignement au centre de l'agglomération entraînant une moindre urgence à définir ces fonctions. Au départ essentiellement support d'activités de loisirs ou d'activités économiques, les espaces végétalisés sont aujourd'hui aussi promus pour leur fonction écologique ou patrimoniale (Alexandre, 2013). Il ne reste donc de la ceinture verte francilienne qu'un espace composite où se confrontent et se juxtaposent des modes d'occupation et modalités d'utilisation. Elle est devenue, d'une certaine façon, un espace des possibles pour la prise en compte de la nature, là où l'agglomération parisienne se fragmente dans la couronne agricole qui l'entoure. Notre recherche se poursuit et doit permettre d'affiner la compréhension des enjeux écologiques, paysagers et sociétaux croisés autour des espaces végétalisés dans le contexte de la ville durable. Elle a également pour but de mettre en lumière les jeux d'acteurs et l'organisation paysagère dans un contexte de métropolisation redynamisé par le projet du Grand Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre, F., (2013), « The Role of Vegetation in the Urban Policies of European Cities on the Age of the Sustainable City », *European Spatial Research and Policy* 20 (2), pp. 11-26.

Alexandre, F., Genin, A., (2008), *Continu et discontinu dans l'espace géographique : actes du colloque tenu à la Maison des sciences de la ville de Tours en novembre 2002*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais.

Amati, M., (2008), *Urban Green Belts in the Twenty-First Century*, Urban Planning and Environment, London : Ashgate.

Banos, V., Sabatier, B., (2011), « Les espaces périurbains non bâtis en France : entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale » ? », *Articulo*, no. Special issue 3.

Banzo, M., (2011), *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, Université Michel de Montaigne — Bordeaux 3.

Bonin, S., (2007), « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n°13.

Charmes, E., (2011), *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, La Ville En Débat, Paris : PUF.

Clergeau, P., Blanc, N., (2013), *Trames vertes urbaines : de la recherche scientifique au projet urbain*, Paris : Éditions Le Moniteur.

Demailly, K.-E., (2014), « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, n° 27 (Mars).

[167]

Donadieu, P., (2003), « La construction actuelle des villes-campagnes : de l'utopie aux réalités », *Histoire urbaine* 8 (2), p.157.

Frileux, P., (2008), « La haie et le bocage pavillonnaires. Diversité d'un territoire périurbain, entre nature et artifice », *Projets de Paysage*.

Huart, F., (2010), « L'Île-de-France, une métropole face au *quart-espace* », *Pour* 2/2010, N° 205-206, p. 131-136

IAURIF, (2012), « Les pressions foncières en milieux agricoles et naturels. Exploitation des données SAFER 2000-2011 ».

Janin, C., Andres L., (2008), « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », *Annales de géographie* n° 663 (5), pp. 62-81.

Laruelle, N., Legenne, C., (2005), « La ceinture verte d'Île-de-France, un espace de vie à réinventer. Eléments pour un nouveau partage de l'espace périurbain dense », Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (Etude).

Lizet, B., (2010), « Du terrain vague à la friche paysagée », *Ethnologie française* Vol. 40 (4), pp. 597-608.

Novarina, G., (2003), « Ville diffuse et système du vert », *Revue de géographie alpine* 91 (4), pp. 9-17.

Poulot, M., (2013), « Du vert dans le périurbain », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*.

[168]

Poulot, M., (2012), « Résurgences paysagères et nouvelles économies agricoles dans le périurbain francilien », *Projets de Paysage*.

Région Île-de-France, (2013), *Schéma Directeur de La Région Île-de-France*.

Reyburn, S., (2002), « Le cadre de vie et les jardins potagers communautaires à Montréal », *VertigO*, Volume 3, Numéro 2.

Riboulot-Chetrit, M., (2015), « Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations », *Articulo*, n° Special issue 6 (Mai).

Albert Santasusagna Riu

*Departament de Geografia Física i Anàlisi Geogràfica Regional,
Universitat de Barcelona, Carrer de Montalegre, 6-8 (3a planta),
08001, Barcelona, Catalunya, España
asantasusagna@ub.edu*

Joan Tort Donada

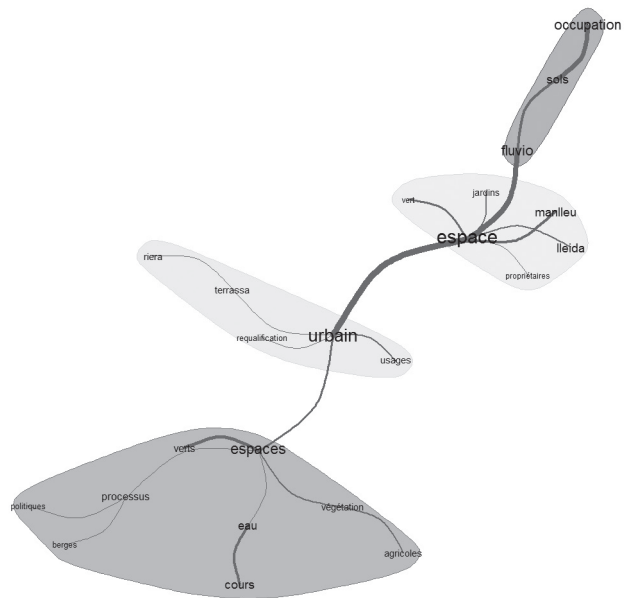
*Departament de Geografia Física i Anàlisi Geogràfica Regional,
Universitat de Barcelona, Carrer de Montalegre, 6-8 (3a planta),
08001, Barcelona, Catalunya, España
jtort@ub.edu*

Hervé Parmentier

*Environnement Ville Société (UMR 5600 EVS), CNRS, ENS Lyon,
15 parvis René Descartes, BP 7000, Lyon CEDEX 07, France
herve.parmentier@ens-lyon.fr*

**Notes sur les transformations urbanistiques
des fronts d'eau de trois villes catalanes
(Manlleu, Lleida et Terrassa)
au cours du dernier demi-siècle**

***The regeneration of urban river spaces
of three catalan cities (Spain)
in the last half-century:
extension of the building
and development of green areas***



RÉSUMÉ

De nombreux projets de restauration des berges fluviales ont été menés en Espagne depuis les années 1980. Ces politiques ont une signification particulière pour la gestion de certaines grandes villes fluviales (comme Séville, Valence et Saragosse). Elles ont aussi été importantes, bien que souvent peu connues et peu médiatisées dans des petites et moyennes villes. Dans cet article, fondé sur une étude du changement de l'occupation des sols et d'un examen de la planification urbaine, nous analysons les principales variations au cours des 56 dernières années à travers trois cas d'étude de relation ville-fleuve : Manlleu (20 000 hab.), Lleida (140 000 hab.) et Terrassa (215 000 hab.). Puis, nous concluons ce développement comparatif pour ces trois localités urbaines par l'analyse de la structure urbaine et des variations d'aménagement entre 1956 et 2012. Au cours de ce développement nous constaterons notamment l'inversion d'une situation relative de l'occupation des sols. Aujourd'hui le tissu urbain, les espaces verts et les infrastructures de communication sont les espaces dominants. Nous verrons à partir de données générées par comparaison diachronique, comment ces villes ont essayé d'intégrer et d'urbaniser leurs berges fluviales poursuivant un objectif commun : l'amélioration des relations ville-fleuve.

[171]

Mots-clés : Aménagement urbain, espaces fluvio-urbains, requalification urbaine, villes moyennes espagnoles, changement de l'occupation des sols.

ABSTRACT

Many restoration projects riverbanks were carried out in Spain since the 1980s these policies have a special significance for the management of some major river cities (such as Seville, Valencia and Zaragoza). They were also important, though often little known and little publicized in small and medium cities In this article, based on a study of the land use change and an examination of urban planning, we analyze the main changes in the last 56 years through three cases of city-river relationship study: Manlleu (20,000 inhab.), Lleida (140 000 inhab.) and Terrassa (215 000 inhab.). Then, we conclude this comparative development for these three urban localities through analysis of the urban structure and development changes between 1956 and 2012 for the three cases mentioned. During this development we will see in particular the reversal of a relative position of the land. Today the urban fabric, green spaces and communications infrastructure are dominant spaces. We will see from the generated

diachronic data, how these cities have tried to integrate and urbanize their river banks pursuing a common objective: improving city-river relationship.

Keywords: Urban planning, river-city spaces, urban regeneration, Spanish middle cities, land-use and land-cover change.

INTRODUCTION

Les fleuves n'ont pas seulement influencé la forme urbaine et la distribution spatiale de nombreuses villes et cités, ils ont aussi fortement conditionné les relations économiques et sociales au niveau régional. En plus de l'approvisionnement en eau, les cours d'eau ont favorisé le transport rapide et efficient entre les ports fluviaux et maritimes, favorisant le commerce, ainsi que d'autres formes d'échanges entre villes et régions. En général, nous pouvons dire que les ports (fluviaux et maritimes) sont souvent à l'origine de la création de nombreuses villes et villages, et que leurs activités au fil du temps ont été l'un des fondements des progrès économiques, sociaux et culturels.

Dans ce contexte, la relation entre les villes et les fleuves reflète une complexité particulière, mettant en interface deux systèmes très différents. L'environnement fluvial d'une part, caractérisé par le changement, la diversité et une utilisation occasionnelle de l'espace par l'Homme; et l'environnement urbain d'autre part, opposé ou symbiotique, conquérant ou adapté, mais sans cesse croissant, caractérisé par des usages et des fonctions essentiellement d'origine anthropique. Chaque cas de «*ville-fleuve*» est singulier et unique, et les espaces qui en sont la résultante ont généralement été fortement anthropisés en fonction des caractéristiques du milieu fluvial d'appartenance: par exemple selon des facteurs hydromorphologiques spécifiques, ou encore en raison des épisodes d'inondation liés à leur régime hydrologique. Mais les spécificités de l'environnement urbain et de leurs conditions de développement sont aussi un déterminant important selon les formes et les intensités des investissements publics et privés qui les accompagnent. Selon leurs importances, ils peuvent être générateurs de nouvelles dynamiques urbaines, ou, à l'inverse, de processus extensif spatiaux sous forme de friches réaménagées à des fins de loisirs ou de découvertes.

Dans un contexte international, Gravari-Barbas (1991) systématise la transformation du «*front d'eau*» de Baltimore, Boston, Chicago, San Francisco et Seattle, en un terme synonyme de l'anglais «*waterfront*». Ce dernier est considéré comme «*l'ensemble des territoires naguère occupés de manière quasi-exclusive par les activités maritimes, industrielles et leurs compléments obligés, et, notamment les emprises ferroviaires*» (Chaline, 1994). Dans une perspective essentiellement sociale, aussi, ils

[172]

ont considéré comme « des frontières urbaines à reconquérir par de nouvelles fonctions ou/et de nouveaux groupes sociaux » (Gravari-Barbas, 2004). Ces cas servent d'exemples d'un processus complexe et séquentiel de perte fonctionnelle et de revitalisation urbaine en une trentaine d'années. Comme le souligne l'auteur, d'autres villes portuaires des États-Unis d'Amérique, en dépit d'être à l'origine fondées sur des points stratégiques destinés au commerce, à l'industrie et aux échanges de produits de base, ont été conduits inexorablement, surtout après la Seconde Guerre mondiale, à une situation de marginalisation et d'abandon. Cette situation s'explique principalement en raison de facteurs généraux de migration technologique de l'activité industrielle, et, dans certains cas, par un manque de capacité d'adaptation aux conditions de navigation modernes. Depuis les années 1960 et 1970, la situation de ces espaces devient une occasion de repenser, à la fois pour les secteurs public et privé, des fonctionnalités nouvelles avec une plus grande utilité sociale, récréative, commerciale et industrielle autour de l'eau et des centralités urbaines. Ces projets urbains deviennent des modèles pour d'autres villes portuaires américaines grâce à leur succès et leur médiation.

L'influence de la « solution américaine » à la perte de fonctionnalité de son front de mer a également un impact direct sur les villes portuaires, côtières ou fluviales en Europe. On commence autour des années 1970 et 1980 (Bravard, 2004; Gérardot, 2007; Bonin, 2007; Ribas, 2012; Vallerani, 2013; Carré & Deutsch, 2015) à mettre en place des plans de restauration de l'environnement et de requalification des « fronts d'eau ». Un des exemples le plus connu correspond aux « Dockland » de Londres (Michon, 2008). Les capitales nationales et régionales à travers l'Europe comme Paris, Rome, Lyon, Manchester, Rotterdam, Hambourg, Cologne, Berne et Gênes sont des exemples emblématiques de cette nouvelle stratégie de régénération, de requalification et de reconquête.

En Espagne, à titre d'exemples Saragosse, Valence, Séville, Madrid, Bilbao, Vitoria-Gasteiz ou d'autres villes de taille moyenne telle que Logroño ont également joué un rôle important dans ce processus de transformation urbaine. Dans le cas de la Catalogne, peut être mentionné l'exemple de l'association des municipalités de la région métropolitaine de Barcelone, qui avait initialement commencé à former des techniciens à l'étude et à la valorisation des zones fluviales métropolitaines des fleuves Llobregat et Besòs (Vendrell & Presmanes, 1993; Benages-Albert & Vall-Casas, 2014); mais d'autres villes, à la fois petites et moyennes, parmi lesquelles Gironne, Lleida (Lérida) ou Tortose (Tarragó, 2008) ont également mené des transformations urbaines sur leurs marges-fluviales. Sans aucun doute, la complexité de cette question conduit à la nécessité d'une approche théorique et pratique, et nécessairement pluridisciplinaire.

[173]

Nous adoptons, dans cet article, le terme « espace fluvio-urbain » pour décrire « l'espace urbanisé qui se situe à l'intérieur du lit majeur d'un fleuve » (Delahaye, 2009). Le terme « front d'eau » (ou « *waterfront* ») ne semble pas tout à fait adéquate à nos cas d'étude, car nous n'abordons que des petites ou moyennes villes en contact avec soit des cours d'eau torrentiel, ou inversement de très faible débit, qui ne permettent donc pas une navigation et une activité portuaire. Pourtant, ces espaces ont fait l'objet d'opérations urbaines similaires à celles des fronts d'eau européens. Ces nouvelles politiques de gestion répondent à la fois à l'émergence progressive de questions environnementales et à un désir explicite de concilier la conservation et la restauration de l'écosystème du fleuve de manière plus citoyenne et équilibrée. Ce défi rendu possible dans de nombreux cas offre la perspective d'une transition vers un modèle qui mêle tour à tour l'aspect social, économique et touristique, permettant ainsi aux citoyens de profiter de lieux urbains rénovés plus en symbiose avec leurs cours d'eau.

L'objectif principal de la présente recherche est d'aborder l'étude de trois cas urbains de relations ville-fleuve différenciés à la fois par leurs politiques d'aménagement, de développement socio-économique, mais aussi sociétale. Situées au sein de la communauté autonome de la Catalogne (Nord Est de l'Espagne), trois villes composent notre panel : Manlleu, une petite ville d'environ 20 000 habitants située dans le cours moyen du fleuve Ter ; Lleida, capitale de province d'environ 140 000 habitants traversée par le fleuve Sègre, affluent de l'Èbre ; et, finalement, Terrassa, ville d'environ 215 000 habitants, située à l'angle nord-ouest de l'aire métropolitaine de Barcelone, et qui est traversée par des multiples ruisseaux.

[174]

Le premier cas d'étude concerne l'espace fluvio-urbain de Manlleu, la deuxième ville la plus importante dans la comarque d'Osona, ayant pour capitale Vic. Ce territoire fait partie de l'unité géographique de la plaine du Vic, une région centrale de la Catalogne au climat continental sévère, marqué à la fois par le paysage fluvial du Ter et ses affluents. C'est aussi un espace caractérisé par une activité agricole importante et un patrimoine industriel d'une valeur historique remarquable. Dans ce contexte géographique, le Ter définit un tracé sinueux propre à son cours moyen pour s'enfoncer ensuite dans la plaine aux environs de Manlleu. Puis le Ter abandonne pendant quatre kilomètres son profil en long sinueux pour un tracé rectiligne. C'est sur cette grande longueur que l'espace fluvio-urbain de Manlleu s'est développé, là où la grande avenue « *passeig del Ter* » a permis l'interaction entre citoyen et fleuve, donnant lieu à un espace qui a, aujourd'hui, une grande valeur paysagère.

Le deuxième cas d'étude se situe dans la ville de Lleida. Les voyageurs et les militaires du XVIII^e siècle, qui passaient par Lleida durant

leur voyage entre la Catalogne et le reste de l'Espagne, présentaient la ville comme une « *belle histoire* » entre un fleuve, le Sègre, et une colline, dénommée « *Turó de la Seu* » (Ganau, 1992). Cette simplicité s'explique en raison de l'origine de la ville : son premier établissement, sous le nom d'« *Iltirda* », fut fondé par les Ilergets, un peuple ibère qui s'est installé sur la colline grâce à sa position stratégique de contrôle sur le fleuve. Du contrôle ibère de la ville jusqu'à nos jours, ce sont les inondations qui ont le plus influencé l'évolution urbaine de Lleida : elles ont souvent signifié pour la cité non seulement une menace, mais aussi (comme ce fut le cas de l'épisode de 1982) une opportunité pour la transformation urbaine de son espace fluvio-urbain.

Enfin, Terrassa ne présente pas le schéma classique d'une ville fluviale, attribuable au passage d'un grand fleuve, mais elle est traversée par plusieurs petits ruisseaux – la majorité d'entre eux sans débit la plupart de l'année. Les trois grands cours torrentiels présents sont d'une part la « *Riera del Palau* » qui fonctionne actuellement comme un canal, puisque à la suite de la grande inondation de 1962 elle a été déviée; puis « *le Torrent de Vallparadís* » qui constitue le parc central de la ville, dans lequel il y a un important ensemble préroman; en enfin la « *Riera de les Arenes* » – totalement canalisée et munie de digues de protection, mais ayant une position marginale par rapport à toute la ville. C'est ce dernier cours d'eau torrentiel que nous allons plus particulièrement étudier à Terrassa.

[175]

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES UTILISÉES

Les sources de données géographiques utilisées

L'approche méthodologique d'analyse de l'occupation des sols des marges fluvio-urbaines fait appel à l'usage de deux orthophotographies aériennes, ayant pour objectif principal de comparer une période temporelle de cinquante-six ans (1956-2012). L'objectif d'analyse principale consiste à évaluer par recul diachronique l'occupation du sol, sur un pas de temps similaire, à résolution et à échelle spatiale identiques. La source principale des données provient des fonds de l'« *Institut Cartogràfic i Geològic de Catalunya* » (ICGC).

L'approche méthodologique

La méthodologie utilise au préalable un prétraitement des images par orthorectification nécessaire au géoréférencement. Puis, plusieurs fonctions de géotraitement du logiciel Quantum GIS ont été mobilisées :

digitalisation vectorielle préalable, puis analyse spatiale simple (zone tampon, calculs et traitement par statistiques zonales).

Sur la base des résultats provisoires de digitalisation, nous avons tout d'abord priorisé l'obtention de mesures de surface en hectares. Les surfaces obtenues par ces résultats préliminaires ont été proportionnalisées pour chaque poste d'occupation des sols obtenu et pour chacune des deux années dans un tableau d'analyse, puis sous la forme d'une spatialisation cartographique en deux dimensions.

La surface analysée correspond au calcul d'une zone tampon (*buffer*) de 400 mètres prise en large de part et d'autre des deux berges, ayant pour ligne médiane le centre du corridor fluvial. Cette aire, qui est incluse dans le lit majeur (« espace fluvio-urbain »), représente la surface potentielle de recouvrement des différentes interventions de requalification urbaine qui ont été réalisées pendant les cinquante-six dernières années. Cette zone d'étude a été agrandie aux grands parcs urbains et à d'autres zones importantes qui ont été construites près des marges fluviales et qui ont eu une répercussion sociale indubitable. La légende a été bâtie à partir d'une fusion de deux sources principales d'information : d'un côté, le troisième niveau de catégorisation du *Corine Land Cover* (CLC), issue de l'*European Environment Agency* (EEA) ; de l'autre, le *Mapa de Cobertes del Sòl de Catalunya* (MCSC) provenant du *Centre de Recerca Ecològica i Aplicacions Forestals* (CREAF).

[176]

LES RÉSULTATS ET LEURS DISCUSSIONS

Manlleu et le Ter

D'un point de vue structurel, l'ampleur du changement des usages sur l'espace fluvio-urbain de Manlleu est particulièrement conséquent : en 1956 dominaient les espaces agricoles (47,34 %), suivi des espaces urbains (28,74 %) ; enfin, en troisième position se situait la végétation riveraine (13,18 %). En 2012, cet ordre est inversé : l'espace urbain occupe la première place (39,54 %), suivi des espaces agricoles (35,05 %) puis en troisième position la végétation riveraine (11,07 %).

Ces deux changements de répartition de l'occupation des sols s'expliquent d'une part par la forte augmentation des zones urbanisées provenant principalement de la rive droite symbolisée par le développement du quartier de Vistalegre. A cela s'ajoute aussi la perte du caractère rural de la façade, dédiée historiquement aux jardins maraîchers et aux vergers, (en langue catalane, *horta*), et, dans une moindre mesure, à la culture de céréales. Sans doute, les jardins maraîchers et vergers ont été, à partir du XIXe siècle, une « marque patrimoniale » de l'espace fluvio-urbain de

Manlleu. Répandus essentiellement sur toute la rive gauche, mais aussi en rive droite, les vergers avaient différents propriétaires, et la majorité portait le nom de leurs propriétaires comme : *horts d'en Collell* (nom du propriétaire, Jaume Collell), *horta Alamany* (Antoni Alamany) et *horta du Can Sanglas* (Josep Sanglas) La plupart des usines textiles, établies le long du front grâce à la construction du canal industriel entre 1841 et 1848, disposait aussi d'un espace privé occupé par les jardins maraîchers cultivés par quelques ouvriers, ou encore des gardiens et des majordomes. La reconversion de ces espaces de jardins maraîchers et de vergers a transformé cet ensemble en un grand espace vert : « *Parc del Ter* ».

Selon Freixer (2006), les personnes propriétaires de ces jardins étaient pour la majeure partie les mêmes que ceux des petites maisons qui formaient la première ligne d'espace urbain du front (même si, les grands jardins les plus proches de la rivière étaient cultivés par d'autres voisins de Manlleu). Ainsi, la transformation a été concertée et voulue par ces propriétaires, afin de préserver un espace vert tampon entre les zones bâties et la rivière.

L'augmentation conséquente des surfaces en espaces verts, sportifs et de loisirs (progression la plus rapide de toutes les catégories) est fondamentale pour comprendre le développement de l'espace fluvio-urbain pendant ces cinquante-six dernières années. Cette augmentation en valeur relative est due, en majeure partie, à un processus d'urbanisation, de transformation de parcelles horticoles et d'espaces résiduels de végétation en zones d'aménagements composées d'espaces verts, sportifs et de loisirs. Ce processus débuté à la fin des années 1950 rencontrera de nombreuses réticences de la part des propriétaires face à l'expropriation demandée par le Conseil Municipal de Manlleu.

[177]

Ce n'est qu'après l'approbation d'un nouveau plan à caractère municipal — dénommé « *Plan General de Ordenación Urbana* » de 1964 que sera requalifié l'espace fluvio-urbain. Cette transformation offre la possibilité par la municipalité d'acheter certaines parcelles riveraines pour les intégrer dans le patrimoine public. Ces rachats municipaux permettront par la suite de transformer des parcelles en nouveaux espaces verts (dans le tronçon oriental) et d'autres espaces en zones d'activités sportives (surtout concentrées dans le tronçon occidental). Le Conseil Municipal de Manlleu, grâce à l'aide de l'avocat Josep Maria Pi Sunyer, a trouvé la solution à l'article 115 de la loi sur le régime du sol (« *Ley de 12 de mayo de 1956 sobre régimen del suelo y ordenación urbana* »), qui stipule qu'en vertu du système de coopération, les propriétaires de terrains inclus à l'intérieur des limites marquées dans cette section, doivent céder gratuitement la surface destinée à des parcs et des jardins publics.

L'impulsion majeure de cette requalification définitive de l'espace

fluvio-urbain est donnée par le plan connu comme « *Pla especial de la façana urbana i ordenació de les vores del Ter* », approuvé en 1998, et dédié entièrement à un objectif principal : la constitution d'un nouveau parc fluvial linéaire le long de la totalité de la rive gauche, associant une valorisation patrimoniale et culturelle : eau, histoire et culture industrielle. L'une des applications concrètes de ce plan fut la construction du « *Museu Industrial del Ter* », un espace dédié à l'histoire patrimoniale du fleuve comme offre éducative pour tous les publics. Malheureusement, la totalité des interventions urbaines prévues dans ce plan n'aboutirent pas, notamment pour des raisons financières, mais aussi, suite à des oppositions politiques. Ceci n'étant pas un fait exceptionnel dans l'histoire de la planification de la ville de Manlleu (Santasusagna & Tort, 2015a ; Suriyach, 2002).

Un autre aspect à considérer dans le cas de cette étude est l'augmentation limitée des surfaces en infrastructures de communication (1,16 ha seulement dans la période étudiée de cinquante-six ans). En effet, cette donnée témoigne de l'un des principaux problèmes urbains existant dans la ville de Manlleu : celui ayant trait à la mobilité. Bien que dans les dernières décennies, les routes parallèles au cours du Ter se soient modernisées, l'ensemble des propositions présentes et approuvées tout au long des différents plans historiques élaborés par la municipalité n'ont pas été réalisées. D'ailleurs, il n'y a pas eu construction de nouvelles infrastructures permettant la connexion des deux berges.

[178]

La situation actuelle est complexe : l'unique moyen de liaison entre les deux berges fluviales est le pont « *Can Molas* », construit à la fin du XIV^e siècle. Bien que ce pont fasse indiscutablement partie du patrimoine urbain de la ville, aujourd'hui il n'est plus suffisant pour canaliser les flux des véhicules qui se déplacent quotidiennement d'une rive à l'autre.

Lleida et le Sègre

Le cas de Lleida est, probablement, l'un de plus représentatifs des processus d'urbanisation existant dans les capitales régionales européennes. Son espace fluvio-urbain a connu un changement radical concernant l'usage du sol. En 1956, la végétation riveraine était dominante (31,07 %), suivie des espaces agricoles (25,70 %) et des espaces urbains (24,48 %). En 2012, cet ordre a été totalement modifié : les espaces urbains occupent la première position (37,65 %), suivi de ceux constitués par la végétation riveraine (23,30 %) et, enfin en troisième position, se situent les espaces verts, sportifs et de loisirs (14,69 %).

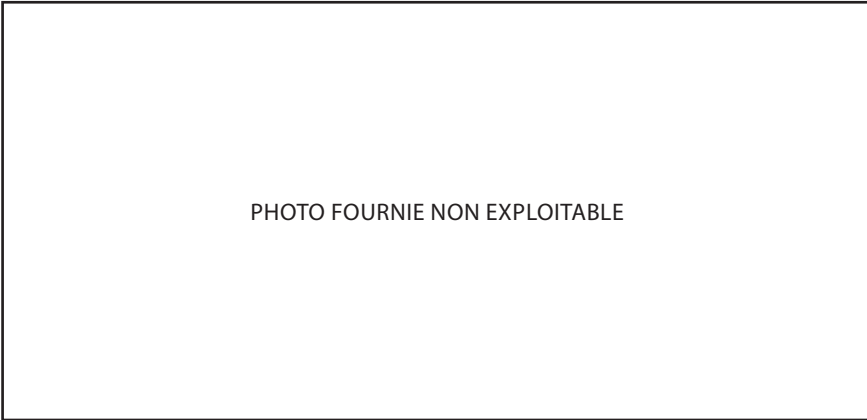
Ces résultats montrent l'important effort de requalification urbaine réalisé par la municipalité suite à la grande inondation en 1982. Les dégâts occasionnés représentent paradoxalement une opportunité pour



Figure 1. *Image du dessus*. Vue panoramique des grands jardins maraîchers existant dans Manlleu en 1942 (Source : Arxiu Municipal de Manlleu, paternité de X. Valls). *Image du dessous* : Espace vert appartenant au Parc du Ter (Source : Ajuntament de Manlleu, 2014).

[179]





[180]

Figure 2. *Image du dessus*. Image bucolique de la première moitié du XX^e siècle: un troupeau de brebis buvant dans la rive gauche du Sègre à Lleida (Source: Arxiu Municipal de Lleida, auteur inconnu). *Image du dessous*: Photographie du parc fluvial du Sègre. On peut observer qu'elle est prise depuis le même angle que l'image supérieure (Source: Albert Santasusagna, 2015).



reconsidérer la relation ville-fleuve, et, mettre en œuvre de grands changements urbanistiques : d'une part la canalisation du fleuve avec l'objectif d'arriver à un nouveau débit de 3 500 m³/s ; puis la construction d'un parc fluvial d'environ deux kilomètres et demi le long des deux rives inauguré en 1995, qui deviendra rapidement le nouveau grand espace vert de la ville, permettant à plusieurs activités de plein air d'exister (Ajuntament de Lleida, 2012) ; enfin, le développement d'un nouveau quartier (*Cappont*) et la construction de onze nouveaux ponts et de passerelles permettront d'améliorer les liaisons. La mise en place du « Plan General de Ordenación Urbana » de 1995, a permis de récupérer un espace de 90 hectares situé au nord-est de la ville « *La Mitjana* », qui constitue une aire écologique d'une remarquable valeur, et qui a été requalifiée comme un futur nouveau parc urbain d'envergure (Llop Torné et al., 2002 ; Llop Torné et al., 2007).

Comme pour le cas de Manlleu, l'un des grands changements urbains récents dans la ville de Lleida a été une perte généralisée de son caractère rural. La grande plaine maraîchère de Lleida, qui forme le cœur de la partie occidentale de la Catalogne, a profité des ressources du Sègre et de ses marges pour construire un paysage fluvial de grands vergers irrigués apportant une grande richesse à la population locale. Ganau (1992) cite un voyageur, Antonio Ponz, qui décrit ainsi la grande plaine maraîchère de Lleida à la fin du XVIII^e siècle : « Je voudrais m'arrêter un instant et observer l'industrie ingénieuse des derniers habitants de Lleida, cherchant l'utilité des fleuves, et de la comparer à d'autres mille peuples d'Espagne qui, en pouvant profiter de leurs fleuves avec un moindre travail, laissent passer l'eau sans retirer aucun profit ». Donc, bien que le climat de cette région soit sec et aride, le grand jardin irrigué catalan faisait partie intégrante du paysage de Lleida.

[181]

Malheureusement, la grande étendue de ce jardin d'irrigation qui occupait presque la totalité de la rive gauche en 1956 s'est fortement réduite en 2012 (de 99,29 à 41,42 ha, soit une diminution de 58,28 %). Elle a été progressivement remplacée par une grande variété de fonctions et d'usages urbains, résidentiels et commerciaux liés au développement et à l'expansion du quartier déjà mentionné de Cappont, suite à l'inondation de 1982. Le projet de reconstruction et diversification urbaine de Cappont est né de la volonté de moderniser et d'équilibrer le plan d'occupation des sols urbain face au risque de crue, mais aussi d'apporter des îlots de fraîcheur climatique au sein de la ville. C'est aussi dans ce quartier qu'est situé aujourd'hui le nouveau campus de l'université de Lleida, inauguré en 1995. Par ailleurs, une bonne partie du bois riverain de la marge droite du Sègre, anciennement réserve de chasse sous Franco, se

révèle être aujourd'hui un espace de « naturalité » reconnu pour sa qualité écologique originale.

Terrassa et la Riera de les Arenes

La Riera de les Arenes, par son ampleur, son débit et son régime est un ruisseau aux caractéristiques endoréiques, typiquement méditerranéen. C'est un cas d'étude remarquablement différent des précédents. Les chiffres résultants de l'analyse de l'occupation de sol indiquent en 1956 une forte proportion des surfaces agricoles (52,29 %) suivies de celles d'origine urbaine (22,32 %), et enfin, celles qualifiées de « naturelles » essentiellement constituées par la végétation riveraine (12,44 %). En 2012, l'ordre de ces catégories est totalement inversé : l'espace urbain devient prédominant et occupe 71,42 % des surfaces. Parmi ce total, les surfaces constituées majoritairement d'infrastructures de communication deviennent significatives (12,84 %), tandis que les surfaces agricoles reculent en troisième position (6,94 %), alors qu'en 1956 elles dominaient clairement les deux autres catégories d'occupation des sols.

La forte urbanisation et, a contrario, le déclin général des espaces agricoles et de leur système agraire, caractérisés, historiquement, par la culture des céréales et de celle de l'olivier sont les deux principaux changements d'occupation des sols qu'il convient de retenir. Par ailleurs, cette diminution de surface d'origine naturelle issue de la végétation riveraine, va de pair avec la perte d'espace du lit supérieur du ruisseau. Cette situation s'explique, principalement par la canalisation complète en 1962 du lit principal de la Riera de les Arenes, à la suite de la grande inondation qui a affecté toute la ville, ainsi que toute la *comarque* du Vallès. Dans ce cas on peut donc raisonnablement attribuer l'évolution des surfaces en espaces verts, sportifs et de loisirs au développement récent d'équipements pour les nouveaux quartiers parallèles aux berges fluviales.

L'urbanisation se décompose en deux processus : d'une part, la croissance et le développement des districts VI, II et III de la ville comme réponse à la croissance démographique ; et, d'autre part, la réalisation de zones industrielles, réparties sur les deux rives. Tout aussi significative est l'augmentation remarquable des surfaces composées d'infrastructures de communication génératrices d'accès et de circulation. Deux réalisations urbaines majeures symbolisent cette croissance : tout d'abord, la construction d'un important boulevard (l'Avinguda del Vallès), qui parcourt la Riera de les Arenes du nord au sud ; ensuite, l'ouverture des autres axes routiers qui incluent des ponts pour le passage des véhicules (qui s'ajoutent aux deux ponts principaux initiaux de 1956, et aux deux passerelles piétonnières).

La création d'espaces verts, sportifs et de loisirs dans La Riera de les

[182]



Figure 3. *Image supérieure*. Une des activités traditionnelles de la Riera de les Arenes dans les années quarante : les habitants lavant leur linge dans des eaux peu abondantes (Source : Arxiu Municipal de Terrassa, auteur inconnu). *Image inférieure* : L'actuel état de La Riera de les Arenes : canalisée et marginalisée (Source : Albert Santasusagna, 2014).

[183]



Arenes n'a pas impliqué un processus de requalification urbaine comme dans les autres cas d'étude. Elle s'inscrit dans le cadre d'un développement résidentiel adjacent aux berges. Les grands équipements sportifs se concentrent sur les deux bords du torrent. L'unique parc urbain qui peut être considéré comme un espace vert d'importance est la Plaça du Pla du Cornet, une zone de commerce hebdomadaire de plus de trois cents places que la municipalité a décidé de déplacer au nord de la ville en 2012. En conséquence on peut dire qu'il n'y a pas eu à Terrassa une planification urbaine qui aurait requalifié La Riera de les Arenes comme un nouvel espace vert (Santasusagna & Tort, 2015b).

Les changements structurels de l'occupation du sol de La Riera de les Arenes répondent à une urbanisation croissante des années cinquante et qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Cette dernière est certainement la principale cause de la grande inondation qui a frappé la ville à l'automne 1962. Les berges de La Riera de les Arenes, autrefois caractérisées par un paysage agricole traditionnel dominé par des cultures de céréales et d'oliviers, ainsi que des étendues de sable parsemées de bâtiments en préfabriqués, ont été remplacées par des zones urbanisées à usages résidentiels et industriels denses. Dès lors, ces espaces concentrent d'importants enjeux et problématiques environnementales comme : la réduction majeure de l'espace de liberté du torrent ou encore la disparition de sa ripisylve ancienne à laquelle s'est substituée une végétation à faible capacité d'adaptation et d'absorption des crues.

[184]

A l'opposé d'autres cours d'eau présents dans des villes ont assuré un rôle moteur du changement urbain par une reconquête sociale des espaces comme la création du Parc de Vallparadís sur la ville de Terrassa : les ruisseaux périphériques de la ville n'ont pas reçu les mêmes aménagements et formes d'entretiens, car ils ont été plutôt considérés comme une barrière physique qu'il fallait de toute façon dépasser, voire effacer.

CONCLUSION

Pour conclure sur les trois villes étudiées, elles partagent tout d'abord les mêmes processus de transformation. Dans le dernier demi-siècle, leurs berges initialement caractérisées par des systèmes agraires et une occupation agricole traditionnelle des sols ont été complètement urbanisées, même si ce processus présente des intensités, des formes et des temporalités spécifiques à chaque cas étudié. A Manlleu, les jardins ouvriers ont été transformés en une nouvelle balade urbaine d'espace vert, de sport et de loisir à la suite de l'approbation du plan local de 1964. À Lleida, l'inondation de 1982 représente une opportunité pour mettre en œuvre de grandes transformations urbaines : la canalisation du Sègre, la création

d'un grand parc fluvial et le développement urbain d'un nouveau quartier (*Cappont*) situé sur la rive gauche, d'abord dominé par des jardins potagers traditionnels. À Terrassa, l'évolution de l'ensemble du système hydrologique des cours torrentiels a été très affectée. Alors que le cours central, situé dans le cœur urbain, a été transformé en un grand parc composé d'espaces verts et sportifs, les cours torrentiels périphériques et ruraux ont été fortement urbanisés et industrialisés.

Puis, le processus de transformation et d'anthropisation des espaces fluvio-urbains est, sans doute, un fait global, reflet du changement des relations physiques, socio-économiques et politiques entre l'homme et son milieu comme beaucoup de villes fluviales européennes à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle. La croissance industrielle avec son cortège d'innovations, de concentration de ressources, d'opportunités nouvelles, et d'activités dans les villes a contribué fortement à un exode rural, à l'abandon de pratiques agricoles et aux mutations de systèmes agraires jusqu'alors traditionnels. Cet exode s'est accompagné de mouvements de masse de population, constituant des pôles d'attractions urbains agrégeant de nouvelles organisations, de nouvelles fonctions et de nouveaux services, de nouvelles appropriations et usages des sols. Ces déplacements de population complétés par des rythmes démographiques urbains soutenus au XIX^e siècle se sont accompagnés de phases de construction alternées et complémentaires pour le logement individuel et collectif, mais aussi pour le développement des infrastructures liées aux activités professionnelles, agricoles, industrielles, commerciales, administratives et de services (éducation, justice, santé, sport, loisirs...).

[185]

Aussi, il est probable qu'il s'agisse du reflet à une échelle locale des processus d'évolution territoriaux arrivés en Europe au cours des dernières décennies. D'une part, apparaît une vision écologique dans la gestion des espaces fluviaux urbains, avec une volonté de protection de ces espaces et d'intégration au tissu urbain. En outre, ces mutations urbaines ont entraîné la perte de fonctionnalités des marges fluviales, permettant dans certains cas une substitution des usages anciens par de nouvelles activités relatives aux loisirs. En outre, ces activités s'adaptent très bien à la nouvelle offre de cette "trame verte" conjuguant à la fois des divertissements, des parcours de santé, mais aussi des alternatives de "naturalité" par l'implantation d'îlots de fraîcheur climatiques.

Cependant tous les espaces fluvio-urbains n'ont pas connu le même sort, et ils n'ont pas tous été transformés en nouveaux parcs. Des cours d'eau secondaires, des ruisseaux ou des « rus » qui traversaient la périphérie des villes n'ont pas été touchés par cette vague de reconquête en espaces verts. Ces derniers restant à la marge de la ville, continuent d'accueillir des usages principalement industriels ou tertiaires. En consé-

quence, ont été créés des déconnexions forcées aux systèmes hydriques et hydrologiques initiaux, ainsi qu'au réseau principal de collecte des eaux pluviales. Des risques d'inondation se font jour au gré des programmes immobiliers aujourd'hui bâtis. Les savoirs et connaissances ancestraux et générationnels de ces risques restent trop souvent relégués au second plan par rapport aux appétits ou aux impératifs fonciers des politiques de croissance des villes. Ces transformations sont certainement liées à différents processus d'extension et de requalification urbaines qui ne doivent pas cependant être déconnectées de l'historique structurel et fonctionnel de la « vie d'un cours d'eau » : comme l'atteste ses capacités de flux ou encore de stocks, ses capacités de charge sédimentaire, les différentes valeurs écologiques et biologiques de ses marges fluviales et de son réseau hydrographique, les rôles des épisodes de crues et d'inondation, ou encore ceux des impacts d'accidents par pollution...

Il en va de même pour les solutions spécifiques adoptées par les pouvoirs publics souvent conditionnées par la disponibilité en terres, ainsi que les opportunités de développement qu'implique une gouvernance décentralisée. Cependant, face à l'élargissement des processus de concertation, aux exigences des politiques publiques internationales et des différents jeux d'acteurs, aux contraintes climatiques et urbaines plus prégnantes, une concertation participative se manifeste de manière plus active et étendue. Celle-ci a tendance à mieux mailler les différents niveaux institutionnels poursuivant et étendant de nouvelles perspectives et de nouvelles réflexions du niveau local vers l'international et inversement.

[186]

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette étude a été possible grâce à la bourse *Formación de Profesorado Universitario* (FPU) du *Ministerio de Educación, Cultura y Deporte (Gobierno de España)*. De la même manière, la recherche a été réalisé dans le cadre du projet de recherche CSO2012-39564-C07-06, du *Ministerio de Economía y Competitividad*, et *Grup de Recerca Ambiental Mediterrània 2014 SGR 825 (2014-2017)* et *2009-SG-1515 (2009-2013)*. Les auteurs remercient Émilie Tastevin et Hervé Parmentier pour leurs suggestions concernant le perfectionnement linguistique du texte et leurs conseils méthodologiques pour les géotraitements sous SIG.

BIBLIOGRAPHIE

Ajuntament de Lleida, (2012), « La riuada de l'any 1982 va donar peu a una millora integral de la façana fluvial de Lleida », *Revista Municipal La Paeria*, 240, pp. 16-17.

Benages-Albert, M, Vall-Casas, P., (2014), « Vers la recuperació dels corredors fluvials metropolitans. El cas de la conca del Besòs a la regió metropolitana de Barcelona », *Documents d'Anàlisi Geogràfica*, 60, pp. 5-30.

Bonin, S., (2007), « Fleuves en ville: enjeux écologiques et projets urbains », *Strates*, 13.

Bravard, J. P., (2004), « Le façonnement du paysage fluvial de Lyon: choix urbanistiques et héritages de l'histoire hydromorphologique », *Boletín de la Asociación de Geógrafos Españoles*, 37, p. 17-32.

Carré, C., Deutch, J. C., (2015), *L'eau dans la ville. Une amie qui nous fait la guerre*, Paris, Editions de l'Aube, Coll. Bibliothèque des territoires, 320 p.

Chaline, C., (1994), *Ces ports qui créèrent des villes*, Paris, l' Harmattan, 299 p.

Delahaye, E.e, (2009), *eLes espaces fluvio-urbains rhodaniens à l'aval de Lyon, Vienne, Valence, Avignon, Tarascon, Beaucaire et Arles: des territoires à la dérive?*, Thèse de doctorat, Université Lyon 2, 373 p.

Freixer, J., (2006), *Les hortes del Ter a Manlleu*, Manlleu, Museu Industrial del Ter, 66 p.

Ganau, J., (1992), *La idea de ciutat a Lleida*, Lleida, Pagès Editors, 264 p.

Gérardot, C. ; (2007), *Fleuves et action urbaine: de l'objet à l'argument géographique. Le Rhône et la Saône à Lyon, retour sur près de trente ans de reconquête des fronts urbains à Lyon*, Thèse de doctorat, Université Lyon 2, 557 p.

Gravari-Barbas, M., (1991), *La mer retrouvée : Baltimore et autres reconquêtes de fronts d'eau urbains*, Thèse de doctorat, Université Paris 4 Sorbonne, 893 p.

Gravari-Barbas, M., (2004), *La conquête d'une nouvelle frontière : réinvestissement symbolique et requalification fonctionnelle des fronts de fleuve urbains*, ESO, Carta — Université d'Angers ESO — UMR 6590 CNRS.

Llop Torné, J. M., Garcia Català, R., (2007), « El Plan General Municipal de Ordenación Urbana y Territorial de Lleida, 1995-2015 », *Urban*, 12, pp. 84-101.

Llop Torné, J. M., Garcia Català, R., Fanlo Grasa, E., Llop Torné, C., Puigdemasa, J. M. ; Aldomà Buixadé, I., (2002), « El río Segre, eje del Plan de Espacios Libres en Lleida », in INSTITUCIÓN FERNANDO EL CATÓLICO, Ríos y ciudades. Aportaciones para la recuperación de los ríos y riberas de Zaragoza, pp. 77-96.

Michon, P., (2008), « L'opération de régénération des Docklands: entre patrimonialisation et invention d'un nouveau paysage urbain », *Revue Géographique de l'Est*, 48, 1-2.

[187]

- Moretti, M., (2010), « Valorization of waterfronts and waterways for sustainable development », International Scientific Conference about Poltva River, Ukraine.
- Ribas, A.s, (2012), « Tornar a viure de cara al riu », *Revista de Girona*, 270, pp. 60-65
- Santasusagna, A., Tort, J., (2015a), « Notas sobre el tratamiento urbanístico de la fachada fluvial del río Ter en Manlleu en el último medio siglo », *Cuadernos Geográficos*, 54 (1), pp. 27-44.
- Santasusagna, A., Tort, J., (2015b), « Urban planning in riverfront areas. A case study of a mediterranean city Terrassa (Catalonia, NE Spain) », *Miscellanea Geographica*, 19 (3), pp. 14-21.
- Surinyach, M., (2002), « Aproximació a l'evolució de l'urbanisme i l'arquitectura a la Plana de Vic », *Ausa*, 148-149, pp. 123-124.
- Tarrago, S., (2008), *Païssages construïts. Patrimoni i cultura a l'obra pública de Catalunya*, Barcelona, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 114 p.
- Vallerani, F., (2012), « Franges hidràuliques, entre angoixes geogràfiques i estratègies de supervivència: el cas de la terra ferma de Venècia » in Nogué, J., ; Puigbert, L., ; Bretcha, G., ; Losantos, A.s *Franges*, « Els paisatges de la perifèria », Olot, Observatori del Paisatge, 3, pp. 229-252.
- Vendrell, J., Presmanes, S.s, (1993), « La recuperación de los ámbitos fluviales metropolitanos de Barcelona », *Revista del Colegio de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos*, 26.

ANNEXES

Tableau 1. Distribution des usages du sol de l'espace fluvio-urbain de Manlleu (1956 et 2012).

Catégories d'occupation du sol	Surfaces occupées pour chaque catégorie (ha) et pourcentage sur la surface totale (%)		Différence entre 1956 et 2012			
	1956	2012				
	ha	%	ha	%	ha	Croissance (%)
Zones urbanisées	71,27	28,74	98,19	39,59	26,92	37,77
Infrastructures de communication	4,23	1,71	5,39	2,17	1,16	27,42
Espaces verts, sportifs et de loisirs	2,80	1,13	12,64	5,10	9,84	351,43
Zones agricoles	117,39	47,34	86,91	35,05	-30,48	-25,96
Végétation riveraine	32,69	13,18	27,46	11,07	-5,23	-16,00
Cours d'eau	19,61	7,91	17,40	7,02	-2,21	-11,27
Surface totale	247,99	100	247,99	100		

[189]

Source : Élaboré à partir d'analyse de l'occupation des sols.— Élaboré à partir des résultats statistiques d'occupation des sols.

Auteur : A. Santasusagna

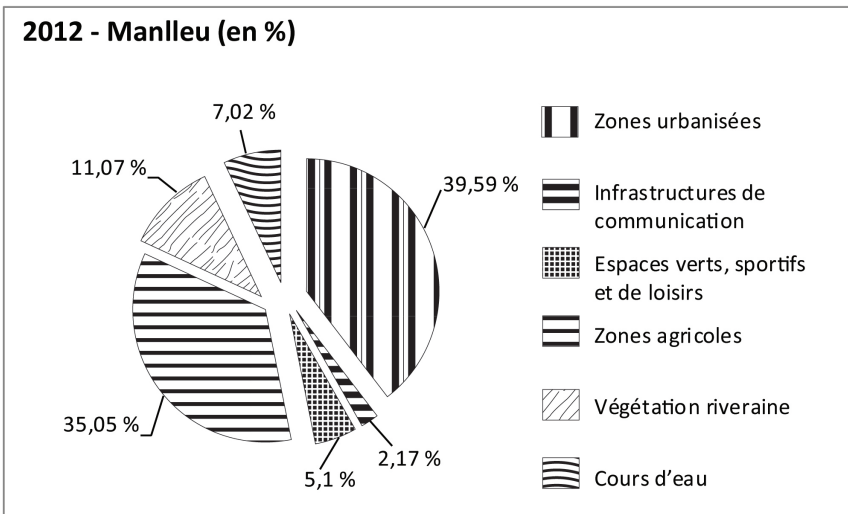
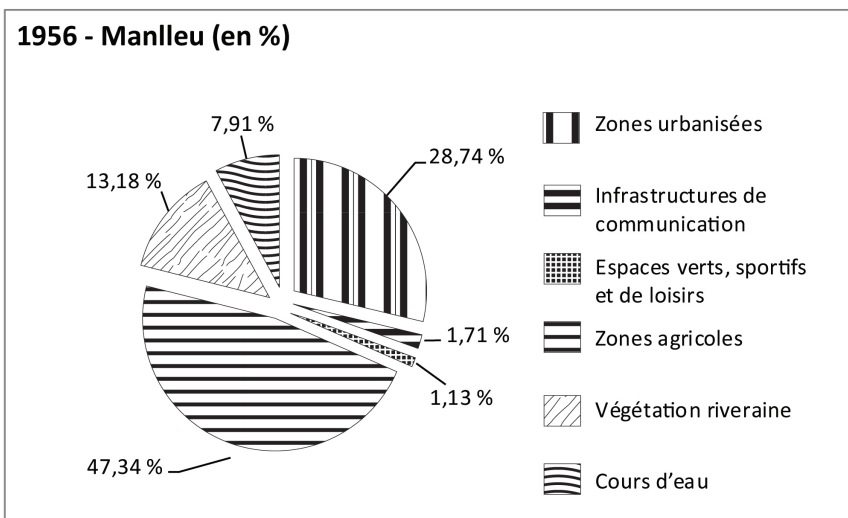
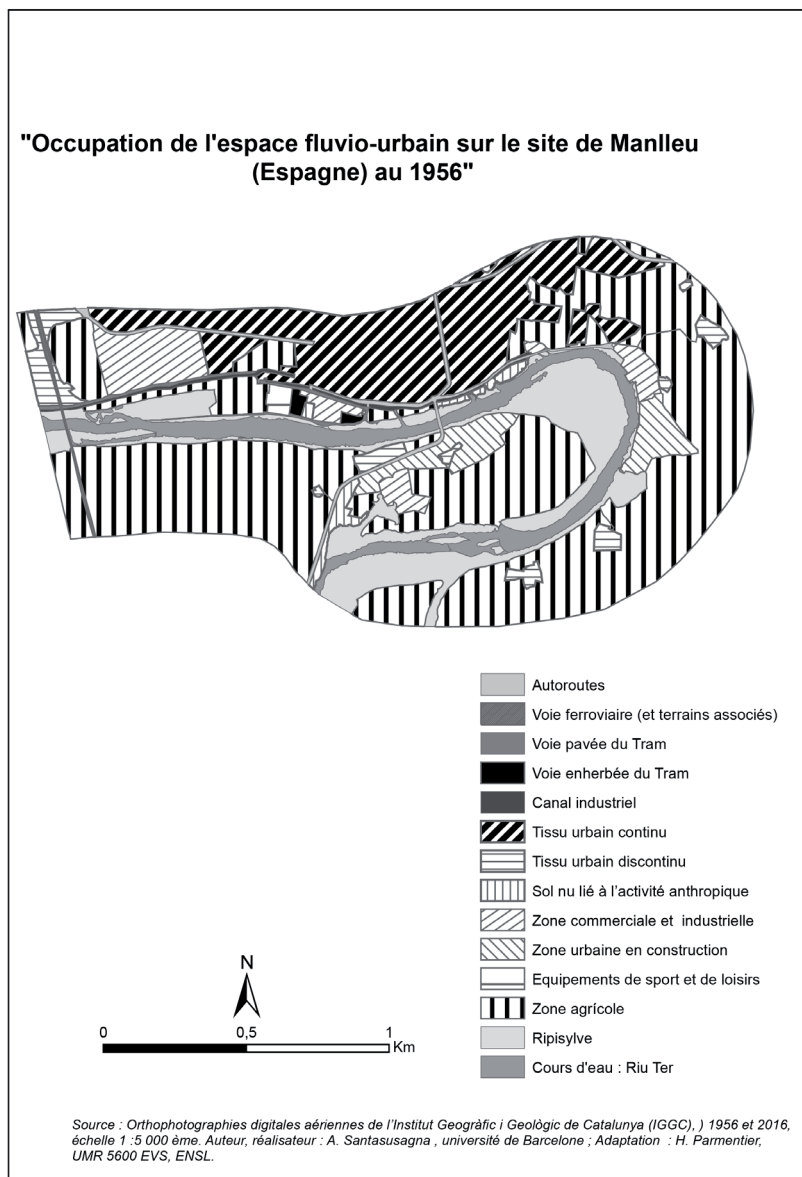


Figure 4. Répartition de l'occupation des sols sur l'espace fluvio-urbain de la ville de Manlleu (1956 et 2012).
 Source : Élaboré à partir des résultats statistiques d'occupation des sols. Auteurs : A. Santasusagna., H Parmentier

Figure 4. Répartition de l'occupation des sols sur l'espace fluvio-urbain de la ville de Manlleu (1956 et 2012).
 Source : Élaboré à partir des résultats statistiques d'occupation des sols.
 Auteurs : A. Santasusagna, H. Parmentier

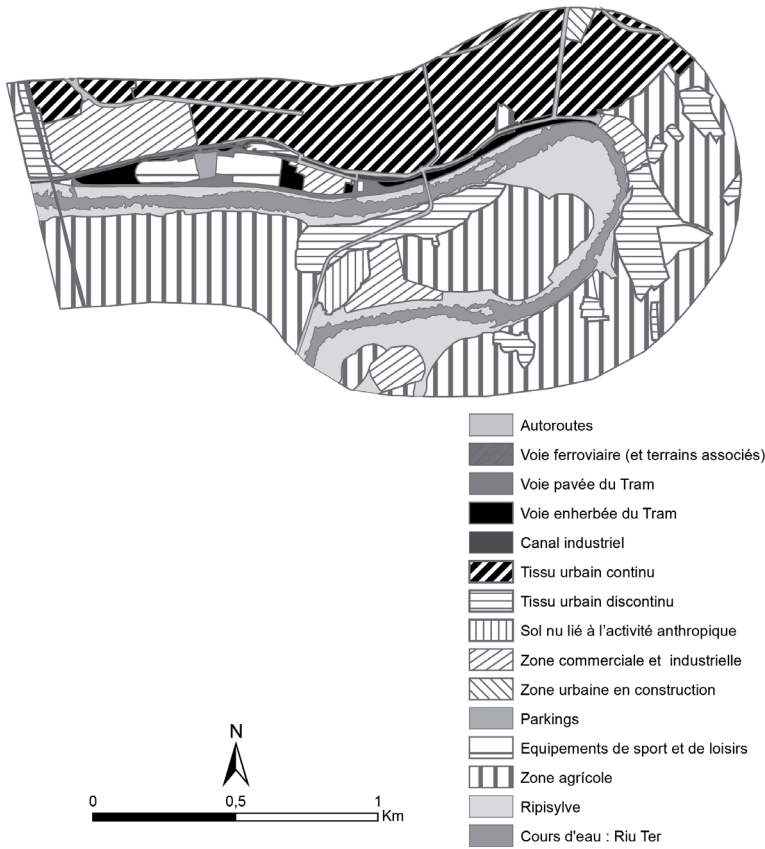
[190]



[191]

Figure 5. Cartes d'occupation des sols de l'espace fluvio-urbain de la ville de Manlleu. Source: Élaboré à partir d'une analyse de l'occupation des sols issue d'orthophotographies aériennes, échelle 1 : 5 000^e, de l'Institut Geogràfic i Geològic de Catalunya (IGGC), échelle 1 : 5 000^e. Auteur : A. Santasusagna. Adaptation : H. Parmentier

"Occupation de l'espace fluvi-urbain sur le site de Manlleu (Espagne) au 2012"



[192]

Source : Orthophotographies digitales aériennes de l'Institut Geogràfic i Geològic de Catalunya (IGGC), 1956 et 2016, échelle 1 : 5 000 ème. Auteur, réalisateur : A. Santasusagna, université de Barcelone ; Adaptation : H. Parmentier, UMR 5600 EVS, ENSL.

Tableau 2. Distribution temporelle et typologique des usages du sol de l'espace fluvio-urbain de la ville de Terrassa (1956 et 2012).

Catégories d'occupation du sol	Surfaces occupées pour chaque catégorie (ha) et pourcentage sur la surface totale (%)		Différence entre 1956 et 2012			
	1956	2012	ha	%	ha	Croissance (%)
Zones urbanisées	91,84	22,32	293,92	71,42	202,08	220,03
Infrastructures de communication	2,99	0,73	52,86	12,84	49,87	1667,89
Espaces verts, sportifs et de loisirs	0	0	12,6	3,06	12,6	∞
Zones agricoles	215,19	52,29	28,58	6,94	-186,61	-86,72
Végétation riveraine	51,19	12,44	13,94	3,39	-37,25	-27,23
Cours d'eau	50,35	12,23	9,66	2,35	-40,69	-19,19
Surface totale	411,56	100	411,56	100		

[193]

Source : Élaboré à partir de résultats statistiques d'occupation des sols.

Auteur : A. Santasusagna

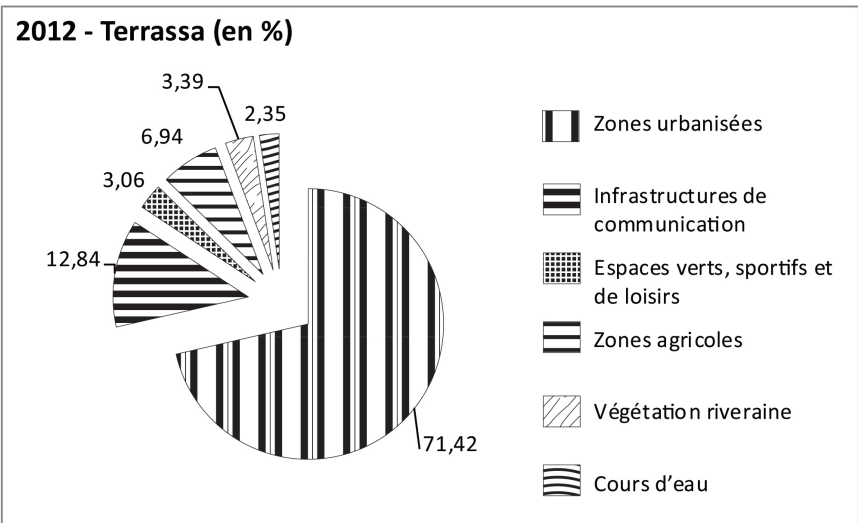
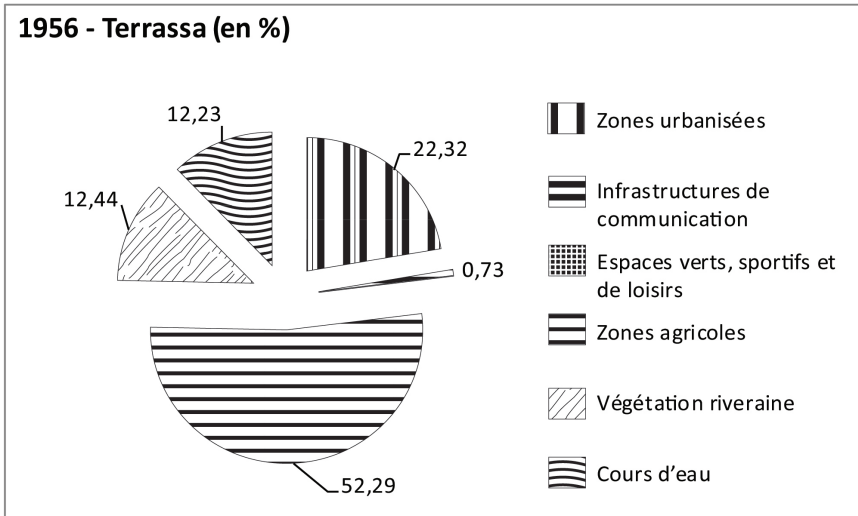
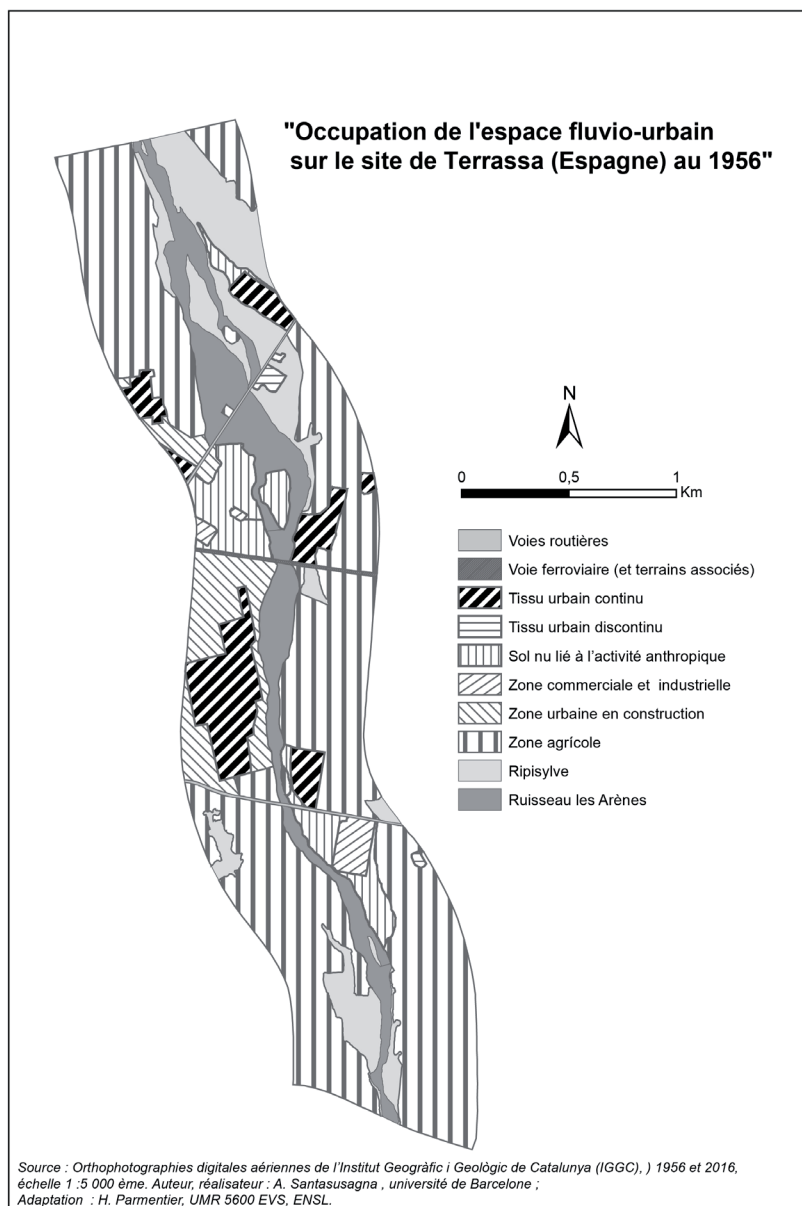


Figure 6. Répartition de l'occupation des sols sur l'espace fluvio-urbain de la ville de Terrassa (1956 et 2012).
 Source: Élaboré à partir des résultats statistiques d'occupation des sols. Auteurs : A. Santasusagna., H Parmentier

Figure 6. Répartition de l'occupation des sols sur l'espace fluvio-urbain de la ville de Terrassa (1956 et 2012).
 Source: Élaboré à partir des résultats statistiques d'occupation des sols.
 Auteurs: A. Santasusagna, H. Parmentier

[194]



[195]

Figure 7. Cartes d'occupation des sols de l'espace fluvio-urbain de la ville de Terrassa. Source: orthophotographies aériennes de l'Institut Geogràfic i Geològic de Catalunya (IGGC) 1956 et 2016, échelle 1 : 5 000^e. Auteur : A. Santasusagna. Adaptation : H. Parmentier

[196]

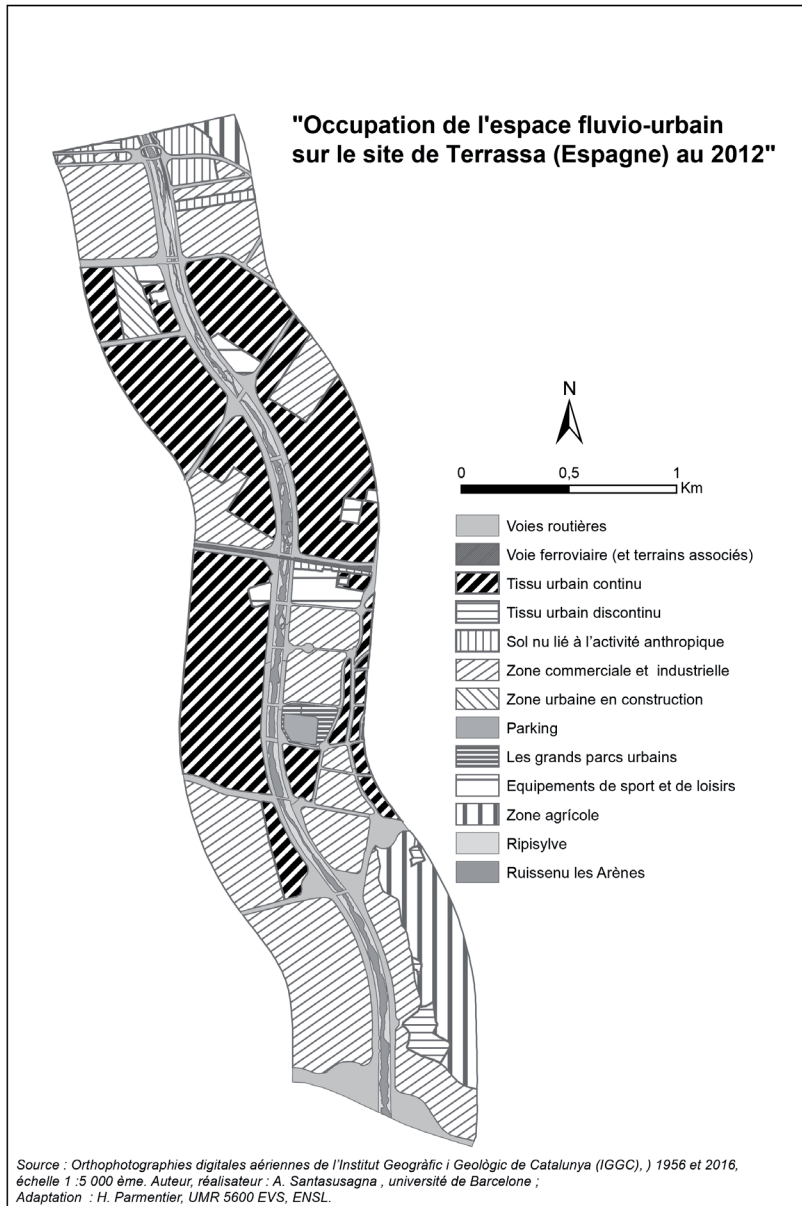


Figure 8. Répartition de l'occupation des sols sur l'espace fluvio-urbain de la ville de Lleida (1956 et 2012).

Source : Élaboré à partir des résultats statistiques d'occupation des sols.

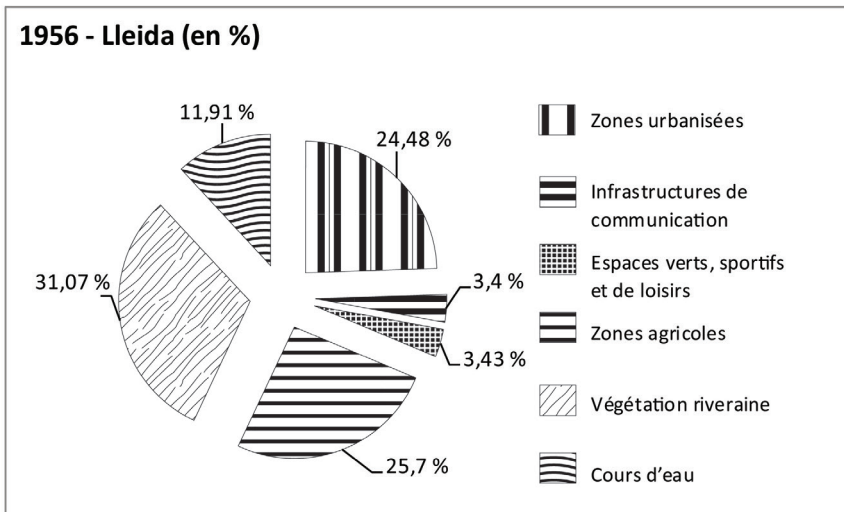
Auteurs : A. Santasusagna, H. Parmentier

Tableau 3. Distribution des usages du sol dans l'espace fluvio-urbain de la ville de Lleida (1956 et 2012)

Catégories d'occupation du sol	Surfaces occupées pour chaque catégorie (ha) et pourcentage sur la surface totale (%)		Différence entre 1956 et 2012			
	1956	2012				
	ha	%	ha	%	ha	Croissance (%)
Zones urbanisées	94,56	24,48	145,43	37,65	50,87	53,80
Infrastructures de communication	13,14	3,40	23,28	6,03	10,14	77,17
Espaces verts, sportifs et de loisirs	13,25	3,43	56,73	14,69	43,48	328,15
Zones agricoles	99,29	25,70	41,42	10,72	-57,87	-58,28
Végétation riveraine	120,03	31,07	89,61	23,20	-37,42	-78,66
Cours d'eau	46	11,91	29,80	7,71	-16,20	-35,22
Surface totale	386,27	100	386,27	100		

[197]

Source : Élaboré à partir de résultats statistiques d'occupation des sols.
Auteur : A. Santasusagna



[198]

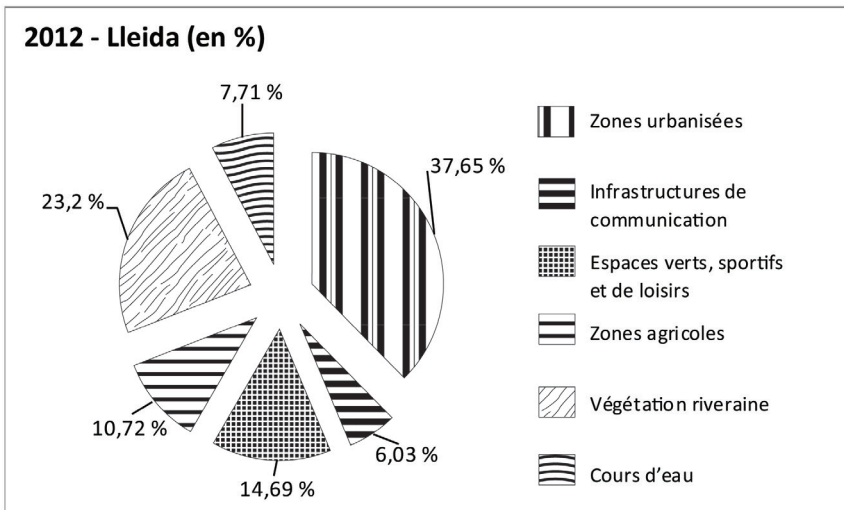
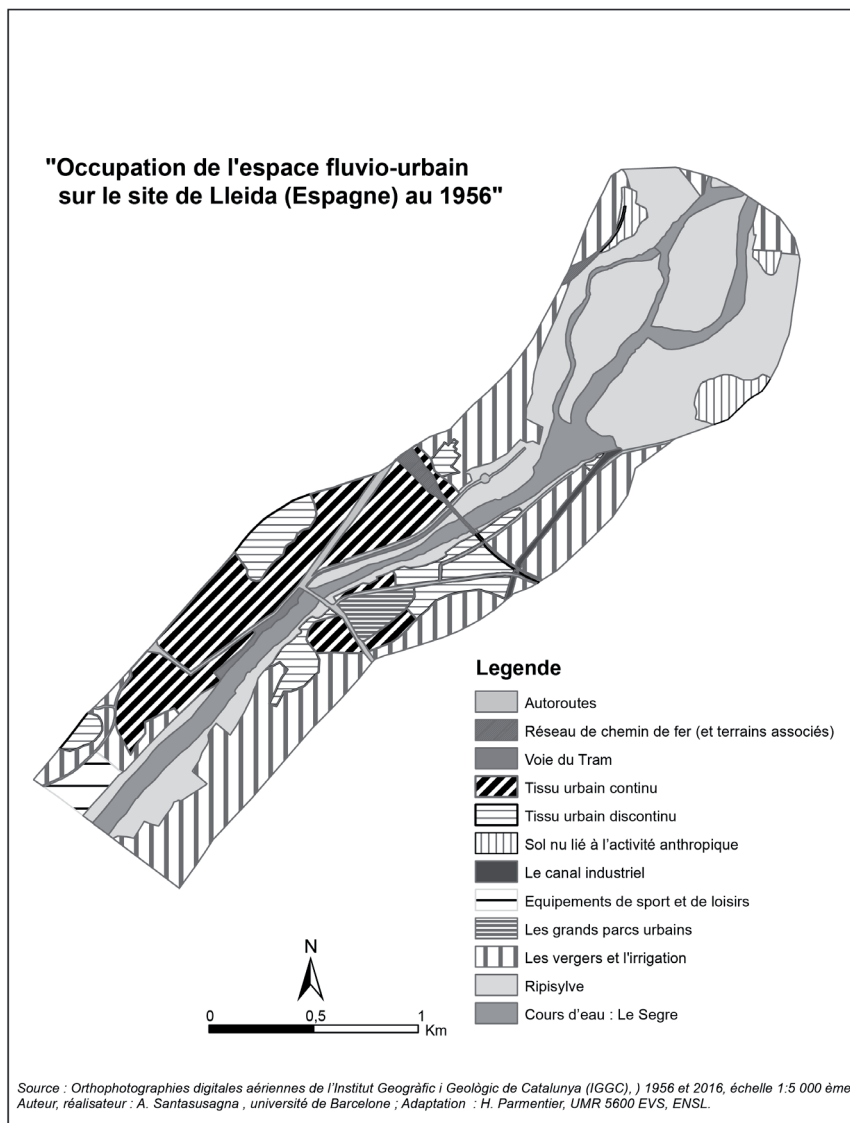


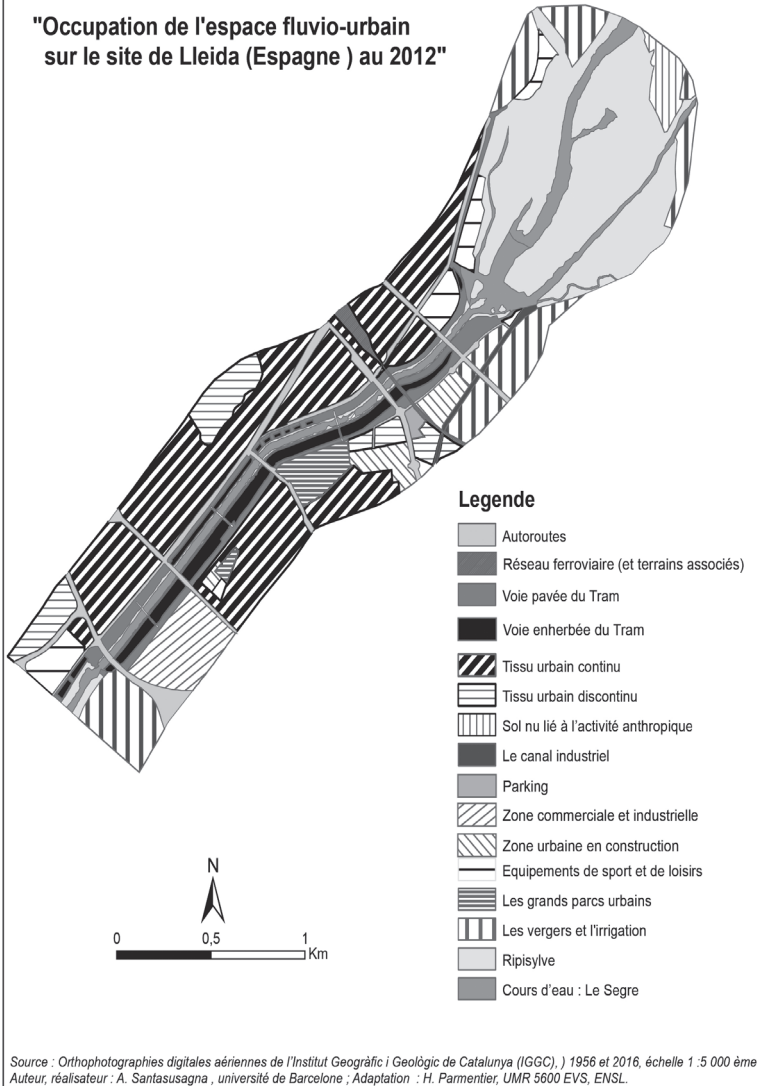
Figure 8. Répartition de l'occupation des sols sur l'espace fluvio-urbain de la ville de Lleida (1956 et 2012).
 Source : Élaboré à partir des résultats statistiques d'occupation des sols. Auteurs : A. Santasusagna., H Parmentier



[199]

Figure 9. Cartes d'occupation des sols à l'espace fluvio-urbain de la ville de Lleida.
Source: Orthophotographies aériennes de l'Institut Geogràfic i Geològic de Catalunya (IGGC), 1956 et 2016, échelle 1 : 5 000 ème.
Auteur: A. Santasusagna. Adaptation: H. Parmentier

"Occupation de l'espace fluvio-urbain sur le site de Lleida (Espagne) au 2012"



[200]

Mario Holvoet

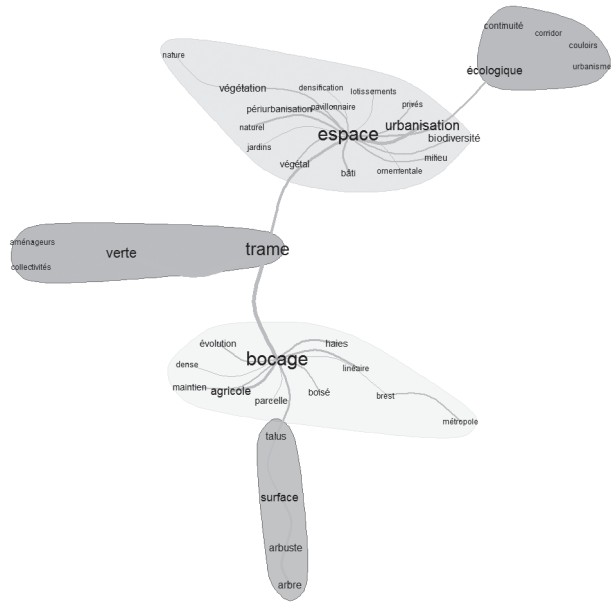
Maître de Conférences — mario.holvoet@univ-brest.fr

Jérôme Sawtschuk

*Maître de Conférences — jerome.sawtschuk@univ-brest.fr
EA2219 Géoarchitecture. Conception, aménagement et gestion du cadre
bâti et de l'environnement: doctrines et pratiques, Université de Bretagne
occidentale membre de l'Université Bretagne-Loire, 6 avenue Le Gorgeu
— CS 98387— 29238 Brest CEDEX 3*

**Analyse de l'évolution du bocage
et de la végétation au sein d'un espace
périurbain proche de Brest: réflexions
sur les principes de la mise en place de la trame
verte et du maintien de la biodiversité**

***Landscape dynamics in a suburban area
of the city of Brest (Brittany, France):
green infrastructure contribution
to biodiversity***



RÉSUMÉ

La périurbanisation a conduit à l'apparition d'espaces bâtis peu denses au sein de l'espace rural et à un morcellement des zones agricoles et naturelles. Elle est ainsi bien souvent présentée comme responsable des ruptures dans les continuités écologiques. La mise en place d'un réseau de corridors écologiques (par protection d'éléments existants et par restauration de ceux abîmés ou détruits) a ainsi été présentée comme la solution pour assurer le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes. Cette démarche est désormais reconnue à la fois scientifiquement et réglementairement par l'obligation d'inscrire une trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme. Ce travail conduit à s'interroger sur le bien-fondé de l'idée de l'appauvrissement des liens écologiques lié aux formes d'urbanisation périurbaines, et sur les risques écologiques liés à la densification du bâti à la lumière de l'analyse de la dynamique de la trame verte dans les espaces périurbains proches de Brest entre 1950 et 2010. Cette analyse a été réalisée à partir de la photo-interprétation des orthophotoplans disponibles pour ces deux années sur deux zones de la première couronne de Brest. Les données surfaciques sont identifiées pour différents types de composantes de la trame verte et ont été intégrées dans un SIG, ce qui a permis de quantifier les évolutions et les transitions observées. Les résultats montrent une progression surfacique de la trame verte due à un accroissement des boisements lié à la déprise agricole et au développement d'une végétation ornementale dans les nouveaux secteurs de maisons individuelles. Ce second type de végétation forme un « bocage pavillonnaire » dont la dynamique dépend aujourd'hui davantage des pratiques de jardinage que de l'agriculture. Il ressort donc qu'il est indispensable de prendre en compte la dynamique de la végétation à l'intérieur des espaces périurbains, principalement dans les zones pavillonnaires. Si au moment de la mise en place de l'urbanisation, la trame verte peut se voir réduite, au bout de quelques années, l'évolution de la végétation spontanée et plantée peut conduire au développement de surfaces importantes d'arbres et d'arbustes au niveau des jardins qui peuvent être un support pour une trame verte urbaine.

[203]

Mots clés : trame verte, périurbain, dynamique du paysage, matrice de transitions

ABSTRACT

Suburbanisation has resulted in a sprawl of build areas that lead to fragmentation of semi-natural landscape. This process is often described as a reason

of decrease of ecological continuities. Ecological corridor development (by protection of remnant areas, or restoration) is commonly viewed as a solution to ensure ecosystem good functionality and is now recognized both by ecological science and by the law. Green and blue infrastructure is now considered as a land planning tool. This study explores the link between ecological process and urban forms. An analysis of landscape dynamics in the suburban area of the city of Brest (Brittany, France) is performed between 1950 and 2010 by photo-interepretation of aerial photographs. A GIS analysis allows to compare green infrastructure transitions in time. The results display an increase of green infrastructure linked both to a decrease of farm activities that result in a development of woodland, and to an apparition of trees around new individual houses in former cropland. The second kind of vegetation forms a new “green infrastructure of individual houses gardens” that needs to be considered to understand the ecosystem functionality that could be now more dependent to garden management rather to farm practices. If at short term urbanisation by sparse individual houses can result in a direct loss of previous green infrastructure, vegetation succession of private gardens can result in a new landscape that can form new corridors for species.

Key words: green infrastructure, suburban, landscape dynamics, transitions matrix

INTRODUCTION

[204]

Depuis les années 1950, on constate une très nette extension de l’urbanisation, principalement sous forme pavillonnaire, dans les espaces ruraux autour des villes tant en France (Baccaïni et Sémécurbe, 2009 ; Le Couedic et Prigent, 2014) que dans le reste du monde (Seto et al., 2010). Si dans les années 1960-1970 les communes considérées comme urbaines occupaient de l’ordre de 10 % de la surface du territoire français métropolitain, elles représentaient environ 22 % de celui-ci en 2010 avec une progression entre 1999 et 2007 estimée à 19 % (Clanché et Rascol, 2011). Cette emprise spatiale croissante de l’urbanisation représente aujourd’hui une problématique pour la perméabilité écologique régionale (Clergeau et Daniel, 2013). Or cet espace considéré comme urbain intègre une surface significative d’espaces naturels¹. Il ne se présente pas sous une forme compacte avec une séparation nette entre espaces urbanisés et espaces non bâtis, mais s’organise bien souvent selon

¹ La notion d’espace naturel doit être prise ici dans le sens des urbanistes. Ils l’opposent à celle d’espace bâti ou artificialisé. Pour eux, *la notion d’espace naturel couvre de fait des réalités très variées, depuis les sites naturels offrant peu de trace de l’influence de l’homme, — quoique celle-ci soit presque toujours sensible dans nos régions —, jusqu’à des milieux totalement domestiqués pour des vocations le plus souvent récréative (parcs, espaces verts) ou économique (agriculture)* (Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient, 2014, p. 9).

une dispersion de zones bâties de tailles diverses au sein de l'espace rural, reliées par un réseau de routes plus ou moins larges et fréquentées. Ceci a conduit progressivement à un morcellement des espaces naturels. De nombreux écologues ont décrit les effets de cette transformation paysagère en développant des études et des modèles théoriques reposant sur l'analyse de la fragmentation du paysage (Burel et Baudry, 1999; Collinge, 1996; Forman et Godron, 1986). Ainsi, la réduction de la taille et la fragmentation des zones naturelles provoquent un appauvrissement de la biodiversité, notamment pour les espaces boisés (Vallet et al., 2010).

De ce constat, est née l'idée de mettre en place un réseau de « corridors écologiques » permettant de relier entre eux les espaces naturels « résiduels », présentés comme des réservoirs de biodiversité (Bennet, 2003). Cette idée a été reprise dans différentes conventions internationales de protection de la nature et dans des directives européennes (Bonin, 2006). En France, suite au Grenelle de l'environnement, des textes de lois imposent désormais aux collectivités d'organiser leur territoire en mettant en place une trame verte et bleue aux différentes échelles de projet (SRCE au niveau régional, SCOT au niveau pluricommunal et PLU(I) au niveau communal ou intercommunal, avec l'obligation pour chaque niveau de prendre en compte les orientations définies au niveau supérieur¹. Toutefois, si la législation prévoit l'obligation de mettre en place une trame verte, elle ne dit pas plus précisément comment doit être la structure de cette trame à chacun des niveaux administratifs. Différents guides et publications à l'usage des collectivités et des professionnels de l'aménagement visent à apporter une aide à la conception de cette trame², mais la plupart ne prodiguent que des conseils très généraux sur la manière concrète d'identifier les éléments à intégrer dans la trame verte et bleue. Par ailleurs, l'examen de ce qui se fait concrètement au niveau des collectivités montre que les applications aux différentes échelles d'approche ne correspondent pas à l'ambition initiale du dispositif national (Larrue et Bombenger, 2014). Pour l'instant, les scientifiques s'interrogent sur la manière de constituer une trame verte écologiquement valable (Bergès et al., 2010). Certains soulignent que « *les connaissances des scientifiques relatives aux conditions nécessaires pour qu'un corridor soit efficace ne sont pas suffisantes pour pouvoir conseiller le décideur (élu qui aura à modifier son plan local d'urbanisme, aménageur qui veut planifier une connexion de corridor)* » (Vanpeene-Bruhier et al., 2014, p. 13),

[205]

¹ Pour une présentation des textes de référence: [<http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/references-juridiques>] (consulté le 10/9/2015).

² Plusieurs sont disponibles à la rubrique « Aménagement et documents d'urbanisme » du site [www.trameverteetbleue.fr].

ainsi « la question des dimensions minimales pour qu'un corridor soit efficace n'a pour l'instant pas de réponse scientifique généralisable » (*Ibid.*, p. 9). Le rôle social de cette trame verte urbaine est aussi de plus en plus mis en avant comme étant un facteur d'attractivité et de qualité de vie des espaces urbanisés (Simon et Goedner-Gianela, 2012). Il est ainsi crucial de mieux connaître la constitution, la dynamique et les fonctions de ces espaces combinant urbanisation et « nature ».

Dans de nombreux guides, les haies et les talus, formant un réseau bocager, sont présentés comme un élément à prendre en compte dans la trame verte et bleue¹. Si aujourd'hui le rôle du bocage dans les continuités écologiques est mis en évidence, d'autres arguments en faveur de son maintien ont été avancés par le passé : rôle esthétique et identitaire, importance dans la gestion du cycle de l'eau (pollution, inondation) et dans la limitation des phénomènes d'érosion, abri pour une biodiversité potentiellement utile à l'agriculture (auxiliaires), source d'énergie par le bois de chauffe qu'il peut offrir (Baudry et Jouin, 2003).

En France, le linéaire de bocage a fortement diminué depuis un demi-siècle. Ainsi entre 1960 et 1980, les haies disparaissaient à un rythme annuel de 45.000 km/an (Pointereau, 2001). Ce rythme s'est toutefois réduit à 15.000 km/an entre 1980 et 2000. Globalement, on estime que près de 1,4 million de km ont été détruits au cours du XX^e siècle, soit 70 % des 2 millions de kilomètres de haies vraisemblablement présents en France à l'apogée du bocage (1850-1910) (*Ibid.*). Si le remembrement agricole et la mécanisation sont les principaux responsables des destructions des haies bocagères, l'urbanisation a aussi eu un impact. Dès lors, si le bocage constitue bien un élément indispensable de la trame verte, se pose la question aux aménageurs, notamment en Bretagne, de la préservation des talus², non seulement en les inscrivant dans les documents d'urbanisme comme l'oblige la loi, mais également en assurant le maintien de leur complexité écologique, ainsi que de la reconstitution d'une partie du bocage détruit pour reconstituer la continuité écologique. Il faut toutefois reconnaître que peu d'études se sont penchées sur le fait de savoir si les tronçons bocagers constituent de bons corridors écologiques et quels sont ceux qu'il faut prendre en compte dans les documents d'urbanisme.

[206]

¹ Voir notamment : DREAL Hautes Pyrénées, 2012 ; MEDDE, 2014 ; PNR Volcans d'Auvergne, 2014 ; Région Haute Normandie, 2014 ; Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient, 2014 ;

² Dans l'ouest breton, le bocage n'est pas constitué d'un simple alignement d'arbres, il comporte à la base une élévation de terre (le talus) recouvert de végétation pouvant aller d'un simple couvert herbacé (talus nu) à des arbres à hautes tiges. Pour analyser l'évolution du bocage, il convient de prendre en compte non seulement les talus boisés mais également les talus nus.

Malgré ce manque de connaissance, les collectivités bretonnes ont généralement décidé d'insérer des éléments plus ou moins importants du bocage dans leur trame verte. Brest Métropole n'échappe pas à cette approche et souhaite maintenir autant que possible, voire reconstituer, la trame bocagère permettant de relier les grandes zones boisées du territoire. Dans ce contexte, il convient d'identifier les tronçons qu'il est indispensable de maintenir et de les inscrire dans les documents d'urbanisme pour assurer le maintien de couloirs écologiques tels que le préconise la loi. Le choix de ces tronçons fait souvent l'objet d'après discussions tant les intérêts sont divergents, notamment ceux des agriculteurs qui cherchent à limiter les entraves à leurs pratiques culturales (Cormerais-Thomin et Bertrand, 2013).

Notre étude s'inscrit initialement dans cette idée que le maintien d'une trame bocagère agricole est fondamental pour la mise en place de la trame verte sur Brest Métropole. Elle a été réalisée avec le concours d'étudiants dans le cadre d'ateliers (Bonneville et al., 2014) et de travaux pratiques. Ce travail a conduit tout d'abord à s'interroger sur la pertinence des méthodes d'approche de l'évolution du bocage. Les études sur l'évolution du bocage sont nombreuses (Deckers et al., 2005 ; Guilbaut, 2008 ; Morant et al. 1995) et sont essentiellement fondées sur le linéaire de haies et/ou de talus. Elles examinent avant tout les mutations des paysages agricoles et excluent de l'analyse le devenir de la trame bocagère agricole à l'intérieur des espaces urbanisés. Il est intéressant de noter que l'idée sous-jacente serait qu'en milieu urbanisé la présence d'une continuité écologique serait anecdotique et ne permettrait pas de relier valablement les réservoirs de biodiversité : seule une trame verte conçue par les aménageurs pourrait assurer cette continuité. Or, il existe des surfaces végétalisées (ornementales ou non) plus ou moins importantes dans les espaces urbanisés qui peuvent constituer le support d'une continuité écologique (Riboulot-Chetrit, 2015). Ainsi, la prise en compte de l'ensemble de la dynamique de la végétation dans les espaces périurbains et urbains est devenue incontournable du fait de l'emprise spatiale croissante de l'urbanisation. Par ailleurs, les études visant à analyser la richesse en biodiversité des milieux et leur fonctionnalité écologique sont avant tout basées sur des études synchroniques comparant à un même moment différents types de milieux pris de manière relativement isolée (Vallet et al., 2010). L'évolution diachronique de l'ensemble des milieux dans un territoire est plus rarement prise en compte faute de données historiques. Or, il paraît indispensable d'examiner simultanément les trajectoires historiques des différents éléments susceptibles d'entrer aujourd'hui dans la composition de la trame verte (Ramalho et Hobbs, 2012), notamment dans les espaces connaissant un processus rapide d'urbanisation comme

les espaces périurbains. Dans un deuxième temps, les résultats, obtenus sur base de la nouvelle méthode d'approche développée dans ce travail, ont conduit à repenser l'importance de l'ancienne trame bocagère et à s'interroger sur la manière de prendre en compte les nouveaux espaces végétalisés dans la constitution de la trame verte et de considérer l'évolution de la biodiversité.

ÉTUDE SPATIOTEMPORELLE DE LA DYNAMIQUE DE LA TRAME VERTE PÉRIURBAINE

Un espace périurbain pavillonnaire au développement récent

[208] Notre étude porte sur l'espace périurbain de Brest Métropole. Celui-ci se caractérise par des zones bâties denses regroupées autour de bourgs anciens ou sous forme de grands lotissements coalescents. Ces zones ne présentent pas toujours une continuité bâtie avec la ville-centre. Elles sont entourées d'espaces naturels mités par du bâti dispersé se présentant sous forme isolée, sous forme de hameaux ou encore sous forme de petits lotissements plus ou moins lâches. Les secteurs étudiés sont situés sur les communes de Plouzané à l'ouest de la ville centre et de Guipavas à l'est. Ils connaissent depuis une trentaine d'années un développement pavillonnaire.

Quelle approche spatiale de la dynamique du bocage et de la végétation (hors agriculture) ?

Les études portant sur le bocage conduisent classiquement à des comparaisons de linéaires, à des calculs d'évolutions de densité de la trame et du nombre de connectivités. Nous avons appliqué cette approche dans un premier temps pour avoir une vision globale du lien entre urbanisation et bocage. Toutefois, la prise en compte de la simple dimension linéaire du bocage ne permet pas d'avoir une vision détaillée de la nature et de l'évolution du couvert végétal, ainsi que de sa réelle pertinence comme support et comme vecteur de la biodiversité.

Cela a conduit à développer une approche prenant en compte non plus le linéaire du bocage, mais les surfaces occupées par plusieurs formes végétales : bois, haies, talus nus, et éléments de végétations arbustives et arborées des zones urbanisées. Les surfaces des frondaisons des arbustes et des arbres ainsi que l'emprise des talus nus identifiés à partir des

photos aériennes disponibles en noir et blanc pour l'année 1950¹ et en couleur pour l'année 2010² ont été identifiées. Une typologie a été mise en place pour décrire la nature de la végétation cartographiée (figure 3).

Analyse des transitions entre 1950 et 2010

Les cartes produites ont été ensuite croisées à l'aide d'un SIG pour décrire les transitions observées entre les éléments surfaciques (apparition et disparition de ceux-ci, transformation en haie ornementale, etc.) en s'inspirant d'une méthodologie développée sur une étude du bocage rivulaire normand (Sawtschuk *et al.*, 2014). La comparaison des cartographies aux deux époques permet de produire une matrice des transitions (Godron et Lepart, 1973 ; Gallet et Sawtschuk, 2014 ; Turner, 1990 ; Usher, 1992) mettant en évidence les principales évolutions de cette trame verte (figure 2). Une visite de terrain a également été réalisée pour observer les caractéristiques contemporaines de ces espaces (photographies et relevés botaniques).

RÉSULTATS

L'approche fondée uniquement sur l'inventaire du linéaire bocager, hors zone urbanisée, a été appliquée à l'ouest de Brest Métropole sur l'ensemble de la commune de Plouzané (figure 1). La comparaison des deux cartes montre une large extension des zones urbanisées ce qui laisserait supposer une perte importante de continuité écologique. Pour les espaces agricoles, il ressort bien une très forte réduction du linéaire bocager et de la densité de cette trame. Toutefois, il faut constater que cette évolution n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Elle est nettement plus marquée dans les zones agricoles éloignées des grandes taches d'urbanisation. La continuité du bocage a complètement disparu en certains endroits, notamment dans le nord de la commune. À proximité des zones urbanisées, la trame bocagère reste néanmoins assez serrée, même si elle ne l'est plus autant que dans les années 1950.

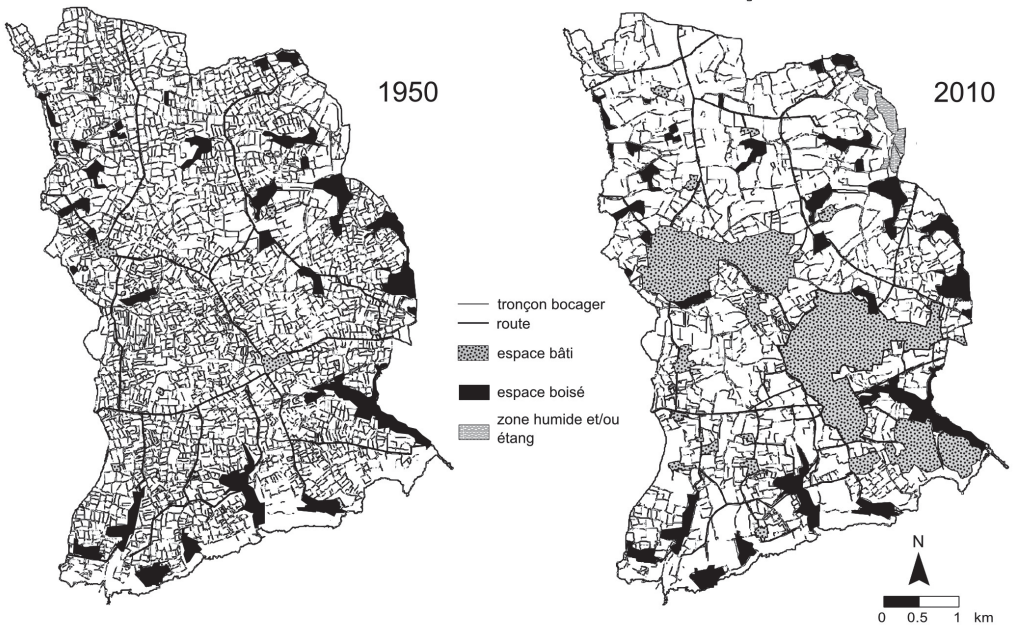
La deuxième approche, prenant en compte les surfaces occupées par les talus, les arbustes et les arbres, a été testée dans le secteur du Rody (commune de Guipavas) à l'est de Brest Métropole. Ce secteur (figure 3) correspond à un plateau délimité à l'est et à l'ouest par deux vallons encaissés orientés nord sud, et au sud par une pente descendant vers le littoral (rade de Brest). Il a connu une certaine urbanisation, mais comporte encore de

[209]

¹Noir et blanc, résolution >1m, source IGN BD ORTHO Historique 2011

²Couleur, résolution 10 cm, source : Brest métropole océane 2010

Comparaison de la trame bocagère entre 1950 et 2010 commune de Plouzané (Finistère)



Source : orthophoto - 1950 et 2010 - GéoBretagne

Réalisation : Clara Olivier, Elodie Joliveau, Céline MOREL (2013)

Figure 1. Cartes du linéaire bocager sur la commune de Plouzané en 1950 et 2010.

larges espaces agricoles. Les lotissements datent généralement des années 1980 et 1990. Ceux du nord, sont constitués de petites parcelles, contrairement à ceux du centre et du sud où les parcelles sont nettement plus grandes.

La matrice des évolutions (figure 2) entre 1950 et 2010 et les cartes donnant la situation aux deux époques (figure 3) font ressortir de nombreux changements :

l'ensemble des formes végétales étudiées (bois, friches, talus herbagés, talus arborés, vergers, végétation ornementale) occupent aujourd'hui une surface nettement plus importante qu'en 1950 (114,80 ha contre 66,24).

les boisements spontanés ont connu une très forte croissance. Leur surface a été triplée passant de 27,39 ha en 1950 à 82,55 ha en 2010. Ils ont progressivement remplacé les prairies et les friches présentes dans le fond de deux vallons bordant la zone étudiée et sur leurs versants en forte pente. Ceci a conduit à l'apparition de nouveaux couloirs boisés relativement larges et étendus. Sur le plateau, les boisements étaient et sont toujours peu présents. Toutefois, les espaces boisés situés sur la pente au sud, résultant d'un enfrichement d'anciennes parcelles cultivées ont disparu, laissant la place à une urbanisation en grandes parcelles jouissant d'une orientation favorable et d'une vue sur mer.

les frondaisons des haies bocagères ont diminué. Elles représentent cependant encore en 2010 près des 2/3 de la surface de 1950. Toutefois, ce résultat de 2010 ne correspond pas au maintien tel quel des haies de 1950. Comme le montre les cartes, une bonne partie de la trame bocagère de 1950 a disparu. Les six dixièmes de la surface de 2010 correspondent à des développements assez récents liés bien souvent à une frondaison plus fournie des haies qui ont subsisté et à un développement arbustif des talus nus. Ces derniers quoique couvrant une surface plus réduite, ont connu une évolution assez similaire. Il ressort des cartes que de nouveaux talus ont été créés ex-nihilo notamment dans le sud-est de la zone étudiée.

la végétation ornementale non décelable en 1950, occupe, en 2010, la deuxième place après les bois. Elle représente 17,51 ha, soit un peu plus que les 16,29 ha calculés pour les haies bocagères en 1950. Elle constitue une nouvelle forme de continuité végétale au sein des lotissements pavillonnaires, offrant une trame d'autant plus serrée que les parcelles sont petites. Un peu moins de 80% de la surface de cette végétation ornementale sont localisés sur des terrains autrefois agricoles, environ 10% se situent à l'emplacement d'espaces anciennement boisés. Environ la même proportion a été implantée sur d'anciens talus bocagers. Ces haies résidentielles prenant appui sur les talus ont souvent conservé, au moins partiellement comme le montrent des relevés botaniques réalisés sur ce

[211]

Formes végétales étudiées

		présentes en 2010						Surface occupée en 1950 (3)	Présentes en 1950 mais pas en 2010 (4)	Total en 1950 (3+4)
		Bois naturel	Friche	Halle bocagère	Végétation ornementale	Talus nu	Verger			
surfaces en ha	Bois naturel	15.44	0.08	0.66	1.95	0.01	0.01	18.16	9.23	27.39
	Friche	15.68	0.01	0.09	0.00	0.00	0.00	15.79	2.88	18.66
	Halle bocagère	1.90	0.15	2.77	1.69	0.40	0.00	6.91	9.39	16.29
	Végétation ornementale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Talus nu	0.15	0.02	0.45	0.21	0.17	0.00	0.99	1.70	2.69
	Verger	0.00	0.00	0.04	0.00	0.00	0.00	0.04	1.16	1.21
	Surface occupée en 2010 (1)	33.17	0.26	4.02	3.85	0.58	0.01	41.88	24.36	66.24
	Présentes en 2010 mais pas en 1950 (2)	49.38	1.89	6.30	13.66	1.50	0.18	72.92	0.00	72.92
	Total 2010 (1+2)	82.55	2.15	10.32	17.51	2.07	0.19	114.80	24.36	139.15

Figure 2. Matrice des transitions de la trame verte entre 1950 et 2010 (secteur du Rody- Guipavas).

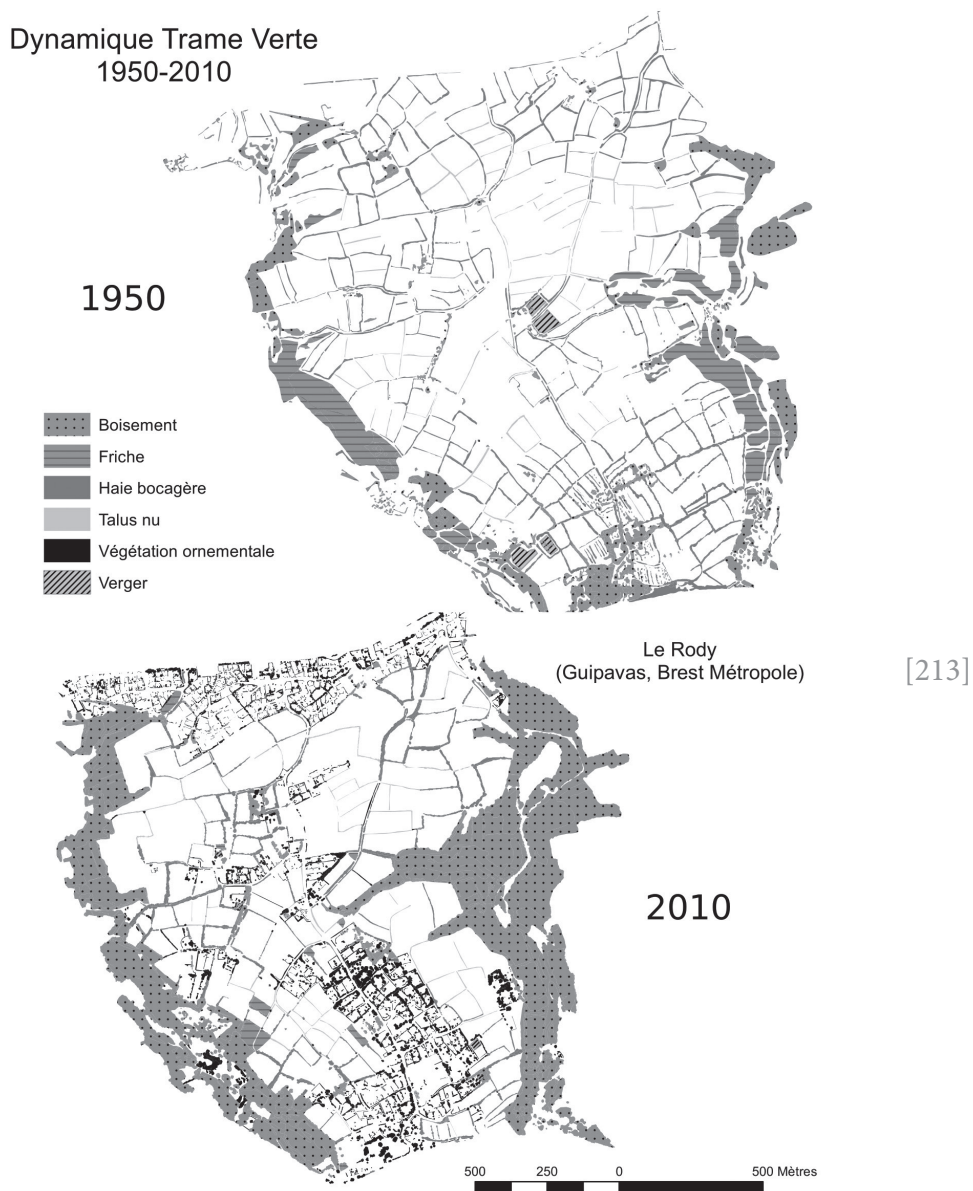
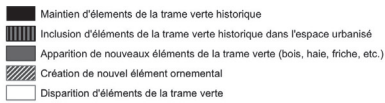


Figure 3. Cartes de la végétation (hors agriculture) sur le secteur du Rody (commune de Guipavas) en 1950 et 2010.



Figure 4. Implantation d'une végétation ornementale sur un ancien talus bocager.

[214]



Dynamique de la trame verte
entre 1950 et 2010
Le Rody, commune de Guipavas
Brest Métropole

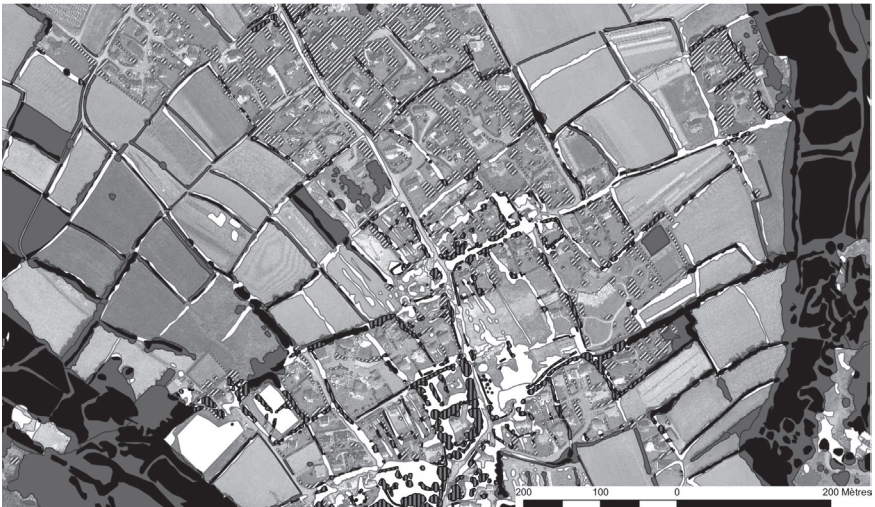


Figure 5. Carte de la dynamique de la trame verte au centre et au sud du secteur du Rody (commune de Guipavas) entre 1950 et 2010.
Les espaces de vergers déjà très faiblement présents en 1950 (1,21 ha) ont quasi totalement disparu en 2010 (0,19 ha).

secteur, des espèces traditionnelles du bocage aussi bien pour la strate herbacée qu'arborescente ou arborée (figure 4).

Sur la partie gauche, la végétation traditionnelle d'un talus bocager a été totalement remplacée par des plantations ornementales. Sur la partie droite, une haie ornementale a été plantée au sommet du talus, mais la partie inférieure côté rue est largement occupée par des plantes locales traditionnelles des talus bocagers.

— le centre de la zone étudiée, essentiellement formé en 1950 de terrains agricoles délimités par du bocage, se compose aujourd'hui de grandes parcelles bâties et compte une surface en arbustes et en arbres nettement plus importante qu'en 1950 (figure 5). Outre les plantations aux limites des propriétés, de petits boisements plantés ou spontanés apparaissent souvent en fond de jardin, offrant des espaces susceptibles d'être des relais pour la flore et la faune.

— dans le sud de la zone étudiée, là où l'urbanisation en grandes parcelles est plus récente, les surfaces d'arbres et d'arbustes sont moins importantes.

DISCUSSION

Une première partie de la discussion fera le point sur l'apport de la méthode utilisée dans le cadre de cette étude et sur les résultats obtenus. Une seconde s'intéressera aux conséquences de ceux-ci sur la manière d'aborder la question de la trame verte à l'échelle locale pour les pouvoirs publics et les aménageurs

[215]

Méthode et résultats

Cette méthodologie basée sur la cartographie intégrale des éléments surfaciques s'est avérée être une approche intéressante. Elle a permis de se rendre compte que si le linéaire bocager agricole a diminué, la frondaison est souvent plus fournie que par le passé dans ce qui subsiste. Ceci peut s'expliquer par une évolution des pratiques traditionnelles d'entretien du bocage avec un entretien moins régulier, voire un abandon des coupes de bois. Par ailleurs, la prise en compte de toutes les formes arbustives et arborées et non plus uniquement du bocage agricole conduit à une vision plus globale de l'évolution du territoire et à remettre en question certaines idées quant à l'évolution de la trame verte et des réservoirs écologiques fondées uniquement sur l'analyse du linéaire bocager.

Les résultats conduisent à nuancer la vision d'une urbanisation destructrice de la trame verte entraînant la suppression des réservoirs et des couloirs de biodiversité. Dans le secteur périurbain étudié, le bocage a for-

tement régressé depuis les années 1950 dans les espaces agricoles. L'analyse cartographique montre cependant que le bocage a moins diminué à proximité des zones urbanisées. Par ailleurs, cette perte est compensée en large partie par deux phénomènes : le boisement, souvent spontané, des espaces des vallons encaissés (versants et fond de vallée) et le développement d'une végétation arbustive et arborée dans les lotissements pavillonnaires principalement sous forme de haies séparatives. Est ainsi venu se greffer, à la place de l'ancienne trame bocagère, un « néo-bocage », que l'on peut décrire comme étant un « bocage pavillonnaire » (Frileux, 2010), souvent plus dense et plus fourni que le bocage agricole résiduel environnant, voire que le bocage agricole historique. Ce « néo-bocage » est constitué à la fois de haies nouvelles situées en limite de parcelles, mais également de vestiges de l'ancienne trame bocagère intégrés dans le découpage en parcelles résidentielles. Il présente une structure végétale souvent très différente du bocage traditionnel, avec une diminution importante des espèces autochtones au profit des espèces ornementales. Toutefois, les espèces autochtones se maintiennent assez souvent sur les anciens talus intégrés aux espaces urbanisés. La densité végétale ainsi obtenue est fonction de la taille des parcelles, les plus grandes offrant une végétation arbustive et arborée plus importante. Ainsi, une nouvelle trame est venue remplacer l'ancienne et est susceptible de constituer une continuité de remplacement au bocage traditionnel.

[216]

Si sur les photos aériennes la continuité est visible, la question de la qualité de cette continuité se pose. En effet, seule la frondaison est observable. La situation au niveau du sol n'est pas connue. Or différents éléments peuvent constituer des obstacles. Il en est ainsi des murs et clôtures séparant les parcelles, de la qualité des végétaux ornementaux en termes d'habitat et de couloirs pour les espèces locales. Ces éléments seront également liés au type d'organisation des lotissements, principalement à la taille des parcelles et à la réglementation relative à l'implantation des arbustes et des arbres aux limites des propriétés. Plus ces parcelles sont grandes, plus il y a de chance de trouver une végétation abondante susceptible de constituer des espaces-relais pour la faune. Il ne faut pas non plus négliger les pratiques des habitants et leur vision du végétal et de la nature en général sur leur propriété (Frileux, 2010). Les résultats montrent aussi le besoin de prendre en compte la dynamique temporelle de la végétation à l'intérieur des espaces périurbains résidentiels. Sur les secteurs récemment urbanisés les surfaces d'arbres et d'arbustes des jardins sont logiquement plus réduites que celles autour des pavillons plus anciens. Ainsi, pendant la période de construction et les premières années d'occupation des nouveaux pavillons, lorsque la végétation sur les parcelles est particulièrement peu développée, il y a certainement des ruptures éco-

logiques. Avec les années, la végétation a l'occasion de se développer et éventuellement de permettre le redéploiement de couloirs écologiques. Il semble ainsi important de considérer cette variabilité spatio-temporelle dans l'analyse de la continuité écologique. Les dynamiques d'urbanisation induisent des successions végétales particulières qui doivent être intégrées dans l'étude de la trame verte. Des travaux ont par exemple montré le rôle que pouvait jouer les friches urbaines selon leur taille et leur âge comme éléments « temporaire » au sein de la trame verte urbaine (Muratet et al., 2007).

Actuellement, aucune évaluation du rôle réel du « bocage pavillonnaire » comme réservoir et couloir écologiques n'est disponible dans la mesure où peu de recherches ont été menées à ce jour sur les espaces de jardins privés tant en ville que dans le périurbain (Riboulot-Chétrit, 2015). Il est urgent de développer ce type d'études pour apporter une réelle base de réflexion à l'action des aménageurs.

Conséquences pour la mise en place de la trame verte

Ces résultats conduisent plus largement à s'interroger sur la manière dont les pouvoirs publics et les aménageurs doivent aborder la mise en place de la trame verte. Une première réflexion concernera les conséquences de la prise en compte des espaces végétalisés privés des zones bâties. Une seconde reviendra sur l'idée de la densification des espaces bâtis, notamment dans le périurbain. Si les jardins privés peuvent constituer un relais intéressant pour assurer les continuités écologiques, cela remet partiellement en cause les pratiques, financées par les pouvoirs publics, de création ex-nihilo, de reconstitution et de réhabilitation d'« espaces naturels » en milieu urbanisé en vue de constituer le maillage de la trame verte. Cependant, comment être sûr que la gestion des jardins et autres espaces privés permette d'assurer la pérennité de cette trame verte ? Les guides destinés aux collectivités préconisent d'inscrire les bonnes pratiques à appliquer au sein de ces espaces dans les règlements de lotissement ou dans les PLU¹. Il convient cependant de s'interroger sur l'impact réel de ces réglementations si elles ne sont pas accompagnées d'une réelle sensibilisation de la population et si les habitants ne sont pas amenés à développer des pratiques les rendant acteurs du maintien de la biodiversité (Menozzi, 2014). Il faut également se méfier de règles trop cadrées. La végétation évolue, il faudrait donc que ces réglementations soient aussi évolutives. En outre, laisser une plus grande liberté de gestion de leur espace de jardin aux habitants

[217]

¹ Voir par exemple ADEUS, 2014, pp. 6 et 7.

permet une certaine diversité de milieux susceptible de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'espèces. Dès lors, ne serait-il pas plus pertinent de réfléchir à la mise en place avec les habitants de plans de gestion évolutifs de leurs jardins afin que ceux-ci puissent constituer un réel maillon de la trame verte, à l'instar de ce qui se fait déjà, notamment avec les agriculteurs, pour préserver les espaces naturels protégés. Aujourd'hui, l'idée que le maintien de la biodiversité passe par une densification des espaces bâtis, notamment dans le périurbain, est largement répandue. Toutefois, cette densification pourrait aller à l'encontre des objectifs du maintien de corridors et de réservoirs écologiques. Il est vrai qu'elle permettra de consommer à terme moins d'espaces agricoles, mais il ne faut pas oublier que ces espaces sont de plus en plus banalisés, notamment par la disparition du bocage. La diversité des habitats et les couloirs écologiques y connaissent ainsi une nette réduction. Les milieux agricoles actuels sont très certainement moins porteurs de biodiversité que ceux du passé. La densification, par ailleurs, conduit à une nette réduction de la surface des jardins privés rendant difficile (si pas impossible) la présence d'arbres et d'arbustes. Elle s'accompagne aussi d'une densité plus grande d'obstacles à la circulation des espèces tels que des murs et des clôtures difficilement franchissables. A cela s'ajoute le fait que les plantations y sont essentiellement constituées d'essences ornementales non locales. Inversement, dans les espaces bâtis moins denses, où les jardins sont plus grands, se développent, au bout de quelques années, sur une proportion non négligeable de leur surface, des arbustes et des arbres comprenant des essences ornementales et locales, voire des parties plus ou moins en friche. Tous ces éléments favorisent certainement une plus grande biodiversité. Finalement, tout ceci conduit à se demander si demain la biodiversité ne sera pas mieux assurée par des espaces pavillonnaires pas trop denses, susceptibles d'offrir des milieux variés, complémentaires des espaces naturels préservés, plutôt que par des espaces agricoles et forestiers banalisés.

[218]

CONCLUSION

La législation impose aux collectivités de mettre en place la trame verte et bleue. Ces collectivités essaient tant bien que mal de répondre à cette injonction. Mais l'inscription de la trame verte dans les documents d'urbanisme se fait souvent dans un cadre de connaissances scientifiques réduit et sur base d'idées reçues non vérifiées. Ainsi, en Bretagne, la trame bocagère est perçue comme un élément constitutif essentiel pour la mise en place de la trame verte. L'élargissement de cette étude, visant initialement à identifier des éléments bocagers à préserver ou à reconstituer, à

l'ensemble de la végétation comprise dans un espace périurbain a montré que cette approche apporte une autre vision de l'évolution des milieux susceptibles d'être des couloirs écologiques et surtout qu'il ne faut pas exclure de la réflexion la végétation incluse dans les espaces bâtis. Il en ressort aussi qu'il est grand temps de développer un cadre de connaissances suffisant à la fois sur les besoins des espèces et sur les qualités des espaces végétalisés privés en milieu urbanisé pour mieux orienter les décisions des aménageurs et des pouvoirs publics. Cette prise en compte des espaces privés pourra avoir des conséquences sur la manière de concevoir la trame verte et bleue au niveau local et remettre en cause l'idée que la préservation de la biodiversité passe nécessairement par une densification des espaces bâtis.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise, (2014), « Plan Local d'Urbanisme: mettre en œuvre la trame verte et bleue », *Les notes de l'ADEUS*, n°134, 8 p.

Agreste, (2014), « L'artificialisation des terres de 2006 à 2014: pour deux tiers sur des espaces agricoles », *Agreste Primeur*, n° 326 (juillet), 6 p.

Baccaïni, B., Sémecurbe, F., (2009), « La croissance périphérique depuis 45 ans », *INSEE Première*, n°1240, 4 p.

Baudry, J., Jouin, A., (2003), *De la haie au bocage: organisation, fonctionnement et gestion*, coll. Espaces ruraux, Editions Quae, 435 p.

Bennet, A. F., (2003), *Linkages in the landscape. The role of corridors and connectivity in wildlife conservation*, IUCN, 254 p.

Bergès, L., Roche, Ph., Avon C., (2010), « Corridors écologiques et conservation de la biodiversité, intérêts et limites pour la mise en place de la Trame verte et bleue », *Sciences eaux et territoires*, n°3 (Politiques publiques et biodiversité), p. 34-39. Disponible sur <http://www.set-revue.fr/corridors-ecologiques-et-conservation-de-la-biodiversite-interets-et-limites-pour-la-mise-en-place> (consulté le 19/09/2015).

Bonin, M., (2006), « Les corridors, vecteurs d'un aménagement durable de l'espace favorable à la protection des espèces », *Nature Sciences Sociétés*, n°14, pp. 67-69.

Bonneville, N., Hillairet B., Ollivier, C., Morgant, M., Legall, F., Poiraud, E., Zemoul, T., Sawtschuk, J., Holvoet, M., (2014), *Révision de la méthode d'évaluation du bocage de Brest Métropole Océane*, Rapport d'atelier destiné à Brest Métropole Océane, Institut de Géoarchitecture, Université de Bretagne occidentale, Brest, 52 p.

Burel, F., Baudry, J., (1999), *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, TEC et DOC, 362 p.

[219]

Clanché, F., Rascol, O., (2011), « Le découpage en unité urbaine de 2010. L'espace urbain augmente de 19% en une décennie », *INSEE Première*, n°1364, 4 p.

Clergeau, P., Daniel, H., (2013), « Une nouvelle écologie des paysages urbains », conférence donnée lors des 6^{ème} journées de l'Écologie du Paysage (Dynamiques écologiques du paysage : de l'agricole à l'urbain), Rennes, 11 au 14 juin 2013.

Collinge, S. K., (1996). « Ecological consequences of habitat fragmentation: implications for landscape architecture and planning » *Landscape and urban planning*, n° 36(1), pp. 59-77.

Cormerais-Thomin, R., Bertrand, N., (2013), « La mise en œuvre des corridors écologiques : de la concertation locale à l'inscription foncière communale », *Développement durable et territoires*, Vol. 4, n° 1, disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/9712> (consulté le 10/09/2015).

Deckers, B., Kerselaers, E., Gulinck, H., Muys, B., Hermy, M., (2010), « Long-term spatio-temporal dynamics of a hedgerow network landscape in Flanders, Belgium », *Environmental Conservation*, vol. 35 (1), pp. 20-29.

DREAL Hautes-Pyrénées, (2012), *La trame verte et bleue dans les plans locaux d'urbanisme. Guide Méthodologique*, 149 p.

Forman, R. T., Godron, M., (1986), *Landscape ecology*, New York, Jhon Wiley & Sons, New York, 619 pp.

[220]

Frileux, P., (2010), « A l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire », *Ethnologie française*, vol. 40 (4), pp. 639 — 648. Disponible sur <http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-4-page-639.htm> (consulté le 10/09/2015).

Gallet, S., Sawtschuk, J., (2014), « Restoration dynamics evaluation by vegetation mapping and transition matrix modelling: analysis of 20 year of restoration and management at the megalithic site of Carnac (Brittany, France). », *Applied Vegetation Science*, vol. 17(2), pp. 225-235.

Godron, M., Lepart, J., (1973), « Sur la représentation de la dynamique de la végétation au moyen de matrices de succession », In TUXEN, R. (ed.), *Sukzessionsforschung*, Vaduz, Cramer, pp. 269–287.

Guilbaut, S-P., (2008), « Le bocage bourguignon : un paysage en voie de disparition », *Revue sciences Bourgogne-Nature*, n°7, pp. 86-96.

Larrue, C., Bombenger, P.-H., (coord.) (2015), *Erudi. Les espaces ruraux au défi des infrastructures écologiques*, Rapport scientifique détaillé, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 192p.

Le Couédic, D., Prigent, L., (2014), « L'urbanisation profuse saisie par la longue durée. Le cas de la Bretagne », *Cahiers de Géographie du Québec*, n°165, pp. 491-508.

MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie), (2014), *Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, Guide méthodologique*, Direction de l'eau et de la biodiversité, Sous-direction des espaces naturels, 54 p.

Menzio, M. J., (2014), *Les jardins dans la ville: entre nature et culture*, Presse Universitaire de Rennes. 362 p.

Morant, Ph., Le Henaff, F., Marchand J.-P., (1995), « Les mutations d'un paysage bocager: essai de cartographie dynamique », *Mappemonde*, 1, pp. 5-8.

Muratet, A., Machon, N., Jiguet, F., Moret, J., Porcher, E., (2007), « The role of urban structures in the distribution of wasteland flora in the Greater Paris Area », *France Ecosystems*, vol. 10(4), pp. 661-671.

PNR Volcans d'Auvergne, (2014), *Guide pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage dans les projets d'urbanisme*, 75 p.

Pointereau, Ph., (2001), « Evolution du linéaire de haies en France durant ces 40 dernières années: l'apport et les limites des données statistiques », communication présentée au colloque « Hedgerows of the world, their ecological functions in different landscapes » tenu à Birmingham en septembre. Disponible sur: http://www.solagro.org/site/im_user/159haiesbirmingham.pdf (consulté le 10/09/2015).

Ramalho, C. E., Hobbs, R. J., (2012), « Time for a change: dynamic urban ecology », *Trends in ecology et evolution*, vol. 27(3), pp. 179-188.

Région Haute Normandie, (2014), *Guide pratique à l'usage des collectivités pour la déclinaison des continuités écologiques à l'échelle locale en application du Schéma Régional de Cohérence Ecologique*, 153 p.

Riboulot-Chetrit, M., (2015), « Les jardins privés: de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations? », *Articulo — Journal of Urban Research* [Online], Special issue 6, URL: <http://articulo.revues.org/2696>, consulté le 20/08/2015.

[221]

Sawtschuk, J., Delisle, M., Mesmin, X., Bernez, I., (2014), « How past riparian management practices can affect composition and structure of vegetation for headwater ecological restoration projects. », *Acta Botanica Gallica*, vol. 161(3), pp. 309-320.

Seto, K.C., Sanchez-Rodriguez, R., Fragkias, M., (2010), « The new geography of contemporary urbanization and the environment », *Annu. Rev. Environ. Resources*, n°35, pp.167-194.

Simon, L., Goeldner-Gianella, L., (2012), « Quelle biodiversité pour quels habitants dans la trame verte urbaine? L'exemple du Val Maubuée (Seine-et-Marne, France) », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n° 2.

Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient, (2014), *Comment intégrer la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement?*, 47p.

Turner, M. G., (1990), « Spatial and temporal analysis of landscape patterns », *Landscape Ecology*, vol 4, pp. 21-50.

Usher, M.B., (1992), « Statistical models of succession », In Glenn-Lewin, D.C., Peet, R.K. et Veblen, T.T. (eds.), *Plant succession: theory and prediction*, London, Chapman & Hall , pp. 215-248.

Vallet, J., Beaujouan, V., Pithon, J., Rozé, F., Daniel, H., (2010), «The effects of urban or rural landscape context and distance from the edge on native woodland plant communitie», *Biodiversity and conservation*, vol. 19/12, pp. 3375-3392.

Vanpeene-Bruhier, S., Bourdil, Ch., Amsallem, J., (2014), «Efficacité des corridors : qu'en savons-nous vraiment?», *Sciences eaux & territoires*, numéro thématique «La Trame verte et bleue», n° 14 , p. 8-13. Disponible sur <http://www.set-revue.fr/efficacite-des-corridors-quen-savons-nous-vraiment> (consulté le 19/09/2015).

Troisième partie

De la relation au sauvage

Nicole Rodda

*Doctorante en anthropologie,
Laboratoire GRAC — Groupe de recherche apprentissage et contexte —
EHESS Paris: bureau 841, 190-198 avenue de France, 75013, Paris
nicole.rodde@ehess.fr*

Christophe Zander

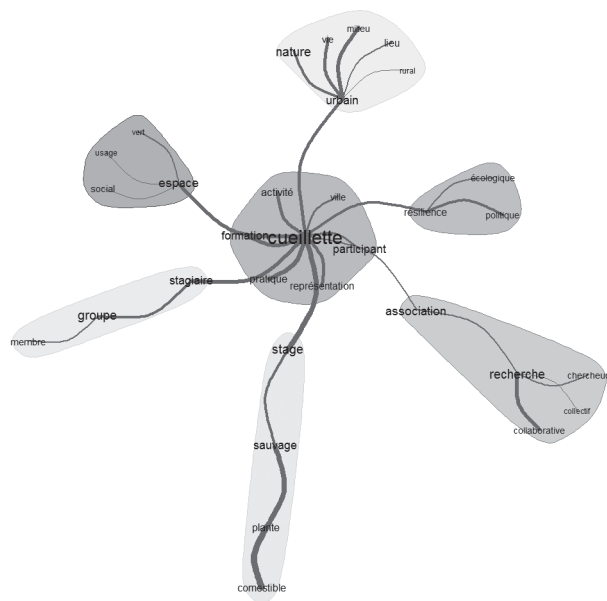
*Président de l'association sans but lucratif
Connected by Nature, Fontainebleau
christophe.zander@laposte.net*

**« À la découverte des plantes sauvages
comestibles » pour se réappropriier
des espaces verts et contribuer
à la résilience alimentaire urbaine**

**Propos d'étape sur une recherche-action
collaborative en Seine et Marne**

***“Discovering wild food gathering”
to reclaim citizens’ use of green places
and to go towards urban food resilience***

***Preliminary data from a Collaborative Action
Research in Seine et Marne region (France)***



RÉSUMÉ

Ce chapitre présente les premiers résultats d'une étude qui explore le processus de découverte de la cueillette de plantes sauvages comestibles par des néophytes initiés à cette activité dans un cadre associatif. Le terrain de l'étude est constitué d'un cycle de stages organisé par l'association d'éducation populaire *Connected by nature*, dans le département de Seine et Marne (Ile-de-France). Plus précisément, l'objectif a été de comprendre comment la cueillette est mise en réflexivité par les participants à la formation et quel est l'impact de cette dernière sur leurs représentations de l'environnement, de la nature et de l'alimentation, ainsi que leur degré de convergence avec les valeurs que l'association promotrice du stage attribue à la cueillette en termes de résilience alimentaire, engagement écologique et politique. L'étude se fonde sur une démarche de recherche-action collaborative, en ce sens elle a été co-construite avec l'association et elle emprunte les outils de collecte et d'analyse de l'ethnographie: observation participante, entretiens semi-directifs et focus-group thématiques.

[227]

Mots-clés: Recherche action collaborative, cueillette, plantes sauvages, résilience alimentaire, transition écologique, écologie civique, espaces verts urbains.

ABSTRACT

This chapter explores the process of discovery of wild food gathering by a group of neophytes participating to an introductory training. Fieldwork has been conducted during a three session training organized by the ONG *Connected by nature* in the department of Seine and Marne (Ile de France region). On the one hand, the study aims to explore the participants' representation of the environment, nature and food supply before the training and while they're acquiring competences in wild food gathering. On the other hand, it aims to test the degree of agreement of the scale of values attributed to gathering by the ONG and by the participants (ecological and political commitment, resilience). The research is based on the participatory action research approach and uses ethnographic method (participant observation, interviews and focus groups).

Keywords: Participatory action research, Food gathering, wild food, civic ecology, resilient food systems, ecological transition movement, urban green spaces.

INTRODUCTION

Une palette de pratiques émergentes, autour de l'agriculture et de l'élevage urbain et périurbain, contribue aujourd'hui à réorganiser le rapport de nos sociétés à la nature. Peu étudiée à notre connaissance, la cueillette tient, parmi ces pratiques, une place particulière puisqu'elle implique de conquérir et d'occuper des espaces le plus souvent interstitiels, ou autrement codifiés dans les usages : en ce sens, elle peut être perçue comme subversive ou marginale, et rencontrer des difficultés dans sa légitimation (McLain R. et al., 2014). Pour ses pratiquants, au contraire, elle peut constituer une forme forte de réappropriation des espaces et de redécouverte de la nature, à grande valeur sociale.

En s'appuyant sur un cycle de stages de formation à la cueillette des plantes sauvages comestibles organisé par l'association *Connected by nature* (CBN), dans la commune de la Genevraye (département de Seine-et-Marne, région Île-de-France), et en empruntant les chemins de la recherche-action collaborative (RAC), notre étude vise à problématiser cet objet jusque-là peu présent dans la littérature francophone, et plus généralement peu travaillé dans le contexte des villes européennes.

[228]

L'objectif général de notre démarche est de comprendre comment cette activité particulière est mise en réflexivité par les participants à la formation, en interrogeant l'impact de celle-ci tant sur leurs représentations de l'environnement, de la nature et de l'alimentation que sur leurs pratiques nourricières.

La première partie de l'article illustre le contexte de l'étude collaborative, à savoir comment elle a émergé de la rencontre entre l'intérêt scientifique d'un chercheur et la nécessité de mise en perspective de ses actions ressentie par l'association *Connected by nature*, promotrice du stage « À la découverte des plantes sauvages comestibles » (PSC). Pour ce faire, la composition, les objectifs et les valeurs de l'association sont ici présentés. Par la suite, seront expliquées, avec les mots des membres de CBN, les raisons pour lesquelles un volet de recherche, et plus particulièrement de recherche-action collaborative, a été intégré au sein des projets de l'association. Enfin, seront illustrés les objectifs spécifiques du stage PSC. Cette présentation permettra de saisir quelles sont les représentations de départ de CBN vis-à-vis de la cueillette de plantes sauvages comestibles et de la formation, afin, dans un deuxième temps, de les mettre en perspective avec celles des participants au stage.

La deuxième partie de l'article sera dédiée à la présentation de la démarche de la recherche-action collaborative et à la méthode de recueil

de données mise en œuvre lors du stage « À la découverte des plantes sauvages comestibles ».

Enfin, une troisième partie illustrera les résultats préliminaires de l'enquête en cours, c'est-à-dire les résultats relatifs aux données recueillies à l'occasion du premier des trois stages du cycle de formation. Y seront exposées les représentations associées à la cueillette par les stagiaires, avant et après le stage, avec une attention particulière portée aux représentations liées au milieu urbain. Dans cette partie, figure aussi une première réflexion des participants et de l'association sur le degré de convergence des valeurs associées à l'activité de cueillette par les participants et par l'association. (augmentation de la résilience alimentaire, réduction de l'empreinte écologique, prise de conscience politique, sensibilisation aux enjeux du changement climatique, socialisation).

La Genevraye, terrain de l'enquête, est une petite commune de Seine-et-Marne située à 13 kilomètres de distance de Fontainebleau. Ce contexte a été jugé par l'équipe de *Connected by nature* plus apte à susciter une posture d'ouverture vers la cueillette chez un public de cueilleurs novices, par rapport à un contexte urbain ou de banlieue. Selon l'association, une expérience très immersive, dépaysante et propice au recueillement d'un groupe, était plus à même de véhiculer un sentiment de confiance vis-à-vis de la nouvelle activité. Le défi a donc été de donner aux stagiaires les outils techniques et « psychologiques » pour aboutir au transfert du comportement de cueilleur dans les lieux de vie quotidiens, notamment pour ceux qui parmi eux habitent en milieu urbain.

[229]

Au niveau méthodologique, vu l'échantillon restreint, la recherche se fonde principalement sur des outils ethno-anthropologiques : observation participante à la formation, entretiens semi-directifs et focus-group thématiques avec participants, formateur et membres de l'association.

CONTEXTE, TERRAIN ET ENJEUX DE LA RECHERCHE

Connected by nature : de l'élaboration d'un projet associatif...

Connected by nature est une jeune association fondée en 2014. Selon la définition donnée par son président, elle est « née de la rencontre d'acteurs engagés dans les milieux sociaux, environnementaux et plus largement dans la promotion des alternatives. » Cette association est porteuse d'un projet d'éducation populaire et de coopération articulant une réflexion sur la question sociale à une réflexion sur la question environnementale.

CBN peut-être rapprochée — et se revendique ouvertement — des

mouvements écologistes qui émergent depuis les années 1990, comme ceux des Villes de Transition de Rob Hopkins (2008), ou ceux de la décroissance. Selon Luc Semal qui les a largement étudiés, ceux-ci ont fondé leur engagement sur la conviction de l'imminence d'une rupture écologique de type catastrophique, « non pas au sens d'une sorte d'apocalypse écologique, mais au sens d'un basculement global et irréversible d'un état du monde à un autre » (Semal, 2013). Toujours selon Semal, ces mouvements proposent une nouvelle rhétorique du catastrophisme, que l'on pourrait qualifier de *catastrophisme positif*. Autrement dit, ils ne relèvent pas d'une inspiration survivaliste ni d'une « fascination pathologique » pour l'effondrement, mais ce dernier est utilisé « comme point d'entrée pour penser la vulnérabilité des sociétés modernes face aux discontinuités environnementales » (Semal, 2013) et proposer des solutions positives.

Dans ce contexte, la notion de résilience, au sens de Rob Hopkins (2008), est centrale dans le projet associatif de CBN. La résilience est la capacité « d'adaptation à un monde futur sans pétrole ou à ressources naturelles plus limitées », ce qui implique « un souci ici et maintenant de modération, de responsabilité et de sobriété de nature à pouvoir atténuer les effets, par exemple, du changement climatique ».

[230]

À partir de cette notion, le projet associatif de CBN se structure autour de deux axes d'action : environnemental et social. D'une part, elle veut transmettre une vision plus systémique des rapports homme-nature qui se traduit dans la promotion d'activités de « reconnexion » avec l'environnement dit naturel. Pour CBN, « cette démarche, sans idéaliser la nature comme un paradis perdu, pose la question d'une excessive séparation des sociétés contemporaines avec l'environnement naturel et avec les phénomènes et rythmes naturels. Elle propose ainsi un certain nombre d'expériences, de redécouverte de ce qui fait « environnement » dans les espaces de vie. »

D'autre part, et de façon homologue aux mouvements de transition, CBN valorise la confiance et le lien social, ainsi que les modèles participatifs de gouvernance locale où les citoyens s'engagent dans la gestion de leur environnement de vie proche, en particulier dans l'espace urbain.

À la rencontre de ces deux axes d'intérêt se trouvent les initiatives que Krasny et Tindball (Krasny et Tindball, 2015) ont définies comme pratiques d'écologie citoyenne :

« *Civic ecology practices are community-based, environmental stewardship actions taken to enhance green infrastructure, ecosystem services, and human well-being in cities and other human-dominated landscapes* » (Krasny et al., 2014).

Les initiatives d'écologie citoyenne représentent une des formes prin-

cipales de mobilisation sociale promues par CBN pour valoriser les services environnementaux non-monétarisés et tendre vers la résilience des territoires. CBN est un facilitateur de co-construction de cette résilience, à travers le développement de projets de coopération internationale, d'accompagnements à la transition des territoires, mais aussi de formations collectives dans lesquelles s'inscrit le stage « À la découverte des plantes sauvages comestibles ».

... à l'intégration d'une ambition de recherche.

La question de la recherche est apparue très tôt comme une exigence des membres de CBN. D'une façon générale, pour l'association, elle constitue un outil de « mise en perspective permanente qui permet une prise de recul nécessaire », et donc aussi un moyen de production de sens « qui, passant par la déconstruction et la remise en question de nos savoirs a priori, participe à l'élaboration d'un nouveau sens sur des problèmes émergents ».

Elle est perçue comme un processus « de validation d'une intuition première sur une question donnée : la recherche vient dire si oui ou non, cette intuition avait un intérêt, si elle a atteint son but et si elle a été développée suffisamment bien pour que la vision soit partagée » ou non par les participants aux projets.

Un souci de crédibilité est aussi attribué aux études menées en collaboration avec des représentants du monde académique. En effet, « la recherche est valorisée dans notre société, et on écoute davantage des résultats qui ont été confirmés scientifiquement ».

D'une façon plus concrète, un premier axe d'interrogation articule les objectifs d'ordre social et environnemental qui guident l'action de CBN : « La nature peut-elle constituer un objet-support de création ou renouvellement des liens sociaux dans le sens d'une interdépendance « heureuse » avec notre communauté de vie ? » En sens inverse, « si on amène un groupe de personnes à changer de regard sur la nature proche, augmenter et diversifier leurs modes d'interaction avec les lieux verts qui les entourent, seront-ils amenés à mieux les protéger, entre autres par des initiatives de mobilisation citoyenne dans le milieu urbain ? Comment ces deux processus se concrétisent-ils ? »

Un deuxième axe de questionnement concerne l'articulation entre l'écologie civique et l'écologie institutionnelle. « Quelles sont les formules de gestion de la nature issues du cadre institutionnel ? Comment le développement durable est-il implémenté dans les politiques publiques, et comment, en revanche, est-il imaginé et/ou concrétisé par les citoyens ? »

Pour l'ensemble de ces raisons, CBN compte dans son équipe une anthropologue, responsable du développement des projets de recherche

[231]

ethnologique qui côtoient les projets d'action. La présente étude dans le cadre du stage « À la découverte des plantes sauvages comestibles » constitue la première réalisation de cette collaboration.

Un terrain d'enquête : la formation aux plantes sauvages comestibles

La formation est constituée d'un cycle de stages d'initiation à la cueillette de plantes sauvages comestibles. Trois sessions de stage ont été effectuées, début septembre, fin novembre 2015 et début avril 2016. Ce choix repose sur l'intérêt de démontrer la diversité des plantes sauvages comestibles que l'on peut trouver en un même lieu tout au long de l'année, en fonction des saisons et tout particulièrement dans des périodes de l'année où l'on imagine la nature peu riche de ressources nourricières. Chaque session de stage se déroule sur trois jours, du vendredi après-midi au dimanche après-midi. La formation est ouverte à 8 participants et s'adresse à la fois à des acteurs associatifs ou des travailleurs sociaux désireux d'utiliser les nouveaux acquis comme support de médiation, et à des personnes en situation de précarité pour qui la cueillette, dans la vision de l'association, « peut constituer un intéressant outil de redécouverte de leur capacité à agir et à construire des solutions dans leur environnement immédiat ». En raison du public visé, l'association a pris le parti de rendre le cycle entièrement gratuit pour les participants. Le recrutement des participants s'est fait à travers les réseaux professionnels, associatifs et dans le cercle de connaissances des organisateurs. Il s'est effectué majoritairement en milieu urbain. Le recrutement s'est avéré particulièrement difficile du fait de l'engagement demandé sur une longue période.

[232]

Le lieu du stage (La Genevraye) a été motivé d'une part par des questions logistiques de facilité de logement, et d'autre part, parce que, selon l'association, le milieu péri-urbain, au contraire du milieu urbain, est un contexte d'exposition à une plus ample variété botanique et à une plus grande abondance de plantes sauvages : il « permet de créer une « bulle » propice à l'imprégnation du nouveau savoir botanique, de maximiser l'effet groupe et de mettre en confiance les stagiaires ». En revanche, il nécessite pour des cueilleurs novices un transfert et une intégration des connaissances et du comportement de cueilleur dans la temporalité et dans les lieux de vie quotidiens qui appartiennent à un autre contexte, l'urbain. À cet égard, CBN fait l'hypothèse que la cueillette est une activité pouvant éveiller une nouvelle curiosité à l'égard des lieux de vie quotidiens urbains et de banlieue, qu'il serait possible d'appréhender à partir de la distribution des espaces verts et des niches de flore. La formation a-t-elle entamé ce processus de changement des représentations et usages de l'espace de vie ?

Pour l'association, l'acquisition de compétences techniques sur la

flore sauvage comestible est aussi une occasion pour interroger les habitudes alimentaires des participants, en particulier sur le thème de la diversification de l'alimentation. Cette dernière a trait à la préoccupation écologique étroitement liée à la notion de résilience alimentaire, qui caractérise la vision du monde de CBN : autrement dit, la cueillette se positionne comme une solution d'approvisionnement alternative, « plus locale, moins coûteuse en énergie, moins carnée », par rapport au « réseau de production et de distribution faiblement durable » dont dépend l'alimentation de la société actuelle. La recherche a aussi l'objectif de vérifier le degré de convergence de cette représentation de la cueillette par l'association avec celle des stagiaires. Au début, au cours et à la fin de la formation, quel est pour ces derniers le degré d'association de l'activité de cueillette avec la notion de résilience alimentaire et de réduction de l'empreinte écologique ?

D'autre part, au niveau culinaire, la cueillette des plantes sauvages comestibles est perçue par CBN comme un moyen d'élargir la palette actuelle des goûts jugée trop pauvre. En effet, la plaquette de présentation de la formation cite : « 90 % de notre alimentation actuelle repose sur une vingtaine de plantes standardisées, quand 12 000 plantes sauvages comestibles sont connues en Europe ». La question gustative et culinaire permet d'introduire dans l'argumentaire de l'association une dimension ludique et de plaisir de la pratique de la cueillette, ce qui peut inciter à l'introduction de cette nouvelle pratique dans les habitudes des stagiaires. Par ailleurs, la structure de la formation, sous forme de cycles sur un temps long, est supposée favoriser cette introduction grâce à l'itération des moments de formation et d'action collective, et donc à la multiplication de l'expérience nécessaire à l'acquisition du savoir pratique.

[233]

La cueillette en ville dans la littérature

Ce triple questionnement présente des points communs avec les interrogations scientifiques qui émergent à la lecture de la littérature sur les pratiques de cueillette urbaine et périurbaine. En effet, la cueillette vient poser de façon originale la question de la place de la nature à l'intérieur des espaces urbains contemporains, et cela tant en termes de modèle d'aménagement, de modalités de réglementation et de gouvernance, que d'usages sociaux. D'une façon plus générale, les pratiques de cueillette pourraient nourrir une réflexion sur les représentations de l'espace public en tant qu'espace ouvert, ainsi que sur son accessibilité par les habitants.

En effet, les pratiques de cueillette viennent bien souvent défier les limites des fonctions assignées en ville aux espaces verts, bien souvent d'ordre récréatif et esthétique. Ces fonctions ne sont pas seulement assignées par l'aménagement, mais aussi codifiées par les usages sociaux.

La cueillette tend à radicaliser la trame verte en déclochant les espaces : les cueilleurs urbains s'intéressent aux espaces « interstitiels », où la nature se manifeste de façon spontanée ou inattendue, en marge des pratiques habituelles, voire « abandonnés », car apparemment « inutiles », en les valorisant en tant que tels. Les cueilleurs mettent en avant d'ailleurs la fonction productive et nourricière de la nature en ville, mais d'une façon différente par rapport aux phénomènes citoyens d'agriculture et même d'élevage urbains et périurbains. Si ceux-ci ont contribué à faire évoluer le rapport avec les espaces verts en ville, notamment en les remettant à l'honneur en tant qu'espaces productifs nourriciers, ils demeurent des lieux clos et localisés. Ils sont souvent attribués à un groupe fermé (association) qui se les approprie et y investit son travail, là où les cueilleurs sont porteurs d'une idée de nature urbaine, vue comme un bien commun diffus, avec laquelle l'interaction est individualisée et fluide dans la vie quotidienne, et qui relève fortement de « géographies de vie individuelles ».

Ainsi, la cueillette pourrait être interprétée comme une pratique à la fois interstitielle et subversive (McLain et al., 2014).

[234]

De fait, elle peut rencontrer des difficultés à être légitimée, comme c'est le cas dans un certain nombre de métropoles américaines où les autorités ont des visions ambigües/ambivalentes et adoptent des attitudes et réglementations différenciées. Pour ses pratiquants, au contraire, elle peut constituer une forme forte de réappropriation des espaces et de redécouverte de la nature, à grande valeur sociale (McLain et al., 2014).

Il est à ce titre tout à fait intéressant de relever les perceptions des participants aux stages sur cette dimension de la place de la nature en ville et la place que la cueillette pourrait tenir dans ce contexte, tout autant que de suivre l'évolution de ces représentations le long du cycle de formation.

UNE RECHERCHE COLLABORATIVE : MÉTHODES ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Les principes de la recherche-action collaborative

Afin de répondre aux interrogations formulées explicitement par CBN, il était nécessaire d'adopter une démarche de recherche qui permette de les articuler concrètement avec le questionnement de la chercheuse. Parmi les différentes modalités de réalisation de recherches, les démarches de recherche-action collaborative (Les chercheurs ignorants, 2015) sont apparues comme très adaptées aux valeurs et à la logique d'éducation populaire de l'association.

Souvent utilisée dans le contexte du travail social ou de l'éducation, et

tout particulièrement au Canada, même si elle continue à faire débat, la recherche-action collaborative rencontre un intérêt grandissant dans le milieu académique. Elle appartient à l'ensemble plus vaste des recherches partenariales, c'est-à-dire des recherches qui associent des « chercheurs académiques et des acteurs de la société civile, qu'il s'agisse de praticiens, d'acteurs associatifs ou bien encore d'acteurs socio-économiques » (Audoux et Gillet, 2105). Pour distinguer les multiples formules lexicales (recherche collaborative, recherche coopérative, science-action, recherche-action) et les divers modes d'interaction entre acteurs et chercheurs, aux frontières souvent poreuses, Christine Audoux et Anne Gillet (Audoux et Gillet, 2015) proposent trois clés de compréhension.

1. Le moment de la collaboration : sur le continuum du processus de recherche qui va de l'élaboration de la problématique à la restitution des résultats, les acteurs de la société civile peuvent être mobilisés à différents moments, de façon plus étendue ou plus ponctuelle. Par exemple, dans les recherches participatives, les acteurs interviennent souvent lors de la collecte des données, à travers la mise en place d'un protocole élaboré par le monde scientifique afin de répondre à une question qui ne concerne que les chercheurs. C'est le cas, par exemple des campagnes de recensement des espèces de la flore et de la faune. Dans le monde des plantes sauvages, c'est par exemple le cas du projet « Sauvages de ma rue » du Muséum d'histoire naturelle (<http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/>). En revanche, la recherche collaborative — et plus particulièrement dans les modalités de sa mise en œuvre retenues par CBN — prévoit une association des acteurs à toutes les étapes du processus de recherche, en tant que « partenaires symétrisés avec le chercheur » (Darré, cité par Audoux et Gillet, 2015). Les hypothèses et la méthodologie font l'objet d'une discussion et d'une élaboration conjointe ente le chercheur et l'association. Les participants aux projets de CBN constituent pour leur part un troisième acteur auquel la recherche, ses finalités et ses enjeux sont expliqués dès le début. Les résultats sont partagés, confrontés et validés avec les participants à l'enquête.

[235]

2. La visée de la recherche : la recherche-action a comme objectif d'analyser attentivement et rigoureusement une problématique issue de la pratique telle qu'elle se déploie dans des situations sociales concrètes. Ces situations « visent à répondre à des questions importantes pour [les acteurs] en essayant de transformer avantageusement des aspects de ces réalités vécues. En plus de participer au développement et à l'émancipation des personnes et des communautés, il est également attendu que ces innovations provoquent des retombées scientifiques, comme le souhaitent les chercheurs. » (Bourassa, 2015)

3. Enfin, en lien tout particulièrement avec la première clé, les

modalités de la collaboration peuvent être plus ou moins inclusives. La recherche collaborative se constitue en tant qu'« espace de co-construction des connaissances qui dépasse les clivages traditionnels entre [...] l'exécutant et le concepteur, les savoirs pratiques et théoriques, les savoir profanes et experts » (Audoux et Gillet, 2015) : autrement dit, la recherche ne repose pas sur un rapport fortement hiérarchisé ou imperméable entre les places de chercheurs et de praticiens.

En ce sens, les acteurs sociaux et les participants aux actions sont eux aussi dépositaires des savoirs et participent à la formulation d'hypothèses et la réalisation d'actes de recherche. Il s'instaure alors un dialogue permanent entre les praticiens et le ou les chercheurs, au cours duquel le praticien peut un temps se faire chercheur au cœur du processus. De la même manière, en participant aux activités, en expérimentant l'épreuve de la pratique, le chercheur se fait un temps praticien. Ainsi, le collectif de recherche devient un collectif praticien-chercheur : cette figure tantôt individuelle tantôt collective est au centre du dispositif de recherche.

Au final, compte tenu des principes de fonctionnement qui la régissent, la recherche-action collaborative a été adoptée comme démarche générale de l'étude, de commun accord entre l'anthropologue et les membres de l'association. Les outils concrets de mise en œuvre de l'étude seront présentés dans le paragraphe qui suit.

[236]

Les méthodes mises en place pendant le stage « À la découverte des plantes sauvages comestibles »

Ainsi, de façon très concrète, dans le cadre du projet présenté ici, les méthodes de recueil des données ont été élaborées de concert entre le chercheur et les organisateurs du stage, aboutissant à un éventail de dispositifs diversifiés et complémentaires.

Le premier outil est un questionnaire envoyé avant la tenue du premier stage à l'ensemble des participant-e-s. Ce questionnaire a été élaboré à partir d'éléments issus de la littérature scientifique sur le sujet de la cueillette et propose aux participants, avant même d'entamer leur processus de formation, de faire part d'un certain nombre de représentations et d'interrogations pratiques préalables. Plus précisément, le questionnaire contient des questions ouvertes et fermées, et est articulé autour de quatre thèmes :

1. raison de la participation au stage et attentes,
2. représentations de la cueillette, en particulier en milieu urbain,
3. expériences de cueillette préalables au stage et projections relatives à l'intégration de la cueillette après le stage,
4. canaux d'approvisionnement alimentaire actuels.

Le questionnaire a été diffusé avant le début du stage, toutefois pour

des questions techniques (mauvais fonctionnement temporaire du questionnaire en ligne), une partie des réponses a été récoltée par entretien sur place.

La chercheuse a participé à l'ensemble des activités pédagogiques, dans une posture d'observation participante, ce qui a permis la récolte de matériel ethnographique sur le déroulement du week-end.

Enfin, le programme a été ponctué de moments de réflexions collectives où les participant-e-s débattent et confrontent leurs idées. Pendant ces groupes de parole ont été mises en place des formes d'activité hybrides entre l'animation et l'outil de recherche de terrain. Ces activités ont permis de compléter les données issues des questionnaires. La démarche de recherche était explicite lors de ces moments collectifs, et matérialisée par la présence du dictaphone qui a permis de les enregistrer. Une prise de notes était effectuée tantôt par le chercheur, tantôt par un membre de l'association. Les dispositifs hybrides mis en œuvre ont été :

1. Exercice de présentation en binôme : l'activité s'est déroulée le premier jour, après une promenade introductive aux plantes sauvages disponibles sur le site du stage, guidée par l'animateur. Elle était organisée en deux temps.

a. Dans un premier temps, les membres de chaque binôme échangent entre eux : chacun avait à disposition 5 minutes pour se présenter. Un maître du temps donne le signal pour inverser les rôles

[237]

b. Ensuite, dans une discussion collective, chacun présente l'autre membre de son binôme.

Les membres de l'association, le formateur et le chercheur participent aussi à l'exercice. Des questions utiles à la recherche ont été introduites, à savoir : Qu'est-ce que la cueillette des PSC représente pour toi ? Qu'est-ce que ce stage représente pour toi ? Quel est ton ressenti par rapport à la balade introductive ?

2. Un groupe de parole thématique a eu lieu le dernier jour, avant la dernière activité de formation proposée aux stagiaires, à savoir un moment de cueillette en binôme et en autonomie. Quatre questions ont été proposées aux stagiaires, avec l'objectif d'explorer leur représentation de la pratique de cueillette suite à l'expérience du premier stage : Pensez-vous que d'ici le prochain stage vous allez cueillir ? Si oui, où, quand, avec qui et dans quel objectif ? Qu'est-ce qui pourrait vous aider dans cette démarche ? Qu'est-ce qui pourrait vous limiter ?

Après un temps de réflexion d'environ 20 minutes, individuel ou en binôme, il a été demandé aux stagiaires de partager leurs réponses. Ensuite, l'animateur a pris la parole pour exposer sa vision et sa pratique quotidienne de la cueillette à partir d'un commentaire aux réponses des stagiaires.

3. Groupe de parole final général : les stagiaires dressent un bilan de la session et on leur attribue des « devoirs » pour la prochaine session.

Pour l'association, ces activités avaient l'objectif de mettre les stagiaires dans une situation d'imprégnation de nouveaux savoirs, mais également dans une posture de réflexion sur leur perçu, sur l'acquisition des connaissances et sur la manière dont leur positionnement évolue au regard des différentes expériences qui leur sont proposées.

Les matériaux recueillis ont été traités par une analyse thématique de texte de type qualitatif effectuée par l'anthropologue. Certaines des réponses au questionnaire ont pu être transformées en données chiffrées et représentées graphiquement. Les premiers résultats ont été ensuite discutés avec les membres de l'équipe de *Connected by nature*, qui ont complété le corpus avec leurs propres observations ethnographiques et notes prises au cours du stage. Un deuxième temps d'analyse a suivi, afin d'approfondir les thèmes pertinents avec la problématique de recherche soulevée par l'association, mais aussi en fonction des nouvelles pistes de questionnement qui ont émergé, notamment autour des freins d'ordre normativo-social que certains participants ont mis en évidence.

Les résultats préliminaires

[238]

Dans la suite de l'article, nous présenterons quelques résultats préliminaires relatifs au premier stage. En particulier, il a été choisi de restituer les éléments relatifs :

- aux motivations et à la vision de la cueillette avant le stage, en référence en particulier à la thématique de la résilience dont la promotion a été à la base de la conception de la formation par l'association CBN ;
- et à la projection de la cueillette dans les espaces de vie avant et après le stage, avec une attention particulière à la question du milieu urbain.

Cueilleur ou pas : les plantes vertes comme discriminant ?

Le groupe est constitué de personnes entre 28 et 57 ans (F=3, M=5) vivant en Île-de-France (n=5) ou en Bourgogne (n=3). En son sein, on peut distinguer deux sous-groupes par génération, chacun constitué à son tour de 4 personnes : (1) un groupe de trentenaires (de 28 à 33 ans) ; (2) un groupe plus âgé avec des membres d'âges plus diversifiés (40 ans, et de 46 à 57 ans). Tous ont une forme d'engagement social par leur travail ou bien un engagement bénévole associatif ou citoyen, mais les deux groupes se distinguent sur plusieurs points :

le milieu de vie : le groupe des trentenaires est constitué entièrement d'habitants du milieu urbain. En revanche, le groupe plus âgé est

constitué de deux personnes, Rob et Martin¹, ayant une expérience de la vie urbaine mais qui ont fait le choix de s'éloigner du contexte urbain de façon partielle ou définitive dans les 3 dernières années. Les deux autres, Paul et Marie, tout en habitant en milieu urbain ont accès au milieu rural régulièrement sur l'année pour des périodes de plusieurs semaines (2 mois environ au total).

Autoreprésentation de l'expérience de cueilleur : bien que le stage s'adressât à des novices de la cueillette, tous les stagiaires l'ont déjà expérimentée, de façon limitée ou occasionnelle, mais les deux groupes ne portent pas le même regard sur cette pratique préalable. Les membres du groupe des trentenaires se considèrent comme des néophytes complets, voire des naïfs de la cueillette. Toutefois ils ont déjà pratiqué la récolte de champignons, d'herbes aromatiques, de châtaignes et d'autres fruits de ronces (mûres, framboisiers) ou encore de noix ou noisettes tombées par terre. Les membres du groupe plus âgé se considèrent comme étant déjà initiés à la cueillette ou comme cueilleurs débutants. Leur expérience inclut, en plus des catégories cueillies par les novices, des espèces de plantes vertes très communes et faciles à reconnaître, des « classiques de la cueillette » de comestibles, comme l'ortie (*urtica dioica*) ou le plantain (*plantago lanceolata* et *plantago media*). La cueillette de ce type de plantes demande un engagement différent de la part du cueilleur — puisque ce dernier coupe ou arrache les feuilles-mêmes de ces plantes — mais aussi une capacité d'observation et de reconnaissance plus poussée. Ce type de pratiques semble donc constituer un deuxième cran d'engagement dans la pratique de la cueillette susceptible de faire évoluer l'autoreprésentation de *non-pratiquant* à *cueilleur débutant* : cette hypothèse mériterait néanmoins d'être vérifiée sur un plus large échantillon.

[239]

Les clivages entre les deux groupes présentés dans le paragraphe précédent n'ont pas été voulus et sont dus au hasard du recrutement.

Pourquoi cueillir : au-delà du plaisir... la politique ?

Chez les stagiaires, la participation à la formation et l'intérêt pour la pratique de la cueillette reposent sur un éventail de motivations personnelles assez hétérogènes. Une dimension de plaisir semble émerger de façon transversale chez tous les participants, plaisir qui semble lié à la

¹ Les noms des participants sont des noms d'emprunt. Dans le texte, ils sont suivis d'un code de trois lettres, la première indiquant le groupe d'âge : J pour le groupe des « jeunes » trentenaires, A pour le groupe plus âgé. La deuxième lettre indique le milieu de vie : U pour urbain, R pour rural, D pour double, pour les participants ayant un double domicile, en ville et à la campagne. La dernière lettre indique le sexe, H pour les hommes, F pour les femmes.

curiosité de la découverte, en particulier gastronomique (découverte de nouveaux goûts), couplé avec une dimension de convivialité : pour tous les participants, la cueillette représente au moins en partie une activité à pratiquer en compagnie d'autres personnes. Néanmoins, il est possible d'esquisser deux attitudes-types vis-à-vis de la connotation politico-écologique de la cueillette, lesquelles recourent les deux sous-groupes générationnels identifiés au paragraphe précédent. À l'intérieur du groupe plus âgé apparaît un consensus plus marqué quant à la connotation politique de l'activité de cueillette qui semble aller de pair avec la notion d'écologie et de résilience. Les membres de ce groupe se présentent d'ailleurs comme porteurs d'une réflexion sur cette notion, dont la définition, demandée dans une question ouverte et lors de la discussion en groupe, est plus étoffée et plus proche de celle de Rob Hopkins que chez les membres du groupe plus jeune. Ils partagent d'ailleurs avec l'association une vision du modèle de société contemporain comme non durable du point de vue écologique. Pour eux, donc, à un projet de vie personnelle résiliente correspond aussi un projet de société résiliente. Le seul à ne pas adhérer à une vision politique de la cueillette est Martin_A_R_H, ce qui s'explique par un désengagement total envers la politique « classique ». Néanmoins Martin_A_R_H est porteur de la valeur d'une dimension collective de la résilience, qu'il envisage comme un projet de société. En revanche, à l'intérieur du groupe plus jeune, la cueillette revêt une connotation politique d'une façon bien plus limitée. La résilience est pour deux d'entre eux peu pertinente à la cueillette puisqu'elle appartient à d'autres sphères sémantiques (comme la psychologie) ou parce que la définition en est inconnue. Au contraire, deux stagiaires du groupe considèrent la résilience comme une notion très pertinente : toutefois les définitions qu'ils donnent de cette notion apparaissent comme ayant un caractère complètement personnel sinon « privé », et se réduisent à une approche de survie, c'est-à-dire à la capacité individuelle de se nourrir en temps de pénurie. De plus, la notion de résilience et celles d'écologie et politique sont disjointes dans leur vision de la cueillette (figure 1).

[240]

Pour Lise_J_U_F, la cueillette est associée à une dimension écologique — qui s'explique par le fait de pouvoir accéder « à une alimentation diversifiée et locale sans avoir recours à des produits exotiques » — sans que cet aspect soit lié aux autres dimensions de résilience ou politique.

Il est intéressant de noter que chez les participants plus âgés, la définition de l'activité de cueillette des plantes sauvages comestibles s'accompagne de l'expression explicite d'une nécessité de renouer avec l'environnement naturel, d'être en « symbiose avec la nature » ou de « mieux connaître les bénéfices directs qu'elle offre ». Ce « désir de nature » se reflète en partie dans les choix de vie des membres de ce groupe, qui ont

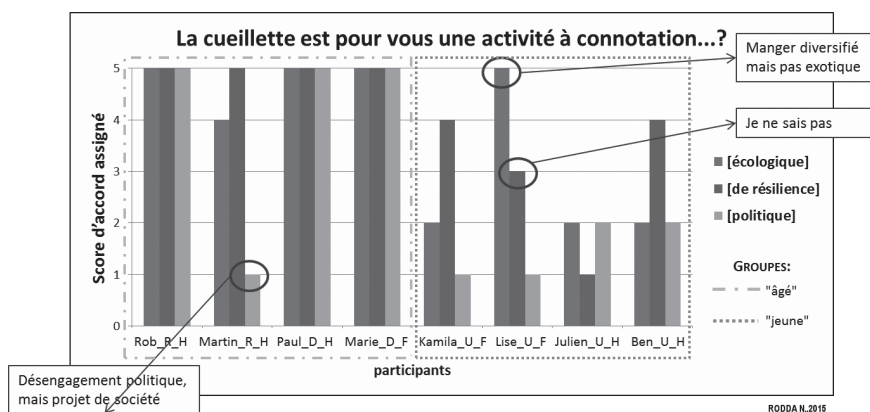


Figure 1. Représentations des connotations politique, écologique et de résilience chez les huit stagiaires, avant le début de la formation.

À gauche, le groupe des quatre participants plus âgés, à droite les trentenaires. Le nom des participants est suivi de l'indication du milieu de vie, R pour rural, U pour urbain, D pour double (Paul et Marie tout en résidant à Paris possèdent une maison de campagne où ils vivent plusieurs mois à l'année), et du sexe, H pour les hommes, F pour les femmes.»

choisi de délaisser l'espace urbain et de s'appropriier, d'une manière plus ou moins radicale, un espace de vie rural. Ces motivations n'apparaissent pas de manière spontanée chez les membres du groupe plus jeune. Ainsi, l'adhésion aux questions qui sont au cœur de la démarche de l'association, en premier lieu la résilience, ne semble être partagée au départ que par les stagiaires déjà sensibilisés à la question.

[241]

La projection de l'activité de cueillette dans l'espace: lieux et non-lieux de la cueillette en milieu urbain

Une série de questions posées dans le questionnaire avant le stage visaient à mieux cerner les représentations préalables liées à la nature sauvage en général, et à la cueillette en ville.

Interrogés avant le stage sur le contexte de cueillette qui les intéresse, les stagiaires se disent tous intéressés par le milieu rural. Trois personnes se disent intéressées par la cueillette en milieu urbain ou périurbain, deux par le milieu forestier. Toutefois, lorsqu'ils sont amenés à citer des lieux concrets de cueillette envisagés, ils citent des lieux ruraux et mentionnent comme lieux concrets, des lieux publics (bois et forêts, sous-bois forestiers, chemins, fermes, champs, lieux de vacances, prairies en friche) ou privés (jardins), sans mentionner d'autres lieux urbains.

D'autre part, la cueillette en général, et en contexte urbain en parti-

culier, soulève des appréhensions généralisées relatives aux risques d'intoxications dues à des erreurs dans la récolte, aux conséquences des pesticides, de la pollution, ou du contact avec des déjections animales, comme l'échinococcose.

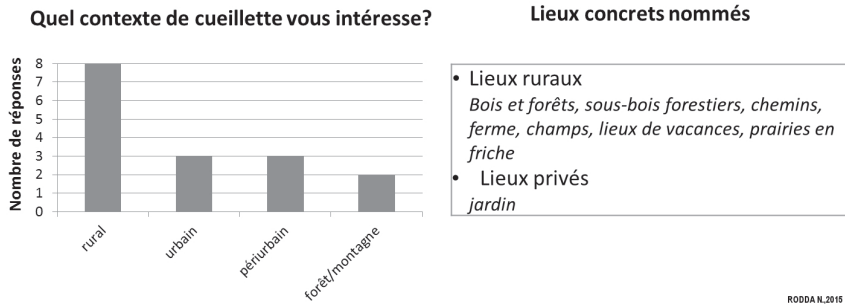


Figure 2. Projection de l'activité de cueillette dans les contextes rural, urbain et périurbain par les huit stagiaires avant le début de la formation.

[242]

Quant à la vision de la nature sauvage en ville, elle ne fait pas l'unanimité, sauf pour deux aspects : elle favorise la biodiversité et « elle n'est pas sale ». Les deux groupes se différencient nettement à propos de deux attributs de la nature sauvage : le groupe plus âgé est unanime pour dire qu'elle devrait être favorisée et non limitée à des lieux dédiés, là où le groupe plus jeune présente des avis moins arrêtés et plus mitigés (figure 3). Aucun des participants ne connaît la législation qui règlemente la cueillette.

Encadrés, les résultats les plus significatifs. Dans les carrés, les deux connotations qui font le consensus — en positif ou en négatif — parmi les huit stagiaires. Dans les cercles, les connotations qui font consensus dans le groupe plus âgé (barre verticale claire) mais non dans le groupe plus jeune (barre verticale foncée). À noter le nombre plus élevé de réponses neutres (« je suis plutôt d'accord » ou « je ne sais pas »), dans ce dernier groupe.

Qu'en est-il des représentations après le stage ? À partir du moment où nous nous intéressons à la nature en ville, nous nous focalisons sur les représentations des participants plus jeunes, ceux qui ont un profil plus urbain.

Tous les quatre, lors des activités menées pendant et à la fin de la session de stage, ont exprimé une confiance accrue en matière de risques sanitaires, notamment pour ce qui concerne le danger de l'échinococcose, question abordée par le formateur qui a levé l'appréhension d'une part, en expliquant les modalités de contraction de cette maladie, et

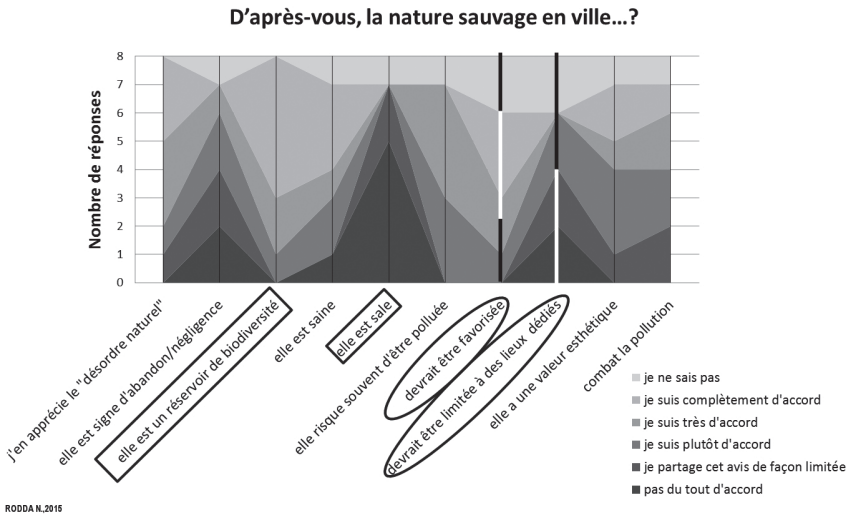


Figure 3. Représentations de la nature sauvage en ville chez les huit stagiaires avant le début de la formation

d'autre part, en informant du fait qu'elle n'est pas présente dans leurs régions de provenance. [243]

De plus, les stagiaires ont le sentiment d'avoir acquis une base de connaissances et une capacité de reconnaissance des plantes comestibles assez solides, bien que limitées en variétés, pour pouvoir pratiquer la cueillette, sans prendre de risques d'intoxication.

Le stage a déclenché une prise de conscience d'un *potentiel de comestibilité* répandu, insoupçonné auparavant, existant en ville, ce qui suscite un sentiment de surprise. La prise de conscience s'accompagne de la perception d'une abondance du comestible sauvage dans les espaces de leur quotidien, même si cette abondance est perçue à des degrés différents chez chacun des stagiaires du groupe, le plus haut degré étant représenté par Ben_J_U_H qui dit s'être rendu compte « qu'il est possible de cueillir partout, dans tout petit recoin non bétonné ».

Cette prise de conscience de la disponibilité de plantes comestibles dans les lieux de proximité a entraîné un changement de regard sur ces espaces. Les quatre participants expriment donc l'intention de prêter plus attention à la nature qu'ils côtoient et d'apprendre à mieux la connaître à travers l'observation et l'utilisation des plantes comestibles. Deux phrases emblématiques décrivent cette nouvelle attitude. Julien_J_U_H, en se référant à un petit jardin potager dont il s'occupe, indique qu'il ne va plus voir de la même façon les dites mauvaises herbes, qu'il ne va plus les arra-

cher mais essayer de les utiliser. Selon Kamila_J_U_F, « *si on connaît les plantes sauvages comestibles autour de soi, on va finir par mieux connaître son quartier* ».

Conjointement à l'émergence de ces réflexions, apparaissent toutefois de nouveaux freins d'ordre normativo-social, qui se reflètent dans la projection spatiale de la pratique de cueillette à venir dans les espaces de la ville. Ces freins apparaissent chez trois personnes sur quatre : seul Ben_J_U_H n'exprime pas d'inhibitions vis-à-vis de la pratique en ville, tout en veillant à la pollution et à l'usage des herbicides dans les lieux de cueillette.

Ainsi, Kamila_J_U_F, Lise_J_U_F, Julien_J_U_H ressentent tous les trois une incongruité entre la disponibilité de plantes comestibles dans certains lieux publics, et donc un usage potentiel de ceux-ci en tant que lieux de cueillette, et les fonctions pré-assignées à ces espaces. Par exemple, les parcs constituent dans leur représentation des espaces de détente et de passage, où l'aménagement est tel qu'ils apparaissent comme trop artificiels pour légitimer une activité de cueillette. Les zones d'usage y sont trop explicitement identifiées et règlementées, le travail d'entretien réalisé par l'administration municipale est trop visible. Il y a d'une part, l'impression d'un cadrage des activités permises et d'autre part, un sens du respect de ce travail d'entretien que l'on ne veut pas détériorer. Les jardins du Luxembourg, les Tuileries, mais aussi des parcs de quartier, comme le parc Montsouris, suscitent ces sentiments. Ainsi, pour pratiquer la cueillette, les stagiaires envisagent de rechercher des espaces « semi-sauvages », auxquels est associée une fonction plus floue, comme les bords de Marne, ou bien encore des espaces clos, où l'on se sent « chez soi » et donc légitimes, comme les jardins privatifs ou les espaces verts sur les lieux de travail et à l'école. Cueillir en dehors de ces espaces expose aussi au regard des autres, et renvoie donc à la question de l'image publique de soi et de l'acceptabilité sociale d'un comportement encore ressenti comme non-conventionnel. Pour s'abriter du regard de la société, les stagiaires envisagent la possibilité de cueillir en groupe.

[244]

Une deuxième incongruité ressentie est d'ordre temporel, dans le sens où la cueillette est encore envisagée comme une activité qui nécessite un temps relativement long, qu'il est difficile de faire correspondre au rythme de la ville où les activités s'enchaînent et où le temps est toujours trop limité. Cette opposition temporelle est particulièrement présente dans les représentations de Julien_J_U_H, qui explicite : « *je ne me vois pas cueillir parmi des gens qui courent en costard* ».

CONCLUSION

À partir de ces données préliminaires, on observe au cours de la première session de stage une première transformation des représentations de la cueillette, en relation aux espaces de vie. En effet, cette expérience a permis, notamment aux quatre participants urbains complètement novices, d'entamer une réflexion sur la nature sauvage qui est présente dans leurs lieux de vie, réflexion qui à son tour les amène à s'interroger sur les usages assignés par la communauté de vie et l'administration à ces mêmes lieux. Essayer de se projeter dans des espaces en tant que cueilleurs les pousse donc à mettre en question leur positionnement vis-à-vis des usages codifiés de la nature en ville. Ce processus de repositionnement, à peine amorcé et abordé ici seulement à travers les représentations qui ont immédiatement suivi le premier week-end de formation, semble correspondre à l'hypothèse de l'association organisatrice pour qui la cueillette peut constituer une pratique-support pour changer de regard sur la nature proche, ainsi que pour augmenter et diversifier les modes d'interaction avec les lieux verts qui nous entourent. Cela sera donc à suivre au cours du cycle de stages, à travers un monitoring des comportements effectifs de cueillette.

[245]

Pour ce qui concerne les motivations écologiques et politiques qui ont été à la base de la mise en place de la formation par l'association — notamment la notion de résilience alimentaire, et réduction de l'empreinte écologique — elles ne sont partagées clairement que par le groupe de personnes déjà sensibilisées à la question. La connotation politique de l'activité de cueillette qui semble aller de pair avec une réflexion approfondie sur les concepts d'empreinte écologique, de résilience et d'alternative sociétale, relève donc chez eux d'acquis préalables à la formation.

Ainsi, le couplage entre la cueillette et ces notions n'est pas immédiat et il n'a pu s'établir sur le temps court d'un week-end. Évoquer ce couplage risque même de susciter un sentiment d'incohérence chez certains participants pour qui le sens écologique et politique de la notion de résilience alimentaire n'est pas du tout acquis. Tout particulièrement, pour les membres du groupe plus jeune, moins engagés, la résilience est une notion inconnue ou bien liée, de manière intuitive, à la survie personnelle. La cueillette a pour eux une valeur ludique et privée, sinon individuelle.

C'est en comparant les données issues des questionnaires avec les réactions des stagiaires au cours des discussions qui ont eu lieu pendant le week-end, que les membres de CBN se sont rendu compte de la distance existant entre leur vision et celle du groupe plus jeune. Ils ont ainsi pu réo-

rienter les activités prévues pour la clôture du week-end et pour les stages suivants. L'expérience d'intégration d'un dispositif de recherche-action collaborative à la formation a donc été très positive, puisque celui-ci a permis de créer des espaces d'expression et de comparer ouvertement les points de vue des stagiaires et des organisateurs. Il a donc l'impact voulu par CBN sur la mise en réflexion de l'expérience de formation chez toutes les parties prenantes.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les participants au cycle de formation « À la découverte des plantes sauvages comestibles », pour avoir accepté de participer activement à cette étude, et pour leur patience face aux nombreuses questions que nous leur avons posées via le questionnaire. Merci à toute l'équipe de *Connected by nature* et à François, le formateur : sans sa compétence et son enthousiasme, la formation, et donc cette recherche, n'auraient pas pu avoir lieu.

BIBLIOGRAPHIE

[246]

Audoux, C., Gillet A., (2015), « Recherches participatives, collaboratives, recherches-actions : mais de quoi parle-t-on ? », in Les chercheurs ignorants (coord.), *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*, Rennes : Presses de l'EHESP, pp. 44-50.

Audoux, C., Gillet A., (2011), « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Revue Interventions économiques*, n.43, (en ligne le 01 mai 2011, URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1347>).

Bourassa, B., (2015), « Recherche(s)-action(s) : de quoi parle-t-on ? » in Les chercheurs ignorants (coord.), *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*, Rennes : Presses de l'EHESP, pp.32-35.

Faburel, G., (2008), « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux », *Espaces, populations sociétés*, n. 1, pp.111-126.

Gobster, P.-H., (2007), « Urban Park Restoration and the "Museumification" of Nature », *Nature and Culture*, vol.2, n. 2, pp.95-114.

Hopkins, R., (2008), *The Transition Handbook: From Oil Dependency to Local Resilience*, Chelsea, Green Publishing, 224 p.

Krasny, M.-E., Tidball K., (2015), *Civic Ecology: Adaptation and Transformation from the Ground Up*, Cambridge (Massachusetts), MIT, 328 p.

Krasny, M.-E. et al., (2014), « Civic ecology practices : Participatory approaches

to generating and measuring ecosystem services in cities», *Ecosystem Services*, vol. 7, pp.177-186.

Latour B., (2004). *Politiques de la Nature*, Paris, La découverte.

Les chercheurs ignorants, (2015), *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*, Rennes, Presses de l'EHESP.

Lotfi, M. et al., (2012), «Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte», *VertigO*, Vol. 12 n. 2, (en ligne: DOI: 10.4000/vertigo.12670)

McLain, R. et al., (2014), «Gathering “wild” food in the city: rethinking the role of foraging in urban ecosystem planning and management», *Local Environment*, vol. 19, n.2, pp.220-240.

McLain, R-J et al., (2012), *Gathering in the city: an annotated bibliography and review of the literature about human-plant interactions in urban ecosystems*, Portland, U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Pacific Northwest Research Station, 107 p.

Semal, L., (2013), *Politiques de la catastrophe*, Institut Momentum, transcription du séminaire du 15 mars 2013 (en ligne: <http://www.institutmomentum.org/wp-content/uploads/2013/10/Politiques-de-la-catastrophe.pdf>)

Semal, L., (2009), «Logiques et limites des expérimentations de modes de vie post-carbone: analyse comparative des stratégies de deux mouvements, la décroissance et la transition», Michelle Dobré et Salvador Juan (dir.), *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, Paris, L'Harmattan, pp.177-186.

[247]

Pourias, J., (2014), *Production alimentaire et pratiques culturelles en agriculture urbaine. Analyse agronomique de la fonction alimentaire des jardins associatifs urbains à Paris et Montréal?*, thèse de doctorat, AgroParisTech Paris et Université libre de Montréal.

Régis Barraud

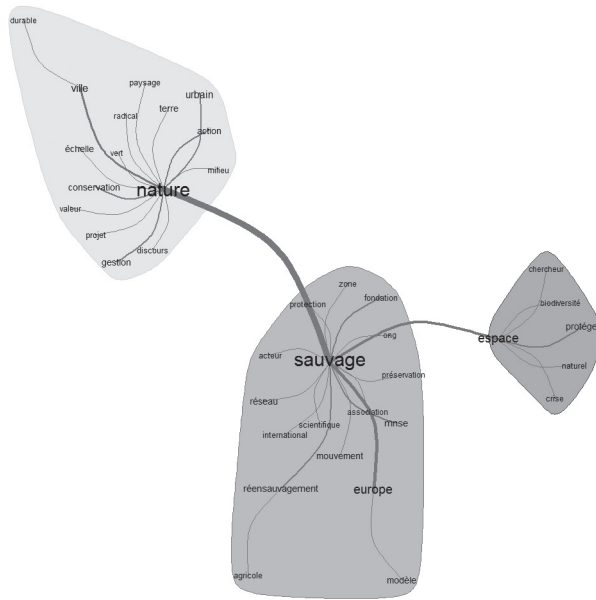
*maitre de conférences en géographie, Ruralités — EA 2252,
Université de Poitiers
regis.barraud@univ-poitiers.fr*

Claire Portal

*maitre de conférences en géographie, Ruralités — EA 2252,
Université de Poitiers
claire.portal@univ-poitiers.fr
Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Université de Poitiers
Laboratoire RURALITES EA 2252 TSA 21103
5, rue Théodore Lefèbvre — bâtiment A5 — 86073 Poitiers Cedex 9*

**Les figures de la « nature sauvage » en Europe :
Ressources territoriales ou espaces en crise ?**

*The figures of wild nature in Europe:
territorial resources or spaces in crisis?*



RÉSUMÉ

En Europe, la protection de la nature privilégie encore largement une approche conservatoire. Celle-ci est destinée à préserver la biodiversité associée à des agroécosystèmes, dont les mécanismes de production sont hérités et / ou actifs, à des degrés variés. Cette gestion patrimoniale est de plus en plus contestée par d'autres approches fondées sur la promotion de la libre évolution de la nature et de son caractère sauvage. Dans le contexte européen, cette libre évolution est également explorée en tant qu'alternative à la gestion conservatoire patrimoniale souvent pratiquée dans les espaces naturels protégés. Un mouvement protéiforme, mais de plus en plus structuré, active la promotion des principes de non-intervention, de *rewilding* et la construction d'une culture positive de la nature sauvage (une *wilderness* européenne?). Ce mouvement, porté par un réseau très actif associant des ONGs, des entreprises écotouristiques, des gestionnaires d'aires protégées et des scientifiques engagés, commence à influencer le droit européen comme l'atteste l'adoption par le parlement de la résolution sur la *wilderness* en 2009. Cet article vise à analyser le mouvement contemporain de reconnaissance, de valorisation et de protection d'une nature à caractère sauvage en Europe. Il s'agit d'étudier les conséquences socio-spatiales et culturelles associées à la mise en place d'un nouveau modèle de gestion de la nature en Europe.

[251]

Mots clés: conservation de la nature, ONG, environnement, sauvage, nature férale, *wilderness*, Europe, aires protégées, nature urbaine

ABSTRACT

In Europe, environmental protection generally favours an approach based on conservation. It aims to preserve the biodiversity of inherited agro-ecosystems whose production mechanisms are either inherited and/or still active, at different levels. This traditional stewardship is more and more contested by other approaches based on the promotion of the free evolution of the natural environment and its wilderness. In the European context, the idea of letting natural environments freely evolve is also explored as an alternative to traditional conservation stewardship conducted in protected natural areas for the last thirty years. A protean movement, more and more organised, activates the promotion of non-intervention principles, *rewilding* and the construction of a positive culture of a wild nature (a European wilderness?). This movement is led by a very active network connecting NGOs, ecotourism companies, mana-

gers of protected areas and scientists. It starts to influence European Law as the adoption of the wilderness resolution by the Parliament in 2009 proves it. This Paper aims to analyse the contemporary movement of recognition, promotion and protection of a wild nature in Europe. It will focus on the socio-spatial and cultural consequences resulting from the development of a new model of nature management in Europe.

Keywords: nature conservation, NGO, environment, wildness, feral nature, wilderness, protected areas, urban nature

INTRODUCTION

[252] En Europe, la protection de la nature privilégie encore largement une approche conservatoire. Celle-ci est destinée à préserver la biodiversité associée à des agroécosystèmes, dont les mécanismes de production sont hérités et / ou actifs, à des degrés variés. Cette gestion patrimoniale est de plus en plus contestée par d'autres approches fondées sur la promotion de la libre évolution de la nature et de son caractère sauvage. Dans le contexte européen, la libre évolution de la nature est également explorée en tant qu'alternative à la gestion conservatoire patrimoniale souvent pratiquée dans les espaces naturels protégés. Un mouvement protéiforme, mais de plus en plus structuré, active la promotion des principes de non-intervention, de *rewilding* et la construction d'une culture positive de la nature sauvage (une *wilderness* européenne?). Ce mouvement, porté par un réseau très actif associant des ONGs, des entreprises écotouristiques, des gestionnaires d'aires protégées et des scientifiques engagés, commence à influencer le droit européen comme l'atteste l'adoption par le parlement de la résolution sur la *wilderness* en 2009. Cet article vise à analyser le mouvement contemporain de reconnaissance, de valorisation et de protection d'une nature à caractère sauvage en Europe. Il s'agit d'étudier les conséquences socio-spatiales associées à la mise en place d'un nouveau modèle de gestion de la nature en Europe. Dans la suite de ce texte, nous désignerons ce mouvement par l'acronyme MNSE (Mouvement pour la Nature Sauvage en Europe). Cet article prolonge de manière exploratoire (essentiellement fondée sur une approche bibliographique et documentaire), une recherche engagée depuis 2011 (Barraud et Périgord, 2013). Il s'agit dans un premier temps de préciser les fondements et la structuration du réseau d'acteurs qui compose le MNSE. La deuxième partie a pour objectif la mise en évidence de la dimension spatiale de ce processus de reconnaissance et de valorisation de la nature sauvage en Europe (des modèles spatiaux aux actions de terrain). Enfin, la troisième partie tente d'évaluer la posture du MNSE vis à vis de l'espace urbain qui pourrait sembler, à priori, plus étanche à des applications radicales en matière de conservation.

LE MOUVEMENT POUR LA NATURE SAUVAGE EN EUROPE (MNSE) : FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES ET STRUCTURATION

Penser la nature sauvage et sa conservation

Pourquoi l'Europe, pourquoi maintenant ?

En Amérique du Nord, le rapport à la nature est largement polarisé par la notion de *wilderness*. La culture de la nature qui en découle intègre un modèle de gestion peu ou prou orienté par l'idéalisation d'une nature pristine. Ainsi, les paysages grandioses, initialement perçus comme étant non modifiés par les sociétés humaines, sont protégés dans de vastes aires protégées. L'homme y est un visiteur qui ne reste pas, les activités productives y sont interdites mais en revanche, le spectacle de la nature est exploité économiquement par la fréquentation touristique, notamment dans les Parcs Nationaux. Aux Etats-Unis, en 1964, le régime de protection de ces espaces de nature sauvage est cadré par la promulgation du *wilderness act*. Ce pays célébrait récemment les 50 ans de ce texte protégeant des espaces emblématiques qui participent de l'identité américaine. Cette actualité ne doit pas masquer les importants et récurrents débats suscités outre atlantique par la *wilderness*, sa conception et sa gestion (Lowenthal, 1964; Cronon, 1995; Nelson and Callicott, 2008; Callicott, 2010; Marris 2011).

[253]

Le vieux continent pourrait sembler peu concerné par cette actualité et par ces débats scientifiques portant sur une notion étant, à priori, propre à l'Amérique du Nord. Au contraire, de nombreux éléments nous invitent à revoir cette appréciation. Ainsi, en octobre 2013, Salamanque (Espagne) accueillait un événement majeur : le dixième congrès international sur la *wilderness* organisé par la *WILD foundation*. Cet événement important dans le monde préservationniste a constitué une occasion pour structurer, renforcer et médiatiser un mouvement de protection et de valorisation de la nature sauvage européenne. D'une manière peut-être surprenante, le continent européen attire le regard des spécialistes et des militants de la *wilderness*. En 2008, Vance G. Martin, Président de la *WILD Foundation*, parraine des auteurs européens pour la publication d'un article dans *l'International Journal of Wilderness*. Cet article s'intitule « *Wilderness Momentum in Europe* ». Dans cet article, les auteurs identifient trois raisons principales pour expliquer cette attention nouvelle portée à la nature sauvage. Premièrement, la chute du rideau de fer aurait permis de libérer de vastes étendues démilitarisées, non

ou peu exploitées. Effectivement, cet espace a permis le développement de l'une des premières initiatives de reconquête de nature sauvage en Europe. Porté à l'origine par l'association allemande BUND (les Amis de la Terre), le projet de création d'une « ceinture verte européenne » est né dès fin 1989. Il donne lieu ensuite à un vrai projet politique de coopération transfrontalière, soutenu par l'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), dont l'objectif est de connecter un ensemble d'espaces protégés depuis la mer Noire et la Méditerranée au sud jusqu'à la mer de Barents au nord (Terry *et al.*, 2006). Parallèlement le principe de non-intervention est mis en œuvre dans la forêt bavaroise. Deuxièmement, la déprise agricole potentiellement accélérée par la baisse programmée des subventions européennes et par les mutations de l'appareil productif agro-industriel constituerait un facteur favorable à des opérations de *rewilding*. Le réensauvagement depuis ces zones de déprise, plus ou moins étendues et fragmentées, s'exprime par la réapparition souvent fracassante et conflictuelle de grands herbivores ou surtout des prédateurs (ours, lynx, loup). Cet aspect a été bien décrit dans un ouvrage récent de promotion du « retour du sauvage » (Athanasz, 2014). Troisièmement, c'est le regain d'intérêt des scientifiques et des militants (ONGs) qui semble favorable à des initiatives poursuivant un double objectif: 1-construire un réseau d'aires protégées fondées sur les principes de *rewilding* et de non-intervention; 2-contribuer à l'émergence, en Europe, d'un sentiment de la nature réorienté vers les valeurs de la *wilderness*.

[254]

Les revendications préservationnistes s'inscrivent également dans un contexte à risque pour de larges espaces européens à haute valeur écologique. En effet, en particulier dans les zones périphériques de l'Europe, de vastes zones à faible densité de population, plus ou moins marquées par la déprise agricole, sont convoitées par des projets d'exploitation minière ou forestière. Les terres plus récemment délaissées peuvent aussi susciter l'intérêt d'investisseurs agro-industriels.

Une revanche préservationniste en Europe ?

Nous avons tenté dans une précédente publication (Barraud et Périgord, 2013) d'analyser le degré de filiation entre la notion de *wilderness* nord-américaine et l'idée récente de nature sauvage européenne (acteurs clés, modes d'actions). Sur cette base, nous pouvons rappeler plusieurs jalons importants dans la trajectoire culturelle de l'appréciation du « sauvage » en Europe. Premièrement, l'irruption du goût pour la nature vierge en Europe, dans les couches sociales les plus favorisées, est un fait culturel majeur qui s'est déployé en Angleterre dès la fin du XVIII^e siècle: le modèle dominant du paysage ordonné par la production agricole perd de son attrait au profit de paysages à caractère sauvage — montagne, lit-

toral, landes (Thomas, 1985 ; Mathis, 2010). La modernisation agricole, l'industrialisation, l'émergence du tourisme et l'amorce d'une culture naturaliste ont été les ferments principaux de ce changement. Deuxièmement, la question de la préservation de la nature sauvage fait l'objet de plusieurs débats au sein du mouvement environnemental naissant. Ainsi, les interrogations sur le type de nature à protéger et les modes d'interventions à retenir entraînent des clivages importants au sein des défenseurs de la nature en Angleterre, au XIX^e siècle (cf. Mathis, 2010, sur le cas de la gestion de la forêt d'Epping dans les années 1870). Les partisans d'une protection radicale défendent un principe de non-intervention, position fondée sur un argumentaire esthétique (le caractère sauvage détermine la beauté). Troisièmement, Walter (2007) a mis en évidence le rôle clé joué par le botaniste H. Conwentz dans l'amorce d'une protection des sites à caractère sauvage (notion de monument naturel). Quatrièmement, de manière paradoxale, c'est en Europe qu'a été produit le modèle de parc le plus rigoriste en matière de protection d'une nature non/peu modifiée par l'homme (projet de parc national de la Basse-Engadine, en Suisse, 1909-1914). Malgré ces signaux témoignant du développement d'un goût pour l'esthétique du sauvage (des espaces perçus comme tels) et d'une volonté de préservation, la protection de la nature en Europe sera orientée par d'autres conceptions au cours du XX^e siècle (Selmi, 2009).

[255]

Rewilding, non-intervention et nature féroce

A l'échelle internationale, les idées associées à la promotion du « sauvage » sont travaillées à la lisière de l'écologisme radical et de la biologie de la conservation à partir, notamment, de la notion de « *rewilding* » (Soulé et Noss, 1998 ; Fraser, 2009 ; Taylor (*dir.*), 2011). De manière certainement réductrice à ce stade, on peut identifier deux courants de pensée principaux en matière de promotion de la nature sauvage. Le premier, le plus fermement lié au discours préservationniste classique est radical : il place la nature pristine au sommet de l'échelle des valeurs. La marque de l'action de l'Homme sur les milieux est, de manière non discutable, un critère de dépréciation de la nature. La préservation des espaces de wilderness, non négociable, est fondée sur une éthique biocentrée (exclusivité de la valeur intrinsèque). Mais elle n'est plus suffisante : il conviendrait de procéder, de manière active et à large échelle à des actions de réensauvagement. La reconquête de l'espace de nature serait alors le fruit d'une « décolonisation » de la nature. Ce courant est sans doute le plus parfaitement incarné par D. Foreman (2012, 2014), co-fondateur du mouvement *Earth First!* et fondateur du *Rewilding institute*. Cette vision est complétée par le développement de discours / essais sur le primitivisme, sur la réappropriation par l'Homme d'un rapport à la nature sauvage forgé durant le pléistocène

(Shepard, 2013). Le second courant, parfois sévèrement critiqué par le premier, prend acte de la fin de la wilderness. Ses représentants considèrent que la stratégie préservationniste est aveuglée par des illusions et inefficace pour prendre en charge l'émergence de « nouveaux écosystèmes » (Hobbs et al., 2013), dont la trajectoire est rendue chaotique par le changement global et l'accélération de la mondialisation. Ce second courant prône l'intégration et la reconnaissance de la nature ordinaire, spontanée / rudérale, exotique, jardinée. Cette pensée, qui reconsidère la hiérarchisation de la valeur de la nature selon un strict gradient de naturalité, est bien représentée par E. Marris, dont l'ouvrage clé est toujours très commenté (*Rambunctious Garden — Saving Nature in a Post-Wild World*, 2011). N. Dudley (2011) défend un propos équilibré en empruntant, de manière pragmatique, des éléments aux deux courants.

[256] Dans le contexte européen, la libre évolution de la nature est également explorée en tant qu'alternative à la gestion conservatoire patrimoniale telle qu'elle est pratiquée, en France notamment, dans les espaces naturels protégés, depuis une trentaine d'années. Ainsi, à la suite de D. Terrasson (1988), A. Schnitzler et J.-C. Génot (2012) ou encore G. Monbiot (2013) interpellent la sphère professionnelle de la gestion de la nature par la publication d'ouvrages incisifs qui dénoncent les excès interventionnistes. C'est la nature férale qui suscite l'attention de ces auteurs, autrement dit, une nature transformée par l'action humaine à des degrés divers, mais que l'on décide de préserver de nouvelles interventions. En Angleterre, l'environnementaliste P. Taylor (*dir.*) est particulièrement investi dans la promotion et la documentation des expériences de *rewilding*. Il anime le *Wild Land Network* et publie de nombreux articles (revue *ECOS*) et ouvrages. L'un d'entre eux est spécifiquement dédié au *rewilding* en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas (2011). Plus récemment, sur le plan scientifique, la contribution la plus significative a été celle du *Wildland Research Institute (WRI)*, hébergé par l'Université de Leeds et piloté par le géographe S. Carver. L'entrée de recherche privilégiée est celle de l'identification cartographique des *wildland* et des espaces de *wilderness* à différentes échelles. Les cartes produites contribuent à objectiver l'espace sauvage européen par l'emploi de la géomatique. Mais le *WRI* s'intéresse également à l'analyse des discours sur la nature sauvage en Ecosse (Deary 2012¹) et à l'intégration des perceptions par les usagers / habitants en tant que critère d'identification des espaces sauvages. Enfin, toujours dans ce registre d'accompagnement du MNSE, il faut signaler la parution récente d'un ouvrage de synthèse, à visée opérationnelle, sur le *rewilding*

¹ Communication orale : [<http://fr.slideshare.net/zkun1971/the-return-of-the-wild-rewilding-scotland>].

en Europe (Pereira et Navarro, 2015). Cet ouvrage est plus précisément centré sur le *rewilding* comme outil de requalification des terres abandonnées par l'agriculture.

Ces perspectives de *rewilding* à large échelle qui spéculent sur le devenir des paysages culturels — produits des interactions entre nature et activités agricoles — suscitent de plus en plus d'interrogations au sein de la communauté scientifique. Ainsi, dans la revue *Landscape and Urban Planning* (2014), les deux essais, commentés par M. Antrop, d'A. Schnitzler et de M. Agnoletti défendaient deux interprétations contrastées des processus d'ensauvagement et d'abandon de terres agricoles (*rewilding* versus conservation des agroécosystèmes). L'approche critique des effets sociaux de l'ensauvagement a fait l'objet de quelques travaux exploratoires (Höchtl *et al.*, 2005). Enfin, le géographe I. Rotherham ou encore l'historienne D. Jorgensen (2015) développent une approche critique mais constructive du *rewilding* en intégrant une perspective géohistorique (Rotherham, 2012 (*eds*), 2014, 2015). Notons que le propos de Rotherham rejoint en partie ceux développés en France au sujet de la réinterprétation du *saltus* par Poux, Narcy et Romain (2009).

Structuration et dynamique d'un réseau d'acteurs de la conservation

[257]

L'analyse de l'émergence d'un mouvement de promotion d'une *wilderness* européenne a fait l'objet d'une recherche préliminaire (Barraud et Périgord, 2013). Cette première approche a permis d'identifier les jalons de la structuration de ce mouvement. Il est porté par des ONGs internationales (WWF en particulier), mais il s'appuie sur un réseau aussi dense qu'hétérogène d'acteurs : associations environnementalistes, groupements de gestionnaires, entreprises (via des fonds d'investissement, d'activités d'expertise et d'écotourisme), institutions, scientifiques. Ces différents acteurs se rejoignent pour soutenir des « initiatives » telles que *Pan Parks* (1997), *Large Herbivore Network* (1998), *Wild Europe* (2005) ou encore *Rewilding Europe* (2009). Le modèle du couplage associations / fonds semble être un des rouages de ce mouvement. Les actions européennes s'inspirent de et sont fortement connectées à des acteurs internationaux spécialisés sur les espaces à caractère sauvage. En particulier, l'influence de la *Wild Foundation* est bien identifiée en Europe. Cette ONG a été créée en 1974 par le *game reserve ranger*, Ian Player (Afrique du sud) puis a été installée au Etats-Unis et dispose d'un rayonnement international.

Dans une perspective chronologique, on peut dater l'émergence de premières actions de promotion et d'adaptation de la notion de *wilderness* en Europe au milieu des années 1980. En 1983, l'Ecosse accueille le troi-

sième congrès mondial sur la *wilderness*. Deux ans plus tard, le naturaliste italien F. Zunino créé l'association italienne pour la *wilderness* qui permettra de mettre en œuvre de premières expériences radicales et alternatives en matière de conservation. Puis c'est la montagne alpine qui va devenir à partir de 1987 (acte fondateur des thèses de Biella) l'objet d'une attention particulière des militants d'une montagne « sauvage », calme et désaménagée (Laslaz, 2013). A la fin des années 1980, on assiste à l'émergence du projet de ceinture verte européenne.

La fragilité structurelle de certaines de ces initiatives est largement compensée par une forte capacité de renouvellement qui repose, notamment, sur l'activisme de quelques personnages charismatiques (à l'exemple du hongrois Zoltan Kuhn, architecte paysagiste de formation et de métier). Ainsi, bien que la fondation Pan Parks initiée par WWF en 1997, qui était l'un des fers de lance du MNSE, ait été dissoute fin 2013, on note la création début 2014 de la *European Wilderness Society*. Cette nouvelle structure apparaît alors comme une réplique européenne de la *Wild Foundation*. Par ailleurs, ces ONG sont reliées au secteur économique de l'expertise écologique et de l'écotourisme via les activités professionnelles de leurs membres mais aussi sur la base de partenariats clairement établis. Ainsi, à titre d'exemple, la structure de consultance « *Protected Area Solution Group* » est affichée comme soutien de la toute nouvelle *European Wilderness Society*. Le MNSE recherche également le support des institutions européennes et des gestionnaires par le biais d'intenses campagnes de communication et de lobbying. Cette action est relativement efficace dans la mesure où elle a conduit en 2009 à l'adoption d'une résolution du parlement européen sur la *wilderness*. Cette résolution engageait notamment à une révision des modes de gestion des cœurs de zones Natura 2000 par l'implémentation des principes de non intervention. Enfin, le MNSE compte sur l'apport de scientifiques pour l'élaboration d'une définition partagée et opérationnelle de la *wilderness* en Europe. Plus précisément, le *Wildland Research Institut* (WRi, Université de Leeds) joue un rôle crucial dans l'élaboration de méthodes SIG d'identification des zones de *wilderness* et de *wildness* à l'échelle européenne (Carver *et al.*, 2012; Kuiters *et al.*, 2013). D'autres chercheurs militants se sont aussi engagés dans l'analyse des effets potentiels du processus d'abandon de terres agricoles en Europe (Merckx et Pereira, 2015). La visibilité actuelle de quelques structures pilotes (*Wild Europe*, *Rewilding Europe*, *European Wilderness society*) contribue à renforcer la mise en réseau d'associations plus locales et d'ONG nationales nouvelles (à l'exemple de *Rewilding Britain*, ou bien des réseaux rivières sauvages, forêts sauvages et de l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages en France).

[258]

1.3. Rhétorique de la crise et propositions d'alternatives

L'argumentaire produit par le MNSE articule deux axes majeurs. Le premier est fondé sur une puissante rhétorique de la crise. Le MNSE apparaît comme un diseur de crise (Luginbühl et Muxart (*eds*), 2006). Ainsi, le MNSE propose la mise en récit de cinq types de crise. En premier lieu et de manière évidente, la préservation et la restauration du caractère sauvage d'espaces strictement protégés s'imposent comme une réponse à la crise environnementale globale (érosion de la biodiversité / changement climatique). Deuxièmement, c'est la crise financière et celle de la dette publique qui, en déstabilisant le soutien classique des mesures de conservation de la nature par les Etats, ouvriraient la voie à d'autres types d'intervention, mobilisant plus massivement des ONG mais aussi des fonds privés. Troisièmement, la mise en œuvre de mesures de conservation et de restauration radicales s'imposerait en raison de la crise (de l'échec) des modèles de gestion patrimoniaux et interventionnistes qui dominent à l'échelle européenne. Quatrièmement, la mutation accélérée des systèmes productifs agricoles (déprise, crise de l'élevage et du pastoralisme, fragilité des agricultures de marge, défi alimentaire) conduirait à renouveler la vocation de larges portions d'espaces ruraux considérées comme étant en crise. Enfin, cinquièmement, le MNSE développe un discours ciblé sur la crise de la relation des sociétés européennes à la nature. Les sociétés européennes, de plus en plus urbaines, seraient éloignées de la nature et en souffriraient (bien être, santé psychologique). La réponse à ces cinq types de crise est condensée dans un deuxième axe d'argumentation. Cet axe est lui-même constitué de deux composantes. La première est celle de l'alternative économique éco-touristique. La seconde est constituée par cette voie la mobilisation de la notion de services écosystémiques (comme outil de diagnostic et d'identification de nouvelles ressources, via les processus de paiement). Ce couplage est sensé être porté et géré par des acteurs locaux, des recherches ultérieures permettront d'évaluer ce point précis.

[259]

LA DIMENSION SPATIALE DU MNSE

Les modèles spatiaux mobilisés

E. Wilson, figure emblématique et médiatique du monde de la conservation envisage l'option « *half earth* » (mettre en défens la moitié de la surface terrestre) comme la seule à même de pallier les effets d'une nouvelle extinction de masse¹. Le slogan *Nature Needs Half* (NNH, marque déposée) constitue désormais le socle d'une nouvelle campagne

¹ [<http://www.smithsonianmag.com/science-nature/can-world-really-set-aside-half-planet-wildlife-180952379/?no-ist>] (consulté le 6 avril 2016).

internationale portée par la *Wild Foundation* et ses partenaires et qui met en avant un mariage étonnant de la valeur intrinsèque issue de la pensée classique préservationniste et de valeurs utilitaristes, concrétisées par le recours à la rhétorique des services écosystémiques. NNH propose « *une vision fondée scientifiquement et par le sens commun des relations entre nature et population. Cette vision de la relation nature / société doit assurer la protection d'espaces naturels continentaux et aquatiques, interconnectés, résilients et de taille suffisantes afin d'assurer la fourniture des services écosystémiques et de biodiversité essentiels à la santé humaine et à la prospérité et au maintien d'un héritage de nature sauvage (beauté, abondance)* »¹. Cette vision est développée à l'échelle de la planète terre puis à celle des écorégions. Le partage 50/50, entre une part dédiée aux sociétés humaines et une part réservée à la nature traduit bien une approche spatiale de la conservation, mais plus fondamentalement une conception — relativement simpliste — d'habiter la terre.

[260]

Sur le plan théorique, on relève depuis une petite dizaine d'années le recours grandissant à l'opposition de deux approches économique et spatiale. La première, intégrative, est celle du *Land Sharing* qui traduit la combinaison à l'échelle d'un territoire d'objectifs de production (selon des principes d'agriculture durable) et de conservation de la nature. C'est finalement le modèle qui domine largement à l'échelle européenne. Le second modèle est séparatif, il s'agit de l'option du *Land Sparing*, qui rejoint finalement assez bien la proposition globale du NNH. Il s'agirait selon cette option d'intensifier la production agricole dans les espaces au meilleur potentiel agronomique et de mettre en défens, de manière stricte, les espaces dédiés à la conservation. La mobilisation de ces modèles et de leurs tentatives d'opposition ou d'articulation anime la sphère scientifique spécialisée sur les questions d'allocation des terres et du rapport entre intensité de modes de production et biodiversité (Waggoner, 1996; Green *et al.*, 2005; Law *et al.*, 2015). Pour notre sujet, et sans rentrer dans les détails des résultats de ces études, on relève de manière récente et récurrente l'utilisation de cette approche par les scientifiques soutenant le MNSE (Mercks et Pereira, 2015; Sandom et MacDonald, 2015). Il s'agirait pour ces auteurs d'articuler au mieux les deux modèles, mais d'une manière assez nette le propos porte sur le potentiel des zones dédiées au *rewilding* et récupérées suite à la déprise agricole, à des fins de conservation (figure n°1).

A l'échelle européenne, le repérage des espaces reliques de *wilderness* et des espaces à caractère sauvage est opéré selon une approche SIG, elle-

¹ Traduit par les auteurs d'après le site dédié à la campagne NNH: [<http://nature-needshalf.org/nature-needs-half/>] (consulté le 6 avril 2016)

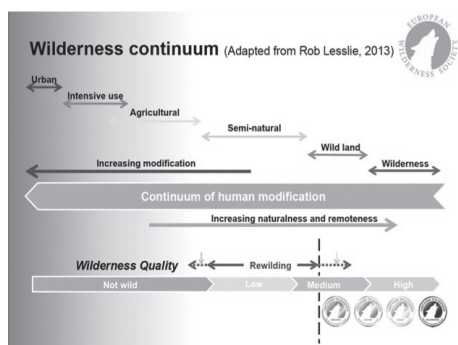
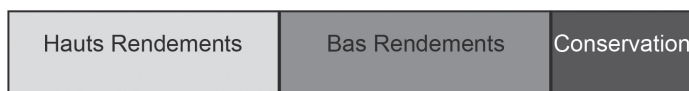


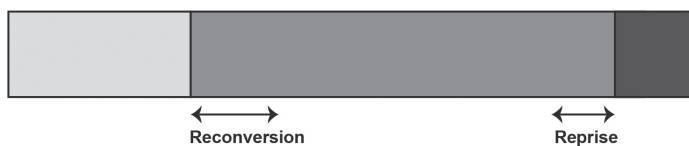
Figure n°1. Land Sparing versus Land Sharing ou articulation des deux modèles ?
 Source : figure adaptée d'après Phalan *et al.*, 2011.

A-Situation de départ (théorique)



[261]

B-Land sharing - développement d'une agriculture durable - intégration



C-Land sparing - modèle de séparation (et ses adaptations)

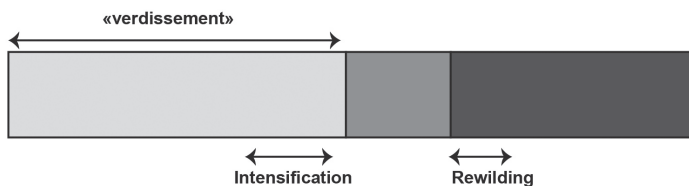


Figure n°2. Du *wilderness continuum* (proposé par Rob Leslie, 2013) à l'évaluation des espaces de nature sauvage en Europe.
 Source : Figure extraite de : *European Wilderness Quality Standard and Audit System*, version 1.4, EWS, mai 2014, p. 4

[262]

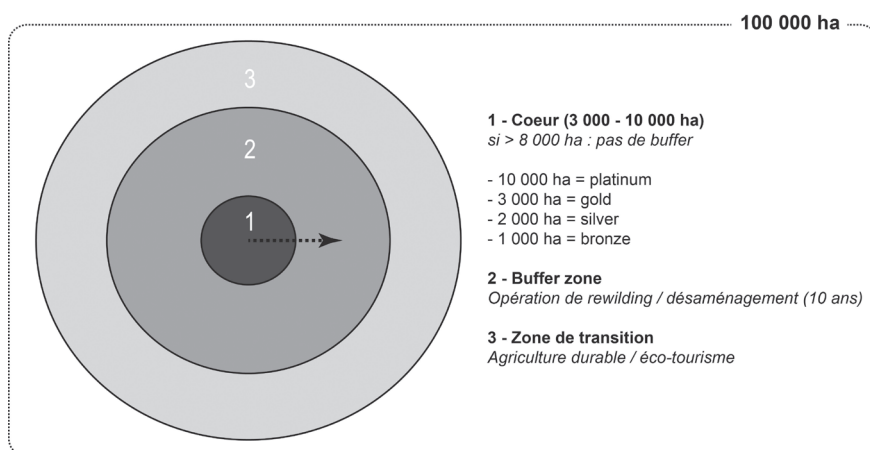


Figure n°3. Labellisation des espaces de *wilderness* en Europe : critères spatiaux et implications en terme de gestion.
Source : EWS, 2014. Réalisation R. Barraud et C. Portal, 2015.

même fondée sur une approche conceptuelle spécifique, celle du gradient. Un registre européen de la *wilderness* structuré sous la forme d'une base de données spatialisées a été mis au point avec l'appui de l'expertise du WRi et du centre d'expertise néerlandais Alterra (Kuiters *et al.*, *ibid.*). L'approche est simple, elle repose sur l'utilisation d'un double continuum : 1-les modifications humaines, 2-la naturalité. Le long de ce double gradient on peut lire le seuil séparant ce qui est — selon la définition proposée — sauvage ou non. Les espaces à caractère sauvage sont eux-mêmes hiérarchisés selon leur degré de naturalité (semi-naturel, espaces sauvages, espaces de *wilderness*). Les zones semi-naturelles semblent être assimilées aux zones agricoles de marge qui seraient affectées par la déprise et/ou en situation de crise. Elles seraient le terrain privilégié d'opérations de *rewilding*. Au delà, les *wild land* et zones de *wilderness* constituent les espaces d'exception labellisables (cf. 2..2 et **figure n°2**).

Enfin sur le plan opérationnel, le MNSE mobilise de manière plus classique des modèles spatiaux et notions issus de la biologie de la conservation et de l'écologie du paysage (écorégion, corridor, cœurs). Il s'agirait de mettre en œuvre l'action de préservation et de *rewilding* par la mise en œuvre de dispositifs de protection concentrique : cœur, buffer, zone de transition. Les deux dernières zones doivent garantir l'extension des zones de cœur qui doivent atteindre une taille minimale de 1 000 et de 10 000 hectares pour l'obtention du label le plus élevé (platinum). Chacune des zones est associée à des prescriptions strictes en matière de mode de gestion, d'activité économique et d'usage (**figure n°3**).

[263]

Le déploiement concret de la stratégie à l'échelle européenne

Concrètement, les acteurs de la *wilderness* européenne s'investissent dans des actions de préservation et de re-ensauvagement (*rewilding*). Le réseau Pan Parks (PP) s'était donné pour mission de labelliser des espaces protégés d'au moins 10 000 hectares, en particulier des cœurs de parcs nationaux existants. Ce programme de labellisation a été réintégré dans la nouvelle stratégie de la *European Wilderness Society*, à partir de 2014. La labellisation est désormais fondée sur une définition stabilisée des concepts adaptés au contexte européen (*wilderness*, *wildland*, *wildness*) et par la mise en place d'un outil d'audit permettant d'évaluer la position (le niveau de label) des espaces sur le gradient de *wilderness*. Cette labellisation est couplée à l'ambition, portée spécifiquement par *Rewilding Europe*¹ d'atteindre d'ici à 2022 le chiffre symbolique de 1 million d'hectares d'espaces à caractère sauvage protégés (« *the million project* » :

¹ [<http://www.rewildingeurope.com>] (consulté le 6 avril 2016).

800 000 hectares sont désignés comme tel en 2013). Dans le même ordre d'idée la *Wild Europe Initiative* (WEI) a pour objectif de créer dix nouvelles aires protégées de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'hectares au sein d'espaces plus vastes d'au moins 100 000 hectares.

VILLES ET INTERSTICES SAUVAGES

Les discours portés par le MNSE s'intéressent prioritairement aux larges espaces de faible densité et sont ainsi beaucoup moins développés au sujet des villes et des espaces urbains. Cependant, le congrès *WILD 10* (Salamanque 2013) intégrait dans son programme le lancement d'une initiative internationale intitulée *Wild cities*, portée par la *WILD Foundation*. Il s'agirait de transcender le concept générique de « ville durable » en revalorisant, notamment, les friches, les dents creuses, les anciennes zones agricoles fragmentées. Au delà de l'adoption éventuelle des principes de libre évolution dans ces zones, les *wild cities* participant à ce projet seraient aussi évaluées selon la grille de lecture spatiale *Nature Needs Half*. Ainsi, selon le discours néo-préservationniste, la ville elle-même pourra faire l'objet d'une forme d'ensauvagement. De manière pragmatique, la ville (plus) sauvage serait bénéfique à la restauration ou la préservation des services écosystémiques ; elle serait plus résiliente et moins vulnérable aux événements extrêmes, dans un contexte de changement global. Réintroduire le sauvage en ville contribuerait également à augmenter et diversifier les lieux de récréation et d'expérience de la nature pour les résidents et les visiteurs. Cette vision utopiste peut, par ailleurs, être mise en parallèle avec un mouvement plus généralisé et moins fermement associé à une idéologie radicale, de reconsidération des modes de traitement de la nature en ville. A titre d'exemple, les principes de gestion différenciée et l'apparition de nouveaux modèles de jardins, tel que celui du jardin en mouvement élaboré par le paysagiste Gilles Clément participent à un changement de pratiques et de regards sur la nature en milieu urbain. Enfin des chercheurs, universitaires et indépendants, étudient ces évolutions sociales et spatiales en s'intéressant notamment aux pratiques et usages de ces espaces et à leur signification paysagère dans un espace contraint et en mouvement. Ces différents éléments de reconnaissance de la nature sauvage en ville entraînent une mise à jour des codes esthétiques et de l'agencement des espaces publics.

[264]

Acteurs et réseaux d'acteurs de promotion et d'étude de la ville sauvage en Europe

Les Organisations Non-Gouvernementales (ONG)

Selon la *Wild Foundation*, 80 % de la population mondiale vivra en ville en 2040. Le défi consiste ainsi à recréer les connexions entre société et nature, alors que le monde urbain tend à les annihiler. La nature sauvage devient un élément de la ville moderne, verte et durable, qui doit faire concrètement partie du quotidien des habitants et non « une abstraction, expérimentée de façon virtuelle ». Le réseau Wild Cities¹ propose ainsi différentes actions pour que les citoyens restent connectés au *wilderness*, pour développer les écosystèmes urbains et pour rendre accessibles les espaces sauvages aux habitants, dans une perspective de « ressourcement ». L'idée est de prioriser l'existence de la nature sauvage car elle joue un rôle irremplaçable pour la vie urbaine : elle rend des services en maintenant l'air pur, l'eau propre, la biodiversité ; elle induit le développement des circuits courts, et la conservation d'une résilience vis-à-vis du changement climatique (contrôle de la température par exemple). La nature sauvage urbaine permettrait l'amélioration de la qualité et le cadre de vie grâce aux parcs et aux espaces récréatifs ouverts ; sa présence initierait des actions dans les domaines éducatifs, tout en faisant faire des économies aux villes. Enfin, selon certaines ONG, la présence de nature sauvage en ville apporterait des bénéfices psycho-sociaux sur les comportements humains (résolution de problème de violence notamment). L'objectif de ces ONG est de créer un réseau de villes modèles afin d'établir des méthodes reproductibles et intégrées dans les politiques publiques des villes européennes.

[265]

Les chercheurs et réseaux de chercheurs

En 2012, les chercheurs universitaires Anna Jorgensen et Richard Keenan ont publié l'ouvrage *Urban wildscapes*. Ils démontrent qu'il n'y a pas de dichotomie entre les espaces soumis à régulation et les espaces sauvages : il s'agit plutôt d'imaginer une gradation (qui ne serait pas de

¹ Principaux partenaires européens qui ont contribué à l'identification des *wild cities* : *Deutsche Umwelthilfe* (Pays-Bas), *The Wilderness Associazione Italiana* (Italie), *Wilderness Foundation* (UK), *Fundación Felix Rodriguez de la Fuente* (Espagne), *WorldWildlife Fund* (WWF), *Danube and Carpathian* (Roumanie), *WWF Netherlands* (Pays-Bas), *BioFrankfurt* (Allemagne), les réseaux internationaux comme *The biodiversity Network*, *Biomatrix water*, *Nature in the city*, *Krista Schlyer*, et l'*Urban green spaces Institute*.

valeur) entre le « sauvage » (*wilderness*) et le probablement « ordonné ». Il serait ainsi possible d'imaginer différents degrés d'apparente sauvagerie (*wildness*) qui existerait à différentes échelles dans chaque localité. Sur un plan idéologique différent, des réseaux de chercheurs indépendants se développent également, notamment outre-Atlantique : *The Nature of Cities* est une revue virtuelle portée par le blog collectif *UrbanOikos* dont la mission est d'actionner un dialogue international pour créer des villes vertes, durables, résilientes et vivables, « *les villes étant des écosystèmes de personnes, de nature et d'infrastructures* ». Le discours de cette communauté pluridisciplinaire (architectes, designers, scientifiques, praticiens, entrepreneurs, artistes) se fonde sur le *Wilderness Act* de 1964. Ces chercheurs institutionnels et/ou militants s'appuient en majorité sur les écrits de W. Cronon qui remet la notion de nature virginale en question, dans les grands espaces comme dans les villes (Cronon, 1995).

Les réseaux sociaux participatifs

Les ONG comme les chercheurs soutiennent les actions citoyennes dans la reconnaissance de la biodiversité en milieu urbain. Si ces initiatives sont encore peu nombreuses, deux d'entre elles méritent d'être citées : la première s'intitule *Noah Project!* et se présente comme « un outil d'exploration et de connaissance de la vie sauvage et une plateforme d'échange pour accroître le pouvoir des "citoyens scientifiques" partout dans le monde ». Ce réseau est supporté par le *National Geographic* et la *Wild Foundation* via le réseau *Wild Cities*. La seconde initiative, dans un tout autre registre, est un programme de science citoyenne « Sauvages de ma rue/sauvages de ma ville » menée en France. Ce projet se veut à la fois pédagogique (animation par l'association Tela Botanica) et scientifique (coordination par le laboratoire CESCO du Muséum National d'Histoire Naturelle). Les habitants de villes françaises sont invités à lister les plantes sauvages que les rues de leur quartier hébergent puis à transmettre leurs observations via un site dédié. L'objectif est d'identifier toutes les espèces présentes sur les trottoirs, entre deux intersections de rues, dans une friche, et d'en envoyer la liste précise avec leurs milieux de vie.

[266]

Critères d'identification spatiale et figures du sauvage en ville

Les perceptions de l'urban wilderness

Les critères d'identification de la nature sauvage dépendent de la formation et des objectifs des acteurs qui s'y intéressent. Ainsi, l'ethnologue Sergio Dalla Bernardina indique que « définir certaines zones comme « abandonnées », « mystérieuses », « inhospitalières », « sauvages », « désertiques » etc. revient à les soustraire à l'univers du quoti-

dien pour les situer dans un espace alternatif géré par des règles différentes» (Dalla Bernardina, 2014). Anna Jorgensen et Richard Keenan (architectes-paysagistes) qualifient les paysages sauvages en milieu urbain (*urban wildscape*) comme des « espace ou bâtiment où nos perceptions et nos représentations n'ont pas été formatées par les institutions et la gouvernance urbaines (aménagement urbain, plan d'occupation des sols etc.) ». Comme pour les grands espaces, le « sauvage en ville » se rapporte à ce qui est non gouverné et donc incontrôlé par les règles sociales et politiques. Finalement, ces espaces deviennent des sortes de *terra incognitae* qui se renouvellent au cœur d'espaces urbains en mutation. Pour le géographe Augustin Berque, le maintien de certains secteurs de l'œcoumène dans un état indéterminé va bien au-delà de la matérialité de l'espace géographique, créant un rapport inédit entre une nouvelle terre inhabitée (l'érème) et la terre habitée (l'écoumène) (Berque, 2010). Enfin, selon l'ONG *Wild Foundation*, plusieurs critères définissent l'*Urban Wilderness*: (1) les « vestiges du sauvage » soit les espaces qui sont restés « vierges »; (2) les vestiges de paysages agraires, culturels et historiques; (3) « les espaces paysagés » et les espaces verts (parcs, jardins); (4) les infrastructures urbaines obsolètes où la nature s'est développée spontanément (parcelles abandonnées) ou avec une intervention humaine (de la friche industrielle à la friche végétale); et (5) les espaces protégés, fermes, forêts, rivières et littoraux proches et connectés à la ville où la nature prédomine, soit la région urbaine. La question d'échelle est ainsi fondamentale puisque la *wild city* s'étend à la région urbaine, associée à une gradation de valeur « du plus sauvage au moins sauvage ».

[267]

Spatialités des espaces du sauvage en ville

Ces différentes perceptions entraînent une mise à jour des codes esthétiques et de l'agencement des espaces publics. La spatialité des figures de la nature sauvage en milieu urbain varie ainsi du brin d'herbe à la dimension paysagère (forêt, jardins abandonnés, ripisylve, friche industrielle, terrain vague, parcelles abandonnées) et leurs modes de gestion vont aussi différer. L'abandon et la non-gestion de certains espaces, plus ou moins étendus, va entretenir une féralité visible, intégrée au paysage urbain. Le végétal en ville et la nature quotidienne, « ordinaire », sont drapés d'une nouvelle forme de naturalité qui leur attribue une valeur supplémentaire. La faune urbaine est aussi reconsidérée, parallèlement à une médiatisation croissante de la présence de faune sauvage en ville (sangliers, loups, ours, faucon etc.). Enfin, l'émergence d'un tiers-paysage impose de nouvelles pratiques de gestion de la nature en ville, fortement liées à la gestion différenciée. Ainsi, ce tiers-paysage qui se développe à certains endroits change les représentations de la nature en ville

et plus globalement des types de nature que l'on retrouve dans les espaces urbains. La végétation est une composante essentielle des paysages sauvages urbains, avec ce récent réinvestissement de la nature ordinaire qui se pare des atours de la nature sauvage. La présence d'une faune sauvage en ville constitue aussi un argument promotionnel incontournable pour le MNSE¹.

Ville sauvage? Vers la constitution d'un répertoire des espaces européens urbains/urbanisés qualifiés de sauvage. Quelques exemples en Europe.

L'intérêt du MNSE pour la nature sauvage dans un contexte urbain est récent. Cependant, les études se développent, autant à l'échelle de métropoles que de sites urbains. Parmi elles, la métropole d'Oslo et la ville de Zurich et son aéroport sont cités comme exemples par l'initiative *Nature Needs Half*; la ville de Berlin constitue un territoire investi par A. Langer dans l'ouvrage *Urban Wildscapes* (2012).

Oslo et la métropole « sauvage » (*Nature Needs Half*)

[268]

L'aire métropolitaine de la capitale norvégienne compte 1.4 millions d'habitants répartis sur 454 km². Les deux tiers de cet espace sont couverts par des zones forestières protégées, des collines et des voies navigables (huit rivières s'écoulent dans la métropole). Pour *Nature Needs Half*, Oslo est exemplaire dans l'application d'une politique environnementale « qui s'efforce de conserver et renforcer les écosystèmes et la nature sauvage qui existe dans son milieu urbain ». La Stratégie pour le Développement durable menée par la ville affiche trois buts principaux: (1) « être une capitale dont le développement durable sera caractérisé par la capacité de la nature à soutenir la croissance économique, sociale et culturelle de la ville; (2) « transmettre un environnement urbain de qualité à la génération suivante, meilleur que celui dont nous avons hérité; et (3) « devenir une des capitales durables les plus respectueuses de l'environnement dans le monde. » Les trames vertes et bleues sont ainsi mises en valeur, ainsi que l'agencement des écosystèmes et la présence du loup dans la ceinture verte de la métropole. Cependant, s'il est vrai qu'Oslo est une ville « verte », l'extension de l'analyse à l'ensemble de la région métropolitaine peut entraîner une confusion dans l'analyse de la « ville sauvage »: d'une part, les densités de population ne sont pas les mêmes en centre-ville qu'en périphérie et d'autre part, la mobilisation d'outils « classiques » (trames vertes et bleues, qualité de l'air et de l'eau), relèvent

¹ Voir par exemple la page de présentation de *Wild Cities* sur le site de la *Wild Foundation*

davantage des politiques de gestion durable de la ville que de la place de la nature sauvage au sein de cette nature urbaine.

L'aéroport de Zurich et sa nature ordinaire... et sauvage (Nature Needs Half)

L'aéroport de Zurich s'étend sur environ 880 hectares dont 780 hectares sont fermés et ne sont pas accessibles au public. La moitié de l'espace aéroportuaire n'est pas urbanisé et la végétation s'y est développée sans contrainte, proposant « un assortiment de paysages naturels à haute valeur écologique composés de régions boisées et des marécages ». « Un aéroport moderne n'est pas le genre d'endroit où on s'attendrait à trouver une grande étendue de nature sauvage protégée. Mais l'Aéroport de Zurich (Flughafen Zürich AG) a souhaité protéger cette nature sauvage de la région en désignant la moitié du site aéroportuaire comme secteurs naturels protégés ». Parmi les espaces protégés, 74 hectares se situent entre deux pistes. Véritable outil marketing, l'aéroport communique sur l'expérience que les voyageurs peuvent éprouver en s'approchant de la « nature sauvage » de la région, sans sortir de l'aéroport. Ainsi, les passagers en transit peuvent louer des vélos ou des rollers pour explorer la « nature sauvage »... de l'aéroport.

[269]

Berlin et ses « lieux abandonnés »

Dans un contexte de ville peu dense où les nombreux espaces « délaissés » sont intégrés à la ville, Berlin apparaît comme un cas d'étude majeur. Ces espaces fragmentés, incongrus parfois, présentent une nature sauvage dont les composants sont aujourd'hui valorisés. La diversité de ces lieux attire l'attention¹, comme l'aéroport de Tempelhof. Connue pour être la « ligne de sauvetage » pour Berlin-Ouest pendant la Guerre froide, il est devenu le plus grand parc de la ville, en mai 2010. « La colline du Diable » (Teufelsberg) à Grunewald (arrondissement de Charlottenburg) « est [...] impressionnante, mais le monticule qui se dresse [...] est aussi un terrible vestige. Il témoigne des anciens bâtiments de la Gestapo et du quartier général SS ». ² La colline porte aussi l'héritage d'une station d'écoute américano-britannique implantée lors de la Guerre

¹ Voir par exemple [<http://www.abandonedberlin.com/>] (consulté le 6 avril 2016).

² Pour l'histoire de ce site, voir [<http://berliner-teufelsberg.com>] et pour d'autres actualités, voir les articles de presse : [<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/berlin-que-faire-de-la-station-d-ecoutes-du-teufelsberg-fantome-de-la-guerre-froide-21-11-2014-4311495.php>] ; [http://www.lejournalinternational.fr/Teufelsberg-sous-la-montagne-du-diable-les-fantomes-de-l-histoire_a1732.html] et [<http://aberlin.fr/teufelsberg-montagne-diable.php>] (consultés le 6 avril 2016).

froide. Aujourd'hui, ce lieu est un espace forestier fréquenté, mais dont les modalités de valorisation sont encore à définir. Depuis 2005, la forêt est classée et la colline est devenue une résidence artistique dont l'accès est règlementé. Jusqu'en septembre 2015, une association (Berlin Teufelsberg) proposait des visites guidées et portait le projet de développer le Teufelsberg comme « un monument culturel écologique, durable et accessible à l'ensemble des berlinois », pouvant se rapprocher des parcs naturels urbains développés en France. Des études scientifiques ont été menées en écologie urbaine (Endlicher *et al.* 2011) et très récemment, en géologie (Zalaszewicz and Zalaszewicz 2015). Enfin, la gare de triage de Südegelande abandonnée depuis plus de 50 ans est devenue un espace naturel en libre évolution, protégé et accessible au public (Langer, 2012).

CONCLUSION

[270]

Ce texte n'est pas un réquisitoire contre le MNSE, ni un positionnement contre la conservation de la nature. Il s'agit en revanche, à la suite de C. Barthod (2010), de mettre en évidence l'émergence et la structuration de ce mouvement de reconnaissance et de valorisation des espaces à caractère sauvage en Europe. Le MNSE est bien porté, de manière spécifique à l'échelle européenne, mais il est connecté à un courant plus large, radical, de conservation de la nature principalement animée par des ONGs, dont certaines sont relativement puissantes (*WILD foundation*). Les principes de non-intervention et de *rewilding* bousculent la conception dominante de la gestion des milieux naturels et de la biodiversité en Europe. L'utilisation récurrente du terme *wilderness* dans le contexte européen ne peut plus seulement être attribuée à la mondialisation des débats en matière de conservation de la nature (Arnould et Glon, 2006) : elle traduit bien une volonté d'adapter la notion aux « terrains » européens et à leurs cultures de la nature. D'ailleurs, le MNSE se construit en retraillant des définitions (*wilderness, wildland, wildness*), en produisant des outils d'inventaire et de labellisation nouveaux. Il y a ici un dessein d'ensemble qui n'est pas une stratégie secrète. Au contraire, le MNSE médiatise son diagnostic et son projet d'une manière presque spectaculaire (grande maîtrise de la communication, intégration la formation de haut niveau via Erasmus +, etc.). L'iconographie et donc l'esthétique reste un outil phare de médiatisation et d'argumentation, elle est déclinée sous des formes variées (beaux livres, plaquettes, vidéo et film, expositions photographiques). Le MNSE recherche une adhésion large du grand public comme celle d'acteurs clés de la sphère économique et politique. Il s'agit bien de rendre crédible un projet nouveau visant à créer une nouvelle culture positive de la nature sauvage et Europe et de modifier, à l'échelle

de large espaces, les modalités de gestion de la nature. Toutefois, l'analyse conduite permet d'identifier, à l'intérieur de ce mouvement des clivages que l'on peut aussi relever à l'échelle internationale dans la grande famille des environnementalistes. En particulier, c'est le centrage exclusif sur la valeur intrinsèque de la nature comme moteur de la préservation ou au contraire l'arrimage de cette valeur intrinsèque à des valeurs instrumentales qui semble constituer une ligne de partage. La mobilisation des services écosystémiques dans l'argumentation pourrait même impliquer une véritable ligne de fracture. La référence à la *wilderness*, comme parangon du sauvage est aussi contestée par ceux qui préfèrent accorder une plus grande valeur aux processus et à la libre évolution de la nature (notion de nature férale). Dans ce contexte, le saisissement de l'urbain par le MNSE paraît paradoxal. Il permet de nuancer le discours négatif porté sur la ville et les rapports des urbains à la nature. Il offre aussi un espace d'expression pour les militants davantage attachés à la spontanéité des processus, à la libre évolution de la nature qu'à l'authenticité de milieux qui seraient peu perturbés par les actions humaines. Mais, à cette étape de l'analyse, il apparaît que l'identification et la valorisation d'une nature sauvage en ville recouvre des situations et des projets très hétérogènes. Pour les ONGs, la nature sauvage dans un contexte urbain constitue aussi un outil marketing qui permet de sensibiliser un grand nombre de personnes, dans l'idée de leur faire partager une expérience mais aussi de faire accepter le discours et les actions menées à l'extérieur de la ville, voire de favoriser l'engagement des citoyens.

[271]

Par ailleurs, la mise en évidence des idéologies et des modèles spatiaux sous-tendus par le déploiement de la rhétorique et des actions issues du MNSE, nous invitent à poursuivre nos recherches afin de décrypter la géopolitique des espaces sauvages européens. Nos travaux seront conduits à deux niveaux d'échelle, celle du continent Européen et celle des dynamiques locales. A l'échelle européenne, la diffusion de cette nouvelle culture du sauvage portée par le MNSE implique-t-elle une reconfiguration globale de la vocation et de l'image des confins européens? Sur le plan de la gouvernance des aires protégées requalifiées par le *rewilding* où un haut gradient de *wildness* / de naturalité est reconnu, le MNSE développe un discours sur l'implication des acteurs locaux qu'il sera nécessaire d'appréhender. Au-delà des coopérations au sein de la sphère d'expertise, quels rôles jouent, effectivement, les populations locales et les usagers dans l'élaboration de ces projets (participation)? Au final, l'analyse proposée ici doit permettre d'identifier la constitution de fronts écologiques (Guyot, 2015, 2011 ; Guyot et Richard, 2009).

BIBLIOGRAPHIE

Agnoletti M., (2014), « Rural Landscape, nature conservation and culture: some notes on research trends and management approaches from a (southern) European perspective », *Landscape and Urban Planning*, 126, 66-73.

Antrop M., (2014), « Interpreting diversity in the European landscape. A comment on perspective essays by Agnoletti and Schnitzler », *Landscape and Urban Planning*, 126, p. 81-83.

Arnould P., Glon E. (2006), « Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord ». *Annales de Géographie*, n°649, p. 227-238.

Athanaze P., (2014), *Le retour du Sauvage*, Paris, Buchet / Chastel, 117 p.

Barraud R. (2011), « Rivières du futur, wild rivers ? », *VertigO*, HS n°11, 10 p., [en ligne] : [<http://vertigo.revues.org/11411>].

Barraud R., Perigord M., (2013). « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? », *L'Espace Géographique*, t. 42, n°3, p. 254-269.

Barthod C. (2010), « Le retour du débat sur la wilderness », *Revue Forestière Française*, Vol. 62, n°1, p. 57-70.

[272]

Berque A., (2010), « Le sauvage construit. *Ethnologie Française* », vol. XL, n°4, p. 589-596.

Callicott J.-B., (2010), *Éthique de la terre*. Paris: Wildproject — Domaine sauvage, 316 p.

Carver S., Comber A., McMorran R., Nutter S., (2012), « A GIS model for mapping spatial patterns and distribution of wild land in Scotland », *Landscape and Urban Planning*, vol. n° 104, p. 395-409.

Clément G., (2006), *Le jardin en mouvement. De la vallée au jardin planétaire*, Paris, Sens et Tonka Eds, 300 p.

Cronon W., (1995), The trouble with wilderness; or, getting back to the wrong nature . In Cronon W. (dir.). *Uncommon Ground — Rethinking the human place in nature*. New-York: Norton and Co, p. 69-90.

Dalla Bernardina S., (2014), *Terres incertaines. Pour une anthropologie des espaces oubliés*, Rennes, PUR, 224 p.

Dudley N., (2011), *Authenticity in nature. Making choices about the naturalness of ecosystems*, London/New-York, EarthScan, 244 p.

Endlicher W. (eds.), (2011), *Perspectives in Urban Ecology. Studies of ecosystems and interactions between humans and nature in the metropolis of Berlin*, Springer, 130 p.

Fisher J., Brosi B., Daily G. C., Ehrlich P., Goldman R., Goldstein J., Lindenmayer D. B., Manning A. D., Mooney H. A., Pejchar L., Ranganathan J., Tallis H., (2008), « Should agricultural policies encourage land sparing or wild-

life-friendly farming? », *Frontiers in Ecology and the Environment*, Vol. 6, 380-385.

Foreman D., (2014), *The great divide: conservation versus ressourcism on America's Public Lands*, Raven Eye Press LCC, 296 p.

Foreman D., (2012), *Take back conservation*, Raven Eye Press LCC, 404 p.

Fraser C. (2009), *Rewilding the World: Dispatches from the conservation revolution*. Metropolitan Books, 416 p.

Génot J-C., (1998), *La nature malade de la gestion — la gestion de la biodiversité ou la domination de la nature*, Paris, Le Sang de la Terre, 239 p.

Génot J-C., (2003), *Quelle éthique pour la nature?*, Aix-en-Provence, Edisud, 192 p.

Green R. E., Cornell SJ., Scharlemann J.P.W., Balmford A., (2005), « Farming and the fate of wild nature », *Science*. Vol. 307, p. 550-555.

Guyot S., (2015), The politics of eco-frontiers: when environmentality meets borderities, In Amilhat-Szary A.-L., Giraut F., *Borderities: the politics of post-modern borders*, Palgrave-Macmillan, p. 68-84.

Guyot S., 2011, « The eco-frontier paradigm: rethinking the links between space, nature and politics », *Geopolitics*, 16 (3), 675-706.

Guyot S., Richard F., (2009), « Les fronts écologiques -Une clef de lecture socio-territoriale des enjeux environnementaux? », *Espace Politique*, vol. 9, n°3, [en ligne]: [<http://espacepolitique.revues.org/index1422.html>].

[273]

Hobbs R. J., Higgs E. S. Hall C., (2013), *Novel ecosystems: intervening in the new ecological world order*, Wiley / Blackwell, 380 p.

Höchtel F. Lehringer S., Konold W., (2005), « Wilderness: What it means when it becomes a reality case study from the southwestern Alps », *Landscape and Urban Planning*, Vol. 70, p. 85-95.

Jorgensen A., Keenan R. (dir.), (2012), *Urban wildscapes*, New-York, Routledge, 262 p.

Jorgensen D., (2015), « Rethinking Rewilding », *Geoforum*, Vol. 65, p. 482-488.

Kuiters A. T., van Eupen M., Carver S., Fisher M., Kun Z., Vancura V., (2013), *Wilderness register and indicator for Europe — Final Report*. Alterra / WRI / PanParks, 92 p.

Langer A. (2012), Pure urban nature. Nature-Park Südelande, Berlin. In: Jorgensen A., Keenan R., *Urban wildscapes*, New-York, Routledge, pp. 152-159.

Larrère R., (2014), *Quelle nature désirons-nous protéger? Réflexion sur le rapport de l'homme à la nature*, Cahier technique du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés n°15, Région PACA, p. 14-21.

Laslaz L., (2013), « Renaturaliser sans patrimonialiser. Bannir les « installations obsolètes » et les points noirs paysagers dans les espaces naturels protégés alpins ». *L'Espace Géographique*, t. 42, n°4, p. 354-369.

Law E. A., Wilson K. A., (2015) « Providing context for the Land-Sharing and Land-Sparing debate », *Conservation Letters*, Vol. 8, n°6, 404-413.

Luginbühl Y., Muxart T (eds.) (2006), *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Paris, Quae, p. 287-299.

Lowenthal D., (1964), « Is Wilderness 'Paradise Now'? Image of nature in America », *Columbia University Forum*, n°7, p. 34-40.

Lupp G., Höchtl F., Wende W., (2011), « Wilderness — A designation for Central European landscapes? » *Land Use Policy*, N°28, p. 594-603.

Marris E., (2011), *Rambunctious Graden. Saving Nature in a post-wild world*, New-York, Bloomsbury, 211 p.

Mathis C-F., (2010), *In Nature We Trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, PUPS, 685 p.

Merckx T., Pereira H. M., (2015), « Reshaping agri-environmental subsidies: From marginal farming to large-scale rewilding », *Basic and Applied Ecology*, 16, p. 95-103.

Monbiot G., (2013), *Feral: searching for enchantment on the frontiers of rewilding*, London, Penguin Books, 316 p.

Pereira H. M., Navarro L., (2015), *Rewilding European Landscapes*, New-York / Dordrecht / London, Springer, 227 p.

[274]

Poux X., Narcy J-B., Ramain B., (2009), « Réinvestir le saltus dans la pensée agronomique modern: vers un nouveau front eco-politique? », *L'espace Politique*, Vol. 9, n°3, [en ligne]: <http://espacepolitique.revues.org/1419>

Rotherham I. D., (2015), « Wild in the eye of the beholder », *Conservation Land Management*, Vol. 13, n°1, p. 12-13

Rotherham I. D., (2014), « The Call of the Wild. Perceptions, history people and ecology in the emerging paradigms of wilding », *ECOS*, 35(1), 35-43.

Rotherham I. D., Handley C. (Eds.), (2012), *Wild by design and ploughing on regardless*, Landscape Archeology and Ecology Special Series — Papers from the Landscape Conservation Forum, Wildtrack Publishing, 76 p.

Sandom C. J., MacDonald S. W., (2015), « What next? Rewilding as a radical future for the British countryside », In MacDonald D. W., Feber R. E., *Wild-life conservation on farmland. Vol. 1: Managing for nature on lowlands farms*, p. 291-316.

Schnitzler A., Génot J-C., (2012), *La France des friches. De la ruralité à la féralité*, Versailles, Quae, 186 p.

Schnitzler A., (2014), « Toward a new European wilderness: Embracing unmanaged forest growth and the decolonisation of nature », *Landscape and Urban Planning*, 126, 74-80

Shepard P., (2013), *Retour aux sources du Pléistocène*, Paris, Editions Dehors (traduction française), 251 p.

Selmi A., (2009), « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale ». In Larrère R., Lizet B., Ber-

lan-Darqué M. (coord.). *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature?* Versailles, Quae, p. 43-58.

Soulé M., Noss R., (1998), « Rewilding and biodiversity: complementary goals for continental conservation », *Wild Earth*, Vol. 8, n°3, p. 18-28.

Taylor P (dir.), (2011), *Rewilding. ECOS writing on wildland and conservation values*, Ethos-UK, 494 p.

Terrasson D., (1988), *La peur de la nature*, Paris, Sang de la Terre, 192 p.

Terry A., Ulrich K., Riecken U., (2006), *The green belt of Europe — From vision to reality*, Gland: IUCN, 214 p.

Thomas K., (1985), *Dans le jardin de la nature*, Paris, Gallimard, 401 p.

Waggoner P. E., (1996), « How much land can ten billion people spare for nature? », *Daedalus*, 125, p. 73-93.

Walter F., (2007), « Le paysage comme patrimoine », In Bedouelle G., Belin C., de Reyff S. (dir.). *La Tradition rassemblée*. Fribourg, Academic Press Fribourg, 233-250.

Zalasiewicz J., Zalasiewicz M., 2015, « Battle scars », *New Scientist*, 225, 3014, pp. 36-39.

Alexandre Brun

Maître de Conférences

*Géographie et Aménagement, Université Paul-Valéry Montpellier 3,
Site Saint-Charles Rue Henri Serre, 34 090 Montpellier (France)
alexandre.brun@univ-montp3.fr — Tel: + 33 411757102*

Hervé Caltran

Ingénieur territorial

*Communauté Urbaine de Lyon, Direction de l'eau,
20, rue du Lac, 69 399 Lyon cedex 03 (France)
hcaltran@grandlyon.org — Tel: + 33 478958980*

Llewella Malefant

Ingénieure d'étude contractuelle

*Unité Mixte de Recherche 5281 «ART-Dev»
Site Saint-Charles Rue Henri Serre, 34 090 Montpellier (France)
llewella.malefant@univ-montp3.fr — Tel: + 33 411757102*

**La renaturation des rivières urbaines :
un nouveau chantier pour le Grand Lyon**

*Restoration of urban rivers :
a new project for Greater Lyon*

RÉSUMÉ

Comme d'autres métropoles au passé industriel, Lyon s'est engagée depuis 1990 dans un processus de « reconquête » de ses « fleuves ». L'aménagement des berges et des fronts d'eau répondent cependant moins à des objectifs écologiques qu'à des problématiques de renouvellement urbain. Or, des expériences étrangères — encore rares — montrent l'intérêt d'enclencher un processus de renaturation des petites rivières urbaines. Cet article revient sur une démarche empirique menée dans le cadre d'une recherche interdisciplinaire intitulée PR[EAU] JET URBAIN. Les résultats suggèrent que, dans le cas du Ruisseau des Planches, la renaturation s'apparente à un « modèle » hybride qui mixte la réouverture du cours d'eau et la déminéralisation de ses berges. Dans le cas de la Rize, il s'agit de « ressusciter » une rivière. Le Grand Lyon ouvrirait donc là un chantier véritablement expérimental au plan international.

Mots clés : Renaturation ; écosystème ; inondation ; métropole ; Lyon ; urbanisme.

[279]

ABSTRACT

As many other cities with an industrial past, and since the early nineties, Lyon has been actively trying to take back ownership over its rivers. However, the recent development of river-banks and waterfronts is mostly aimed towards the renewal of Lyon's urban landscape rather than an attempt to solve ecological concerns. Nonetheless, experiments conducted abroad in that field, although on rare occasions, have shown the benefits of the reinstatement of small urban rivers. This paper deals with a study featuring an empirical approach and which has been part of a research program called « Pr[eau]jet Urbain ». The results of that study suggest that, in the case of Ruisseau des Planches, the restoration is some sort of hybrid system which blends the reopening of a stream with the demineralization of its banks. In the case of the Rize, the aim is to recreate the river from scratch. Greater Lyon would be the first city to start such an experimental construction project on an international level.

Key-word : Restoration ; ecosystem ; flooding ; city ; Lyon ; urbanism

INTRODUCTION

Depuis l'adoption du Plan Bleu en 1991, le Grand Lyon a réalisé d'importants travaux destinés à tourner de nouveau la ville vers ses « fleuves » (Gérardot, 2007 ; Bethemont et Bravard, 2016). La Cité internationale (2006) et le réaménagement des berges du Rhône (2007) ont amorcé le processus de « reconquête » de la Saône et du Rhône. Celui-ci s'est prolongé avec succès avec la construction de « Lyon Confluence » (Damez et Nouhaud, 2008). Cet éco-quartier compte parmi les réalisations les plus populaires et les plus médiatisées en région lyonnaise (Comby, 2013). D'autres chantiers ont été livrés plus récemment (musée des confluences en 2014) ou le seront prochainement (projet « Rives de Saône »). Ainsi, Lyon valorise l'environnement fluvial en développant une stratégie de renouvellement urbain propre aux friches industrielo-portuaires et aux quais, tour à tour dévolus au commerce et au stockage de matériaux (sables, charbon...), à la circulation et au stationnement automobile, et, désormais, aux sports, aux loisirs et à la culture (Bethemont et Pelletier, 1990 ; Bethemont et Vincent, 1998).

[280]

Dès 1987, le géographe Jean Labasse soulignait que « de toutes les fonctions remplies par le fleuve dans la ville, celle qui touche à l'animation sociale est la plus stable à travers les âges, *alors que la fonction proprement économique est soumise à des fluctuations assez amples* (...). Du coup, les missions utilitaires reculent devant celles qui concernent les loisirs et la convivialité ». Le « fleuve sacrifié » s'est ainsi mué en un « fleuve convoité » sous l'impulsion des nouvelles valeurs que la société accorde au domaine fluvial (Beauchêne, 2007, p. 4). Les chantiers menés jusqu'à présent en ville se limitent cependant aux seuls fronts d'eau et ont principalement pour objet de paysager les berges, comme ce fut par exemple le cas des quais en rive gauche de la Garonne à Bordeaux (2009). C'est en termes d'espaces publics, de continuités urbaines et de « grand paysage » qu'ont raisonné les maîtres d'ouvrages et les différents concepteurs appelés à mettre en valeur l'eau en ville. « La nature de l'urbaniste, ou même des sciences humaines n'est pas celle de l'écologue » résume Bonin (2007). À Lyon, comme dans d'autres métropoles au passé industriel, les efforts consentis jusqu'ici n'ont pas consisté à restaurer les fonctions écologiques et hydrauliques des « fleuves » — et moins encore celles de leurs affluents (Brun et al., 2014).

Les nombreux affluents de la Saône et du Rhône ont été canalisés ou enterrés du début du 19^e siècle jusqu'au milieu du 20^e siècle. Les épidémies ont incité les autorités à s'en protéger en drainant certains quartiers en construction dans des zones humides (les Brotteaux par exemple). La

vision hygiéniste des pouvoirs publics et les intérêts des aménageurs ont contribué à la disparition des petites rivières, tandis que l'endiguement du Rhône s'est accéléré durant la deuxième moitié du 19^e siècle dans un paysage urbain alors en pleine transformation (Villien, 1937; Pelletier et Delfante, 2004). Au total, les petites rivières urbaines à Lyon n'ont fait l'objet que de restaurations très ponctuelles, à quelques exceptions près comme l'Yzeron à Oullins. Leur statut juridique ou bien encore leur rôle d'égout les rendent en effet peu commodes à aménager (Brun et al., 2014). Reste que leur renaturation peut favoriser des opérations d'aménagement durable à condition toutefois d'aborder « le couple rivière-ville, non pas côte à côte ou bout à bout, mais l'un dans l'autre » (Castonguay et Fougère, 2007, p. 3). C'est-à-dire en étudiant notamment « les modalités d'inscription de la rivière dans les systèmes techniques dont une ville se dote pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et écologiques » (Frioux, 2010, p. 188).

Après un bref retour sur le concept de « renaturation », ce chapitre présente le questionnement et la démarche qui ont guidé la recherche. Il revient également sur les résultats provisoires obtenus à partir de deux projets d'aménagement portant sur deux rivières radicalement différentes à savoir le Ruisseau des Planches (affluent de la Saône, ouest lyonnais) et la Rize (affluent du Rhône, est lyonnais), et ce, dans un contexte de redistribution des compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations voulue par le législateur.

[281]

RENATURATION : DÉFINITION, QUESTIONNEMENT ET DÉMARCHE

La renaturation ne désigne pas tant un retour à un état considéré comme « naturel » du cours d'eau — qui suppose *a priori* la définition d'un état de référence — qu'à une logique de restauration de ses fonctions naturelles (Adam et al., 2006 cité par Bonnefond et Fournier, 2013). C'est une action volontaire et planifiée, le plus souvent menée sous la maîtrise d'ouvrage d'un organisme public (Brun, 2015). « L'idée qui sous-tend le terme est que les êtres humains peuvent reconstituer des écosystèmes naturels » (Ejderyan, 2009, p. 21).

Les prémisses de la renaturation se trouvent dans deux types de démarches analysées par Holl (2005). D'une part, le *restorative gardening* pratiqué au 19^e siècle en Europe, qui s'appuie sur l'idée que les interventions humaines peuvent améliorer la nature ou réparer ce que la nature a elle-même dégradé. D'autre part, le *reparative naturalizing*, initié par Gifford Pinchot premier directeur du *United States Forest Service* au début du 20^e siècle et basé sur l'idée de restauration écologique d'espaces

altérés par les humains (Ejderyan, 2009). C'est cependant en Allemagne au début des années 1980 que le terme *renaturierung* a été utilisé dans une acception à la fois écologique et urbanistique (Scherrer, 2004). «Le terrain de cette rencontre est principalement un projet phare de réhabilitation d'une vaste région urbaine dévastée, la vallée de l'Ems, au cœur de la Rhur industrielle et densément urbanisée, projet communément appelé Emscher Park» (Scherrer, 2004). Le concept de renaturation, bien que largement utilisé dans l'aménagement des cours d'eau ne va donc pas sans poser de problème de définition (Ejderyan, 2009). Aux yeux des aménageurs il se confond avec les notions de revitalisation, de restauration voire de renouvellement urbain !

Dans le cadre d'un partenariat scientifique et technique entre la Direction de l'Eau du Grand Lyon et l'Université Paul Valéry Montpellier 3, un programme de recherche en urbanisme a débuté en 2012 afin d'évaluer en quoi la renaturation des petites rivières urbaines constitue à la fois une «entrée» crédible pour une opération d'urbanisme et l'opportunité de répondre aux injonctions de l'Union européenne en matière de gestion de l'eau¹. En Europe en effet, «l'altération de la morphologie et du régime hydrologique est l'un des principaux facteurs de dégradation des cours d'eau. Aujourd'hui, moins de 20 % des rivières européennes sont dans leur état physique naturel»². Comme le précisent Adam *et al.* (2007, p. 24) «chaque type d'intervention humaine a induit une grande variété d'altérations et de dysfonctionnements morpho-écologiques selon le type de cours d'eau touché, le linéaire affecté, l'ancienneté et l'ampleur des travaux. De plus, de nombreuses interventions ont été multiples», en particulier en ville où la couverture des cours d'eau les a fait disparaître. La volonté de les renaturer témoigne d'un changement de paradigme : là où l'eau urbaine était encore il y a peu perçue comme un problème, elle devient un vecteur de projet. Mais la valeur sociale accordée aux fleuves peut-elle gagner leurs affluents et si oui selon quelles logiques ?

En partant de cette interrogation et en écho aux réflexions déjà engagées sur les petites rivières urbaines d'Île de France (Carré *et al.*, 2011), il s'agissait de questionner la renaturation en suivant la démarche empirique du projet urbain (Mangin et Panerai, 1999; Secchi, 2006). L'objectif était de conduire un projet d'aménagement en partant du concept de renaturation et d'en explorer la dimension opérationnelle en élaborant notre propre

¹ Les petites rivières urbaines désignent l'ensemble des cours d'eau qui se jettent en zones urbaine et périurbaine dans des fleuves ou des grandes rivières de plaines. Par exemple la Bièvre est un affluent de la Seine que l'on range dans la catégorie des petites rivières urbaines. Par extension certains fleuves côtiers tels que le Lez à Montpellier appartiennent également à cette catégorie.

² Source : <http://www.onema.fr/restaurer-rivieres-europeennes> consulté le 20 mars 2016.

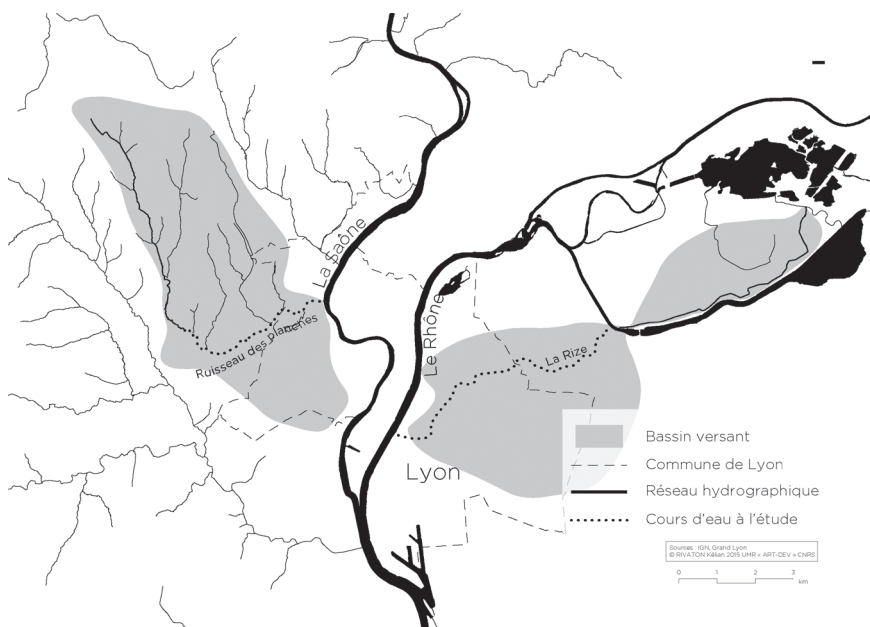


Fig. 1 : Carte de localisation des bassins versants du Ruisseau des Planches et de la Rize

[283]

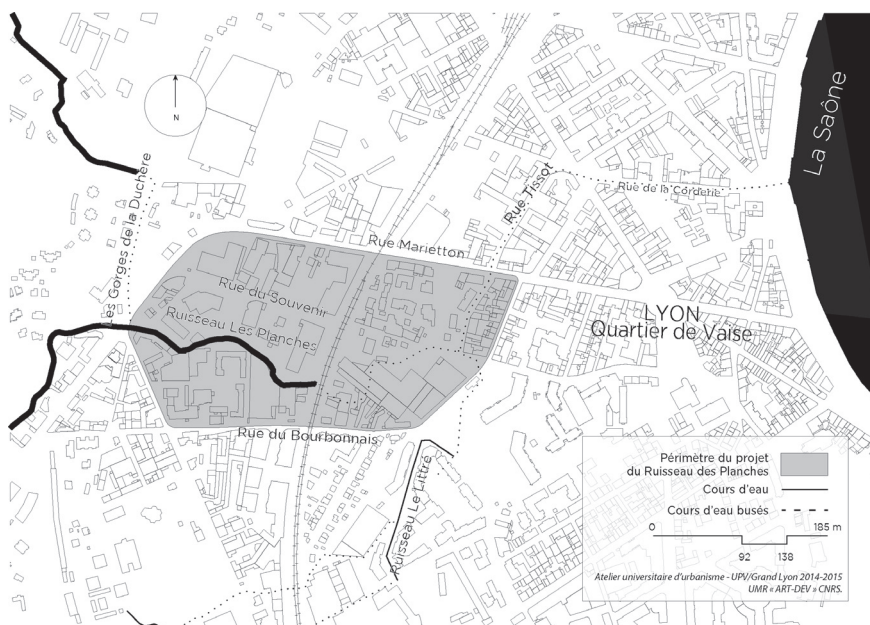


Fig. 2 : Périmètre du projet du Ruisseau des Planches

projet dans l'un des sites jugés particulièrement préoccupant au plan environnemental par le Grand Lyon. Dans cette perspective, un atelier universitaire réunissant un praticien, un membre de l'équipe de recherche et une dizaine d'étudiants a été mis en place en 2012 dans le prolongement de l'atelier encadré un an plus tôt par l'architecte William Hayet à l'École Nationale Supérieure de Lyon consacré à la ville et aux fleuves¹.

D'une durée de six mois, l'atelier a porté sur la manière dont la planification et l'urbanisme ont jusqu'à présent convoqué les fleuves dans l'aménagement et sur l'expérimentation d'une alternative aux projets d'aménagement qui n'intègrent la nature que par souci d'esthétisme ou parce que la réglementation, sur les risques en particulier, les y oblige. Autrement dit, toute la difficulté résidait dans le fait ne pas verser dans le « gadget du paysage fluvial » dénoncé par Gérardot (2004) et Bonin (2007) en allant au-delà d'un processus de valorisation esthétique ou symbolique. Cela impliquait de doubler les diagnostics techniques et urbains par une approche sociale.

[284]

Concernant le site, le choix du Ruisseau des Planches (Vaise, 9^e arrondissement de Lyon) s'est peu à peu imposé compte tenu de l'importance de l'eau dans la genèse de ce quartier, très industriel jusque dans les années 1980. Outre les visites du site et l'exploitation des archives municipales, le dispositif méthodologique repose sur l'analyse des documents d'urbanisme et les données disponibles (effets des nuisances sonores, localisation des îlots de chaleur, etc.). La question du risque d'inondations pluviales, très problématique à cet endroit, a été traitée en collaboration avec l'Université Lyon 3 à partir des études hydrauliques disponibles et de relevés de terrain. Douze entretiens ouverts auprès d'acteurs locaux (élus locaux, ingénieurs au Grand Lyon, représentants de conseils de quartier, etc.) ont permis d'actualiser les informations recueillies par ailleurs sur l'évolution des marchés immobiliers (loyers, stratégie de la promotion immobilière, etc.) et les chantiers en cours.

Au terme d'un état des lieux centré sur l'aval du ruisseau et au regard notamment des mutabilités foncières à court terme (3 à 5 ans), un périmètre d'étude de presque 12 hectares a été arrêté et une programmation urbaine simplifiée a été élaborée puis confrontée à l'avis d'experts et de chercheurs lyonnais.

À l'issue des premiers résultats, l'exercice a été reconduit en 2014 pour une durée de deux ans supplémentaires en poursuivant deux objectifs. Le premier visait à étayer la proposition urbaine du Ruisseau des Planches de

¹ Exposition « La ville et l'eau », domaine d'étude « matérialité », du 9 novembre au 21 novembre 2012 à la Maison de la confluence, du 22 novembre au 14 décembre à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon.

façon à tester son caractère opérationnel auprès des aménageurs. L'équipe a donc développé un projet plus abouti aux plans programmatique, architectural et paysager à partir des quatre principes d'aménagement validés lors de l'étape précédente: conserver le patrimoine bâti et conforter les activités économiques qui singularisent le site, réduire la vulnérabilité des biens et des personnes au risque inondation en réorganisation spatialement les îlots urbains, doubler la continuité urbaine (entre le plateau de la Duchère et la Saône) d'une continuité écologique, et, de renaturer le ruisseau dans le prolongement des travaux hydrauliques déjà engagés par le Grand Lyon sur le Ruisseau des Gorges à la Duchère, en amont du site.¹

Le second objectif avait pour but d'imaginer un projet similaire dans un secteur beaucoup plus densément urbanisé. La Rize, ancien bras du Rhône, a été retenue. Les caractéristiques propres à ce cours d'eau aujourd'hui disparu (l'eau ne coule plus que par endroit) expliquent que la renaturation de la Rize relève d'un tout autre processus que celle celui du Ruisseau des Planches. Le projet de la Rize consiste en effet à ressusciter une rivière, et non à en réactiver les fonctionnalités biologiques ou hydromorphologiques. D'une part, il s'agit de dessiner un nouveau tracé plus ou moins calqué sur le tracé «historique» à partir de plusieurs scénarios, lesquels répondent aux multiples enjeux identifiés en phase de diagnostic (présence de réseaux techniques urbains, intérêt de lutter contre les îlots de chaleur ou de stocker des eaux pluviales, etc.). D'autre part, il faut opter pour des procédés constructifs compatibles avec l'environnement urbain dense entre le canal de Jonage et les Brotteaux (disponibilité foncière, domanialité, etc.) ainsi qu'avec les besoins et les problèmes perçus par les habitants.

[285]

RÉSULTATS RELATIFS AU RUISSEAU DES PLANCHES ET À LA RIZE

Redynamiser les activités économiques, renaturer le Ruisseau des Planches

Ancien faubourg populaire, Vaise est situé au Nord-Ouest de la ville de Lyon. Il s'étend du plateau de la Duchère à l'Ouest aux rives de Saône à l'Est et du quartier de l'Industrie au Nord à celui de Gorge-de-Loup au Sud. Il a connu une période de prospérité industrielle et commerciale au 19^{ème} siècle qui a coïncidé avec l'enfouissement partiel de plusieurs affluents de la Saône dont le Ruisseau des Planches. L'exploitation des

¹ Un document a été édité en 2015 pour présenter le projet issu de cette recherche-action et amorcer un débat au sein du Grand Lyon sur cette proposition. Source : http://art-dev.cnrs.fr/pages/artelia/artelia_presentation.php.

cartes anciennes montre que le quartier de Vaise s'est spatialement organisé tour à tour autour de l'eau (la Saône), de la route et du chemin de fer (ligne Paris Lyon Marseille). Le secteur d'étude est à l'interface de trois entités distinctes au plan morphologique : au nord l'ancienne commune de Saint-Rambert l'Île Barbe, au centre le vieux faubourg industriel de Vaise, et, à l'ouest, le quartier de la Duchère édifié dans les années 1960 pour accueillir les rapatriés d'Afrique du Nord.

Dans le secteur d'études, une voie ferrée marque une nette séparation entre les activités industrielles et un pôle automobile à l'ouest et le tissu urbain traditionnel de maisons de ville à l'est. Seule l'entreprise Maurin est encore située dans le centre historique de Vaise à l'est de la voie ferrée. Les activités commerciales cohabitent donc avec des logements collectifs et d'anciens entrepôts désaffectés. Les concessionnaires automobiles occupent 30% du secteur d'étude (2,5 ha). Une friche industrielle de plus d'un hectare, classée zone inondable abrite actuellement de locaux d'entreprises fermées. En plus d'être partiellement inondable, le site comprend des îlots de chaleurs, des terrains meubles par endroits et des parcelles aux sous-sols pollués. L'examen du plan d'exposition aux bruits montre en outre l'importance des nuisances sonores provoquées par le chemin de fer et la circulation automobile.

[286]

Le Ruisseau des Planches structure la proposition urbaine. Celle-ci consiste à développer une programmation en lien avec l'histoire industrielle de Vaise. Une fois les terrains et les bâtiments achetés et démolis, le projet prévoit d'insérer un nouveau pôle automobile plus compacte en lieu et place des « boîtes à chaussures » (les concessions) existantes consommatrices d'espace et dépassées (les spécialistes en marketing privilégient les show-rooms depuis le début des années 2000). Au-delà des seuls espaces de ventes, des espaces dédiés aux sous-traitants, des plateaux de recherches et d'innovation sont prévus en rez-de-chaussée d'immeubles de bureaux en écho au savoir-faire local en matière de production automobile. Les différents projets privés ou publics reposent également sur de nouveaux logements entourés de voies de circulation apaisées et ouvertes sur le parc linéaire du Ruisseau des Planches.

Le ruisseau serait renaturé sur 630 mètres. Pour la section ouverte du cours d'eau à l'ouest, cela passerait par le retalutage des berges et leur revégétalisation ainsi que la déminéralisation des terrains riverains. Pour la section aujourd'hui enterrée à l'est sous l'usine Maurin, le cours d'eau serait remis à ciel ouvert. Cette opération conduirait à réorganiser la totalité des parcelles en construisant les nouveaux bâtiments à l'écart du cours d'eau pour en limiter l'exposition aux inondations. Les terrains seraient remodelés selon le principe des paliers (en fonction de la vulnérabilité des activités aux inondations). Les abords du ruisseau seraient

plantés (paliers bas) de façon à reconstituer une ripisylve. Des ouvrages inondables tels que des espaces de détente et une piste cyclable seraient implantés sur les paliers intermédiaires.

Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes au risque inondation en réorganisant spatialement les îlots urbains

Le Ruisseau des Planches prend sa source dans les Monts d'Or puis traverse des communes périurbaines (Dardilly, Charbonnière-les-Bains, Écully, Tassin-la-Demi-Lune), jusqu'à l'exutoire de la Saône. Les crues sont caractérisées par un caractère brutal car le bassin versant recouvre seulement une trentaine de km², le relief est accidenté et l'espace fortement urbanisé. Le temps de propagation des crues est estimé entre 1 heure, et, 3 heures et 30 minutes. Cinq crues automnales ont été répertoriées entre 89 et 2005 (Safège, 2011). Les enquêtes menées dans le cadre de l'atelier d'urbanisme montrent cependant que la mémoire du danger s'est effacée, excepté pour les riverains et les commerçants sinistrés par le passé.

Les diagnostics soulignent une faible capacité d'écrêtement en amont du secteur à partir de la crue décennale. Par ailleurs le « busage » du ruisseau (c'est-à-dire l'enfouissement du cours d'eau dans une canalisation) sur ses 700 derniers mètres avant sa confluence avec la Saône ne permet pas l'écoulement des eaux en période de crue. Les modélisations menées dans les années 2000 à la demande de la direction de l'eau du Grand Lyon suggèrent qu'une crue centennale aurait des répercussions fortes tant en surface (perturbation de la circulation, dégâts sur les biens...) qu'en sous-sol (ligne de métro et réseaux techniques urbains). Cet aléa est pourtant peu renseigné dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) puisque seule une partie de la zone inondable y est inscrite. Le développement du quartier, en pleine mutation depuis le début des opérations de renouvellement urbain dans les années 1990, est tributaire du risque mais celui-ci n'a pas fondamentalement guidé l'élaboration du PLU pas plus que des autres outils de planification (Schéma de cohérence territoriale, plan de déplacement urbain, etc.).

[287]

C'est pourquoi, à l'échelle du site d'étude, la proposition urbaine repose sur la réorganisation des immeubles d'habitation, des activités industrielles et commerciales et des espaces récréatifs et naturels en fonction de leur vulnérabilité aux crues soudaines du ruisseau et selon le principe d'étagement déjà expérimenté pour le projet Seine-Ardoines dans le Grand Paris (Brun et Adisson, 2010). La création d'une zone d'expansion de crue organisée en terrasses pour un volume de 63 000 m³ a pour but de limiter le débordement du ruisseau dans les rues adjacentes et de réduire la vulnérabilité du quartier. Cette zone s'apparenterait à un parc inon-

dable — mais exceptionnellement inondé — comparable à celui réalisé en 2001 à Villemomble (Seine-Saint-Denis) par le paysagiste Christian Piel.

Une continuité écologique et urbaine utile à deux échelles

Au plan paysager la création d'un parc obéit aux documents de planification de la Métropole de Lyon. Le projet comble un vide puisque le secteur industriel de Vaise est sous équipé en jardins publics, mal reliés entre eux. Le parc Montel situé à proximité du projet sera dorénavant dans la continuité du parc du Ruisseau des Planches. L'ouverture de perspectives met également en valeur le paysage des balmes de la Saône. En matière de gestion et d'infiltration des eaux pluviales le projet constitue une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. Sur les 12 ha que couvre aujourd'hui le futur programme, 90 % sont imperméabilisés (bâtiments, stationnements...). À terme seulement 30 % le seront mais avec le renouvellement urbain la totalité des eaux pluviales pourront être infiltrées. La place significative laissée aux espaces verts permettra les plantations en pleine terre, en particulier d'aulnes, de frênes et de saules communs sur les berges du ruisseau nouveau à l'air libre. La végétation de pleine terre favorise la gestion naturelle des eaux de pluie en les absorbant et les filtrant. L'eau courante et les arbres en ville sont un outil de lutte contre les îlots de chaleur. Les expériences étrangères (la basse Saint-Charles à Québec) et françaises (le Drugeon vers Pontarlier) montrent de surcroît combien de telles actions profitent à la faune aquatique et aux oiseaux.

[288]

La création du parc linéaire du Ruisseau des Planches répond à des objectifs écologiques et paysagers mais elle poursuit aussi un but social en favorisant les échanges entre les habitants de la Duchère et ceux du front de Saône. La Duchère a été édifiée à partir des années 1960 sur des terrains agricoles et militaires. Ce quartier de grand ensemble, conçue par les architectes François-Régis Cottin et Franck Grimal, devait accueillir les rapatriés d'Afrique du Nord. La qualité de vie et l'image du quartier se sont dégradées en raison des violences urbaines survenues dans les années 1980. Depuis 2003, la Duchère a pourtant été métamorphosée dans le cadre d'un Grand Projet de Ville auquel contribuent Alain et Sonia Marguerit, paysagistes, et Bernard Paris, architecte-urbaniste. Aux postulats urbains du Mouvement moderne succède un urbanisme d'îlots et de rues destiné à recréer une vie sociale et commerçante autour de nouveaux espaces publics qui font l'objet d'un fort investissement de la part des pouvoirs publics¹. Reste qu'il faut physiquement relier la Duchère aux quartiers alentours afin de désenclaver ce territoire, d'où l'intérêt de

¹ Source : [//www.caue69.fr/Documents/Publications/PDFs/Parcours_Architecture_&_Paysages_-_La%20Duchere%20-%20Plateau-Chateau.pdf](http://www.caue69.fr/Documents/Publications/PDFs/Parcours_Architecture_&_Paysages_-_La%20Duchere%20-%20Plateau-Chateau.pdf)

prolonger le Parc du Vallon vers la Saône *via* le Ruisseau des Planches (pistes cyclables sécurisées, cheminements piétons).

Le programme, dont la mise en œuvre s'étalerait sur une durée de 10 à 12 ans, répond aux préoccupations principales des pouvoirs locaux. Il permettrait de doubler la superficie dédiée à l'habitat et de construire de petits équipements publics (crèches), d'apaiser et d'organiser les déplacements dans le quartier, et, enfin, de proposer à la vente ou à la location des locaux industriels et d'activités ainsi que des immeubles de bureaux plus conformes au marché (confort, sécurité, environnement). Il a pour originalité d'être organisé et rythmé (phasage) par le Ruisseau des Planches.

Recréer la Rize : une fausse bonne idée ?

L'étude de la Rize est moins avancée que le projet du Ruisseau des Planches. Les premiers éléments de diagnostic montrent cependant que le projet sera radicalement différent. Cet ancien bras du Rhône, de moins de dix kilomètres de long, reliait Jonage au Rhône. Il fût en partie enterré dès 1874 en raison de la dégradation de la qualité de ses eaux, utilisées par l'industrie textile. La Rize a ensuite été « coupée » : seule la partie de la Rize située au nord du canal de Jonage — creusé à l'origine entre 1894 et 1899 pour permettre une dérivation du Rhône vers l'usine hydro-électrique de Cusset à Villeurbanne — s'apparente encore à une rivière. La partie aval de la rivière qui serpentait dans la plaine humide de la Guil-

[289]



Fig. 3 : Esquisse du Parc linéaire du Ruisseau des Planches

[290]

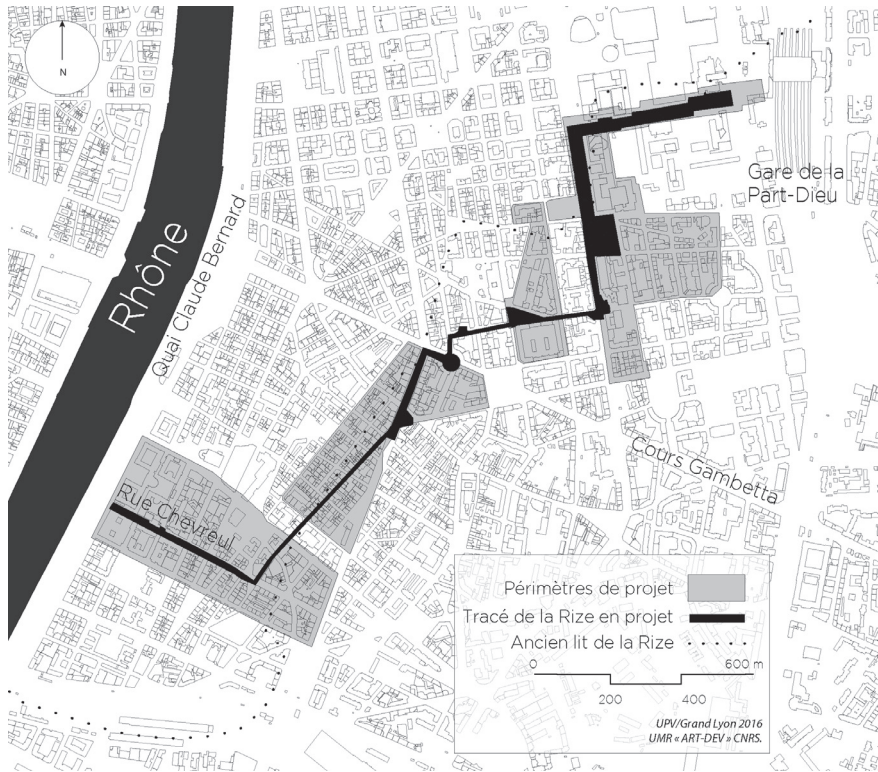


Fig. 4: Périmètre du projet de la Rize

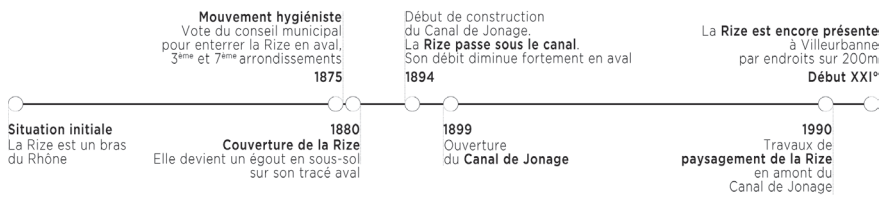


Fig. 5: Chronologie des aménagements de la Rize

lotière et des Brotteaux a vu son débit fortement réduit ; elle a peu à peu disparu du fait de l'urbanisation ;

Dans certains secteurs de Villeurbanne et de la Part-Dieu, elle subsiste encore en partie sous la forme d'un ouvrage souterrain à sec situé à faible profondeur entre 1 et 2 m sous le terrain naturel, et constitué d'une succession de buses en ciment et de dallots. La rivière n'a pas non plus été complètement oubliée, en particulier à Villeurbanne où elle donne son nom à des équipements publics, des rues et des copropriétés. Les fêtes grandioses données dans les prés qui la bordait jusqu'à la fin du 19^e siècle expliquent qu'elle soit restée longtemps dans l'imaginaire collectif des lyonnais (Pelletier et Delfante, 2004).

La partie aval de la Rize a disparu mais la question de sa renaturation — le terme est impropre, il faudrait parler de création — mérite d'être posée au regard des enjeux écologiques auxquels le Grand Lyon est désormais confronté. Ainsi un cours d'eau ombragé permettrait de limiter les effets des îlots de chaleur grâce à un tracé, une pente et un procédé constructif adaptés. Un tel cours d'eau permettrait par ailleurs d'optimiser la gestion des eaux de pluie dans un centre urbain où le réseau d'assainissement est exclusivement unitaire et où la densité de réseaux enterrés dans l'espace public interdit toute création d'un nouveau réseau séparatif. La collecte puis le rejet des eaux pluviales directement dans le Rhône soulagerait le réseau unitaire existant en limitant les débordements. Ce dispositif améliorerait en outre le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration ainsi que la qualité des milieux aquatiques en réduisant les déversements d'eaux usées via les déversoirs d'orage. Il pourrait être combiné à un système d'évacuation des eaux d'exhaures de la Part-Dieu, de sorte que la Rize serait alimentée par les eaux de pluie et la nappe du Rhône en fonction des secteurs ou des périodes de l'année.

Le diagnostic de quatre grands secteurs urbains où coulait jadis la Rize suggère cependant qu'un tel chantier s'avérerait complexe et coûteux. Dans le secteur le plus aval (« Chevreur »), les problèmes techniques sont innombrables : la pente des rues qui débouchent vers les quais ont une pente inverse à celle nécessaire pour l'évacuation des eaux de la « nouvelle » Rize dans le Rhône, les sens de circulation seraient modifiés et le nombre de places de stationnement public réduit, des ouvrages d'art spécifiques seraient conçus pour les intersections, et, enfin, les réseaux d'eau et d'énergie devraient tous être dévoyés.¹

[291]

¹ Le dévoiement des réseaux techniques urbains qu'impose la gestion des rivières urbaines apparaît comme une contrainte majeure aux yeux des services des collectivités. Mais lorsqu'il s'agit de d'une grosse opération d'urbanisme ou de la construction d'une infrastructure de transport en ville la question ne se pose pas. Ainsi, par exemple, le prolongement en cours d'une ligne du tramway lyonnais va entraîner le dévoiement

Changer d'échelle d'analyse et amener les habitants à se positionner sur le projet de la Rize

À ce stade du programme, le projet a pour principal objectif l'écologie. Au plan urbain, il s'agit de décliner les principes d'aménagement imaginés dans les années 2000 par l'agence In Situ (Anne Tardivon et Emmanuel Jalbert) alors associée à l'architecte Françoise Hélène Jourda, sur les quais bas du Rhône entre le pont Raymond Poincaré et le parc de Gerland. Autrement dit, les principes d'aménagement actuellement à l'étude visent à séquencer la Rize en secteurs allant du plus minéral (de la « source » du quartier Part-Dieu, Hôtel de la Métropole) au plus végétal à la confluence (Chevreul, quais), de façon à varier les usages et à représenter symboliquement les différents caractères du cours d'eau (étroit rapide et minéral à lent et arboré).

[292] La composition urbaine à l'échelle de la rue se révèle ardu car il semble impossible de concilier tous les usages faute de place. Comment concrètement réorganiser une voie avec la Rize en conservant ses principaux usages ? Les différents scénarios à l'étude à l'échelle de la rue (par exemple remplacer une voie de circulation automobile par le lit de la Rize) ne sont probants ni esthétiquement ni au plan fonctionnel. Aussi, ces difficultés de conception ont amené l'équipe à changer d'échelle et à amorcer une réflexion au niveau du secteur et non celle de la rue ; l'idée étant que chaque voie ait une fonction préférentielle et qu'à l'échelle du secteur ces fonctions soient complémentaires les unes des autres (transport en commun et mobilités douces, circulation automobile, et, bien sûr, continuité écologique). En suivant ce schéma, une des voies du secteur serait généreusement paysagée et accueillerait la Rize. La plupart des rues et des places ne seraient toutefois pas, si l'on peut dire, dénaturés. Ces espaces publics conserveraient leur statut et surtout la hiérarchie viaire serait confortée : seule la voie qui aurait vocation à devenir une continuité écologique et piétonne serait profondément remodelée. Il ne s'agit pas de tomber dans le « tout écologique » comme les municipalités ont versé dans les années 1960 dans le « tout automobile ». La rue en effet irrigue et structure la ville et lui attribuer un usage unique serait une erreur.

L'objectif est de produire une forme nouvelle d'espace public (une rue-parc) qui trouve peu à peu sa place dans la production urbaine et les usages. L'ambition du projet, son périmètre, ses priorités et ses limites ont déjà été par deux fois débattus avec ceux qui habitent et résident le

de canalisations d'adduction d'eau potable et d'une autre d'eau usée sur plusieurs kilomètres pour un montant estimé à une vingtaine de millions d'euros.

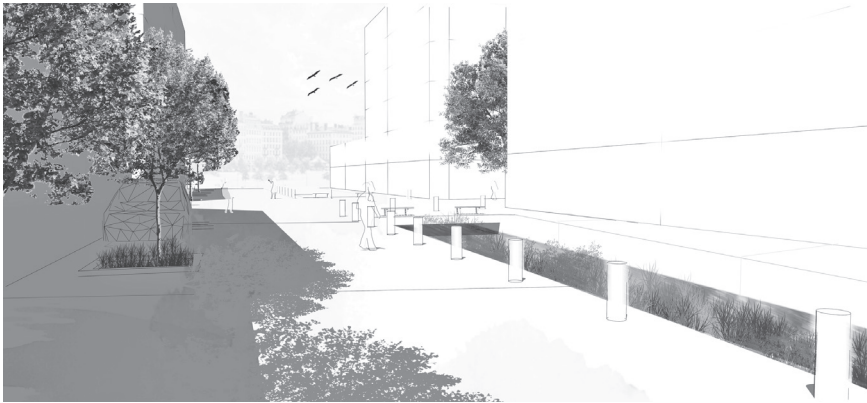


Fig. 6: Perspective de la Rize rue Chevreul

[293]



Fig. 7: Débat avec des habitants sur le projet de la Rize le 15 mars 2016

secteur «Chevreul» ; ce dernier étant site-pilote pour évaluer la faisabilité du projet et sa co-production avec les acteurs locaux. De janvier à février 2016, quatre étudiants (master GRCT, Lyon 3) ont donc sillonné le quartier et réuni 120 réponses à un questionnaire semi-directif portant d'une part sur la place de la nature dans le secteur, et, d'autre part, sur l'intérêt de «ressusciter la Rize» sur la base d'esquisses présentant des scénarios radicalement différents. Un *focus group* a été organisé avec l'appui de l'Université Lyon 3 un mois plus tard, une fois les scénarios revus et corrigés en fonction des résultats des questionnaires. Une trentaine d'habitants et d'usagers du secteur «Chevreul» ont voté les scénarios, lesquels étaient présentés sous la forme de maquettes et de grandes planches illustrées.

Une dizaine d'entre eux a accepté de revenir sur le projet devant notre caméra. C'est finalement le scénario qui accorde une place limitée qui a reçu le plus de suffrages, vraisemblablement parce qu'il est jugé comme étant le plus crédible et celui qui permet de concilier les intérêts des commerçants — circonspects par rapport au projet —, des habitants et des étudiants — plus favorables. L'exercice sera adapté et reproduit dans les trois autres secteurs de projet. Il se doublera également d'une présentation devant des experts, comme ce fut le cas avec la proposition urbaine du Ruisseau des Planches afin d'en évaluer l'intérêt et les limites.

[294]

DISCUSSION : UNE ÉTAPE DE PLUS EN FAVEUR DE LA RENATURATION DES COURS D'EAU ?

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema, 2010) identifie plusieurs opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau : l'effacement des obstacles transversaux, la suppression de dérivations artificielles, la reconnexion d'annexes hydrauliques, la reconstitution du matelas alluvial, la suppression de contraintes latérales, la modification de la géométrie du lit, le reméandrage, le retour du cours d'eau dans son thalweg d'origine et la remise à ciel ouvert. Pour être complet, on peut ajouter la restauration de ripisylves (exemple de la Reyssouze dans l'Ain). La renaturation recouvre donc une grande variété d'interventions, ce que confirment des travaux récents de recherche à ce sujet (Idarraga, 2010 ; Morandi et Piégay, 2011).

L'Allemagne, la Grande-Bretagne ou bien encore le Canada ont été précurseurs en matière de renaturation (Kern, 1992 ; Holmes, 1998 ; Scherrer, 2004 ; Brun, 2015). En France aussi des expérimentations ont été lancées dès les années 1990 (Onema, 2010). Engagée en milieu rural où des cours d'eau ont jadis été recalibrés à l'occasion de remembrements (Drugeon, Doubs), court-circuités (Rhin, Alsace) ou coupés par un barrage hydroé-

lectrique (Léguer, Côtes-d'Armor). Les chantiers de renaturation tendent à se généraliser en milieu rural en raison des incitations financières des agences de l'eau. Dès le 9^e programme d'intervention (2007-2012), l'Agence de l'eau Seine-Normandie avait par exemple pour mission de contribuer à l'amélioration de l'état écologique des rivières. D'autres facteurs, tels que l'évolution de la législation en faveur des « corridors écologiques », de l'existence de structures de portage (établissement public territorial de bassin par exemple), des coûts relativement élevés des opérations par rapport aux bénéfices écologiques (prix des terrains agricoles moins élevés que les terrains à bâtir) et la faible opposition sociale aux projets, expliquent la multiplication des sites expérimentaux. C'est la maîtrise foncière qui constitue le principal obstacle à la renaturation des cours d'eau ruraux, d'où des interventions nombreuses mais ponctuelles dans l'espace (Bonfond et Fournier, 2013).

Peu de projets en revanche sont comparables à ceux du Ruisseau des Planches et de la Rize. Dans les territoires urbains en effet, la plupart des projets sont encore aujourd'hui cantonnés aux quais et aux fronts d'eau qui les surplombent. Aussi, les exemples de renaturation sont-ils rares. Le cas de la Cheonggyecheon à Séoul en Corée du Sud symbolise davantage la fin du tout-automobile dans une mégapole de conception très « américaine », que le retour de la nature en ville, tant la réalisation est minérale (Laporte et al., 2016). C'est en Amérique du Nord que des travaux de renaturation débutés au milieu des années 1990 donnent à voir ce vers quoi les projets lyonnais pourraient déboucher. C'est le cas de la renaturation de la Saw Mill River, un affluent de l'Hudson, à Yonkers (New-York). Le projet, initié par des riverains et des associations environnementales, a emporté l'adhésion des élus locaux, bénéficié de l'ingénierie municipale et du soutien d'aménageurs car ce fut l'occasion de revaloriser au plan immobilier une partie sinistrée de la ville tout en engageant des actions concrètes en faveur de la nature en ville¹. En comparaison, les travaux de ce type en France sont bien timides (Bièvre à Fresnes en 2002, Leysse à Chambéry 2013-2014). Fort des retours d'expériences de renaturation lancées en France et à l'étranger, le projet du Ruisseau des Planches répond à la fois aux problèmes urbains et écologiques. Il relève du modèle de la réouverture du cours d'eau combiné à celui de la déminéralisation. Celui de la Rize n'a pas d'équivalent car il ne renvoie à aucun modèle connu. Il s'agit de ressusciter une rivière puisque la rivière historique n'existe plus. L'ingénierie est mise à contribution pour identifier les ressources en eau disponibles ou bien dessiner un tracé utile à la lutte contre les îlots de chaleur, mais le processus engagé repose sur un dialogue permanent avec

[295]

¹ Source : *New York Times*, Restored River a Boon to Yonkers, Elsa Brenner, 9 août 2012.

les premiers concernés par le projet (habitants, salariés du quartier, commerçants...). Autrement dit, l'ingénierie est au service d'un projet dont la nature, la durée et l'ambition seront dictées par les acteurs locaux.

Au plan politique, les chantiers du Ruisseau des Planches et de la Rize répondent à la « grenellisation » de la planification territoriale ainsi qu'aux objectifs communautaires dans le domaine de l'eau (directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE). C'est pourquoi ils ont de bonnes chances d'être lancés en dépit des difficultés de conception et de mises en œuvre. Les compétences sur l'eau et les milieux aquatiques désormais dévolues aux Métropoles incitent également ces dernières à se porter au chevet des rivières urbaines. Jusqu'à présent en effet la gestion des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombait à de nombreuses collectivités. Mais aucune d'entre elles n'en est spécifiquement responsable. La loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique a créé une compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) de manière à clarifier cette situation. Cette compétence comprend :

- l'aménagement de bassins ou d'une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs ;
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris de leurs accès, pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant ;
- la défense contre les inondations et contre la mer notamment par la construction et la gestion des digues ;
- la protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.

Cette compétence est attribuée aux communes et à leur groupement. C'est à ce titre que la Métropole de Lyon est concernée. La date de mise en œuvre a été définie au 1^{er} janvier 2018 par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Hormis le Rhône et la Saône, le territoire du Grand Lyon est irrigué par 90 petits cours d'eau non domaniaux ainsi qu'une nappe (Nappe de l'est lyonnais) et de plans d'eau (lac des Eaux bleues, Grand Large...) selon la Direction de l'Eau du Grand Lyon (Brocard, 2001).

Ces milieux sont à la fois source de biodiversité, de qualité de vie pour les habitants et synonymes de risques (inondations) ou de conflits entre des usages antagonistes. Les quatre principaux cours d'eau et leurs affluents qui se jettent ou prennent naissance sur le territoire sont gérés par des syndicats de rivières et font l'objet de procédures contractuelles (contrats de rivière) depuis la fin des années 1990 et le début des années

[296]

2000 (Gier, Garon, Yzeron, Azergues). La nappe de l'est lyonnais, quant à elle, fait l'objet d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il s'agit dans ces deux cas de préserver, restaurer, renaturer ou valoriser milieux et ressources aquatiques mais aussi de prévenir les inondations et protéger les populations. Mais les ruisseaux métropolitains ne font pas l'objet d'une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant et ne disposent d'aucune structure de gestion dédiée.

Le Grand Lyon avait dès la fin des années 1990 commencé à intervenir en tant que gestionnaire sur les cours d'eau à l'échelle locale. En 1999, la collectivité crée une « Unité Ruisseaux » au sein de la Direction de l'Eau. Une délibération a été prise afin de lui donner des possibilités d'intervention sur certains cours d'eau à risque; reste que la compétence pour intervenir et gérer l'ensemble des cours d'eau du territoire n'était pas prise. En 2004, une réorganisation des services a intégré l'« Unité Ruisseaux » dans une unité territoriale plus large qui englobe l'assainissement et l'eau potable. Le but était d'avoir une vision globale de la gestion de l'eau. Une première politique publique de l'eau à l'échelle du Grand Lyon a été rédigée en 2009 puis actualisée en 2011.

La compétence GEMAPI confiée à la métropole réinterroge cette politique. Ainsi dans un premier temps la Métropole renforcera ses actions sur les ruisseaux « orphelins » de structure de gestion¹. Elle va également accompagner financièrement des actions portées par des structures gestionnaires de cours d'eau tant sur les contrats de rivière que sur le SAGE de la nappe de l'est Lyonnais (financement d'études, d'actions d'animations). Enfin, elle participera aux instances de gestion des milieux et des inondations et elle contribuera à l'étude pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les politiques d'urbanisme, en articulation avec la politique environnementale. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la GEMAPI à Lyon pourrait déboucher dans les années à venir sur de nouveaux projets de renaturation, portés directement par la collectivité et à visée plus opérationnelle qu'expérimentale comme c'est le cas des deux projets présentés plus haut.

[297]

CONCLUSION

Si coûteux et techniques qu'ils soient, les travaux d'assainissement ne sont pas de nature à empêcher la destruction des habitats fauniques ou à maintenir les processus hydrologiques². La valorisation paysagère

¹ Les ruisseaux dits « orphelins » sont ceux qui ne disposent pas d'une structure de gestion dédiée (syndicat de rivière par exemple, à l'échelle du bassin versant).

² La construction de stations d'épuration modernes a permis d'assainir plus efficacement

des berges et plus globalement la création de *waterfronts* en lieu et place de zones industrialo-portuaires répondent du reste moins à des objectifs écologiques qu'à des enjeux métropolitains et des problématiques de renouvellement urbain. C'est une façon de faire « de Lyon une ville laboratoire en matière d'urbanisme postindustriel » (Bethemont, 2007, p. 116). Des expériences, comme celle menée en 2012 sur la Saw Mill River à Yonkers (États-Unis), montrent cependant l'intérêt d'enclencher un véritable processus de renaturation allant bien au-delà de la « gadgétisation du paysage fluvial » pour paraphraser Bonin (2007). Le projet du Ruisseau des Planches fait écho à celui de la Saw Mill River. À l'écart des secteurs très densément urbanisés, le Ruisseau des Planches constitue le prolongement logique des chantiers débutés voici vingt ans en milieu rural et qu'encouragent à la fois le dixième programme des agences de l'eau (2013-2018) et la « grenellisation » des outils de planification (Cormier et al., 2010). En revanche, le projet de la Rize ne trouve guère d'équivalent. Lyon ouvre donc là un chantier véritablement expérimental.

BIBLIOGRAPHIE

[298]

Adam P., Malavoi J.-R., Debiais N., 2006, *Retour d'expérience d'opérations de restauration de cours d'eau et de leurs annexes, menées sur le bassin RMC*, Rapport et Annexes, Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, 133 p.

Adam, P., Debiais, N., Malavoi, J.-R., 2007, *Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau*, Agence Seine Normandie, Biotec, 64p

Beauchêne S., 2007, *Les fleuves dans le processus de métropolisation de l'agglomération lyonnaise*, ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, Maison du Fleuve, 31p.

Bethemont J., Pelletier J., 1990, « Lyon et ses fleuves : des berges perdues aux quais retrouvés », *Revue de Géographie de Lyon*, Vol. 65/4, 300-307.

Bethemont J., Vincent A., 1998, « La revitalisation des fronts d'eau urbains dans la vallée du Rhône », *Revue de Géographie de Lyon*, Vol. 73/4, 331-335.

Bethemont J., 2007, « Lyon : le confluent et l'esprit des lieux », *Revue de Géographie de Lyon*, Vol. 82/3, 165-167.

Bethemont J., Bravard J.-P., 2016, *Pour saluer le Rhône*, Libel, Lyon, 400p.

Brocard G., 2001, « Les cours d'eau non domaniaux du territoire communautaire », *Les Cahiers Millénaire*3, n°25, Lyon et ses fleuves, les retrouvailles, p. 58.

Brun A., 2015, « The restoration of urban rivers : the example of Saint-Charles

les eaux usées. De plus, le chantier (inachevé en France) de la séparation des réseaux d'eau usée et d'eau pluviale limite l'impact des épisodes pluvio-orageux sur les milieux aquatiques.

River in Quebec» in Quentin Grafton R., B. Ward M., Daniell K., Nauges C., Rinaudo J.-D., Wah Chan W., *Understanding and Managing Urban Water in Transition*, Springer, 527-548.

Brun A., Adisson F., 2010, «Renouveau urbain et risque inondation» (le plan-guide «Seine Ardoines»), *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, 2011, document 561, mis en ligne le 29 octobre 2011.

Brun A., Coursière S. et E. Casetou, 2014, «Eau et urbanisme à Lyon: le projet de renaturation du Ruisseau des Planches», *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | 2014, mis en ligne le 15 juin 2014.

Bonin S., 2007, «Fleuves en ville: enjeux écologiques et projets urbains», *Strates* [En ligne], 13 | 2007, mis en ligne le 22 octobre 2008. URL: <http://strates.revues.org/5963>

Bonnefond M., Fournier M., 2013, «Maîtrise foncière dans les espaces ruraux. Un défi pour les projets de renaturation des cours d'eau », *Économie rurale*, 334, 55-68.

Carré C. (dir.), 2011, *Les petites rivières urbaines d'Île de France*, Agence de l'eau Seine-Normandie, coll. «Programme interdisciplinaire sur l'environnement Seine», vol.11, 86 p.

Castonguay et Fougère, 2007, «Les rapports riverains de la ville: Sherbrooke et ses usages des rivières Magog et Saint-François, XIX^e-XX^e siècles», *Revue d'histoire urbaine*, vol. XXXVI, n°1, 3-15.

[299]

Comby E., 2013, «Les discours de presse sur les reconquêtes du Rhône lyonnais (Le Progrès, 2003-2010)», *Géocarrefour*, Vol. 88/1, 31-43.

Cormier L., De Lajartre A. B. et Carcaud N., 2010, «La planification des trames vertes, du global au local: réalités et limites», *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], URL: <http://cybergeo.revues.org/23187>; DOI: 10.4000/cybergeo.23187

Ejderyan O., 2009, *Une renaturation en béton. Comprendre la participation et la nature dans les renaturations de cours d'eau suisses au regard d'une théorie de la pratique*, Schiftenreihe Humangeographie, Zürich, 303p.

Damez J., Nouhaud J.-P., 2008, *Lyon, la confluence: mémoires en mutation*, cahier 1, 83p.

Frioux S., 2010, «Fléau, ressource, exutoire: visions et usages des rivières urbaines (XVIII^e-XXI^e s.)», *Géocarrefour*, Vol. 85/3, 188-192.

Gérardot C., 2004, «Les élus lyonnais et leurs fleuves: une reconquête en question», *Géocarrefour*, Vol. 79/1, 75-83.

Gérardot C., 2007, *Fleuves et action urbaine: de l'objet à l'argument géographique. Le Rhône et la Saône à Lyon, retour sur près de trente ans de «reconquête» des fronts d'eau urbains*, Thèse de géographie et aménagement, Université Lyon 2.

Holl M., 2005, *Earth repair. A transatlantic history of environmental restoration*, Charlottesville, London, University of Virginia.

Holmes N.-T.-H., 1998, *A Review of River Rehabilitation in the UK, 1990–1996*, Environment Agency, Bristol, UK, Technical Report W175.

Idarraga, F.L.F., 2010, *Urban river restoration in Colombia. Building and Environment*, Science and Technology Department, Politecnico di Milano, 313 p.

Kern K., 1992, Restoration of lowland rivers: the German experience, *Lowland Floodplain Rivers: Geomorphological Perspectives* (eds P.A. Carling G.E. Petts), 279–297.

Labasse J., 1987, « Réflexion d'un géographe sur le couple ville-fleuve », *La ville et le fleuve*, colloque tenu dans le cadre du 112^e Congrès national des Sociétés savantes, Lyon, 21-25 avril 1987,

Laporte J., Richardot M., Pena I. et J. Wang, 2016, « Projet de renaturation de la Rize à Lyon. Analyse et évaluation des propositions urbaines issues du programme de recherche PR[EAU]JET URBAIN », rapport d'équipe-projet, master GRCT, Université Lyon 3, 168p.

Mangin D., Panerai P., 1999, *Projet Urbain*. Editions Parenthèses. Coll. « Eupalinos ». Marseille

Morandi B., Piégay H., 2011, « Les restaurations de rivières sur Internet: premier bilan », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 19, issue 3, 224-235.

[300] Office national de l'eau et des milieux aquatiques, 2010, *La restauration des cours d'eau. Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie*, 85 p.

Pelletier J., Delfante C., 2004, *Atlas historique du Grand Lyon. Formes urbaines et paysages au fil du temps*, éditions Xavier Lejeune-Libris, Paris, 223p.

Safege, 2011, *Bassin versant du ruisseau des Planches: connaissance du risque inondation et propositions d'aménagement*, Direction de l'Eau du Grand Lyon, 18p.

Scherrer F., 2004, L'eau urbaine ou le pouvoir de renaturer, *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers « L'eau à la rencontre des territoires », consulté le 08 06 2013, URL : <http://cybergeo.revues.org/1496>

Secchi B., 2006, *Première leçon d'urbanisme*. Editions Parenthèses. Coll. « Eupalinos ». Marseille.

Srir M., Beresowska-Azzag E., 2014, « Le concept de « corridors écologiques » en milieu urbain: enjeux et contraintes d'une approche de requalification environnementale. Les exemples de renaturation de l'Oued El Harrach (Alger) et du Ruisseau des Ayalades (Marseille) », *Méditerranée*, n°123, 57-72.

Villien H., 1937, « L'endigement du Rhône et de la Saône. Les quais de Lyon et leur efficacité contre les inondations », *Les Études rhodaniennes*, vol. 13, n°1, 5-22.

Quatrième partie

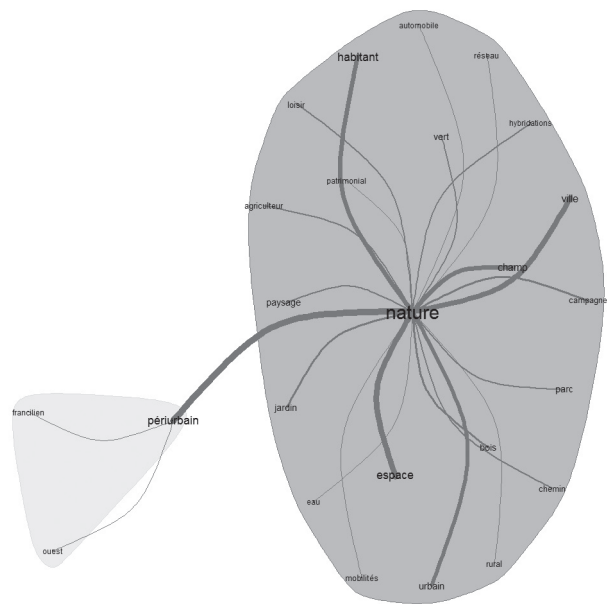
Des représentations sociales et attentes sociétales

Monique Poulot

*Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Mosaïques— UMR LAVUE
200 avenue de la République— 92001 Nanterre Cedex
mpoulotmoreau@u-paris10.fr*

**Nature(s) des villes, nature (s) des champs:
Représentations et pratiques des habitants du
périurbain de l'ouest francilien**

*Urban nature, rural nature:
representations and practices
of the inhabitants in the periurban area
in the west of Ile-de-France*



RÉSUMÉ

L'article interroge les représentations des habitants du périurbain ouest francilien sur l'idée de nature dans ses différentes formes et expressions : qu'est-ce qu'un espace de nature ? qu'est-ce que vivre au contact de la nature ? Les enquêtes témoignent du processus en cours d'appropriation de la nature par ces habitants, désormais conçue comme une des composantes de leur mode d'habiter et un moyen de valoriser leur choix résidentiel *versus* la ville et son côté anti-naturel. Mais si cette nature des champs est plébiscitée, elle s'inscrit dans une vision citadine de la nature qui d'une part intègre la nature des villes dans les pratiques habitantes, de l'autre appelle des aménagements de type nature urbaine en son sein. Nous envisagerons ainsi les formes d'hybridation qui se repèrent entre nature des villes et nature de champs dans ce périurbain ouest francilien jusqu'à poser la question de l'émergence d'une nature périurbaine.

Mots clefs : nature, espaces ouverts, représentations, pratiques habitantes, hybridation, périurbain, Ile-de-France.

[305]

ABSTRACT :

The article questions the representations of the idea of nature for the inhabitants in the periurban area in the west of Ile-de-France. Those representations are investigated in their various forms and expressions : what is a space of nature for them? what does it mean to live with the nature? The field surveys show the process of appropriation of nature for the inhabitants : nature is now conceived as a component of their way of life and a means to value the place where they live versus the city and its anti-natural aspect. But if the rural nature is acclaimed by the inhabitants, this nature actually belongs to an urban vision that integrates urban nature in the practices of the inhabitants and leads to installations that remind the urban nature. We will analyse the hybrid forms that are to be seen between urban nature and rural nature, that will lead us to ask about the emergence of a periurban nature.

Key words : nature, open spaces, hybridization, representations, inhabitants' practices, periurban, Ile-de-France.

INTRODUCTION

Revendiquée pour ses vertus intrinsèques (biodiversité...), thérapeutiques (bien-être, qualité de la vie...) et structurantes (trame verte et bleue...), la nature occupe aujourd'hui une place majeure dans le discours des habitants et des politiques, notamment dans les espaces urbains ou périurbains qui se sont largement construits par le passé à ses dépens, à tout le moins dans une intégration extrêmement policée (parcs urbains, cours d'eau enterrés...) (Younès, 1999). Nous interrogerons ici les représentations des résidents du périurbain francilien sur l'idée de nature dans ses différentes formes et expressions : qu'est-ce qu'un espace de nature pour ces habitants ? Qu'est-ce que vivre au contact de la nature ?

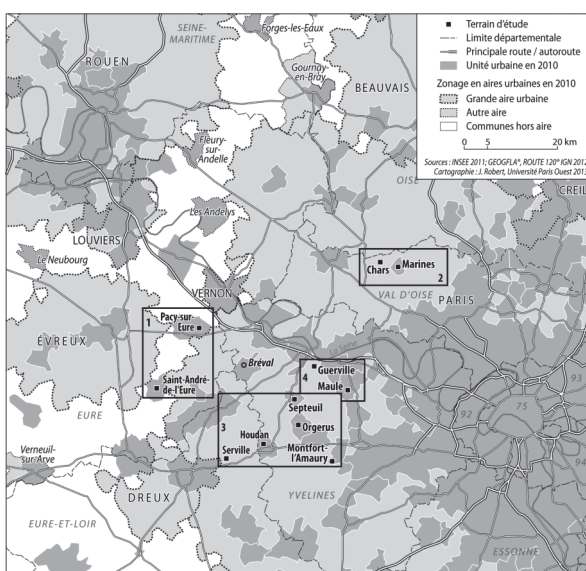
Le terrain d'observation est l'ouest francilien qui correspond à une terre de périurbanisation ancienne, associée à des processus de maturité périurbaine (Berger *et al.*, 2014). Des enquêtes ont été menées dans quatre secteurs¹ : le premier en contact avec l'agglomération parisienne (autour de Guerville et Maule), le second dans la Communauté de Communes du Houdannais (éclatée entre Yvelines et Eure-et-Loir), le troisième dans le Parc Naturel Régional du Vexin, et le dernier dans l'Eure (autour de Pacy-sur Eure) (figure n°1). La répartition des terrains d'enquête offre un transect mettant en lumière des effets de contextes locaux distincts, liés à l'histoire du développement urbain, à la diversité des profils socio-économiques et des contacts paysagers. Quelque 80 habitants –vingt sur chaque terrain— et 20 élus ou acteurs locaux ont été interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs sur leurs pratiques dans ce périurbain, leurs relations au pôle urbain et aux espaces ouverts pris dans leur acception large — soit « l'ensemble des espaces agricoles, boisés et naturels, habituellement considérés de manière indépendante, alors qu'ils jouent des rôles similaires dans le fonctionnement des territoires (...) » en tant qu'« espaces qui ont la caractéristique d'avoir un sol vivant, riche en potentialités (par opposition aux espaces urbanisés — zones urbaines, zones d'activité, infrastructures — dotés d'un sol recouvert, non réversible) » (IAU-DRIAAF, 2009, p.7)².

[306]

¹ L'étude s'inscrit dans le cadre d'une réponse à l'appel d'offre du PUCA « Du périurbain à l'urbain » intitulée « Le périurbain ouest francilien : de l'hybridation à l'intensité ? » pilotée par l'université de Paris Ouest Nanterre en partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France.

² Cf. le rapport final pour une approche complète de la méthodologie et des résultats : Monique Poulot, Claire Aragau, Martine Berger, Lionel Rouge, Lucile Metteral, Catherine Didier-Fevre (dir.), *Les territoires périurbains : de l'hybridation à l'intensité ?* 2014, PUCA, LAVUE-Mosaïques, PRODIG, ÉSO, IAU, 319 pages, [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01145733>].

Nous avons retenu pour cet article les réponses faites à cinq des questions de notre grille d'entretien : Pouvez-vous nous décrire votre habitat et votre cadre de vie ? Pouvez-vous nous raconter votre paysage ? Quels sont vos usages et pratiques des espaces extérieurs ? Connaissez-vous et pratiquez-vous les espaces agricoles ? Qu'est-ce qui pour vous détermine le patrimoine et l'identité de votre environnement ? S'y ajoutent des planches photographiques réalisées par les enquêtés sur leur environnement et sur leurs préférences et par ricochet leurs détestations.



[307]

Les réponses révèlent en première analyse une forte sensibilité à la nature proche (bois, forêts, espaces ouverts agricoles et espaces naturels), quasiment invisible dans les premières études sur la périurbanisation (1960-1980) (Jaillet, 1979 ; Berger, 2004), peu mobilisée de toute façon par les habitants. Elle s'impose comme une des composantes des modes d'habiter périurbain, appréhendée dans les diverses mobilités mais aussi dans un réapprentissage du temps et de la lenteur (Rosa, 2010), évoluant vers des lieux d'un vivre-ensemble, à tout le moins d'un vivre en commun, dans des espaces qui n'en ont guère été dotés (Banos et Sabatier, 2011). Devenue cadre de vie, elle est en voie d'appropriation et les habitants en font une des raisons majeures de leur installation (Poulot et al, 2015). Si cette vision dominante de la nature peut être qualifiée de citadine selon

les trois valences retenues par Yvon Le Caro (une nature qui reconnecte au cosmos, qui exprime un paysage artialisé et qui se doit d'être accessible pour les loisirs) (Le Caro, 2007), elle s'applique en priorité aux espaces périurbains, la ville centre étant appréhendée comme « non naturelle ».

Cette dichotomie, nature périurbaine *versus* ville artificialisée, s'avère toutefois beaucoup plus complexe à la lecture des pratiques habitantes. D'une part, les loisirs autour de la nature des périurbains dépassent largement les espaces de nature de proximité et organisent un vaste réseau qui intègrent aussi les lieux de nature de la ville (parcs, bois urbains, fronts d'eau de la ville ou de stations balnéaires...) : nature des champs et nature des villes sont ainsi sans cesse articulées et mises en comparaison et en tension. De l'autre, les espaces périurbains se dotent peu à peu d'espaces de nature urbaine (parcs, coulées vertes, cheminements piétonniers de bords de rivières...) du fait d'une forte demande sociale. Des hybridations se repèrent ainsi entre nature des villes et nature des champs ; elles apparaissent au cœur des constructions métropolitaines, entre ville-nature et ville-campagne.

Le propos s'attachera donc dans un premier temps à repérer le jeu des oppositions entre nature des villes et nature des champs dans les représentations avant d'analyser le jeu des synergies que révèlent les pratiques et les aménagements en cours. Mais si des hybridations se repèrent partout, elles sont plus ou moins avancées et ce périurbain de l'ouest francilien offre plusieurs figures de nature.

[308]

NATURE DES VILLES, NATURE DES CHAMPS OU LE JEU DES OPPOSITIONS : QUELLES REPRÉSENTATIONS POUR LES HABITANTS DU PÉRIURBAIN ?

La nature plébiscitée : nature des champs *versus* nature des villes

Les représentations des périurbains enquêtés témoignent de la difficulté à penser la nature comme un attribut urbain, cette dernière étant tout entière rabattue sur leur lieu de vie, conçue comme la seule véritable nature, soit la nature des champs. La quasi-totalité des réponses soulignent de fortes différences d'appréhension entre ces deux types de nature et jouent des effets de contrastes, avec des oppositions déclinées parfois terme à terme.

Les premières occurrences dans les discours retiennent ainsi la notion « d'artificiel » pour la nature urbaine quand celle du périurbain est proche de l'état naturel. Si cette dernière appelle des indications de reliefs, la

mention de formes topographiques, les évocations de la nature urbaine convoquent des détails, le plus souvent du domaine végétal. Le choix de prendre des panoramas dans les photos réalisées par les enquêtés pour figurer la nature appréciée est significatif : la nature y est conçue comme un englobant avec des formes vallonnées, des pentes, des buttes, le dessin d'une rivière qui méandre, le tout pour offrir des points de vue. Tel habitant de Marines souligne : « les gens qui arrivent dans cette région, déjà le Vexin, c'est très joli, il est vallonné, il est divers, il n'est pas monotone (...) ; l'environnement paysager, oui *il est vaste, divers et beau* » (retraîtée, Marines). Et ce cadre de Jumeauville d'insister sur « la nature dans toute sa diversité, les bois, la campagne » ou tel autre retraité de Maule sur « ces plateaux de couleurs avec au milieu des petites forêts qui bordent les cours d'eau ». Le naturel renvoie donc tant à une dimension panoramique, à de vastes horizons qu'à une grande variété de formes et d'éléments paysagers puisque « le matin, on ouvre les volets, il y a la pelouse et le bois..., il y a la rivière qui passe, on a des *cascades, il y a des canards, on voit des rats, des ragondins, des lapins, il y a du blé, de tout* » (locataire, recherche d'emploi, Maule). La nature retenue tient ainsi du grand espace alors que celle de la ville se résume en des pastilles réduites qui ne peuvent rivaliser en variété d'autant que la forme dominante évoquée est souvent le square où les terrassements ont gommé toute dénivellation.

Le naturel signifie aussi le vivant quand l'artificiel se caractérise plutôt par l'inerte. Les habitants insistent notamment sur les variations des saisons, voire les temporalités jour/nuit qui se lisent dans les couleurs, les floraisons ou la présence d'animaux, les formes urbaines ayant eu tendance à les faire disparaître. « Là on sait ce que sont les saisons » déclare tel résident de Chars ou encore « moi les saisons, je les vois, ici on les voit » (actif, Marines). Cette appréhension est liée aux « variations de couleurs sans cesse en mouvement selon les saisons... et on a du mal à *voir ces couleurs en ville* » (retraîtée, Jumeauville) « et je serais très malheureuse de vivre à Paris parce que je ne verrais pas les saisons évoluer » (retraîtée, Maule). C'est donc le vivant qui est plébiscité, le vivant végétal matérialisé aussi par les odeurs : « ce qui caractérise l'endroit dans lequel je réside, ça va être l'hiver, la fumée dans les cheminées, le printemps, c'est les fleurs, c'est les odeurs d'herbe chaude, de moissons qui ont chauffé au soleil pour l'été, l'automne, ça va être l'odeur particulière des *bois avec les champignons* » (retraîtée, Orgerus), ou encore le bruit des animaux comme « celui des oiseaux, *le craquement des insectes* » (profession intermédiaire, Maule). Enfin, ce vivant c'est celui des rencontres puisque les habitants notent spontanément la convivialité sur ces espaces, le long des chemins ruraux ou dans les bois.

La nature ainsi convoquée participe donc du réapprentissage de la sai-

[309]

sonnalité, de la mise en éveil de tous les sens, ce qui conduit à ressentir plus nettement les variations climatiques : « Par rapport à Nanterre d'où je viens, il y a quatre degrés de moins ici, et c'est humide, c'est dans une cuvette » explique une Marinoise particulièrement sensible aux « temps de la terre, de la mer et du ciel » (Descola, 2014 ; Steel, 2016). Elle en appelle au ralentissement, à des respirations, à la flânerie (Sansot, 2000) dans un mode d'habiter marqué par les déplacements et la course au temps : « Voilà je ne peux pas m'empêcher de ralentir pour voir *dans un bois ce qui se passe* » (actif, Marines), « de prendre le *temps d'observer la nature* » (retraîtée, Jumeauville), « d'écouter la nature surtout au printemps. J'ai enregistré 53 types de chants d'oiseaux et j'en *reconnais plus d'une centaine* » (cadre, Jumeauville) et de toute façon « tout est à portée de pieds, c'est *vivre dans l'instant présent* » (actif, Cormeilles). Elle se fait enfin nature « calme », « apaisante », « de repos » — « Mon grand plaisir, pas de stress, pas d'embouteillage, pas de klaxon, par les routes de campagne où mon plaisir est de compter les lièvres » (homme, Marines), toutes choses essentielles pour des habitants qui ont pour plus de la moitié longtemps vécu en banlieue et peinent à évoquer de tels moments dans la nature en ville, conçus plutôt comme des « moments volés », « des interstices rares ». Cette nature ainsi décrite s'impose dans les discours comme le signe d'une bonne installation, d'une bonne localisation résidentielle, d'un équilibre réussi entre une vie professionnelle urbaine et une vie personnelle et familiale en campagne au contact de la nature. Volontiers dépeinte avec des accents poétiques et lyriques, elle vient légitimer l'installation en périurbain et lui donner du sens (Berger et al., 2010 ; Poulot, 2013)

[310]

Pas une nature, mais des natures des champs : entre nature proche et nature plus lointaine

La diversité ressentie de cette nature des champs qui articulent différents usages des sols (Poulot et Rouyres, 2007) renvoie aussi aux différentes enveloppes de vie de l'habitant du périurbain allant du proche au lointain, du jardin attendant au pavillon aux espaces des autres et dont l'appropriation a été plus lente.

Le jardin revient systématiquement pour qualifier la nature dans les entretiens comme l'avait déjà signalé un rapport au Ministère des transports en 2002 sur « le report modal en périurbain et les représentations de l'installation résidentielle » (Thomann, 2002). Il est d'ailleurs le premier espace naturel cité comme en témoigne la réaction de cette marinoise : « Si vous deviez donner votre espace de nature préféré ? — On a le droit au jardin (rire) ? Oui, dans notre cas c'est le jardin et après ce serait sans doute la forêt ! ». Cette nature en jardin participe de plusieurs logiques allant de l'aspect récréatif à celui de l'esthétique, en passant par la fonc-

tion sécuritaire et rassurante (Rougé, 2005). Le jardin symbolise la liberté individuelle et familiale de se créer une nature, la capacité à satisfaire les besoins des enfants en toute sécurité mais également une première approche vers le plus loin. Il s'apparente à un espace intermédiaire, une « coquille protectrice » (Poulot, 2008), un « sas » entre une nature domestiquée et sécurisée et une nature plus naturelle, lieu d'expérimentation individuelle de contact avec la nature et lieu permettant un retour sur soi. Il peut même signifier parfois un lieu de retour à la terre par le biais du potager qui autorise alors une acculturation de pratiques et de socialisations rurales : « On a un petit jardin, donc quand on a envie de nature, c'est plutôt le jardin. L'été, on y est beaucoup, il y a le potager. C'est notre coin de nature à domicile, on n'a pas forcément le besoin de sortir » (retraîtée, Marines). D'une certaine manière, les périurbains ont l'impression que leur sensibilité à la nature *via* leur jardin les rend écologiques et conduit à des pratiques plus durables (Banos et Sabatier, 2010), ce qui représente une réponse aux dénonciations de leur mode de vie (Levy, 2016).

Si le jardin est plébiscité par excellence comme la nature choisie, l'appréhension panoramique des lieux conduit les habitants de cet ouest francilien à reconnaître et s'approprier d'autres espaces de nature. Souvent ces derniers sont embrassés du regard depuis le jardin si bien que l'on ne sait plus trop où s'arrête le jardin privatif et où commence le grand paysage : « un jour en ouvrant les volets, il y avait un faisan dans la piscine, il y avait deux chevreuils dans le champ derrière une autre fois » (retraîté, Maule). Parmi ces espaces de nature, les forêts et les bords de rivière sont les plus régulièrement cités et appréciés (figure 2). Les petits cours d'eau locaux sont ainsi particulièrement fréquentés comme les bords de la Mauldre, ou de la Viosne dans le Vexin ou encore les plans d'eau comme celui du Béhoust dans la Communauté de communes de Houdan : « c'est souvent par là qu'on va, on longe. Sur le côté, il y a un petit cours d'eau, on le longe, on passe par-dessus. Il y a des petits ponts; des choses comme cela » (retraîtée, Richebourg). Les discours sont assez similaires pour les forêts qui recueillent l'adhésion pour leur immensité, leur situation souvent « sur une butte qui permet de découvrir la nature tout autour » (actif, Jumeauville), les odeurs qui varient selon les saisons, et une forte valeur patrimoniale volontiers reliée à la période royale et à des rites anciens. Nombre de ces sites humides ou forestiers sont d'ailleurs classés ou répertoriés dans les documents d'urbanisme (Espace naturel sensible et Zone Naturelle d'intérêt faunistique et floristique comme la vallée de la Viosne ou la butte boisée de Marines) et les habitants les présentent volontiers comme la grande nature, la nature naturelle.

[311]

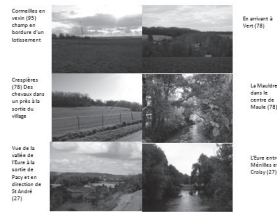


Figure 2. Des natures des champs à voir et à sentir (photos de résidents)

[312]

Les derniers espaces de nature évoqués dans les enquêtes sont les espaces agricoles même s'ils sont plus volontiers rabattus sur la campagne que sur la nature (Poulot, 2013). Là encore l'appréhension est avant tout visuelle avec notamment « le jaune des champs de colza » qui revient dans près des deux tiers des entretiens et quasiment tous s'accordent sur le rôle essentiel de l'activité agricole dans la création de leur cadre de vie. La notion de paysage l'emporte ainsi pour ces derniers espaces, un paysage de campagne (Donadieu, 2002), le terme nature étant plus rarement employé. « C'est vallonné, c'est agréable ici. Mais le paysage est monotone à cause des cultures. Les agriculteurs ne font pousser que du tournesol cette année. Chaque année, ils font tous tourner les cultures, mais ne font pousser que les mêmes choses en même temps » (femme active, Septeuil). De tels discours sont toutefois assez rares car les résidents avouent une certaine méconnaissance des réalités agricoles.

Cette typologie rend compte d'une nature conçue par les périurbains d'une manière double : elle est rarement la nature, notion conceptuelle peu accessible même si le paradigme dominant du développement durable a conduit à sa banalisation (Mancebo, 2013) ; elle se décline en plusieurs formes qui participent du quotidien et des pratiques habitantes et qui pourraient se résumer par la référence à la couleur verte. Comme le dit un habitant de Marines, « pour définir la nature, je vois plus de choses vertes qu'autre chose. Euh... à part la verdure, vert, vert ! » ; et le vert est d'ailleurs l'occurrence la plus fréquente dans nos enquêtes – en dépit de rencontres menées à l'automne et à l'hiver.

De la difficulté à penser la nature en ville sauf pour les loisirs

Nos informations sont moins nombreuses sur les représentations de la nature des villes, le programme de recherche portant en priorité sur les espaces ouverts de proximité. Nombre de nos interlocuteurs ont toutefois fait des comparaisons ou des oppositions terme à terme d'autant que cer-

tains d'entre eux étaient d'anciens urbains ayant déménagé en périurbain pour acquérir un « pavillon et élever leurs enfants ». Surtout le désir de justifier/légitimer leur choix résidentiel périurbain les a souvent conduit à évoquer en creux leur refus de la ville, notamment du fait de ses faibles aménités naturelles : « moi, ce que j'aime c'est le vert, les panoramas, la nature, pas la ville quoi et je suis venu dans le Vexin pour ça » (actif, Marines). Le constat dominant est celui d'une difficulté majeure à penser la nature en ville, cette dernière étant toute entière rabattue sur le bâti et les infrastructures lourdes. L'entrée en périurbain signale clairement la différence : « au sortir de Cergy Pontoise, il n'y a plus de construction, c'est la campagne, la nature, quoi ! » (employée, Maule) et tel autre de constater « une fois le tunnel de Saint-Cloud franchi, ça pue la voiture et la pollution ! Ici il y a des odeurs de blé, de nature » (actif, Houdan) ou encore « là-bas de l'autre côté de la Seine, on ne voit plus les couleurs et surtout pas le vert » (cadre, Maule).

Si certains envisagent des coins de nature en ville, ils sont toujours moins vastes, moins naturels, offrant moins de biodiversité, bref ils semblent toujours représenter une nature par défaut. Surtout, les habitants les évoquent presque exclusivement comme des espaces de loisirs avec activités sportives et de plein air : quand les natures de champ en appelaient aux trois valences de la vision de la nature (Le Caro, 2007), celles de la ville empruntent avant tout à la dimension loisirs –et éventuellement au paysage artialisé.

[313]

Trois types de natures urbaines s'imposent dans nos entretiens. Une seule recoupe la nature des champs : ce sont les bords de rivières ou de fleuves en contexte urbain, propices aux promenades avec des chemins balisés, faciles et sûrs. « On va en vallée de Seine à Mantes-la-Jolie, à Gisors ; on découvre toujours quelque chose en marchant... et puis on monte à Paris et on fait beaucoup les berges. Ce sont des promenades faciles, ce n'est pas très sauvage mais c'est un petit *coin de nature tout de même* » (actif, Jumeauville). Le bord de mer recueille les mêmes assentiments pour des raisons similaires (sports, balades, ambiance urbaine mâtinée d'un peu de nature) : « j'aime la côte normande et ses stations balnéaires » (retraîtée, Maule) ou encore « j'adore Deauville, Trouville, Honfleur : on marche dans la ville mais il y a des paysages » (restaurateur, Houdan). Une dernière figure de nature urbaine émerge enfin : les parcs urbains ou les jardins des châteaux qui offrent des activités pour tous les âges et un contact avec une nature volontiers qualifiée de policée ou d'organisée. « Là où j'aime aller le plus à Paris, c'est aux Buttes-Chaumont : promenade, jeux d'enfants... il y a tout *pour une journée de loisirs* » (retraîté, Maule), « On part aussi au parc des Batignolles à Paris ou dans les jardins de Versailles ou du château de Rambouillet : il y a

plein de canards, des poneys, des calèches et c'est une nature tellement bien léchée! On pense à tout le travail qu'il y a derrière» (actif, Maule).

Les discours des périurbains sur la nature urbaine, s'ils existent, recourent pour une bonne part ceux sur la ville: une ville mise à distance par le choix du périurbain sauf pour certaines occasions, comme la recherche de services rares (Berger et *al.*, 2014) ou pour profiter d'espaces plus extraordinaires que l'on ne trouve pas ailleurs. Ce discours rappelle aussi combien la ville occidentale, notamment la ville moderne et industrielle, s'est construite contre la nature et que le renversement de perspective est tout récent comme en témoignent certaines opérations de renouvellement urbain ou le développement des écoquartiers (Charlot-Valdieu et *al.*, 2011). La nature reste à bien des égards une nature des champs, ce qui autorise les périurbains à se l'approprier et à en faire un outil de distinction (Poulot, 2006).

NATURES DES CHAMPS ET NATURES DES VILLES: VERS DES NATURES EN RENCONTRE OU LE JEU DES SYNERGIES

[314]

Ce jeu des oppositions, *a priori* bien tranchées, n'exclut pas toutefois des synergies tant les pratiques habitantes régies par les mobilités privilégient la mise en réseau avec des effets de mise en lien entre les deux natures et tant les formes d'aménagement, portées par les mêmes cabinets et firmes (Fleury, 2007) sont normées et transcendent les espaces si bien que les natures des villes investissent le périurbain ou le rural et *vice versa* – à un degré moindre toutefois pour le second mouvement¹.

Vers des natures en réseau: les pratiques habitantes au prisme des mobilités

Les approches de la nature des périurbains sont souvent liées aux déplacements, aux mobilités qui restent constitutives du mode d'habiter périurbain. Ces mobilités, pour le travail mais aussi pour nombre d'actes quotidiens (chalandise, transport des enfants, actes administratifs...), les conduisent à traverser des espaces qu'ils perçoivent comme la nature et que peu à peu ils apprécient et s'approprient. Les photos des habitants sont significatives de ce lien entre mobilités et nature: sur la petite vingtaine de planches récupérées, plus de la moitié sont prises depuis l'ha-

¹ Nous ne l'évoquons pas dans cet article, la problématique étant celle des représentations de la nature des habitants du périurbain et des formes d'aménagement en périurbain.

bitacle automobile. Cette manière de faire justifie les angles de vue et la récurrence des panoramas parfaitement lisibles depuis son automobile avec des effets de surplomb. De surcroît, la découverte par le biais de parcours signe d'emblée une mise en réseau de ces espaces de nature : on passe du jardin aux bois et aux espaces agricoles dans un même mouvement ce qui justifie sans nul doute des descriptions très globales, mêlant d'emblée les différents types de natures des champs.

Cette familiarité quotidienne permet l'appropriation, laquelle relance ensuite d'autres mobilités entièrement dédiées à la découverte et au contact avec la nature. Encore automobiles pour un certain nombre, ces mobilités empruntent de nouveaux itinéraires, « des petites routes à travers la campagne pour voir le paysage et la nature » (retraité, Breuil-Bois-Robert). Surtout ces mobilités peuvent se faire douces : mobilités pédestres ou en vélo à proximité du pavillon ou après un déplacement en voiture, mobilités avec les enfants, la famille ou les amis. C'est le fameux « *tout est à portée de pieds ici* » (hommes, Cormeilles) ou encore « On va à la forêt de Crespières en voiture puis on s'y promène et on cherche des châtaignes » (autoentrepreneur, Maule). Ces parcours suscitent une sorte d'imaginaire géographique qui contribue à « organiser les conceptions, les perceptions et les pratiques spatiales » (Levy et Lussault, 2002) pour aboutir à un récit du territoire de vie autour des espaces de nature qui le ponctuent.

[315]

Mais les habitants tissent également des liens entre tous les espaces de nature fréquentés, des champs ou des villes, par le biais des pratiques de loisirs. Dans ce jeu de mobilités qui caractérise leur vie périurbaine, ils évoquent tout autant les bois urbains et les bords de mers, voire les grands jardins publics, en continuité de leur fréquentation et amour des espaces de nature proches. « Le petit chemin des crêtes juste au-dessus ou chemin rural qui domine Jumeauville » appelle en écho « la vallée de *l'Eure et la Normandie* » (active, Jumeauville) ; le parc des Buttes Chaumont vient en regard « du parc de Fourmont le long de la Mauldre » (retraité, Maule) ; « les chemins de Houdan se poursuivent jusqu'à Château-Gaillard... Deauville, Trouville, Hontfleur » (restaurateur, Houdan). Ces liens tissés expriment excellemment l'espace réseau des périurbains du fait de leur forte automobilité : il inclut les lieux de nature proches dont le jardin mais aussi ceux de la ville dense dont Paris en premier lieu (les Buttes-Chaumont, le bois de Boulogne) ou Versailles (le Parc du Château) et nombre de villes ou bourgs des espaces qui bénéficient de parcs ou d'espaces de loisirs (Rambouillet, Thoiry, Mantes-la-Jolie, Deauville...). « Le périmètre de ce réseau et l'épaisseur des liens qui le constituent dépendent des ressources financières, du capital culturel — en particulier du capital culturel hérité — et des conditions physiques des enquêtés » (Poulot et al.

2016), mais quasiment tous les habitants pratiquent ces mises en dialogue entre différents espaces de nature.

Quand la nature urbaine s'implante à la campagne

La demande de nature de loisirs l'emporte d'ailleurs sur toutes les autres (Viard, 2015) à tel point que des formes de nature urbaine s'implantent en périurbain (figure n°3). Parcs, squares ou city park sont ainsi plébiscités et la plupart des communes enquêtées se sont dotées récemment de tels équipements (huit ans à Marine et deux ans à Cormeilles par exemple). La création du parc de Cormeilles a été votée en conseil municipal sur un petit terrain appartenant à la commune : le choix s'est longtemps posé entre terrain de pétanque et parc, le second l'emportant en dépit de la forte symbolique rurale du premier. Coulées vertes ou cheminements piétonniers font également leur entrée en périurbain. Ainsi à Marines, la Promenade Kingston aménagée sur une ancienne voie ferrée permet de relier le centre-ville au collège des Hautiers : cette coulée verte, très fréquentée à la belle saison surtout par les enfants et adolescents, est aussi le point de départ de balades dans les bois sur les buttes de la commune. On pourrait également citer la délimitation d'un linéaire le long de la Vesgre servant d'appui au réseau de mobilités douces qu'a dessiné l'intercommunalité. Ces aménagements sont la plupart du temps zonés dans les PLU en espace boisé classé.

[316]

Ces morphologies renouvelées qui sont à la fois occasions de mises en lien avec la nature et moyens de restaurer les continuités écologiques puisent toutes dans les préconisations officielles de l'après-Grenelle, à l'image des chartes paysagères ou des documents de promotion des trames vertes et bleues. Le directeur de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Seine-Aval, organisme d'études et de veille territoriale associant l'Etat, le Conseil général des Yvelines, le Conseil régional d'Ile-de-France et quelque 70 collectivités locales, résume bien la philosophie générale de ces aménagements : « il y a eu un travail très intéressant, qui s'appelle Seine Parc et qui était vraiment une sensibilisation des élus et des techniciens en leur disant : votre arrière-cour agricole ou forestière, vos espaces de nature, ça peut être un élément structurant d'un projet, c'est ce que vous pouvez valoriser avec vos habitants. Et on a vraiment insisté sur cet aspect ville-nature, d'autant que l'on ne manque pas d'outils ». L'exemple le plus significatif est sans doute le périphérique vert de Houdan : l'intercommunalité a envisagé un maillage de voies vertes, concrétisé par le réseau des chemins d'intérêt communautaire ; pistes cyclables et cheminements piétonniers s'y rejoignent pour permettre la jonction entre les différentes villes et villages mais aussi pour aller fréquenter les bords de rivière et développer le tourisme. « Nous partons



Figure 3. Quand la nature des villes s'implante dans le périurbain.
De haut en bas : liaison douce entre établissements scolaires à Marine ;
city park de Thierval et périphérique vert à Houdan.

[317]



Figure 4. Maillage piétonnier et mobilier urbain à Beynes.

sur un schéma de voies vertes qui permettrait de garder les touristes qui se baladent dans le territoire... donc il faut des touristes lents, pas des touristes rapides. On prend le train à St Lazare, on descend à Bréval, on se loue un vélo ou un âne, on se balade deux jours et on reprend le train à Houdan ou à Montfort... ça va être notre schéma de voies vertes en utilisant les chemins ruraux» (maire de Houdan). Et tel autre élu livre un discours de la méthode pour aller vers cette nature d'essence récréative: «aujourd'hui dans cette forêt il y a un chemin et puis avec 4 ou 5 ha on a fait un square planté et le dimanche c'est un coin de balade. On a des animaux, des poneys, des champs, des bois et une voie verte qui va faire l'effet d'une réhabilitation complète et on aimerait la lier avec celle de Ménilles» (maire de Pacy-sur-Eure). On mesure l'importance des transformations et des manières de faire qui prennent acte du nouvel ancrage des populations dans le périurbain et signent des processus d'hybridation en termes d'aménagement et au-delà en termes de désignation et de conception de la nature.

Les mises en scène des natures des champs

[318]

Des processus similaires se lisent dans un souci de mise en scène des natures des champs à l'égal de ce que l'on voit dans les villes. Il prend acte d'un désir de sécurisation des habitants, mais souligne aussi le rôle majeur des agences d'aménagement qui proposent des modèles à dupliquer quel que soit l'espace. La patrimonialisation qui ne cesse de s'élargir depuis cinquante ans à des nouveaux objets participe de cette mise en lumière de la nature des champs (Rautemberg et al., 2000). Il en est notamment des bois et des forêts qui sont véritablement sanctuarisés en Ile-de-France depuis les années 1970 et qui sont maillés de protection au point que certains élus s'en étonnent: «Là, c'est un bois qui a poussé parce que c'était pas un endroit entretenu! Et puis vingt ans après vous vous retrouvez avec un bois. Alors c'est rigolo parce qu'on vient me voir en me disant mais il faut le protéger votre bois! Donc on a protégé le bois: on l'a mis en zone, je ne sais plus comment cela s'appelle, c'est *surveillé par le département*» (maire de Feucherolles): il s'agit d'un espace naturel sensible qui se doit d'être ouvert au public dans les dix ans suivants son acquisition. Mais il en est plus globalement d'un grand nombre de marqueurs ruraux qui accompagnaient les natures des champs, lavoirs, croix au sommet des buttes: comme le dit le maire d'Orgerus, «il y a la campagne tout autour, les vues sur la nature et il ne faut pas couper la vue, la perspective. Il faut même qu'on restaure ce qui marquait cette vue comme le petit patrimoine rural». Certains habitants prônent même une préservation systématique et ne craignent pas d'adhérer à des associa-

tions d'environnement¹ susceptibles d'œuvrer à des demandes de classement : « Il faut protéger. Si on protège les paysages, cela veut dire que l'on protège la nature, la biodiversité... Ainsi aux étangs de Lavillettre, y a des grottes, du moins des falaises de calcaire puisque toute la vallée de la Viosne est creusée dans le calcaire. Donc on a fait fermer les grottes car c'est l'habitat naturel des chauves-souris. On avait aussi une source qui produisait l'eau des Roches de Santeuil... et une champignonnière. Tout cela il faut le protéger ; cela fait partie de la biodiversité » (retraité, Marines).

Dans tous les cas cette patrimonialisation débouche sur une signalétique, voire un mobilier de type urbain qui insère ces espaces de nature dans des circuits de promenade tout en signalant leur richesse. Dans la Plaine de Versailles, « il y a un énorme cahier des charges avec des chartes paysagères en voie d'adoption et une signalétique commune des chemins de nature » (élu municipal, Maule). Et le maire d'Aulnay-sur-Mauldre ou celui de Beynes de ponctuer les chemins piétonniers et les petites routes pittoresques d'un éclairage urbain qui ne cesse pas d'étonner.

VERS DES FIGURES DE NATURE PÉRIURBAINE ?

De telles évolutions témoignent aussi de celles de la conception de la nature et figurent l'avènement d'une nouvelle nature à l'heure du développement durable et du temps libre, notamment dans les espaces périurbains, véritables entre-deux entre ville et campagne (Le Gall et Rougé, 2014). Des nuances apparaissent toutefois selon la position de nos terrains d'études sur le transect est-ouest dans ce périurbain ouest francilien, selon les contextes locaux liés tant aux rythmes de périurbanisation qu'aux catégories socio-économiques des habitants d'avant et d'aujourd'hui ou aux initiatives municipales, voire aux natures des champs déjà en place. Dans cette large frange ouest francilienne, quatre figures de nature périurbaine peuvent ainsi être repérées à l'aune d'hybridations plus ou moins importantes.

La première figure, à l'extrémité occidentale de la Plaine de Versailles, promeut une nature de la villégiature à la manière des *green anglais*. La vocation patrimoniale de cet espace -et depuis longtemps— pèse largement dans les évolutions, fortement prises en charge par l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. Les différentes communes se sont engagées dans une charte paysagère qui

[319]

¹ Regroupées dans Ile-de-France Environnement leur nombre ne cesse d'augmenter dans cet ouest francilien, fleurant bien souvent le NIMBY (not in my backyard) (Torre et al., 2010)

œuvre tant à la conservation/mise en valeur des trames héritées qu'à l'intégration paysagère des lotissements. « En haut de la côte de la Beulle et de celle du chocolatier, on a mis des réverbères, on a arrangé l'entrée, on a mis des végétaux qui vont être éclairés par en-dessous... Et au niveau du mobilier urbain, on a une couleur unique, le vert » (maire de Maule). Natures des champs et natures urbaines connaissent une forte interpénétration dans une vision parfois passéiste au vu des contraintes patrimoniales avec un fort tropisme vers une campagne-nature pour reprendre la formule de Philippe Perrier-Cornet (Perrier-Cornet, 2002). « Et quand je me promène avec mon petit-fils dans certains endroits, je lui dis : là il y a des tritons, là il y a des grenouilles, et puis on va aller dans un endroit où il y a des couleuvres à collier (...) Tant que je serai dans cet endroit je me bagarrerai pour que l'on reste dans un endroit exceptionnel. (...) Nous sommes des privilégiés et c'est un constat voilà » (maire de Feucherolles).

[320]

Le second type de nature est celui des communes intégrées dans le Parc Naturel Régional du Vexin. Les natures des champs y sont considérées comme protectrices contre la ville et les natures plébiscitées restent marquées du premier âge du Parc quand la nature a été confiée aux grands agriculteurs du Vexin (Raymond, 2004). L'hybridation est réelle, notamment dans les villages où la mise en valeur des marqueurs d'une nature rurale est très forte et elle est le fait avant tout du Parc plus que des habitants. « Je pense que le Parc fait bien son boulot. Il veille à la nature. Il préserve à peu près tout, les bâtiments sont retapés, on recrée des haies et on replante des vignes... C'est une bonne solution pour protéger, et puis ça ramène un peu d'insectes, de faunes » (retraîtée, Marines). La campagne-ressource (Perrier-Cornet, 2004) demeure prégnante au moins dans les paysages.

Le troisième type concerne les franges normandes franciliennes entrées plus tardivement en périurbanisation et qui connaissent encore des arrivées importantes de populations dont certaines plus modestes. L'appriovissement des natures des champs en est à son début et les demandes se tournent d'emblée vers des natures urbaines susceptibles de porter des pratiques de loisirs. Le dialogue entre les habitants et les agriculteurs et élus, qui s'occupent du naturel, reste timide mais les modèles percolent rapidement avec les chartes paysagères en voie d'adoption et un fort investissement sur les cheminements doux pour relier les différents lotissements. D'une certaine manière, les natures urbaines conçues comme des facilitateurs de rencontres et de vie en commun envahissent d'emblée les natures des champs qui continuent de pâtir de l'étalement urbain : la campagne-cadre de vie (Perrier-Cornet, 2004) semble l'emporter. Comme le dit le maire de Saint-André de l'Eure, « on a deux zones ZNIEFF qu'on va continuer à préserver car le reste ce n'est pas évident ; et

ensuite on va continuer de planter, de maintenir des espaces verts : des objectifs est de créer des lieux de rencontres, des jardins publics ».

La dernière figure s'épanouit autour de Houdan, territoire périurbain qui offre à ses habitants l'essentiel des services de la ville sans renier ses aménités rurales, en s'appuyant sur un semis de petits pôles secondaires bien équipés (Aragau et Rougé, 2013). Les natures des champs sont connues et reconnues par les habitants et promues par les élus soucieux d'économiser la terre, notamment agricole. Mais dans le même mouvement, les natures urbaines sont adaptées aux réalités périurbaines, ainsi le fameux périphérique vert ; surtout elles sont immédiatement conçues en réseau, à l'image du schéma intercommunal de cheminements doux qui envisage une connexion avec les grands pôles urbains pour le tourisme. L'hybridation semble assumée avec des formes mixtes et la recherche d'une mise en accessibilité de toutes les natures. Serait-ce la nature périurbaine ?

CONCLUSION

Les habitants du périurbain de l'ouest francilien revendiquent aujourd'hui un rapport privilégié à la nature, une nature qu'ils ont appris à connaître et reconnaître depuis leur installation et qui s'impose comme une des composantes de leur mode d'habiter, et au-delà un moyen de légitimer leur choix résidentiel. Si les natures des champs sont globalement plus appréciées -cadre de vue, ressourcement, connexion au cosmos-, elles participent d'une consommation plus large de nature qui englobe aussi les natures des villes dans les pratiques de loisirs. Surtout des processus d'hybridation se repèrent tant les cahiers des charges des projets environnementaux portent les mêmes normes et préconisations quel que soit l'espace visé. Dans cette logique viennent s'ajouter des natures urbaines dans les espaces périurbains (parcs, cheminements piétonniers) ; et les natures des champs appellent des mises en scène nouvelles dont on retrouve les échos dans toutes les entreprises de patrimonialisation. Ces hybridations participent d'une normalisation de la nature, une nature qui se doit d'être ouverte et accessible, support des pratiques de loisirs, et qui correspond à bien des égards à la nature périurbaine¹.

[321]

¹ Le thème de l'appropriation de l'espace, du rapport public/privé n'a pas été abordé dans cet article. Il apparaît toutefois dans nombre d'enquêtes, en particulier pour les espaces agricoles qui sont par essence des espaces privés (Le Caro, 2007 ; Banos et Sabatier, 2011 ; Poulot, 2013).

BIBLIOGRAPHIE

Aragau, C., Rougé, L., (2013), « Du désir d'autonomisation à une maturité périurbaine : quel cheminement intercommunal ? Le cas de l'ouest franciliens », in Ba Abdoul Hameth et Jérôme Lombard (Dir.), *Dynamiques de développement et enjeux de gouvernance territoriale*, Paris, L'Harmattan, pp. 41-53.

Banos, V., Sabatier, B., (2011), « Les espaces périurbains non-bâti en France : entre « publicisation » urbaine et « privatisation » rurale ? », *Articulo-Journal of Urban Research*, [en ligne] Disponible sur : <http://articulo.revues.org/1524>

Berger, M., Aragau, C., Rougé, L., (2014), « Vers une maturité des territoires périurbains ? », *Echogéo* [en ligne], Disponible sur : <http://echogeo.revues.org/13683>

Berger, M., Rougé, L., Thomann, S., Touzelier, C., (2010), « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Paris, Marseille, Toulouse) », *Espace, populations, sociétés*, pp. 53-67.

Berger, M., (2004), *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée*, CNRS Éditions, 317 p.

Charlot-Valdieu, C., Outrequin, P., (2009), *Ecoquartier. Mode d'emploi*, Eyrolles, 243p.

[322]

Donadieu, P., (2002), *La société paysagiste*, Le Méjan, Actes Sud, 160p.

Descola, P. (avec Ingold, T.), (2014), *Etre au monde. Quelle expérience commune ?*, Presses Universitaires de Lyon, 70p.

Fleury, A., (2007), *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Barcelone et Istanbul*, Thèse de doctorat de géographie de Paris 1, 688p.

IAU-DRIAAF, (2009), *Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts*, [en ligne]. http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_628/Realiser_une_analyse_fonctionnelle_des_espaces_ouverts_01.pdf

Jaillet, M.-C., (1979), *Lotissements et pratiques sociales. Saint-Orens-de-Gameville*, Toulouse, CIEU, 109p.

Le Caro, Y., (2007), *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Géographie Sociale, 431p.

Le Gall, J., Rougé, L., (2014), « Osez les entre-deux ! », *Carnets de géographes*, n°7, [en ligne], http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_debats/debat_07_01__le_gall_Rouge_php

Levy, J., (2016), « Après le rural : le vrai et le juste dans l'espace français », *Pouvoirs Locaux*, n°108, pp. 44-53.

Levy, J., Lussault, M., (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.

- Mancebo, F., (2013), *Le développement durable*, Paris, A. Colin, 128P.
- Perrier-Cornet, P., (2002), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, l'Aube-DATAR, 280 p
- Poulot, M., (2013), « Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens) », *Espaces-Temps-net*, [en ligne], <http://www.espacestems.net/articles/du-vert-dans-le-périurbain-les-espaces-ouverts-une-hybridation-de-l'espace-public-2/>
- Poulot, M., (2008), « Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », *Géocarrefour*, vol. 83/4, pp. 269-278.
- Poulot, M., (2006), « De la clôture des territoires périurbains dans l'ouest francilien », *Socio-Anthropologie*, 2006, 19, p.109-125.
- Poulot, M., Rouyres, T., (2007), « Refaire campagne en Ile-de-France », *Norois*, « Recomposition des espaces ruraux », n°202, pp. 61-71.
- Poulot, M., Aragau, C., Berger, M., Rougé, L., Mettetal, L., Didier-Fèvre, C. (dir.), (2014), *Les territoires périurbains : de l'hybridation à l'intensité?*, PUCA, LAVUE-Mosaïques, PRODIG, ESO, IAU, 319 pages, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01145733>
- Poulot, M., Rougé, L., Aragau, C., Mettetal, L., (2015), « Les espaces ouverts dans la fabrique périurbaine : vers l'affirmation de logiques de transaction dans les nouvelles recompositions socio-spatiales », *Urbia*, 17, pp. 33-50.
- Poulot, M., Rougé, L., Aragau, C., (2016), « Les espaces ouverts dans le périurbain ouest francilien : entre appropriations habitantes et constructions territoriales », *Géographie Economie Société*, 18, pp. 89-112.
- Rautemberg, M., Micoud, A., Berard, L., Marchenay, P. (dir.), (2000), *Campagnes de tous nos désirs*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, Cahier 16.
- Raymond, R., (2004), *La nature à la campagne : identification sociale et argument pour la gestion d'un territoire rural partagé : l'exemple du Vexin français*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris 1, 559p.
- Rosa H., (2013), *Accélération : une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, Théorie critique, 486p.
- Rougé, L., (2005), *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain toulousain. Les captifs du périurbain?*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Toulouse, 381p. Disponible sur <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/60/91/PDF/Theses.pdf>.
- Sansot, P., (2000), *Du bon usage de la lenteur*, Paris, Payot Rivages, 224p.
- Steel, C., (2016), *Ville affamée, comment l'alimentation façonne nos vies*, Traduit de l'anglais par Marianne Bouvier, Editions Rue de l'Echiquier, 448p. (édition originale, Londres, 2008).
- Thomann, S., (2002), *Le report modal en périurbain et les représentations de l'installation résidentielle*, Rapport au Ministère des transports, 74p.
- Torre, A., Melot, R., Bossuet, L., Cadoret, A., Caron, A., Darly, S., Jeanneux,

P., Kira,t T., Vu Pham, H., (2010), «Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace? Eléments de méthode et de repérage», *VertigO*, Volume 10, n°1.

Viard, J., (2015), *Le triomphe d'une utopie. Vacances, loisirs, voyages; la révolution des temps libres*, Editions de l'Aube, 378 p.

Younes, C., (2010), *Ville contre nature. Philosophie et architecture*, Paris, la découverte, 288 p.

Amélie Robert

*Docteur en géographie, ingénieur de recherche contractuel
amelie.robert@univ-tours.fr*

Jean Louis Yengue

*Docteur en géographie, maître de conférences HDR
yengue@univ-tours.fr
Université de Tours, UMR CITERES MSH Val de Loire -
33 allée F. de Lesseps — BP 60449 — 37204 Tours Cedex 3*

**Nature des villes, un intérêt social
et écologique à questionner**
*Urban nature:
questioning its social
and ecological interest*

RÉSUMÉ

L'intérêt pour la nature des villes est croissant, perceptible tant au sein de la société que dans les politiques publiques et les recherches sur le sujet se multiplient. L'objectif est ici de questionner la vision positive associée à cette nature urbaine, du point de vue social et environnemental. L'étude a été menée dans le cadre d'un programme de recherche — SERVEUR — qui se focalise sur les espaces verts urbains de villes moyennes de la région Centre-Val de Loire. Elle se fonde sur des entretiens conduits auprès d'usagers et de gestionnaires de ces espaces, sur l'analyse de variables socio-économiques et sur des relevés d'arthropodes (indicateurs de biodiversité) et de sols. Les usagers confirment la vision positive des espaces verts, qu'ils associent au bien-être, mais les gestionnaires la tempèrent : les citadins se plaignent de disservices. Ils ont une vision paradoxale de la nature en ville et veulent surtout une nature entretenue. La prise en compte de variables socio-économiques confirme cette idée et relativise aussi la demande sociale de nature en ville. Mais, plus ou moins entretenue, la végétation en ville forme des écosystèmes aux indicateurs écologiques relativement bons : les espaces verts sont des lieux de biodiversité, aux sols de qualité satisfaisante.

[327]

Mots clés : Espaces verts urbains, usagers, gestionnaires, services, disservices, indicateurs socio-économiques, biodiversité, sol.

ABSTRACT

The interest for the urban nature is growing, both in society and in public policies, and research on the subject is increasing. The purpose of the present paper is to question the positive perception of urban nature, from the social as the environmental point of view. The study was conducted in the framework of a research program (SERVEUR), which focused on green spaces of medium-sized cities in the French region Centre-Val de Loire. It is based on interviews conducted with users and managers of these spaces, on the analysis of socio-economic variables and on arthropod (biodiversity indicators) and soil surveys. Users confirm the positive perception of green spaces, which they associate with well-being. But managers moderate this point of view: the city dwellers complain disservices. They have a paradoxical perception of urban nature and they prefer a maintained nature. The analysis of socio-economic variables confirms this idea and it also puts the social demand of urban nature into perspective. But, whether it's more or less maintained, urban vegetation form ecosystems

with relatively good ecological indicators: urban green spaces are biodiversity hotspots and their soils have a quite satisfactory quality.

Keywords: Urban green spaces, users, managers, disservices, socio-economic indicators, biodiversity, soil.

INTRODUCTION

[328]

L'intérêt pour la nature en ville est croissant. Il est manifeste au sein de la communauté scientifique, au regard du nombre de travaux sur le sujet, et il concerne toutes les disciplines (Arrif *et al.*, 2011; Mehdi *et al.*, 2012). Au sein de la société, il est tel que certains parlent de « fièvre verte » et pour cause, disposer d'espaces verts urbains semble devenu aujourd'hui « synonyme[s] de qualité de vie » « pour toutes les classes sociales » (Decelle *et al.*, 2007). Nombreuses sont désormais les études qui démontrent le lien entre nature en ville et bien-être (Long et Tonini, 2012; Konijnendijk *et al.*, 2013; Bourdeau-Lepage, 2013...), avec des avantages esthétiques (Blanc, 2012), paysagers (Boutefeu, 2007) autant que sociaux et psychologiques (Manusset, 2012). Les politiques publiques prennent elles aussi en compte cette demande sociale; la place des espaces verts a évolué avec l'émergence d'un « urbanisme écologique » (Blanc, 2009; Mehdi *et al.*, 2012). Pour autant, la perception de la nature en ville n'est-elle que positive? Est-elle unanime? Les résultats présentés sont le fruit de recherches menées dans le cadre d'un programme financé par la région Centre-Val de Loire — SERVEUR (SEvices Rendus par les espaces VERts URbains) –, s'interrogeant sur les apports de la nature en ville. L'objectif de ce programme était d'identifier les retombées sociales et environnementales, pour les populations autant que pour les collectivités territoriales, par l'analyse des services écosystémiques culturels rendus par les espaces verts urbains. Dans cette contribution, l'étude se focalise sur cette « nature des villes » que constituent ces espaces verts et interroge la perception qu'en ont les usagers et les gestionnaires de ces espaces. Les témoignages collectés et les observations réalisées confirment-ils la perception positive de la nature en ville, comme élément contribuant au bien-être et apprécié comme tel? Quelle nature est la plus plébiscitée et celle-ci remplit-elle sa fonction écosystémique? En l'occurrence, les espaces verts urbains appréciés peuvent-ils constituer des lieux de biodiversité? Il s'agit de questionner des thèses souvent avancées quant à la nature en ville, celles d'une nature participant à la qualité de vie, du point de vue social (en termes de bien-être), du point de vue écologique aussi. Par là même, il s'agit de confronter les points de vue de différents acteurs entre eux, ceux dont l'intérêt se porte sur ces espaces — ceux qui les utilisent et ceux qui

les gèrent — et de mettre en perspective leurs déclarations, en s'appuyant sur des indicateurs socio-économiques et écologiques.

Après une présentation des terrains d'étude et de la méthodologie, les témoignages de chacun seront confrontés entre eux et mis en relation avec des variables socio-économiques, afin de tenter de vérifier l'attrait des espaces verts urbains. Puis nous interrogerons la réalité de cette « nature », son fonctionnement écosystémique, en se fondant sur sa biodiversité et la qualité de ses sols.

LES ESPACES VERTS URBAINS DE VILLES MOYENNES COMME TERRAINS D'ÉTUDE POUR UNE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

Les espaces verts de villes moyennes de la région Centre-Val de Loire ont été choisis pour mener cette étude interdisciplinaire, à la croisée entre sciences de l'Homme et sciences de la nature, visant à interroger l'intérêt de la nature en ville, largement souligné dans la littérature.

Les terrains d'étude

Souvent les travaux sur la nature en ville se focalisent sur les grandes villes. Dans le cadre de ce travail, nous avons souhaité nous intéresser aux villes moyennes. Blois, Bourges, Chartres et Châteauroux, chefs-lieux de départements de la région Centre-Val de Loire, ont ainsi été sélectionnées. Dans chacune, seuls les espaces verts publics, gérés par les villes, d'une superficie supérieure à un hectare ont été considérés dans le cadre du programme SERVEUR car ils sont accessibles par tous. Ils ont été inventoriés puis classés en trois catégories¹ : les jardins familiaux, les bois et espaces semi-naturels et les parcs d'agrément (Guérin, 2013). Ces derniers incluent des équipements de loisirs (aires de jeux, équipements sportifs...) et sont constitués de parcs de quartier, de parcs historiques et de grands parcs. Dans chaque ville, un espace vert urbain a été sélectionné, correspondant à une des catégories identifiées, à l'exception ici des jardins familiaux — ils ne sont pas considérés car, cultivés, ils constituent un cas particulier d'espaces verts. Une étude approfondie a ainsi porté sur les sites suivants :

— le parc Central à Chartres : Parc d'agrément, de quartier ;

¹ Les critères considérés pour établir la typologie ont été :

- la superficie ;
- la densité de population sur une zone tampon de 250 m ;
- la diversité de l'occupation des sols.

[329]

- le parc de l'Arrou à Blois : Parc d'agrément, grand espace vert ;
- le jardin de Lazenay à Bourges : Bois et espace semi-naturel ;
- la prairie St-Gildas à Châteauroux : Bois et espace semi-naturel.

Ces quatre espaces verts (fig. 1) traduisent la diversité de la nature en ville, objet d'une gestion différenciée ; les deux premiers relèvent des parcs d'agrément, où la nature est fortement ordonnée, la gestion plus stricte que dans les deux autres, qui sont des bois et espace semi-naturels, où la végétation croît plus spontanément.

Ces terrains d'étude ont fait l'objet d'entretiens, d'enquêtes et d'une analyse socio-économique, en vue de vérifier si la demande sociale est réelle, en l'occurrence si la nature en ville bénéficie d'une image positive, dans les déclarations et dans les faits.

Entretiens, enquêtes et analyse socio-économique : percevoir la demande sociale

Dans les quatre espaces verts sélectionnés, des enquêtes *in situ* ont été menées auprès des usagers en 2013-2014. Le nombre de ces derniers a varié (tabl. 1) en raison de différences de fréquentations et surtout de superficies. Les entretiens ont été menés de manière semi-directive et ont été associés à des observations non participantes et directes qui, réalisées dans les mêmes espaces verts, ont permis d'obtenir des informations sur les pratiques des usagers et leurs fréquentations. Il s'agissait de déterminer si les espaces verts urbains sont plébiscités, lesquels et pourquoi ils sont fréquentés et d'identifier les représentations associées à ces espaces.

[330]



Figure 1. Espaces verts sélectionnés pour l'étude dans la région Centre-Val de Loire
A. Parcs d'agrément — Parc de quartier, le parc central à Bourges
Cliché : J. L. Yengué, 2014

[331]



— Grand espace vert, le parc de l'Arrou à Blois
Cliché : A. Robert, 2015



B. Bois et espaces semi-naturels — Prairie Saint-Gildas à Châteauroux
Cliché: J. L. Yengué, 2013

[332]



— Jardin de Lazenay à Bourges
Cliché: A Robert, 2015

Tableau 1. Nombre d'usagers interrogés dans les espaces verts sélectionnés et nombre de gestionnaires enquêtés

	Blois	Bourges	Chartres	Châteauroux
Usagers	86	20	69	22
Gestionnaires	3	3	3	3
Elu (Maire-Adjoint en charge)	du développement durable, de l'efficacité énergétique, du paysage, de la propreté, des parcs et jardins et du cadre de vie, des risques naturels et technologiques	de l'écologie et du développement durable	du cadre de vie	du développement durable, du cadre de vie et des travaux
Chef de service	Chef du service Parcs et Jardins	Chef du service Espaces verts	Directeur général des Services techniques et Directeur du Centre technique municipal	Chef de la Direction du cadre de vie, ainsi que son Adjointe
Technicien	Technicien du service Parcs et Jardins	Technicien du service Espaces verts	Responsable de la régie des Espaces verts	Agent de maîtrise du secteur Jardin public

[333]

Sources: Pour les enquêtes auprès des usagers: Cosquer, 2014; Galet, 2014; Hémon, 2014; Launay, 2014; Ollivon, 2014 — Pour les entretiens auprès des gestionnaires: Lamare, 2013.

Des entretiens semi-directifs ont aussi été menés auprès de gestionnaires des espaces verts des quatre villes étudiées, afin de connaître leurs perceptions et recueillir leurs points de vue sur la perception et les pratiques des usagers des espaces verts, plus largement des citoyens. L'objectif de ces entretiens était d'obtenir d'autres points de vue sur la nature en ville, sur ses services rendus, que ceux émis par des personnes fréquentant les espaces verts. Dans chaque ville ont été interrogés un élu, un chef de service et un technicien (tabl. 1), en prenant en compte les particularités d'organisation de chacune des municipalités, de leur service en charge des espaces verts. Ces différences sont déjà révélatrices des différences de perceptions existant quant à ces espaces, entre une prise en compte en termes de cadre de vie — cas de Chartres (tabl. 1) — et une orientée vers l'«écologie» et le «développement durable» — cas de Bourges.

Parallèlement aux entretiens, afin de tenter de vérifier l'attrait des

espaces verts en ville, des analyses ont porté sur les caractéristiques socio-économiques des populations vivant à proximité des espaces verts sélectionnés (Riauté, 2014 ; Polombo, 2015). Elles se sont fondées sur les données de l'INSEE et sur les données PERVAL, base de données notariale recensant les mutations de logements anciens, obtenue pour la période 2003-2012 jusqu'à 1 000 m autour des espaces verts étudiés — les données sur les logements récents n'ont pu être acquises. Pour les premières, l'intérêt s'est porté sur le revenu des riverains et sur le pourcentage des ménages propriétaires. L'objectif était d'interroger la prise en compte de la présence d'espaces verts dans le choix du quartier d'habitation, en posant l'hypothèse que les quartiers plébiscités sont ceux où les logements sont les plus chers, les revenus des habitants les plus élevés et la proportion de ménages propriétaires supérieure — en faisant abstraction des facteurs de distorsion du marché, comme la présence de logements sociaux. Les données de l'INSEE sont des données carroyées. Le nombre d'individus est donné par carré de 200 m de côté mais, pour des raisons de confidentialité, les attributs sont, eux, révélés par rectangle comportant au moins onze ménages. Le revenu considéré est le revenu fiscal par unité de consommation, winsorisé (remonté à 40 % de la médiane ou ramené au 8^e décile). La moyenne de ces données a été calculée pour deux zones concentriques autour de chacun des espaces verts sélectionnés, s'étendant respectivement jusqu'à 280 m et 500 m. Pour localiser le bâti, la voirie, les logements et évaluer le nombre d'étages, la *BD TOPO de l'IGN a aussi été utilisée.

[334]

Les entretiens, les observations et l'analyse de données socio-économiques permettent de questionner la valeur sociale des espaces verts urbains. Mais qu'en est-il de leur valeur écologique ?

Collecte d'arthropodes et relevés de sols : connaître les fonctions écologiques

Afin de vérifier si les espaces verts urbains, notamment les plus plébiscités, constituent véritablement des espaces de « nature », des écosystèmes avec leurs fonctions écologiques, des relevés *in situ* ont été effectués. Ils ont porté sur deux variables :

— la biodiversité, mesurée à travers la présence des arthropodes (Cornillon, 2015) :

Les arthropodes¹ ont été choisis car ils constituent de bons indicateurs de biodiversité, révélateurs notamment des pratiques et de la variété de la végétation. En effet, ils participent activement à la stabilité des éco-

¹ Les arthropodes sont un groupe taxonomique composé d'au moins un million d'espèces, incluant notamment les insectes, les araignées, les scorpions.

systèmes (pollinisation, décomposition de la matière organique, base du réseau trophique) et ils sont particulièrement sensibles aux perturbations environnementales (durée de vie courte et taux de reproduction rapide). Pour connaître leur diversité dans les espaces verts étudiés, leur taux de présence a été estimé par des piégeages, qui ont été réalisés en adoptant deux méthodes passives : le piège Barber et la tente malaise. Tous deux ont été placés en deux zones distinctes de chaque espace vert sélectionné. Au regard des contraintes (délai court et moyens humains limités), les campagnes ont été effectuées la même semaine, pour limiter les biais météorologiques entre les parcs, répétées trois fois — printemps, début et fin d'été — ; pour chacune, le temps consacré par espace vert était de 48 heures. Les arthropodes ainsi collectés ont été classés en morpho-espèces, en se fondant sur la méthode RBA (Rapid Biodiversité Assessment, mise au point en 2011), puis triés en fonction de leurs rôles écologiques.

— la qualité des sols (Limam, 2014 ; Motelica-Heino *et al.*, 2015) :

Les points de relevé ont été choisis en se fondant sur une étude préalable du contexte géologique et anthropique et sur des cartes d'occupation des sols des sites d'étude. Les prélèvements visaient à identifier des indicateurs locaux de biodiversité, par la connaissance de paramètres des sols. L'étude a ainsi porté sur les éléments pédologiques (horizons, paramètres physiques dont porosité, granulométrie...), agronomiques (composition chimique dont pH) et microbiologiques (caractérisation des communautés microbiennes : diversité et densité par la méthode MicroResp™ — fondée sur la respiration microbienne —, biomasse, quotient métabolique...).

[335]

L'étude comporte des limites. Le nombre d'espaces verts étudiés est restreint et les entretiens n'ont pas été menés auprès de tous les citoyens : seuls les usagers et les gestionnaires ont été interrogés. Mais leurs points de vue se complètent et ils permettent de mieux comprendre l'intérêt porté à la « nature des villes ». Surtout, l'objectif de cette étude est de proposer des pistes de réflexion, en questionnant des idées reçues quant à la nature en ville, par la comparaison de représentations entre elles et avec des indicateurs. Ainsi, les déclarations faites par les deux groupes interrogés, usagers et gestionnaires, sont mises en relation, confrontées et elles révèlent alors des paradoxes. Elles relativisent surtout la forte demande sociale de nature en ville qui est souvent soulignée (Decelle *et al.*, 2007 ; Boutefeu, 2007). Et les résultats de l'analyse socio-économique tendent à conforter cette idée.

LA FORTE DEMANDE SOCIALE DE NATURE EN VILLE, UNE IDÉE À RELATIVISER

Afin de comprendre la demande sociale de nature en ville, des entretiens ont été menés auprès des usagers des espaces verts urbains. Confirment-ils l'image positive de la nature en ville et pourquoi ?

Le point de vue des usagers : une nature, source de bien-être

Les entretiens menés auprès des usagers confirment la forte demande sociale de nature urbaine, la « **fièvre verte** » (Decelle *et al.*, 2007). Une large majorité d'entre eux considèrent que la présence d'espaces verts en ville est importante (Launay, 2014). Ils y recherchent la tranquillité et la proximité avec la nature (fig. 2-A). Ce sont en effet des lieux de ressourcement, de détente et de contemplation mais ce sont aussi des lieux de socialisation — on y vient d'abord pour passer du temps avec ses proches, pour faire des rencontres aussi — et récréatifs — jeux, sport — (fig. 2-B). Ces enquêtes confirment le lien établi par de nombreuses études (Long et Tonini, 2012 ; Konijnendijk *et al.*, 2013 ; Bourdeau-Lepage, 2013). Les usagers considèrent que la fréquentation des espaces verts participe à leur bien-être et ils attribuent ce sentiment en premier lieu aux éléments qui se rapportent à la nature : « arbres, végétation », « eau », « chant des oiseaux » sont les plus fréquemment mentionnés (fig. 3).

[336]

Au regard des témoignages des usagers, les espaces verts sont évidemment plébiscités. Ils les fréquentent parce qu'ils s'y sentent bien et, selon eux, ces espaces concourent à la qualité de vie en ville. Les avis sont globalement positifs — seul 1 % des personnes interrogées ne pense pas que la présence de la nature en ville soit importante (Launay, 2014). N. Long et B. Tonini (2012) le confirment : « *Les personnes portant un jugement négatif sur les espaces verts enquêtés sont extrêmement rares* ». Mais n'interroger que les usagers de ces espaces n'introduit-il pas un biais ? Ceci ne constitue-t-il pas la raison majeure de cette rareté des jugements négatifs relevés dans les études menées par ailleurs ? Ne faudrait-il pas prendre en compte aussi les points de vue de ceux qui ne fréquentent pas ces espaces ? Dans notre cas, il s'agissait de comprendre surtout l'intérêt porté à ces espaces, de questionner la perception positive, en interrogeant ceux qui manifestent cet intérêt, les usagers donc, les gestionnaires aussi. Les témoignages de ces derniers ont été recueillis, afin de les confronter à ceux des usagers, et ils révèlent une autre perception de la nature en ville par le citoyen, une perception moins unanime, plus paradoxale.

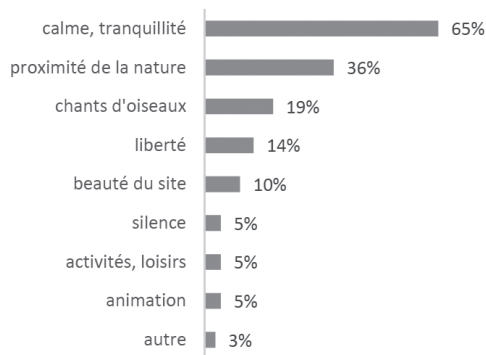
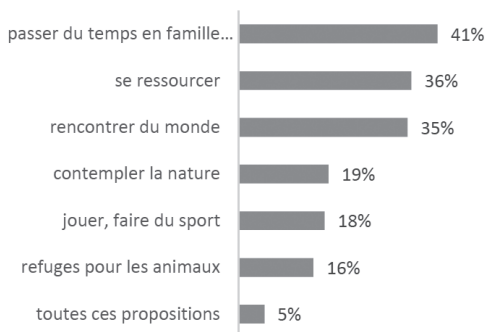


Figure 2. Réponses données par les usagers interrogés
A. Que recherchez-vous dans l'espace vert fréquenté ?



[337]

B. Dans quel but y venez-vous ? Source : Launay, 2014
Cette étude a porté sur deux espaces verts supplémentaires, les jardins familiaux de la Bergeonnerie à Tours et le parc Pasteur à Orléans (28 enquêtés chacun).

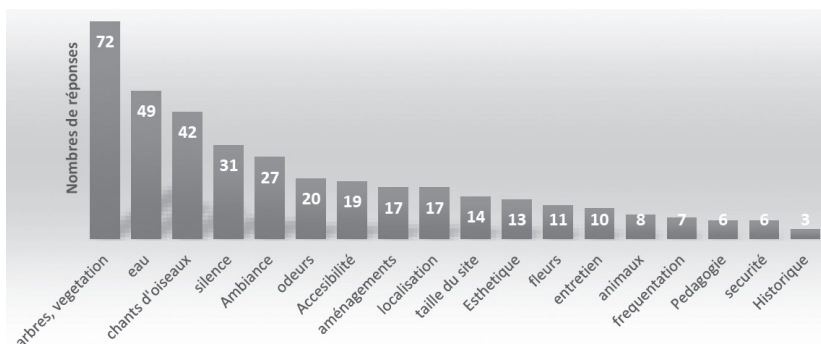


Figure 3. Éléments participant au bien-être ressenti, selon les usagers enquêtés
Source : Cosquer, 2014

Le point de vue des gestionnaires : une perception paradoxale de la nature en ville par les citoyens

Interrogés sur les services rendus par les espaces verts, les acteurs locaux soulignent que, pour eux aussi, ces espaces améliorent la qualité de vie en ville et concourent au bien-être (tabl. 2). Lieux de rencontre, ils contribuent à créer du lien social — souligné en particulier pour les jardins familiaux. Pour les élus notamment, les espaces verts — surtout les parcs d'agrément — sont aussi des lieux de repos, de détente. Les gestionnaires partagent ainsi le point de vue des usagers. Mais une particularité doit être soulignée : la principale fonction, évoquée par tous, quel que soit le poste occupé, est la fonction écologique (tabl. 2). En effet, les acteurs locaux interrogés considèrent ces espaces comme des lieux de biodiversité, « un poumon vert » ou un « espace de respiration » au milieu des habitations, participant à la lutte contre la pollution ou à la régulation des températures. Cette fonction écologique est mentionnée pour les espaces verts de manière générale mais elle est en particulier plutôt associée aux bois et espaces semi-naturels. Elle peut être évoquée par les usagers — « refuge pour les animaux » par exemple (fig. 2-B) — mais avec une moindre fréquence, de manière plus marginale.

[338]

Tableau 2. Services mentionnés par les acteurs interrogés, en fonction du poste occupé, pour tout espace vert et par catégorie d'espaces verts

Nombre de fois où le service est mentionné par les acteurs (Exemple de la première ligne : 4 gestionnaires sur les 12 interrogés ont mentionné que les espaces verts participaient au bien-être, à la qualité de vie, ce pour tout espace vert, sans distinction de catégories).

Services associés aux espaces verts	Pour tout espace vert	Pour une catégorie		
		Bois et espaces semi-naturels	Parcs d'agrément	Jardins familiaux
Bien-être / Qualité de vie	4	0	0	0
Lien social (lieu de rencontre)	3	2	2	3
Promenade	2	2	5	0
Repos / Détente	4	1	4	2
Pédagogie / sensibilisation à la protection de l'environnement	2	1	2	1
Loisirs / Jeux	1	0	4	0
Culture / nourriture	0	0	0	6
Fonction écologique (biodiversité, poumon vert, lutte contre la pollution, abaissement des températures...)	9	4	2	1
Fonction esthétique	2	0	1	1

[339]

Source : d'après Lamare, 2013

Les témoignages des acteurs locaux en charge des espaces verts viennent toutefois relativiser cette vision positive ; la nature en ville n'offre pas que des services. Selon eux, des disservices¹ sont aussi perceptibles dans les propos des citoyens. C'est en effet auprès des gestionnaires que ces derniers viennent se plaindre et ils évoquent alors les désagréments engendrés par la nature en ville (tabl. 3). Pour autant, ils réclament sa présence. La perception de la nature par le citoyen apparaît alors comme paradoxale aux yeux des acteurs et problématique, en termes de gestion, pour ces derniers. Les citoyens souhaitent en effet de l'ombre en été mais ils ne veulent pas le pollen, les feuilles, les salissures sur la voiture... Cette perception paradoxale du citoyen sur la question de l'arbre, ou plus généralement de la nature en ville, est notée par les trois quarts des gestionnaires interrogés. « Les arbres posent énormément de problème. C'est la plus grosse difficulté en tant qu' élu. Les architectes-urbanistes qui font des supers plans n'imaginent pas et n'intègrent pas ces difficultés que nous rencontrons dans notre travail quotidien » (témoignage d'un élu) : comment intégrer dans la gestion les souhaits contradictoires du citoyen ? Ceux-ci ne s'appliquent pas qu'aux arbres ; le même constat peut être fait pour la gestion plus écologique des espaces verts. Les citoyens se déclarent favorables aux mesures en faveur de la protection de l'environnement mais ils « ne supportent pas de voir une herbe qui pousse » (tabl. 3) : ils voient dans le développement spontané de la végétation un manque d'entretien, une « nature en désordre » qu'ils dénoncent. « L'environnement et le cadre de vie sont importants et même primordiaux pour les habitants mais sans les contraintes » ; la nature doit être « fleuri[e] et propre » (témoignages d'élus). En fait, le citoyen veut les avantages de la nature sans les contraintes ; il veut « plus de nature » mais une nature maîtrisée, ordonnée, entretenue, avec des allées désherbées, des pelouses régulièrement tondues et des parterres de fleurs sans cesse renouvelés. La moindre fréquentation des bois et espaces verts semi-naturels, où la nature croît plus spontanément, comme le jardin de Lazenay à Bourges, comparés aux parcs d'agrément comme le parc de l'Arrou à Blois, tend à le confirmer.

[340]

¹ Par opposition à la notion de « services écosystémiques », le terme de « disservices » est utilisé pour souligner le fait que les écosystèmes présentent aussi des inconvénients pour l'Homme.

Tableau 3. Contraintes attribuées à la nature en ville par les citoyens, selon les témoignages des gestionnaires

Extraits de déclarations faites par les gestionnaires interrogés, quant à la perception de la nature par les citoyens

Fonction des acteurs interrogés	Techniciens	Chefs de service	Elus
Entretien plus écologique	— mécontentements mais fréquentation / évolution des mentalités nécessaire, possible par communication et pédagogie — Temps d'adaptation nécessaire / fréquentation même si apparence négligée — Acceptation problématique mais progressive	— Difficile à accepter au début	— « Les gens ne supportent pas de voir une herbe qui pousse » — « Les gens ne supportent pas [...] la nature en désordre » ; ils veulent « des sentiers droits, maîtrisés et fleuris » — environnement important, même primordial mais sans les contraintes : ils veulent que ce soit « fleuri et propre »
Arbres		— contraintes des branches — refus d'en avoir devant chez eux, alors que désir de nature	— « Les gens râlent tout le temps car les arbres enlèvent les places de parking, ça a des feuilles et ça tombe, les arbres d'alignement posent des problèmes de pollen, de larves qui tombent sur la voiture. Certains vont jusqu'à couper eux-mêmes l'arbre. » — « la plus grosse difficulté en tant qu'élus », non intégrée dans les plans des architectes-urbanistes

[341]

Source : d'après Lamare, 2013

Les témoignages des gestionnaires relativisent la vision positive que peut avoir le citoyen de la nature en ville. Il plébiscite cette dernière notamment parce qu'il considère qu'elle concourt à la qualité de vie en ville mais il relève aussi des inconvénients : la nature est également source de disservices. La poursuite des entretiens pourrait être envisagée, en interrogeant l'ensemble des citoyens et non seulement ceux qui fréquentent les espaces verts mais comment identifier ceux qui ne fréquentent pas ces espaces, où mener ces enquêtes ? Par ailleurs, il n'est pas sûr que les enquêtés feraient état des disservices, au contraire — comme souligné, « *Les personnes portant un jugement négatif sur les espaces verts enquêtés sont extrêmement rares* » (Long et Tonini, 2012). En effet, notre étude le confirme : les citoyens vont de manière générale être favorables et même demandeurs de pratiques plus écologiques par exemple et pourtant, dans les faits, ils vont s'en plaindre auprès des gestionnaires. Le parti pris ici est donc plutôt de mettre en relation les déclarations, influencées par des représentations

sociales, avec les comportements, en l'occurrence le choix du quartier d'habitation : la présence d'espaces verts est-elle un facteur déterminant dans ce choix ? Si les citoyens considèrent que la nature concourt à la qualité de vie en ville, on peut supposer que les quartiers proches des espaces verts sont les plus plébiscités, soit, selon notre hypothèse, qu'ils sont ceux où les logements sont les plus chers, les revenus des habitants les plus élevés et la proportion de ménages propriétaires supérieure. En se fondant sur ces indicateurs socio-économiques, l'objectif est aussi de déterminer si des différences sont notables selon les types de parcs, notamment entre bois et espaces semi-naturels et parcs d'agrément, qui apparaissent comme plus fréquentés que les premiers.

L'analyse socio-économique : les espaces verts comme critère dans le choix du lieu de résidence ?

Deux espaces verts sont ici pris en exemple, le jardin de Lazenay (Bourges) relevant des bois et espaces semi-naturels (fig. 4-A ; fig. 1) et le parc de l'Arrou (Blois) appartenant aux parcs d'agrément (fig. 4-B ; fig. 1). Les citoyens affirmeraient vouloir « Plus de nature près de chez moi » :

[342]

« [...] Si les Français reconnaissent volontiers que la qualité de la vie s'est améliorée depuis les années 1990, ils déplorent de ne pas avoir suffisamment d'espaces verts à proximité de leur logement. C'est l'un des faits marquants de l'urbanisme actuel : les Français manifestent clairement leur quête de verdure d'autant plus qu'ils vivent dans une grande ville. [...] 84 % des Français estiment qu'il faut créer davantage de jardins et de parcs en milieu urbain. Quelles que soient les enquêtes d'opinion effectuées, la présence d'un jardin demeure le premier équipement public spontanément cité par les personnes interrogées pour améliorer la qualité de vie en ville. » (BOUTEFEU, 2007).

Les entretiens que nous avons menés tendent à confirmer cette idée : même s'il est paradoxal, le désir de nature est réel. Pourtant, en s'approchant du jardin de Lazenay (Bourges), le pourcentage de ménages propriétaires, le revenu fiscal moyen et le prix moyen au m² des logements anciens s'abaissent (fig. 4-A). Les résultats sont donc inverses de ceux qui étaient attendus, au regard de l'attractivité exercée par les espaces verts. Toutefois, ils doivent être tempérés. Relevant des bois et espaces semi-naturels, le jardin de Lazenay se distingue par sa faible fréquentation. Il en est autre de l'espace vert voisin, le lac du Val d'Auron ; parc d'agrément, il bénéficie d'une plus grande attractivité. En effet, les usagers sont bien plus nombreux, prêts pour certains à parcourir 15-20 km pour y venir (Ollivon, 2014). A proximité de ce parc — le plus étendu sur la figure 4-A —, le prix moyen au m² des logements anciens est plus élevé que près du jardin de Lazenay, ce qui corrobore son attractivité au regard de sa fréquentation.

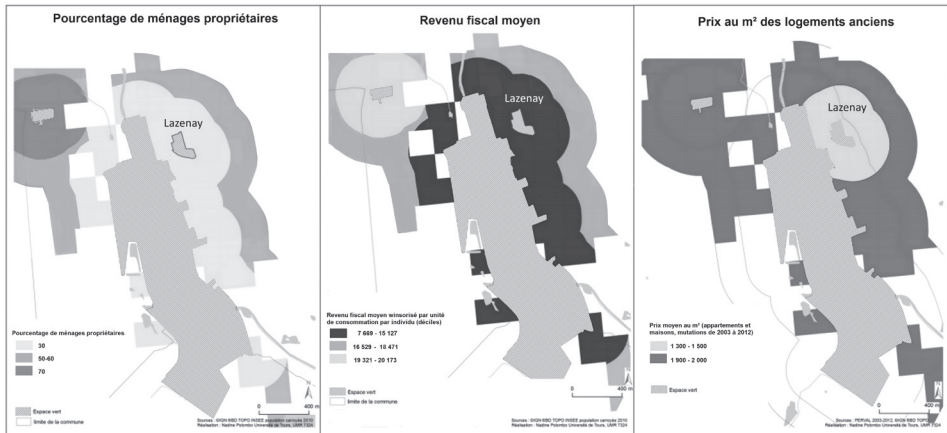
Mais, comme près de ce jardin, le pourcentage de ménages propriétaires et le revenu fiscal moyen sont plus faibles. L'exemple du parc de l'Arrou à Blois confirme la difficulté d'établir une tendance (fig. 4-B). Les indicateurs socio-économiques diffèrent autour des deux parties du parc : selon celle que l'on considère, le pourcentage de ménages propriétaires et le revenu fiscal moyen sont plus élevés ou plus faibles. En revanche, on note une augmentation dans les deux cas du prix moyen au m² des logements anciens. Cette variable semble ainsi confirmer la plus ou moins grande fréquentation de l'espace vert considéré : le prix s'abaisse près du jardin de Lazenay, peu fréquenté, augmente près du parc de l'Arrou, comme du lac du Val d'Auron, plus attractifs au regard du nombre d'usagers qui les fréquentent. Malgré cela, d'autant plus si on considère les autres variables, les indicateurs socio-économiques relativisent l'impact des espaces verts, leur attractivité : la proximité d'un espace vert n'est qu'un facteur parmi d'autres dans le choix du quartier d'habitation (proximité de commerces, d'une station de bus, d'une école...), donc dans la fixation du prix de l'immobilier. Les recherches doivent se poursuivre mais d'ores et déjà ceci vient relativiser, du moins questionner l'idée selon laquelle les Français « déplorent de ne pas avoir suffisamment d'espaces verts à proximité de leur logement », idée avancée en s'appuyant sur des déclarations — des « enquêtes d'opinion » (Boutefeu, 2007).

Les entretiens menés auprès des usagers des espaces verts urbains révèlent une vision positive de la nature en ville : elle est synonyme de bien-être et concourt à la qualité de vie en ville. Mais les témoignages des gestionnaires relativisent la forte demande sociale de nature urbaine : les citoyens se plaignent parfois des inconvénients de cette nature et soulignent ainsi l'existence de disservices. L'analyse d'indicateurs socio-économiques va dans le même sens, celui d'une relativisation, dans la mesure où la présence d'espaces n'est qu'un facteur parmi d'autres dans le choix du quartier de résidence. Les espaces verts urbains ne remplissent toutefois pas qu'une fonction sociale ; ils répondent aussi à des enjeux écologiques, désormais largement soulignés et il importe dès lors de questionner aussi les fonctions liées.

[343]

LES ESPACES VERTS URBAINS, DES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES CONFIRMÉES

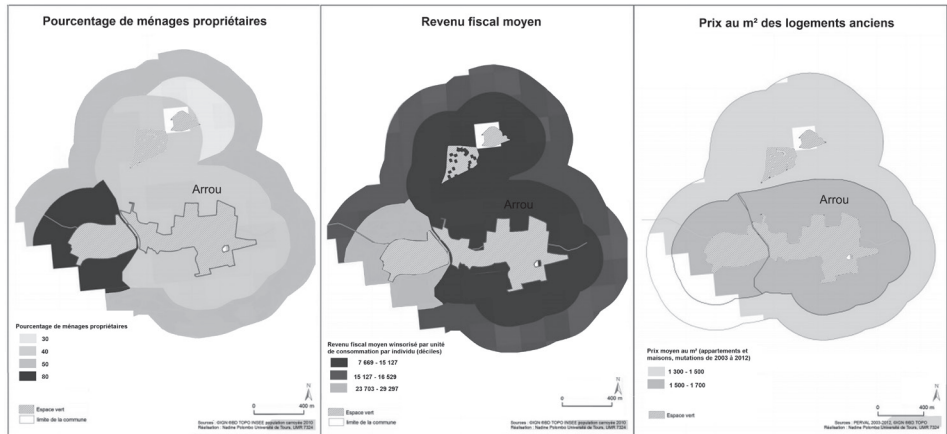
« La ville est perçue par beaucoup comme un espace hostile à la nature, voire un milieu anti-nature » (Boutefeu, 2007). Pourtant, un élément ressort des entretiens, surtout de ceux que nous avons menés auprès des gestionnaires : au-delà des fonctions sociales, les espaces verts remplissent aussi des fonctions écologiques et ils sont notamment considérés comme



Valeurs moyennes obtenues pour deux zones concentriques autour des espaces verts, s'étendant respectivement jusqu'à 280 m et 500 m (pour faciliter la lecture de cartes, en niveau de gris, seuls les intervalles ou valeurs concernés sont indiqués dans la légende).

Figure 4. Indicateurs socio-économiques
A. relevés autour du jardin de Lazenay (Bourges)

[344]



Valeurs moyennes obtenues pour deux zones concentriques autour des espaces verts, s'étendant respectivement jusqu'à 280 m et 500 m (pour faciliter la lecture de cartes, en niveau de gris, seuls les intervalles ou valeurs concernés sont indiqués dans la légende).

B. relevés autour du parc de l'Arrou (Blois)
Source : Polombo, 2015, modifié

des lieux de biodiversité. Qu'en est-il en réalité? Les relevés *in situ* confirment-ils cette idée soulignée par les gestionnaires? Ce point de vue peut être biaisé dans la mesure où ces acteurs sont en charge de la gestion de ces espaces. Ces fonctions écologiques sont d'ailleurs bien moins mentionnées par les usagers. Le développement des trames vertes dans nombre de villes, encouragé par le Grenelle de l'environnement (Clergeau, 2008), tendrait à confirmer les propos des gestionnaires. Néanmoins, « l'intérêt de ces infrastructures vertes en ville sur le plan biologique ou en termes de services écosystémiques ou sociaux n'est pas validé sur le plan scientifique » (Blanc, 2009). Dès lors, les espaces verts urbains sont-ils des lieux de biodiversité?

Des écosystèmes urbains stables, à biodiversité réelle

Pour mesurer la biodiversité, l'indicateur retenu est la plus ou moins grande présence des arthropodes (voir *supra*). Plusieurs éléments sont considérés : la diversité des différentes catégories constituant ce groupe, plus particulièrement le rapport entre prédateurs — parasitoïdes et ravageurs, et l'évolution dans le temps, entre les trois périodes de piégeage, afin de déterminer si ces écosystèmes urbains sont stables.

Il ressort de cette analyse que les espaces verts sont des lieux de biodiversité, dans la mesure où toutes les catégories d'arthropodes sont bien représentées dans les sites d'étude, avec une plus grande importance des phytophages, situés au bas de la chaîne alimentaire (tabl. 4). Des disparités doivent aussi être notées : les prélèvements réalisés au sein de la prairie St-Gildas à Châteauroux révèlent une faible présence des pollinisateurs (nectarivores) (aux trois périodes de piégeage) et une forte présence des prédateurs alors que, dans le parc de l'Arrou à Blois, les premiers sont en nombre important (en juin et juillet). Ceci est à mettre en lien avec l'occupation des sols, les fonctions associées aux espaces verts qui vont être plus favorables à certaines espèces qu'à d'autres :

- les herbes hautes de la prairie St-Gildas sont particulièrement adaptées aux prédateurs ;
- le parc de l'Arrou est plus propice aux pollinisateurs, sensibles à la présence d'eau et de fleurs ;
- le parc central et le jardin de Lazenay sont deux espaces verts différents mais qui se rejoignent sur l'absence de tendance — les relevés ont été moins importants.

Pour autant, les espaces étudiés se caractérisent par une diversité comparable, supérieure toutefois pour le parc central par rapport à la prairie St-Gildas ou au parc de l'Arrou. Ceci peut paraître surprenant dans la mesure où le premier relève des parcs d'agrément, de quartier, et est ainsi

[345]

le plus entretenu, bien plus que la prairie St-Gildas, appartenant aux bois et espaces semi-naturels.

Si on s'intéresse aux variations dans le temps, de manière globale, un pic de diversité des morpho-espèces est enregistré en début d'été (apparitions maximales et disparitions minimales). Au-delà, les variations sont faibles pour le parc de l'Arrou, fortes pour la prairie St-Gildas (Châteauroux), le parc central (Chartres) et le jardin de Lazenay (Bourges). Afin de déterminer si les espaces verts constituent des milieux équilibrés, stables, l'indice de biocontrôle (IB), rapport entre les ennemis naturels (prédateurs et parasitoïdes) et les ravageurs, a été calculé. Compris entre 0,2 et 1, il indique que la proportion de prédateurs est suffisante pour maintenir le milieu en équilibre. Tel est le cas pour tous les espaces verts étudiés sauf la prairie St-Gildas (Châteauroux) qui connaît une explosion de ses prédateurs (fig. 5) — laissant entendre que le milieu peut être instable, menacé par ces prédateurs, une idée à relativiser toutefois (voir *infra*). L'IB peut varier entre les trois campagnes de piégeage ; trois catégories se distinguent :

[346]

- IB stable : le parc central (Chartres) et le parc de l'Arrou (Blois) ;
- IB fort variable (rapide augmentation ou diminution) : la prairie St-Gildas (Châteauroux), mais la proximité d'une fourmilière tempère cette augmentation (la plupart des prédateurs collectés sont des fourmis prédatrices) ;

- IB en baisse régulière : le jardin de Lazenay (Bourges). On note une progression importante des ravageurs en juin mais la tendance doit être relativisée en raison de la faiblesse de l'échantillonnage pour les deux derniers relevés.

Les variations sont tempérées et il ressort ainsi plutôt une stabilité de l'IB, à confirmer par des recherches ultérieures (avec une plus grande répétition des relevés).

En évacuant les éléments circonstanciels (proximité d'une fourmilière), les espaces verts apparaissent comme des milieux en équilibre, stables. Ils sont des lieux de biodiversité, même si, selon la gestion, selon les espèces végétales présentes, certains arthropodes seront plus favorisés que d'autres. Qu'en est-il de la diversité micro-biologique, de la qualité des sols ?

Des écosystèmes urbains aux sols relativement bons, à diversité micro-biologique

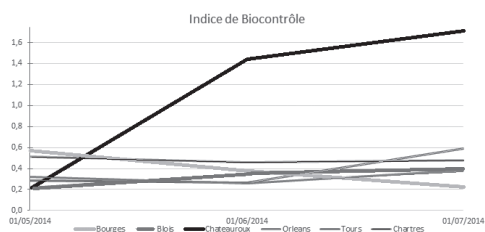
L'analyse des sols vise à déterminer si les sols des espaces verts urbains sont des sols fertiles, et à identifier notamment la diversité micro-biologique, en se fondant sur l'étude de paramètres des sols, en considérant les éléments pédologiques, agronomiques et microbiologiques.

NATURE DES VILLES, UN INTÉRÊT SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE À QUESTIONNER

	Parasitoïdes	Nectarivores	Phytophages	Prédateurs	Divers	Fongivores	Détritivores
Mai 2014	Bourges	22	15	49	6	4	5
	Blis	15	6	164	21	102	17
	Chateauroux	3	1	197	40	8	3
	Orléans	16	2	121	19	172	44
	Tours	20	13	189	41	77	2
	Chartres	16	3	72	21	22	21
Juin 2014	Bourges	30	14	131	19	22	4
	Blis	38	63	263	53	62	37
	Chateauroux	76	5	416	524	45	12
	Orléans	29	15	264	41	43	27
	Tours	118	14	607	39	1573	9
	Chartres	31	10	263	90	18	11
Juillet 2014	Bourges	4	1	35	4	5	1
	Blis	26	30	138	29	151	5
	Chateauroux	17	4	142	226	10	0
	Orléans	28	18	202	91	115	2
	Tours	101	8	339	28	186	8
	Chartres	64	14	237	50	33	15



Tableau 4. Nombre d'arthropodes collectés, classés selon leur rôle écologique et le lieu de prélèvement, au cours des trois campagnes de piégeage. Pour chaque ville mentionnée, les relevés ont été effectués dans un unique espace vert, celui qui a été sélectionné par les chercheurs impliqués dans le programme SERVEUR (fig. 1). Source : Cornillon, 2015, extrait



[347]

Figure 5. Indice de biocontrôle calculé pour les espaces verts étudiés, en considérant les trois campagnes de prélèvement (mai, juin, juillet 2014) Source : Cornillon, 2015. S'ajoutent Tours et Orléans, non considérées dans la présente étude.

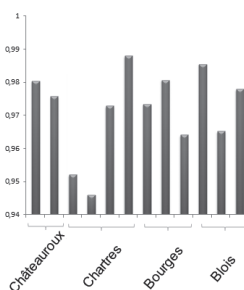


Figure 6. Indices d'équité catabolique calculés pour les espaces verts étudiés Source : Motelica-Heino, 2015, modifié

Concernant la pédologie, il ressort de l'étude que le pourcentage d'éléments grossiers varie d'un espace vert à l'autre mais aussi d'une zone à l'autre au sein d'un même parc — maximum atteint en une zone du parc de l'Arrou (Blois), minimum en une zone de la prairie St-Gildas (Châteauroux). Pour autant, on en déduit que la circulation de l'air dans les sols est bonne dans l'ensemble des espaces verts étudiés. Les textures sont surtout argileuses, de sorte que les sols constituent une bonne réserve d'eau, d'éléments nutritifs et sont de structure stable (propice à un bon enracinement). Les autres textures relevées sont sableuses, en une zone de la prairie St-Gildas (Châteauroux) et pour les trois zones de prélèvement du jardin de Lazenay (Bourges), mais uniquement pour l'horizon supérieur (0-20 cm), la texture étant argileuse en-deçà (20-40 cm). Les sols des sites d'étude sont aussi bien drainés dans l'ensemble, étant entendu que, là aussi, des variations peuvent apparaître au sein d'un même espace vert, entre les zones.

[348]

Du point de vue agronomique, les sols des espaces verts étudiés présentent un faible potentiel d'acidification (pH entre 7,1 noté à la prairie St-Gildas et 7,6 au parc central). Les concentrations en éléments chimiques sont homogènes pour les sols d'un même espace vert. Le point notable est la concentration élevée en calcium dans les sols du jardin de Lazenay (Bourges) et d'une zone de la prairie St-Gildas (Châteauroux), mais qui est à mettre en lien avec une forte présence de calcaire. Le rapport carbone organique (C) / azote total (N) — indicateur de l'activité biologique — est faible pour tous les échantillons (< 6) et on en déduit que la matière organique est rapidement décomposée.

Concernant l'étude microbiologique, le calcul de la biomasse a révélé des valeurs élevées, démontrant que les sols sont riches en matières organiques, favorables au développement microbien dans tous les espaces verts. Les quotients métaboliques (qCO_2) permettent de déterminer l'état physiologique des micro-organismes — capacité à utiliser le carbone disponible dans le sol pour leur biosynthèse. Selon les sites d'étude, ils varient mais demeurent faibles (inférieures à 0,04 — maximum enregistré en une zone de la prairie St-Gildas, minimum en une zone du Parc de l'Arrou). Ceci révèle que les communautés microbiennes ne sont pas dans un état de stress. L'indice le plus important est l'indice d'équitabilité catabolique: il permet de mesurer la diversité des communautés microbiennes présentes. Pour les sites étudiés, celle-ci varie en fonction des plans de gestion et des contextes géologiques. Les valeurs les plus basses sont enregistrées au parc central, parc d'agrément situé à Chartres, en deux points sur quatre. Mais, dans l'ensemble, elle se révèle importante (fig. 6). Et pour cause, les sols sont riches en carbone organique et de structure stable, ce qui est favorable au métabolisme microbien.

Même si des variations sont notables entre les sites ou au sein d'un même espace vert pour les sols, globalement, au regard des premiers résultats obtenus, les espaces verts apparaissent comme des écosystèmes stables, riches en biodiversité et leurs sols sont de qualité relativement bonne, du point de vue pédologique autant qu'agronomique et microbiologique. Là la biodiversité des espaces verts urbains est confirmée, puisqu'elle caractérise en particulier les communautés microbiennes.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de questionner l'intérêt qui est aujourd'hui porté à la nature en ville, du point de vue social autant qu'écologique. Des entretiens ont ainsi été menés auprès des usagers ainsi que des acteurs locaux en charge de la gestion de la « nature des villes », afin de déterminer comment les espaces verts sont perçus et identifier les services rendus. L'objectif était de confronter différents points de vue, en vue de questionner l'intérêt porté à la nature en ville, sans pour autant dresser un état des lieux complet des représentations de la nature ; une mise en perspective avec les comportements, notamment celui du choix du quartier d'habitation, a plutôt été préférée dans la mesure où les premiers résultats faisaient ressortir qu'on ne pouvait se satisfaire des seules déclarations des enquêtés, trop souvent positifs. Pour les mêmes espaces verts préalablement sélectionnés, une analyse socio-économique a été menée afin d'interroger le rôle joué par les espaces verts dans le choix du lieu de résidence. Il s'agissait donc là de jeter les bases d'une réflexion visant à relativiser la demande sociale de nature en ville qui peut s'imposer si on ne se fonde que sur les déclarations. Mais l'intérêt de la nature en ville n'est pas seulement social ; du moins est-ce ce qui ressort des entretiens menés auprès des gestionnaires : les espaces verts urbains remplissent aussi des fonctions écologiques. Pour questionner ces dernières, nous nous sommes focalisés sur deux indicateurs, avec l'objectif de déterminer l'intérêt de ces espaces, en termes de biodiversité et de qualité des sols. Des collectes d'arthropodes, révélateurs de la biodiversité, et des prélèvements de sol ont ainsi été réalisés.

[349]

Les usagers enquêtés confirment la vision positive des espaces verts urbains, la demande sociale de nature. De leur point de vue, la nature concourt à la qualité de vie en ville. Elle est une source de bien-être. Les espaces verts urbains sont perçus comme des lieux de détente, de socialisation. Les gestionnaires partagent ce point de vue mais ils insistent sur une autre fonction, celle écologique, assimilant les espaces verts à un « poumon vert » et (ou) à des lieux de biodiversité. Surtout, leurs témoignages viennent tempérer la vision positive de la nature en ville. Le désir

de nature des citoyens est réel mais paradoxal : ils en veulent les avantages sans les inconvénients ; ils veulent en fait une nature entretenue. Ainsi les bois et espaces verts semi-naturels apparaissent moins fréquentés. Les recherches doivent se poursuivre mais les indicateurs socio-économiques semblent confirmer cette tendance, du moins le prix des logements anciens va-t-il dans le sens d'une moindre attractivité des bois et espaces verts semi-naturels comparés aux parcs d'agrément. Pour autant, de manière plus générale, ces indicateurs relativisent l'impact des espaces verts : la proximité d'un parc n'est qu'un facteur parmi d'autres dans le choix du quartier d'habitation. L'idée selon laquelle le citoyen souhaite « Plus de nature près de chez moi » (Boutefeu, 2007) est ainsi tempérée. En revanche, celle qui guide le développement des trames vertes, associant espaces verts urbains et biodiversité, est confirmée par les relevés réalisés *in situ*.

Les collectes d'arthropodes et les analyses liées révèlent que les espaces verts sont des milieux en équilibre, stables ; ce sont des lieux de biodiversité. Les études pédologiques, agronomiques et microbiologiques réalisées à partir des échantillons de sol vont dans le même sens. Les micro-organismes sont nombreux et les sols sont de qualité relativement bonne.

Entretenue ou non, la nature en ville demeure un lieu de biodiversité. Mais la « nature en ordre » présente l'intérêt supplémentaire d'être davantage plébiscitée par les citoyens que la « nature en désordre ». Dès lors les municipalités ne devraient-elles pas favoriser cette nature ordonnée ?

[350]

BIBLIOGRAPHIE

Arrif, T., Blanc, N., Clergeau, P., (2011), « Trame verte urbaine, un rapport Nature — Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo*, Environnement, Nature, Paysage, document 574, mis en ligne le 8 décembre, <http://cybergeo.revues.org/24862>

Blanc, N., (2012), *Les nouvelles esthétiques urbaines*, Paris, Armand Colin, coll. « Emergences », 220 p.

Blanc, N., (2009), « Vers un urbanisme écologique », *Urbia : urbanisme végétal et agriurbanisme*, p.39-59, http://www.unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/URBIA/urbia_08/urbia_08_complet.pdf#page

Bourdeau-Lepage, L., (2013), « Nature(s) en ville », *Métropolitiques*, 21 février, <http://www.metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html>

Boutefeu, E., (2007), « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux », *Géococonfluences*, 28 avril, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>

Clergeau, P., (2008), « Préserver la nature dans la ville », Responsabilité et environnement, *Annales des Mines*, n° 52, p. 55-60.

Cornillon, M., (2015), « Rôle des arthropodes dans les espaces verts », Séminaire de restitution du programme de recherche SERVEUR *Espaces verts en région Centre*, 26 février, Tours, <http://serveur.msh-vdl.fr/wp-content/uploads/2015/02/3.-Maxime-Cornillon.pdf>

Cosquer, M., (2014), *Dimensions sociales des services écosystémiques culturels, appliquées aux écosystèmes « espaces verts » en milieu urbain. Pratiques, discours et représentations des usagers*, Mémoire de Master 2 Environnement, Paysages, Milieux et Sociétés (EPMS, Université Paris Diderot), stage sous la direction de M. Amalric, UMR CITERES, Tours, 99 p.

Decelle, S., Panassier, C., Pinchart, A., (2007), *La Nature dans la ville. Synthèse*, Lyon : Millénaire — Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, février, 23 p.

Galet, H., (2014), *Les espaces verts urbains contribuent-ils au développement d'une sensibilité écologique des citoyens ?*, Projet de Fin d'Études, sous la direction de J. L. Yengué, Polytech Tours, Département Aménagement, 57 p.

Guérin, M., (2013), *Etablissement d'une typologie pour la sélection des espaces verts de la région Centre du programme SERVEUR*, stage de Licence professionnelle (Université d'Orléans) sous la direction de J. L. Yengué, UMR CITERES, Tours, 44 p.

Hémon, C., (2014), *Le parc urbain : appropriations et pratiques au cœur d'un paysage de « nature ». Le cas du Parc de l'Arrou à Blois*, Loir-et-Cher, Mémoire de Master 1 de Géographie, sous la direction de J. L. Yengué, Université de Tours, 108 p.

[351]

Konijnendijk, C. C., Annerstedt, M., Nielsen, A. B. et Maruthaveeran, S., (2013), *Benefits of Urban Parks. A systematic review. A Report for IFPRA*, Copenhagen : Copenhagen & Alnarp, janvier 70 p.

Lamare, J., (2013), *La perception par les acteurs et décideurs locaux des services écosystémiques*, Projet de Fin d'Études, sous la direction de D. Boutet et J. L. Yengué, Polytech Tours, Département Aménagement, 77 p.

Launay, M., (2014), *La valeur des espaces verts urbains à travers la perception des usagers. Une autre approche des Services écosystémiques culturels*, stage sous la direction de M. Amalric, UMR CITERES, Tours, 140 p.

Limam, I., (2014), *Étude des fonctions écologiques des sols des espaces verts urbains de la région Centre en France*, Projet de Fin d'Études, sous la direction de M. Motelica-Heino et S. Bourgerie, UMR ISTO, Orléans, Diplôme national d'Ingénieur en Sciences Appliquées et en Technologie, Université de Carthage, 85 p.

Long, N., et Tonini, B., (2012), « Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers », *VertigO*, vol. 12, n° 2, septembre, mis en ligne le 31 octobre, <http://vertigo.revues.org/12931>

Manusset, S., (2012), « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains », *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 3, décembre, mis en ligne le 23 juillet 2014, <http://developpementdurable.revues.org/9389>

Mehdi, L., Weber, C., Di Pietro, F., Selmi, W., (2012), « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte », *VertigO*, vol. 12, n° 2, septembre, mis en ligne le 10 février 2014, <http://vertigo.revues.org/12670>

Motelica-Heino, M., Limam, I., Bougerie, S., (2015), « Caractérisation des sols et de la diversité microbienne des parcs urbains de la Région Centre », Séminaire de restitution du programme de recherche SERVEUR *Espaces verts en région Centre*, 26 février, Tours, <http://serveur.msh-vdl.fr/wp-content/uploads/2015/02/2.-Mikael-Motelica.pdf>

Ollivon, F., (2014), *Comment les pratiques sociales impactent-elles et expliquent-elles l'utilisation des espaces verts urbains au sein de nos villes en Région Centre?*, Projet de Fin d'Etudes, sous la direction de J. L. Yengué, Polytech Tours, Département Aménagement, 86 p.

Polombo, N., (2015), « Connaissance du territoire à proximité des espaces verts urbains: apport des données socio-économiques géolocalisées de l'INSEE », Séminaire de restitution du programme de recherche SERVEUR *Espaces verts en région Centre*, 26 février, Tours, <http://serveur.msh-vdl.fr/wp-content/uploads/2015/02/5.-Nadine-Polombo.pdf>

Riauté, M., (2014), *Etude économique des services écosystémiques par le biais de l'analyse des prix de l'immobilier à proximité des espaces verts urbains: Le cas du Parc Pasteur à Orléans et du Jardin de Lazenay à Bourges*, Projet de Fin d'Etudes, sous la direction de J. L. Yengué, Polytech Tours, Département Aménagement, 115 p.

[352]

Dr. Charline DUBOIS

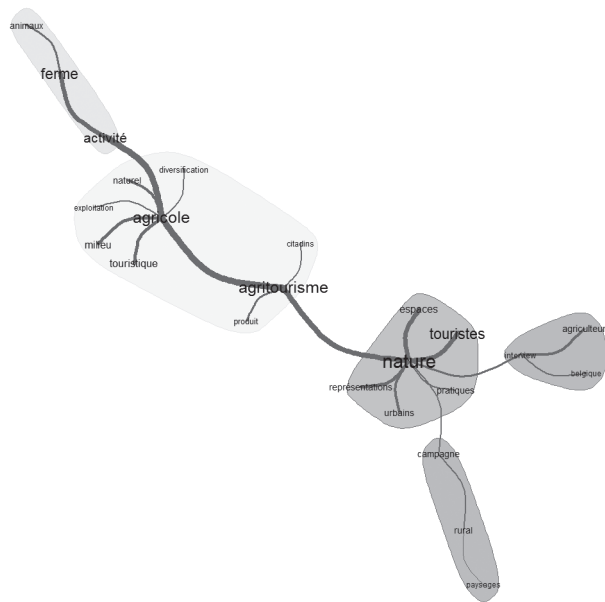
*Assistante, Université de Liège, Laplec, 3 Clos Mercator 4000 Liège
charline.dubois@ulg.ac.be*

Dr. Serge SCHMITZ

*Professeur, Université de Liège, Laplec, 3 Clos Mercator 4000 Liège
s.schmitz@ulg.ac.be*

**Fabriquer la nature pour la récréation
des citadins : l'agritourisme, la « renaturation »
d'un service dénaturé ?
Cas d'étude en Wallonie (Belgique)
et Grand-Duché de Luxembourg**

**Creating nature for city recreationists:
agritourism, the 'renaturation'
of a denatured service?
A case study in Wallonia (Belgium)
and the Grand Duchy of Luxembourg**



RÉSUMÉ

Quand des agriculteurs développent de nouveaux produits touristiques pour accueillir des touristes, nombre d'entre eux adaptent leurs produits aux attentes des citoyens. Ces derniers n'ont pas toujours une connaissance fine de la nature et de l'agriculture et confondent souvent espaces agricoles et espaces de nature. A travers l'agritourisme, nous interrogerons la mise en scène de la nature par les agriculteurs afin qu'elle soit conforme aux représentations des clients urbains. Quelles limites cependant donner à cette adaptation ? A partir d'un corpus de 40 récits de vie auprès d'agriculteurs wallons et luxembourgeois, et des résultats d'une enquête réalisée auprès de touristes potentiels (Dubois 2014), nous montrerons des initiatives différentes qui permettent d'appréhender la diversité des approches. Les analyses font ressortir que la notion de nature, mise en avant dans et par l'activité agritouristique, est très sélective et se réduit à quelques fonctions : beau paysage, support de pratiques sportives, calme, bucolisme.

Mots-clés : agriculture, nature, dénaturation, agritourisme, représentations, pratiques, citadin, Wallonie (Belgique), Grand-Duché de Luxembourg.

[355]

ABSTRACT

When farmers develop new tourist products to attract tourists, some amongst them adapt their products to meet the expectation of city dwellers. The latter do not always have a clear view of the differences between nature and agriculture and many confuse agricultural spaces and natural spaces. We investigate the ways in which farmers present nature, in the context of agritourism, in response to the representations held by urban clients and the extent to which what the farmers present matches and diverges from the latter. We illustrate different initiatives that permit to see the diversity of approaches that exist to be understood, through 40 life histories of Walloon and Luxembourg farmers and a survey conducted with potential tourists (Dubois 2014). The analysis reveals that the notion of nature, forwarded in and by agritourist activity, is very selective and is reducible to a limited number of phenomena : beautiful landscape, context for sports activities, calmness, the bucolic.

Keywords : agriculture, nature, distortion, agritourism, images, practices, city dweller, Wallonia (Belgium), Grand-Duchy of Luxembourg.

INTRODUCTION

L'espace agricole rencontre en Europe occidentale un nombre élevé de défis et d'opportunités. Les pratiques récréatives et de loisirs dans ces espaces agricoles mènent visiteurs et visités à interagir, vivre et visiter, habiter et séjourner, travailler et se détendre dans un espace commun, engendrant souvent des conflits d'usages et de valeurs. Les relations de l'homme à son milieu, tant en termes de connaissances que d'activités économiques, sociales et récréatives, sont redéfinies (Le Caro 2007).

Beaucoup de personnes associent et/ou confondent les espaces agricoles et les espaces de nature. Négligeant les siècles de transformation par l'activité agricole, beaucoup assimilent les champs aux espaces de nature. La nature ferait référence à un espace non aménagé et peu fréquenté par les hommes (Lepart & Marthy 2006) ou du moins perçu comme tel. D'un point de vue touristique, ces espaces de nature seraient libres et non payants (Corneloup 2005). Dans les discours et représentations, la nature peut également se référer aux autres êtres vivants, animaux et végétaux. La coexistence de représentations différentes de la campagne et de la nature rend d'autant plus difficile une appropriation des concepts et des pratiques sous-jacentes dans ces milieux (Poulot 2011, Aubry & Pourias, 2012). Ceci peut mener à des productions et à des consommations de la campagne qui remodelent l'essence même de ces espaces et des sociétés qui y vivent.

[356]

En Belgique, les espaces sont avant tout anthropisés. La densité de population est élevée et, selon les statistiques officielles, 98 % de la population serait urbaine (Eurostat 2014). Pourtant, beaucoup d'utilisateurs des espaces de nature, souvent périurbains, qu'ils soient visiteurs ou visités, recherchent une campagne qu'ils envisagent authentique, lieu de dépaysement rural, de mise au vert. Les touristes et excursionnistes sont à la recherche d'un environnement différent de leur quotidien, très souvent urbain. Les contacts avec la nature, résumés au parcours ou à la vision de paysages naturels ou encore au calme au milieu des espaces verts sont de fréquentes motivations quand on choisit le tourisme rural (Bonneau 1984). Dès lors, une des nouvelles fonctions de l'agriculteur et de sa famille est la conservation de ce décor naturel pour la récréation et le bien-être des visiteurs (Sznajder *et al.* 2009).

Certains agriculteurs, voulant diversifier leurs activités agricoles, réaffecter des bâtiments obsolètes, participer au développement local ou récupérer et promouvoir une image valorisante de leur métier, développent de nouveaux produits et services touristiques, culturels, gastronomiques, de

bien-être et de santé à destination de la société (Dubois & Schmitz 2013a). Un ensemble d'activités et services de tourisme et de loisirs développés dans une ferme active, ce que nous appelons l'agritourisme, voit le jour. Signalons d'emblée que le fait de séjourner dans une ferme en activité peut être un choix délibéré, mais aussi le choix d'un logement par défaut, l'envie de simplement se retrouver en famille ou de trouver un toit à un prix avantageux dans la région visitée (Dubois & Schmitz 2013b).

Stimulé par une demande de la société, l'agritourisme s'intègre dans ces nouvelles formes de liens entre villes et campagnes (Desplanques 1973, Garrod *et al.* 2006, McCarthy 2006, Flanigan *et al.* 2014), campagnes qui, transformées, deviennent davantage un lieu de consommation qu'un lieu de production (Mormont 1996, Schmitz 2008b).

Pour les communautés locales, il s'agit aussi de renforcer les liens sociaux entre producteurs et consommateurs en favorisant une économie rurale en concordance avec ses héritages naturels et culturels (Mormont 1980, Simonneaux 1999, Le Caro 2007).

Les nouvelles attentes touristiques européennes en matières environnementale, patrimoniale et sociale convergent dans cette forme de tourisme. On vise une plus grande flexibilité de l'offre touristique, pour doper l'activité en adaptant les standards touristiques dictés par le tourisme de masse afin de répondre à une super-segmentation de la demande (Evans & Ilbery 1989, Walford 2001, Sharpley & Vass 2006, Pfeifer *et al.* 2009, Brandth & Haugen 2011).

[357]

Cependant, plusieurs types d'agritourisme existent et coexistent (Potočnik-Slavič & Schmitz 2013). La disposition ou non des ressources locales matérielles et immatérielles implique une grande diversité d'offres dans des milieux variés et à destination de publics différents (Marcotte *et al.* 2006, Sznajder *et al.* 2009, Phillip *et al.* 2010, Dubois & Schmitz 2013b, Lapan & Barbieri 2014).

Quand le monde agricole et le monde touristique se rencontrent, selon l'intensité du contact avec le monde agricole et selon l'intensité de la spécialisation touristique et de son raffinement dans une démarche commerciale, le produit agritouristique est décliné en de nombreuses variantes que l'on peut schématiser sous forme de trois idéaux-types (Figure 1). L'agritourisme qualifié « à l'italienne » propose une forte spécialisation touristique et une faible intensité du lien au monde agricole. Il répond avant tout à une demande touristique exigeant des services de qualité ou de haute valeur et une grande disponibilité des hôtes. Il répond aussi à une normalisation et une standardisation de l'offre touristique et de cette manière existe un peu partout. L'agritourisme qualifié de « radical » met l'accent sur un lien plus fort avec le monde agricole tandis que l'importation d'artefacts touristiques est peu exploitée. Ce n'est pas une version de

l'agritourisme souvent rencontrée dans les pratiques, par contre elle est très fréquente dans les représentations individuelles où le touriste imagine travailler avec ses hôtes à la ferme. Enfin, entre ces deux extrêmes coexistent une multitude d'exploitations agritouristiques qui mettent ou non en avant ce label pour attirer le client (Dubois 2014). Dans la promotion de l'agritourisme, l'environnement naturel plus que l'activité agricole constitue généralement le produit d'appel. Le rapport à la nature devrait permettre de réinterroger les typologies de l'agritourisme par l'intégration et/ou la mise en scène de la nature dans le cadre de l'activité de loisir.

QUESTIONNEMENT

Si, dans cet article, nous développons des pratiques et des initiatives privées autour de la nature, nous mettons aussi en avant une hybridation des représentations et des pratiques. A travers l'activité spécifique de l'agritourisme, nous interrogeons la domestication de la nature par les agriculteurs afin qu'elle corresponde aux représentations des clients urbains. Nous analysons les nouvelles manières de concevoir la campagne et la nature au travers d'activités de loisirs et de services récréatifs à la ferme. Les agriculteurs qui choisissent l'agritourisme adaptent progressivement leurs produits aux attentes des citoyens. Mais quelles limites donner à cette adaptation quand on connaît le lien théoriquement essentiel entre l'activité agricole et l'activité d'accueil à la ferme ?

[358]

Pour accueillir des touristes, les agriculteurs ne doivent-ils pas dénaturer l'activité agricole pour « renaturer », selon le point de vue des urbains, l'environnement proche ? Nous répondrons successivement aux interrogations suivantes : quelle est l'importance de l'atout nature dans la diversification agritouristique ? Quelle nature les touristes viennent-ils chercher ? Quel type d'agriculture est-on en train de présenter ? Et enfin, nous discuterons la question : jusqu'où modifier la nature et les pratiques agricoles pour être conforme aux représentations des clients urbains ?

MÉTHODOLOGIE

Nous interrogeons d'abord un corpus de 40 récits de vie d'agriculteurs wallons et luxembourgeois, tenanciers d'une activité de diversification centrée sur le tourisme au sein de leur exploitation agricole. Nous avons sélectionné ces agriculteurs/trices afin d'inclure des pratiques agricoles différentes (tailles différentes des exploitations agricoles, régions agro-géographiques différentes), des offres touristiques variées, des expériences courtes et longues, des motivations complexes (Dubois, 2014). Le

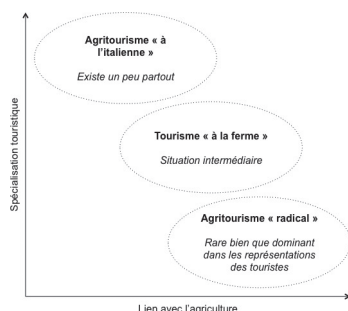
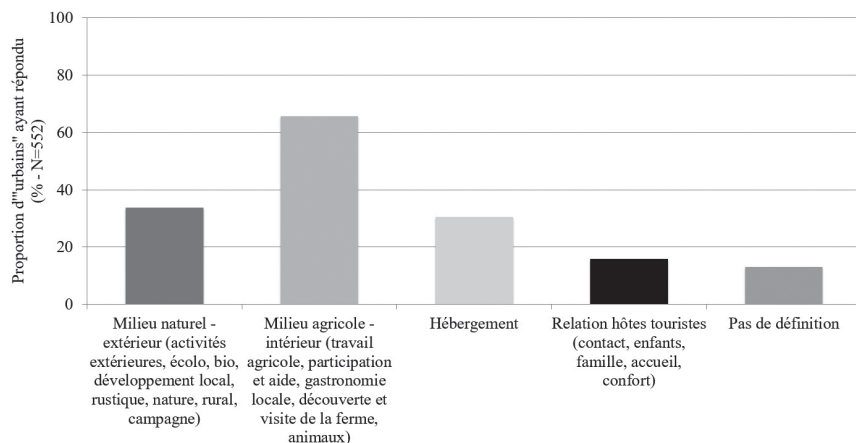


Figure 1. Types d'agritourisme, spécialisation touristique et lien avec l'agriculture.
Sources : Dubois 2014



[359]

Figure 2. Importance du milieu agricole dans la définition de l'agritourisme chez les citadins.
Sources : Dubois 2014

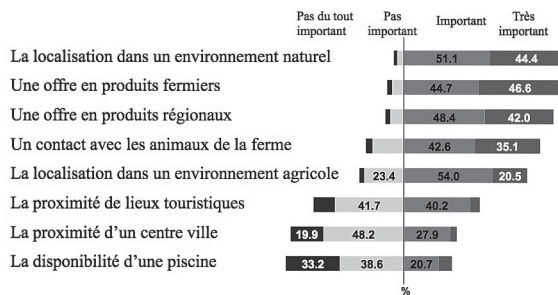


Figure 3. Importance des composantes de l'agritourisme chez les citadins
Sources : Dubois 2014

questionnaire d'enquêtes reprenait à la fois des questions d'identification de l'exploitation agricole, des questions relatives à l'accueil des touristes, et des questions relatives aux raisons et motivations de la diversification agritouristique. Les récits ont été retranscrits et codés dans le logiciel NVivo[®] suivant les thématiques abordées.

Ensuite, afin de confronter le point de vue des agriculteurs visités à celui des visiteurs, nous utilisons les résultats d'une enquête réalisée dans la rue auprès de touristes potentiels, visant à cerner leur définition de l'agritourisme, leurs motivations à fréquenter ou ne pas fréquenter ce type d'hébergement et les caractéristiques et atouts de ce type d'hébergement. Sur les 1148 individus interrogés durant l'été 2013 dans 7 pôles touristiques de Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg (Bouillon, Durbuy, Liège, Echternach, La-Roche-en-Ardenne, Luxembourg, Vianden), 48 % se considéraient comme urbains (n=552). C'est cette tranche de touristes potentiels qui constituera le sous-échantillon analysé dans cet article. Parmi les individus se qualifiant d'origine urbaine, seuls 27 % avaient déjà expérimenté l'agritourisme (Dubois, 2014).

Nous analysons enfin les notes et photographies de terrain recueillies lors de la visite des exploitations agricoles et de leurs abords, ainsi que le matériel promotionnel. Les éléments et caractéristiques (milieu physique, anthropique et humain, présence d'animaux, types de produits touristiques) mis en avant dans les images utilisées pour la promotion touristique, mais également mis en scène dans la partie touristique de l'exploitation sont autant de révélateurs de l'adaptation du produit, ici l'agriculture et la nature, aux attentes du visiteur.

[360]

RÉSULTATS

L'atout nature dans la diversification agritouristique

Un des atouts de l'agritourisme est, dans beaucoup de régions, cette localisation au « milieu des champs » et donc un rapport direct à des paysages agricoles (Dubois & Schmitz 2013b). La possibilité de contact avec des animaux est également souvent citée, par les consommateurs et les hôtes, comme une possibilité de redécouvrir la nature.

Les représentations de l'agritourisme sont variées (Figure 2). Les individus se qualifiant d'origine urbaine attachent de l'importance à ce que la ferme agritouristique soit en activité. La majorité de ces individus mettent en avant l'environnement agricole dans leurs définitions, c'est-à-dire une ferme active avec la présence d'animaux, la participation aux activités agricoles, les découvertes et visites, la diversification agricole

en général. Ainsi, pour les urbains, choisir l'agritourisme comme lieu de séjour touristique c'est d'abord être confronté à un milieu agricole.

Cependant, les analyses détaillées des différentes opinions sur les attributs de l'agritourisme indiquent que ce type de tourisme, pour les citadins, doit proposer des produits de terroir (locaux et régionaux), peut se passer d'une piscine et ne nécessite pas d'être situé à proximité d'une ville ou de sites touristiques importants. Les citadins trouvent important les contacts avec les animaux de la ferme mais, pour eux, l'environnement naturel passe avant l'environnement agricole (Figure 3, $p < 0,05$) (Dubois, 2014).

Entre l'analyse des mots-clés utilisés par les touristes potentiels dans leurs définitions de l'agritourisme et l'analyse fondée sur leur appréciation (items de Likert) des attributs identifiés de l'agritourisme, les résultats sont sensiblement différents. En fait, la confusion entre milieu naturel et milieu agricole est bien présente dans l'image de l'agritourisme chez les citadins. Dans leurs définitions « saisies à vif » de l'agritourisme, ils mettent d'abord en avant le milieu agricole, cadre indispensable de l'agritourisme. Mais quand il s'agit de préciser leurs idées et de donner une importance à la localisation de l'agritourisme, le milieu naturel ressort avant le milieu agricole.

En interrogeant les agriculteurs au sujet des raisons pour lesquelles les touristes pratiquent l'agritourisme, il ressort que la ferme en activité est jugée comme raison primordiale. Les attraits relatifs au milieu naturel sont aussi présents et de manière plus détaillée. On retrouve d'abord les espaces verts, la nature, la campagne et le côté rural, ensuite l'impression de liberté et d'espace ouvert, enfin, le calme et la tranquillité dans un environnement paisible.

[361]

Tableau 1. Importance des raisons de fréquenter l'agritourisme d'après les tenanciers

Du point de vue du tenancier et par nombre de références au critère (n=40)	
Parce que la ferme est en activité	34
Pour le prix	25
Pour l'accueil et les contacts personnalisés, les services	20
Pour les espaces verts et la nature, la campagne et le côté rural	14
Pour l'impression de liberté et d'espace ouvert	12
Pour le calme et la tranquillité dans un environnement paisible	9
Pour d'autres raisons : gastronomie, expérimentation, la localisation, la touristicité de la région	8

Sources : Dubois 2014



[362]

Figure 4. Quatre usages de la nature en agritourisme : (1) La nature paysage (2) La nature sportive (3) La nature quiétude (4) La nature bucolique - Sources : Dubois 2014

Ces quelques analyses montrent bien la difficulté de définir l'agritourisme, mais aussi la nature et les espaces agricoles. Ces résultats traduisent aussi la nécessité d'offrir un produit touristique plus large qui se distingue alors peu du tourisme rural au sens large ou de l'offre d'hébergements aux voyageurs et travailleurs de passage.

La nature recherchée par les touristes

La ferme en activité, la nature, les animaux de la ferme, les espaces verts, les espaces agricoles forment un tout dans les représentations des individus urbains interrogés. Les analyses de contenu et les analyses statistiques font ressortir que le concept de nature se réduit aux fonctions de paysage, de lieu de promenades, au calme et aux aspects bucoliques. La nature voulue par les urbains est une nature dès lors très sélective et cadrée, qui est souvent en contradiction avec un espace de production agricole.

Ces perceptions de la nature se retrouvent dans le discours des agriculteurs sur les attentes citadines et conduisent à des adaptations de la partie de la ferme et de ses abords réservés aux touristes.

L'analyse des perceptions de la nature mis en avant lors de l'interview des tenanciers et dans le matériel de promotion conduit à la distinction de quatre usages de la nature (Figure 4).

[363]

Une « **nature paysage** » qui met l'accent sur l'aspect visuel. Les touristes recherchent des paysages de qualité qu'ils peuvent observer depuis la terrasse du lieu visité.

« *La belle vue depuis notre terrasse ! Les gens aiment être dehors et regarder le beau cadre.* » (Source: interview d'un agriculteur au Müllerthal, Grand-Duché de Luxembourg).

« *A la ferme, bien entendu il y a une connotation nature. Les gens ont de la chance d'être dans un paysage plus généreux.* » (Source: interview d'un agriculteur en Ardenne, Belgique).

Une « **nature sportive** » qui accueille les activités physiques que l'on pratique en pleine nature. La nature est un cadre où les touristes peuvent se promener, marcher et faire du vélo. Souvent la notion de nature s'associe à une découverte de l'environnement rural et cela encourage les touristes à visiter la région de manière plus approfondie et à y revenir.

« *Il y a des gens qui profitent de la nature pour faire de la marche, et puis, la semaine prochaine il y en a qui viennent pour pêcher... L'année passée, beaucoup sont venus pour faire du vélo. C'est sportif ici.* » (Source: interview d'un agriculteur en Oesling, Grand-Duché de Luxembourg).

« *Il y a des promenades à partir de la ferme directement. On peut faire des balades guidées et ornithologiques sur demande. Ils peuvent partir*

d'ici, mettre leurs bottines et se promener. » (Source : interview d'un agriculteur en Ardenne, Belgique).

Une « **nature quiétude** » est également plébiscitée et met l'accent sur le calme qui invite au repos où les touristes se sentent en sécurité. Mais dans le milieu agricole, mouvements et bruits sont souvent à l'ordre du jour. Selon les temporalités et certaines spécialisations agricoles, la quiétude ne sera pas garantie (Dubois & Schmitz 2015, Dubois 2014).

« *Les gens cherchent à être tranquilles, sans stress avec et dans la nature... Souvent une nature où il n'y a personne.* » (Source : interview d'un agriculteur au Müllerthal, Grand-Duché de Luxembourg).

« *On est bien situés, même isolés. On nous demande souvent s'il y a du bruit! ... Les gens aiment, ils peuvent rentrer au calme, surtout en sécurité.* » (Source : interview d'un agriculteur au Condroz, Belgique).

Enfin, une « **nature bucolique** » qui met l'accent sur une campagne au cadre rural champêtre.

« *C'est vrai qu'ici, on n'est pas trop loin de la ville, mais on est à la campagne... C'est bucolique.* » (Source : interview d'une agricultrice au Condroz, Belgique).

« *Quand les gens cherchent, c'est pour aller à la campagne... Pour être dépayés.* » (Source : interview d'un agriculteur au Pays de Herve, Belgique).

[364]

Une nature plurielle et nécessairement revisitée

Pour correspondre aux attentes des touristes et à leur soif d'évasion, de nouveauté et d'authenticité, les tenanciers doivent adapter leur ferme ou du moins mettre en scène un décor qui corresponde à l'attente des touristes (Thomas, 2009; Dubois, 2014). Il en résulte un conflit d'images, voire d'usages, mettant à mal la cohabitation entre l'exploitation agricole et le développement touristique. Parmi ces aménagements, nous avons constaté la séparation quasi systématique des entrées de la ferme : l'une est destinée aux véhicules agricoles et au bétail, l'autre, aux parterres soignés, accueille les touristes. La délocalisation soit des logements touristiques, soit des bâtiments agricoles dans un second site est également fréquente. La disposition d'outils et de charrois obsolètes permet de converger avec une image de la ferme à taille humaine, naturelle, figée. Le maintien et la diversification d'animaux de basse-cour, tout comme la présence d'une mare, visent à animer la cour de la ferme aujourd'hui délaissée par les travaux agricoles. Aux alentours des parcours sont sélectionnés, aménagés et entretenus pour permettre une découverte des champs que l'on veut bien concéder à la vue des touristes. Or, pour sauvegarder l'ambiance traditionnelle, l'entreprise agricole devrait maintenir un niveau réel d'activité agricole. Le développement agritouristique peut aussi contribuer à

la revalorisation de la profession d'agriculteur. Cependant la gestion des deux activités implique une combinaison des temporalités agricoles et touristiques dont la simultanéité peut provoquer des tensions et des frictions. Le tenancier doit composer avec ce qui est possible compte tenu de l'activité agricole et des attentes des touristes. La voie de la sensibilisation au vrai contexte agricole n'est pas la plus aisée car beaucoup de touristes particulièrement urbains ont gardé l'image d'une ferme ancienne, esquissée dans « Martine à la ferme » (Dubois, 2014). Ils découvrent alors souvent un milieu agricole dénaturé puis renaturé de manière à correspondre à cette image romancée bien que ne correspondant plus à la réalité de l'agriculture contemporaine.

En évoluant vers un système agritouristique où l'activité agricole est de plus en plus distincte de l'activité touristique, on peut voir progressivement une duplication de la ferme en elle-même : d'un côté un bâtiment agricole ancien rénové et destiné à l'activité touristique, et de l'autre de nouveaux halls agricoles destinés aux différentes activités purement agricoles et dans lesquels les touristes entrent peu (Dubois 2014, Dubois & Schmitz 2013b).

DISCUSSIONS ET CONCLUSIONS

[365]

L'expérience est jugée aujourd'hui comme une composante importante dans les loisirs actuels de la société (Decroly 2015). L'agritourisme propose la découverte du monde agricole sous une forme plus ou moins ludique, et répond à l'attente des touristes qui recherchent la nature, la découverte culturelle et la convivialité (Disez, 1999; Thomas; 2009), une rupture avec le quotidien des mondes professionnel et privé, une expérience sortant du quotidien, une diversification des séjours d'agrément hors du tourisme de masse (Hjalager 1996, Nickerson *et al.* 2001, Schmitz 2008a), une vision idyllique qui permet de revivre des sensations de l'enfance dans un cadre agréable et soigné empreint de tradition tout en étant moderne et connecté. La clientèle s'attend alors à trouver une ambiance bucolique générée par des paysages esthétiques, des odeurs de saison et la présence d'animaux en liberté. Elle veut bénéficier d'une sensation de liberté, de quiétude, du calme et de bien-être (Jenkins 2000, Beeton 2004, Thomas 2009, Dubois 2014). Dans ces derniers cas, les touristes sont satisfaits de ne pas séjourner dans la ferme en activité. La ferme ne serait pas l'attraction pour laquelle les touristes se déplacent, mais l'assurance d'un certain cadre de loisirs. Le choix d'un hébergement rural ferait d'abord appel à l'environnement naturel proche via l'image de cadre vert et naturel et les paysages (Busby & Rendle 2000).

Le tourisme à la ferme, l'agritourisme, est fortement contraint par le

cadre et la région dans laquelle le phénomène s'imbrique. Il n'est, par essence, pas délocalisable car il est une diversification d'une exploitation agricole existante. On pourrait s'attendre à des liens étroits avec le terroir, avec les pratiques agricoles locales, avec le contexte bioclimatique, soit à un agritourisme que l'on pourrait qualifier d'authentique. Cependant, les attentes du marché, comprenant aussi la méconnaissance des espaces naturels et agricoles, influencent les images et représentations de l'agriculture, de la nature et donc du tourisme à la ferme. Ces représentations, par logique commerciale, modèlent finalement l'offre touristique, dictant aux prestataires de services comment satisfaire leur clientèle.

Au-delà des discours politiques et promotionnels sur la complémentarité entre la ferme et l'hébergement touristique, vision également partagée par les touristes qui n'ont souvent pas fréquenté d'établissements agritouristiques, les motivations de fréquenter ces établissements sont autres. Si de nombreux clients des fermes agritouristiques sont simplement à la recherche d'un hébergement de transit où l'activité et le milieu agricoles importent peu, d'autres recherchent un lieu de séjour dans un cadre rural avant tout naturel où l'activité agricole n'est pas indispensable, voire est repoussante, enfin, une minorité se déplace pour la ferme, ses animaux et la rencontre avec une profession. Dans la plupart des cas, l'attrait de l'agritourisme n'est pas tant l'agriculture en tant qu'activité mais la nature, les animaux et les produits de bouche. C'est bien une nature domestiquée, adaptée à la récréation, esthétisante, qui permet la promenade ou la randonnée sécurisée et garantit le calme.

[366]

La fabrication de la nature pour la récréation afin de rendre cette nature acceptable, agréable, un peu sauvage, mais surtout belle et domestiquée, trouve dans la mise en tourisme de l'activité agricole un cas d'école. Comme les parcs des châteaux et les jardins, l'espace agricole est aussi consommé en tant que cadre de loisirs et lieu de quiétude. On se retrouve devant des redéfinitions des espaces agricoles et une séparation, jugée souvent nécessaire, de l'agriculture à visée productive et de l'agriculture comme cadre de récréation. L'agriculteur choisit de modeler une partie de l'exploitation pour satisfaire les attentes de touristes pas toujours au fait des réalités agricoles ou, simplement, disposés à être dupes pour profiter d'une expérience relaxante à la campagne.

Dès lors, quelles limites donner à l'adaptation du produit quand on connaît les liens précaires entre l'activité agricole et l'activité d'accueil à la ferme? On en revient bien sûr à la problématique de la conceptualisation de l'agritourisme et de la diversité des pratiques. Mais jusqu'où les touristes accepteront-ils d'être dupes?

Dans notre étude, la nature voulue par les urbains est souvent une nature très sélective. Le bien-être et le bien-manger se déroulent au calme

et sans danger, dans un monde où le temps reprend ses droits. Pour répondre au marché de la demande ou à l'image que les parties prenantes en ont, l'agritourisme évolue vers un produit que l'on peut qualifier dès lors de dénaturé parce que les ressources locales ne sont pas toujours utilisées à bon escient. On est prêt à mettre un peu de décorum : un géranium par-ci, une mare aux canards par-là, et surtout à repousser au loin des touristes les nuisances intrinsèques aux activités agricoles.

Si les agriculteurs évoluent dans leur finage, il semble exister des initiatives et des stratégies différentes : la plupart des agriculteurs se contentent d'organiser la nature aux abords de la ferme pour faire paraître un cadre agréable et sécurisant, se gardant de modifier leurs pratiques agricoles dans les champs avoisinants, d'autres, minoritaires, ont prévu des parcours de découvertes et des activités intégrées dans la nature tels les golfs fermiers. Ces initiatives permettent le développement de nouvelles réalités rurales.

Comme il y a un gradient de l'interaction entre l'activité agricole et l'activité touristique, l'appréhension de la nature par les touristes urbains et la mise en scène plus ou moins importante de cette nature par les agriculteurs ouvrent une autre approche de la diversité de l'agritourisme. L'agritourisme à l'italienne se complaisant dans une nature jardin aménagée alors que l'agritourisme « radical » offrirait, qui une nature exploitée pour servir à la production agricole, qui une approche plus organique où la nature a droit de cité. De nouvelles typologies sont à explorer et à interroger quant à la fabrication de la nature pour plaire aux touristes.

[367]

Le développement de l'agritourisme est un processus qui s'accompagne d'une adaptation progressive des services et infrastructures touristiques au sein de la ferme en activité. Ce processus, qui pour être fidèle à l'authenticité du produit, devrait consentir à ne pas mettre en scène nature et agriculture au risque d'aboutir à une dualité entre la modernité de l'industrialisation d'un côté et l'image d'une tradition ancestrale de l'autre. Le problème essentiel relevé dans les pratiques agritouristiques est de maintenir les interactions entre le milieu agricole et la consommation touristique en milieu naturel. Le développement de l'agritourisme devrait donc passer par la recherche d'une meilleure adéquation entre ce que l'agriculteur peut proposer sans dénaturer son produit lié à l'activité agricole, et ce que le touriste peut attendre comme aspects positifs dans le cadre de sa recherche de détente et de dépaysement.

BIBLIOGRAPHIE

Aubry, C., Pourias, J., (2012), « L'agriculture urbaine fait déjà partie du « métabolisme urbain » », In: Collectif, Déméter 2013, *Economie et stratégies agricoles*, Paris, FRA: Club Déméter, 135-155.

Beeton, S., (2004), « Rural tourism in Australia — Has the gaze altered? Tracking rural images through film and tourism promotion », *International Journal of Tourism Research*, 6, 125-135.

Bonneau, M., (1984), « Tourisme et loisirs en milieu rural en France: bilan de trente années de recherches géographiques », *Revue de géographie de Lyon*, 59, 51-61.

Brandth, B., Haugen, M. S., (2011), « Farm diversification into tourism — Implications for social identity? », *Journal of Rural Studies*, 27, 35-44.

Busby, G., Rendle, S., (2000), « The transition from tourism on farms to farm tourism », *Tourism Management*, 21, 635-642.

Corneloup, J., (2005), « La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature », *Téoros*, 24, 55-61.

[368]

Decroly, J.-M., (Ed.), (2015), *Le tourisme comme expérience, regards interdisciplinaire sur le vécu touristique*, Québec: Presses de l'Université du Québec, sous presse.

Desplanques, H., (1973), « Une nouvelle utilisation de l'espace rural en Italie: l'agritourisme », *Annales de Géographie*, 450, 151-164.

Disez, N., (1999), « Agritourisme. Logiques d'acteurs ou logiques de territoires? » *Économie rurale*, 250, 40-46.

Dubois, C., (2014), *Quels agritourismes pour les campagnes périurbaines? Les cas de la Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg*, Thèse de doctorat, Liège, Université de Liège.

Dubois, C., Schmitz, S., (2013a), « The Pathway to Agritourism Development: From Constraints to Opportunities », In Cawley, M., Bicalho, AM. & Laurens, L., (Eds.), *The Sustainability of Rural Systems: Global and Local Challenges and Opportunities*, NUI Galway: CSRS of the IGU and the Whitaker Institute, 235-244.

Dubois, C., Schmitz, S., (2013b), « What is the position of agritourism on the Walloon tourist market? », *European Countryside*, 5, 295-307.

Dubois, C., Schmitz, S., (2015), « Le touriste à la ferme: une expérience authentique ou un simulacre? », In: Decroly, J.-M., (Ed.), *Le tourisme comme expérience, regards interdisciplinaire sur le vécu touristique*, Québec: Presses de l'Université du Québec, 143-159.

Eurostat — Commission européenne, (2014), *Population par sexe et groupes*

d'âge au 1^{er} janvier, Statistiques démographiques par typologie urbaine-rurale, [online — <http://ec.europa.eu/eurostat/data>]

Evans, N., Ilbery, B., (1989), « A conceptual framework for investigating farm-based accommodation and tourism in Britain », *Journal of Rural Studies*, 5, 257-266.

Flanigan, S., Blackstock, K., Hunter, C., (2014), « Agritourism from the perspective of providers and visitors: a typology-based study », *Tourism Management*, 40, 394-405.

Garrod, B., Wornell, R., Youell, R., (2006), « Re-conceptualising rural resources as countryside capital: the case of rural tourism », *Journal of Rural Studies*, 22, 117-128.

Hjalager, A.M., (1996), « Agricultural diversification into tourism: evidence of a European Community development programme », *Tourism Management*, 17, 103-111.

Jenkins, T.N., (2000), « Putting postmodernity into practice: endogenous development and the role of traditional cultures in the rural development of marginal regions », *Ecological Economics*, 34, 301-313.

Lapan, C., Barbieri, C., (2014), « The role of agritourism in heritage preservation », *Current Issues in Tourism*, 17, 666-673.

Le Caro, Y., (2007), *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, Collection Géographie sociale.

Lepart, J., Marty, P., (2006), « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France », *Annales de géographie*, 651, 485-507.

Marcotte, P., Bourdeau, L., Doyon, M., (2006), « Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme? Une analyse comparative », *Téoros*, 25, 59-67

McCarthy, J., (2006), « Rural geography: alternative rural economies — The search for alterity in forests, fisheries, food, and fair trade », *Progress in Human Geography*, 30, 803-811.

Mormont, M., (1980), « Espace rural et domination: le tourisme dans les Ardennes belges », *Sociologia Ruralis*, 20, 272-286.

Mormont, M., (1996), « Espaces ruraux et modes de vie contemporains », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 32, 193-198.

Nickerson, N.P., Black, R.J., McCool, S. F., (2001), « Agritourism: motivations behind farm/ranch business diversification », *Journal of Travel Research*, 40, 19-26.

Pfeifer, C., Jongeneel, R.A., Sonneveld, M.P.W., Stoorvogel, J.J., (2009), « Landscape properties as drivers for farm diversification: a Dutch case study », *Land Use Policy*, 26, 1106-1115.

Phillip, S., Hunter, C., Blackstock, K., (2010), « A typology for defining agritourism », *Tourism Management*, 31, 754-758.

Potočnik-Slavič, I. & Schmitz, S., (2013), « Farm tourism across Europe », *European Countryside*, 5, 265-274.

[369]

- Poulot, M., (2011), « Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, 11(2), [En ligne] <http://vertigo.revues.org/11188>.
- Sharpley, R., Vass, A., (2006), « Tourism, farming and diversification : an attitudinal study », *Tourism Management*, 27, 1040-1052.
- Schmitz, S., (2008a), « Le second résident néerlandais en Ardenne, un étranger parmi d'autres », In Diry, J.-P., (Ed.), *Les étrangers dans les campagnes — Actes du colloque franco-britannique de géographie rurale*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 319-327.
- Schmitz, S., (2008b), « Du new urbanism au new ruralism : un débat en cours sur de nouvelles visions de l'avenir des campagnes aux Etats-Unis », *Géocarrefour*, 83, 331-336.
- Simonneaux, J., (1999), *Acteurs, enjeux et régulations dans la dynamique du tourisme en espace rural*. Thèse de doctorat en Études Rurales (mention Economie). Toulouse : Université de Toulouse le Mirail, 487.
- Sznajder, M., Przezbórska, L., Scrimgeour, F., (2009), *Agritourism*. Wallingford : CABI.
- Thomas, S., (2009), « L'agritourisme : une opportunité de développement pour un territoire ? Le cas du territoire Valence Drôme Ardèche Centre », Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'art et Tourisme. Lyon : Université Lumière-Lyon II.
- [370] Walford, N., (2001), « Patterns of development in tourist accommodation enterprises on farms in England and Wales », *Applied Geography*, 21, 331-345.

Pierre CORNUT

*Enseignant-chercheur
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme
Université de Mons (Belgique)*

**Dialogique nature-culture :
quand géographes des villes
et géographes des champs
(ré)apprennent à se parler**

**Nature-Culture dialogic:
when urban and rural geographers
re-learn to talk together**

INTRODUCTION

La géographie est-elle en train de prendre un nouveau tournant? L'hyperspécialisation qui caractérise la discipline depuis la Seconde Guerre mondiale est-elle en train de s'estomper au profit d'une approche plus intégrée, plus proche de celle des géographes de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles? C'est ce que ce livre, et le colloque dont il est tiré, laissent à penser, car rarement ces dernières décennies les géographes ruralistes et urbains avaient à ce point dialogué...

NATURE-CULTURE: ÉPISTÉMOLOGIE DE LA GÉOGRAPHIE

[373]

La géographie de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles était fortement liée au projet moderne de domination et d'exploitation de la nature dans une optique de progrès social (Matless 1992). Il ne s'agissait cependant pas d'une relation à sens unique : l'Homme domine la Nature mais celle-ci le contraint, réagit et participe à ces transformations. Que ce soit chez Geddes, Reclus ou dans le registre déterministe, chez Mackinder, on décèle en effet des notions d'harmonie et d'interaction entre la société et la nature. Ces auteurs plaident d'ailleurs pour une approche pluridisciplinaire de la géographie, de même que leurs contemporains et successeurs issus des courants déterministes (la nature définit l'Homme) et possibilistes (la nature propose et l'Homme dispose). Dans tous les cas, les géographes de la première partie du XX^e siècle étudient les interactions entre l'Homme et son environnement, sans exclure l'un de l'autre.

Mais au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le milieu académique accélère son mouvement de spécialisation, conséquence inéluctable des méthodes fondamentales des sciences modernes : la classification et la déduction logique. Pour comprendre le monde, les sciences de l'époque prennent pour optique de le découper et de l'étudier selon chacune de ses composantes, donc en se spécialisant (Ost 1995). Il est désormais quasiment exclu d'envisager les interactions entre les pôles humain et physique, et la géographie se réforme selon cette nouvelle optique

(Livingstone 1992). D'abord, la géographie physique s'individualise et fait désormais de la géomorphologie ou de la climatologie pour elles-mêmes, sans que l'homme intervienne dans les phénomènes, sauf comme agent perturbateur. De même, la géographie humaine (néo-positiviste, radicale ou marxiste) élimine de ses préoccupations tout ce qui n'est pas spécifiquement humain, la nature y étant tout au plus une vague contrainte ou un obstacle à surmonter. En définitive, géographies physique et humaine deviennent pratiquement étrangères l'une à l'autre : leurs liens sont très ténus et ne concernent plus que leurs méthodes d'analyse (Johnston 1997).

C'est sans doute les crises environnementales qui ont permis de dépasser cette séparation. Selon Latour (1991), les scientifiques modernes ont certes créé une séparation symbolique entre la nature et la culture mais en même temps, ils n'ont cessé de produire des mélanges entre les deux, des hybrides de nature et de culture (Latour 1991). Or, aujourd'hui, le « travail de purification » qui consiste à séparer la nature de la culture est de plus en plus compliqué face à la multiplication et à la complexité des hybrides. Tant qu'il s'agissait d'analyser le mouvement d'une bille d'acier sur un plan incliné, la « purification » était simple. Mais il s'agit désormais de gérer des embryons congelés, des robots à capteurs, des plantes hybrides, des cyclistes dopés, l'intelligence artificielle, la dépression dans la couche d'ozone ou le réchauffement global de la planète... Ces « choses » qui prennent de plus en plus d'importance dans les débats de société sont absolument inclassables dans la catégorie « sujet » ou dans la catégorie « objet ». La société et son outil de connaissance, la science, éprouvent dès lors d'immenses difficultés à les gérer correctement.

[374]

L'environnement, devenu depuis les années 1970 un des enjeux majeurs de l'humanité, est l'exemple typique d'hybridation. Son étude oblige le chercheur, et tout particulièrement le géographe, à modifier ses méthodes, à combiner les disciplines, à dépasser les clivages, à faire à nouveau dialoguer le pôle humain et le pôle physique (Cornut & Swynge-douw, 2000).

Dans ce contexte, le colloque *Nature des villes, nature des champs* prend une ampleur inattendue. Il s'agit en effet d'un appel à communication conjoint de deux commissions du Comité National Français de Géographie, qui n'ont guère l'habitude de frayer ensemble : la Commission villes et métropolisation et la Commission de géographie rurale. Le fait est loin d'être anodin, car il rappelle notre dichotomie nature-culture ci-dessus ébauchée, en l'appliquant à la géographie et aux géographes. La ville et la campagne, l'urbain et le rural, un géographe et un autre géographe, tout ceci relève d'un même schéma de pensée, celui qui oppose les contraires... La fable qui introduit l'appel est d'ailleurs révélatrice : il s'agit

du *rat des villes et du rat des champs* de La Fontaine, deux races d'une même espèce (ou même deux espèces différentes?) qui vivent dans des environnements séparés s'excluant mutuellement. Il y a du dialogue entre les deux, il y a de la découverte mutuelle, mais il y a aussi un léger fond de mépris *et* d'envie, n'est-il pas? Le dandy de Cour qui mène une vie palpitante mais fatigante et l'autre, rustique mais serein dans sa campagne où règne la quiétude... et l'ennui. Nos géographes actuels se placeraient-ils dans le même schéma? Sont-ils en train, dans ce colloque en tout cas, de se découvrir l'un l'autre et d'apprendre à dialoguer, à échanger leurs méthodes et concepts, à dépasser leur clivage historique? Seul l'examen de leur(s) vision(s) de cette nature des villes et des champs pourrait nous l'apprendre, mais encore faut-il trouver une clé de lecture...

LA DIALOGIQUE SELON MORIN

Le principe de dialogique d'Edgar Morin (Morin, 1999) postule que l'on ne peut totalement opposer les concepts qui en apparence s'opposent pourtant. Masculin/féminin, ordre/désordre, individu/société, vie/mort, passion/raison, nature/culture... Ces notions ne sont pas uniquement opposées, car elles se définissent l'une l'autre et contiennent chacune une part de l'autre. Elles s'opposent et *en même* temps, se complètent et sont en concurrence. Comment en effet définir la vie sans parler de la mort, la femme sans mentionner l'homme? Comment expliquer également la part de féminin dans l'homme, et vice-versa? Et comment imaginer que la raison soit la seule arme pour comprendre le monde alors que c'est souvent la passion, voire le hasard, qui a guidé nos grands penseurs et scientifiques?

[375]

Dans la pensée cartésienne classique, on nous impose de choisir entre ces concepts en apparence opposés. Dans la pensée dialectique hégélienne, on réconcilie les contraires dans la transcendance et on risque d'annihiler les différences. Dans la pensée complexe, enfin, nul n'est besoin de choisir ou de fusionner, car les opposés restent opposés mais aussi, se complètent et s'enrichissent. C'est par exemple la dualité onde-corpuscule qui permet selon Bohr d'expliquer le mouvement de la lumière, et non pas l'une *ou* l'autre. De même, la raison doit être ouverte aux passions, à l'intuition et à l'irrationnel pour être efficace, sinon elle fait du sur-place, se répète stérilement. Il ne s'agit pas de nier les différences, mais d'envisager celles-ci conjointement aux complémentarités et concurrences. Il devient dès lors possible de sortir des catégories hermétiques, telles nature/culture, ville/campagne, géographie humaine/physique, sans pour autant nier leurs différences. Une pièce de monnaie est

constituée de deux faces bien différentes mais qui, prises à elles-seules, ne décrivent pas complètement la pièce.

Alors, la géographie a-t-elle entamé sa révolution complexe en adoptant une conception dialogique? Est-elle en train de dépasser les clivages nature-culture et ville-campagne? Voyons déjà ce qu'en ont fait nos auteurs...

NOS AUTEURS ONT-ILS PRIS PARTI?

Nos auteurs ont-ils *choisi* entre la ville et la campagne, entre la nature et la culture? Sont-ils dans le *OU* ou dans le *ET*? Entendons-nous, il ne s'agit pas ici de décerner les bons et mauvais points, ni d'affirmer que l'approche dialogique serait meilleure, mais simplement d'évaluer si, au travers de ce recueil de textes, la géographie serait réellement en train de prendre un tournant. Prenons garde, bien entendu, au biais statistique: ces textes sont peu nombreux, ont fait l'objet d'une double sélection (pour le colloque et pour la publication). Ils ne donnent donc qu'un aperçu restreint de la discipline et nous ne saurions en tirer que des hypothèses, à vérifier le cas échéant de manière plus systématique. Autre précaution oratoire, l'analyse esquissée ici ne reflète que ma perception personnelle qui, pour être retenue comme scientifiquement correcte, devrait faire l'objet de discussions et confrontations avec d'autres chercheurs, en particulier les auteurs des articles. Essayons néanmoins de lancer le débat...

[376]

Je pourrais schématiquement classer nos textes en trois grandes catégories. La première est cartésienne, elle établit une dichotomie claire entre la nature et la culture. Vitry *et al.* ou Rebai, par exemple, envisagent l'agriculture comme un fournisseur de denrées alimentaires pour la ville, parfois localisé en son sein ou à sa périphérie, mais séparé. De même Barraud & Portal étudient la nature « sauvage » en ville comme une forme vivante se développant sans intervention humaine dans des espaces laissés quasi en friche par la société, entité à nouveau bien distincte car non « sauvage ». Flegeau et Roussel, comme Robert et Yengué, sont un peu moins catégoriques dans leur dichotomie. Ils envisagent en effet des espaces hybrides formé d'une juxtaposition de parties rurales/naturelles et de parties urbaines. Les parties naturelles sont gérées par et pour la société, lui apportent des aménités, prennent une forme particulière suite à cette gestion, mais il s'agit malgré tout d'une juxtaposition, spatialisée, de concepts bien séparés.

La deuxième catégorie, intermédiaire, rassemble les deux articles portant sur les rivières urbaines (Brun et Caltran, Santasusagna *et al.*). Ici, la nature est toujours bien séparée de la société mais elle est néanmoins incluse aux pratiques d'aménagement urbain, elle constitue l'un

des outils de la revitalisation ou régénération urbaine, au même titre que les équipements publics ou le mobilier urbain. Par la « renaturation » de berges et la création de nouveaux quartiers, les villes combinent nature et culture pour se développer et entrer en compétition avec leurs voisines pour attirer habitants, activités économiques et main-d'œuvre.

La troisième catégorie, enfin, semble se rapprocher le plus de la dialogique.

Timidement d'abord pour Dubois et Schmitz, qui montrent à quel point la vision de la nature consommée par les urbains est formatée, caricaturale et surtout, en décalage total avec la réalité des espaces ruraux belges fortement anthropisés, où nature et culture s'entremêlent. Le constat est le même pour Poulot qui, analysant les perceptions des franciliens, oppose d'une part, la représentation dichotomique de la nature (la ville a-naturelle d'un côté, la campagne naturelle de l'autre) et d'autre part, l'observation factuelle d'un processus d'hybridation qui estompe justement la limite et crée une forme de normalisation de la nature périurbaine. L'approche de Holvoet et Sawtschuk est similaire : leur étude spatiale quantitative du bocage de la périphérie de Brest remet en question la notion écologique de « trame verte » naturelle qu'il faudrait à tout prix préserver ou reconstituer. Ils suggèrent ainsi que le « bocage pavillonnaire » (i.e. espaces verts associés à l'habitat périurbain pavillonnaire) pourrait remplir le même rôle de connexion écologique et de préservation de la biodiversité que le bocage d'origine agricole (car il n'a rien de naturel, rappelons-le), pour autant que les pratiques de jardinage soient adaptées. De manière audacieuse, leur étude remet même en cause le quasi dogme actuel à propos de la nécessité de re-densifier les espaces périurbains. Recréer une forte dichotomie ville-campagne pourrait en effet être dommageable à ces corridors écologiques périurbains. Nature et culture semblent donc indissociables dans le bocage brestois.

[377]

Plus clairement ensuite chez Rodda et Zander qui, au travers l'expérience de la cueillette des plantes sauvages comestibles, envisagent une « *vision plus systémique des rapports homme-nature* », en évoquant la résilience alimentaire et l'empreinte écologique. Il y a donc complémentarité des concepts et en même temps, opposition, car les auteurs pointent aussi ce besoin du citoyen de se « reconnecter » à la nature, vue comme une entité éloignée, donc. De même chez Alarcon et Hochedez qui évoquent la « *naturbanité (...), forte imbrication entre naturalité et urbanité* » et veulent dépasser « *l'opposition traditionnelle entre le naturel et l'artificiel* », mais en même temps, considèrent le citoyen comme éloigné de la nature, et les espaces agricoles ou verts comme étant la seule forme de nature en ville, à laquelle les populations devraient avoir un accès équitable. Complémentarité et opposition !

Enfin, Clement et Vandebroucke s'attaquent à deux exemples concrets de « nature des champs » (espaces agricoles périurbains) et de « nature des villes » (jardins collectifs infra-urbains) en montrant que s'il s'agit de formes bien distinctes, elles présentent aussi des caractéristiques communes liées à leur gestion politique et sociale, en particulier les modes d'appropriation. Il y a donc nature et culture en chacune d'elles, opposition et complémentarité.

CONCLUSION

L'exercice de classification est ardu et nous laisse frustrés. Cartésienne, dialectique ou dialogique, les géographes semblent adopter tous les modes d'interaction nature-culture, il n'y a pas de tendance claire. Néanmoins, quelle que soit la catégorie, on ressent au travers de ces textes une réelle volonté de pluridisciplinarité, signe d'un retour aux sources. Si la dichotomie cartésienne nature-culture ne montre pas de signe d'affaiblissement clair, par contre approches physique et humaine n'apparaissent pas opposées dans cet ouvrage. Elles se complètent, s'écoutent, ne se méprisent plus. Cela donne l'impression que la spécialisation d'après-guerre s'estomperait, que le rat des villes et le rat des champs, enfin, se parleraient.

[378]

D'ailleurs, il n'y a aucune échelle de valeur dans les trois catégories d'articles esquissées ci-dessus. Nous avons besoin de géographie urbaine et de géographie rurale, nous avons besoin de spécialistes dans chacune de ces sous-disciplines. *Et* nous avons également besoin que ces spécialistes se parlent, échangent, se confrontent, pour que les concepts en apparence opposés se nourrissent l'un l'autre. Même les articles qui font une dichotomie claire nature/culture pourraient mener, simplement par leur présence au sein d'une communauté scientifique pluridisciplinaire, à des collaborations et à d'autres recherches, plus dialogiques celles-là. La réalité géographique ne peut jamais entièrement s'expliquer par le fait rural ou le fait urbain, par la culture ou la nature. Les géographes ruraux et urbains à la fois s'opposent et se complètent, pour produire une image et une explication du monde les plus proches possible de la réalité. La nature des villes et la nature des champs sont sans doute une forme équivalente à la dualité onde-corpuscule en physique : la réalité ne peut complètement s'expliquer par l'une *ou* par l'autre, mais cette complétude n'interdit en revanche pas les chercheurs de se spécialiser dans l'une ou dans l'autre. C'est leur dialogue qui produira un sens nouveau, complémentaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Cornut, P., Swyngedouw, E., (2000), « Approaching the society-nature dialectic: a plea for a geographical study of the environment », *Belgeo*, 1, 0, pp37-46.
- Johnston, R., (1997), *Geography and geographers: anglo-american human geography since 1947*, 5th ed., London: Arnold, 475p.
- Latour, B., (1991), *Nous n'avons jamais été modernes: essai d'anthropologie symétrique*, Paris: La Découverte, 220p.
- Livingstone, D., (1992), *The geographical tradition: episodes in the history of a contested enterprise*, Oxford: Blackwell.
- Matless, D., (1992), « A modern stream: water, landscape, modernism and geography », *Environment and planning D: Society and Space*, Vol 10, pp569-588.
- Morin, E., (1999), *La tête bien faite. Repenser la réforme. Réformer la pensée*, Paris, Seuil, 1999, 154p.
- Ost, F., (1995), *La nature hors la loi: l'écologie à l'épreuve du droit*, Paris: La Découverte, 350p.

